

# ASSEMBLÉE DE MARTINIQUE

# PROCÈS-VERBAL SÉANCE DES 30 ET 31 OCTOBRE 2019

# **SOMMAIRE**

ORDRE DU JOUR	3
PRESENCES	9
SÉANCE DU MERCREDI 30 OCTOBRE 2019	11
4	
SÉANCE DU JEUDI 31 OCTOBRE 2019	159
INDEX DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR	249
INDEX DES POINTS A L'ONDRE DO JOUR	240
INDEX DES INTERVENTIONS	251

### ORDRE DU JOUR

L'an deux mille dix-neuf et les 30 et 31 octobre à 9 heures 30, l'Assemblée de Martinique, régulièrement convoquée, s'est réunie en son hôtel – rue Gaston Defferre à Fort-de-France, sous la présidence de Monsieur Claude LISE - Président de l'Assemblée, afin de débattre de l'ordre du jour suivant :

1 / APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DES 20 ET 21 JUIN 2019, 3 JUILLET 2019, ET 18 ET 19 JUILLET 2019

# DOSSIERS PRESENTÉS PAR LA CONSEILLERE EXECUTIVE MADAME SYLVIA SAITHSOOTHANE

- 2/ EXERCICE 2020 ORIENTATIONS 2020 POUR LES EPLE ET DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'ÉQUIPEMENT
- 3 / EVOLUTION DE L'OFFRE DE FORMATION DU LYCÉE RAYMOND NERIS
- 4 / ORGANISATION DU SALON DE LA FORMATION, DES METIERS, ET DE L'ORIENTATION POUR LES LYCENS ET LES LYCENNES DE MARTINIQUE (FORMEO EDITION 2019) ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION N°19-2019-1 DES 20 ET 21 JUIN 2019

# DOSSIERS PRESENTÉS PAR LA CONSEILLERE EXECUTIVE MADAME AURELIE NELLA

- 5/ PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ADAPTATION DU LIVRE II DU CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME AU DROIT DE L'UNION EUROPEENNE
- 6/ PROJET D'ORDONNANCE RELATIF AU REGIME JURIDIQUE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT REGIONAL
- 7/ PROJET DE LOI RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE

## DOSSIERS PRESENTÉS PAR LE CONSEILLER EXECUTIF MONSIEUR FRANCIS CAROLE

- 8/ CONVENTION CADRE AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE MARTINIQUE POUR LA CONDUITE D'UN PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DU SURPOIDS DE L'OBESITE ET DES MALADIES ASSOCIEES EN MARTINIQUE 2019-2021
- 9/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DE FORMATIONS ET D'ACTIONS SOCIALES (AFAS) MARTINIQUE GUYANE POUR UNE AIDE L'INVESTISSEMENT
- 10/ CEREMONIE DE REMISE DE PRIX AUX JEUNES LAUREATS CONFIES A L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE AU TITRE DES EXAMENS DE L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

- 11/ ADAPTATION DE LA DELIBERATION N°16-144-1 DU 19 JUILLET 2016 PORTANT CADRE D'APPUI DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE AUX STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (SIAE)
- 12/ DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CAE EDEA POUR SON PROGRAMME D'APPUI À LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ECONOMIQUES PAR DES PERSONNES EN INCLUSION AU TITRE DE L'ANNEE 2019
- 13 / PARTICIPATION DE LA CTM AU FINANCEMENT DE L'ÉQUIPE DE SUIVI ANIMATION DE L'OPAH SUR LES QUARTIERS DU CENTRE ET DU MOUILLAGE DE LA VILLE DE SAINT-PIERRE
- 14/ DEMANDE DE LEVEE DE DECHEANCE QUADRIENNALE POUR LE DOSSIER D'AIDE À LA CONSTRUCTION DURABLE DE MONSIEUR S-R-F F
- 15/ REGLEMENT DES ASTREINTES ET PERMANENCES APPLICABLES AU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM)
- 16/ REGLEMENT DU COMPTE EPARGNE TEMPS APPLICABLE AU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM)
- 17/ REGLEMENT DU DON DE JOURS DE REPOS APPLICABLE AU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM)
- 18/ PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT, DES FRAIS DE MISSION APPLICABLE AUX ELUS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM)
- 19/ REVALORISATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS REMBOURSÉES AUX AGENTS PUBLICS POUR LES DÉPLACEMENTS OCCASIONNÉS PAR L'EXERCICE DE LEURS MISSIONS
- 20/ TAUX DE PROMOTION (RATIOS POUR AVANCEMENT DE GRADE) DES EFFECTIFS TITULAIRES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) (RAPPORT COMPLÉMENTAIRE)
- 21/ MISE À DISPOSITION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) D'UNE PARTIE DES SERVICES DE L'OFFICE NATIONAL D'INFORMATION SUR LES ENSEIGNEMENTS ET LES PROFESSIONS (DRONISEP) ET D'UN EQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP)
- 22/ MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) AU BENEFICE DE L'INSTITUT MARTINIQUAIS DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES (IMFPA)

### DOSSIERS PRESENTÉS PAR LE CONSEILLER EXECUTIF MONSIEUR MIGUEL LAVENTURE

23/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA MARTINIQUE À HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 5 965 601 € DESTINÉ À LA CONSTRUCTION DE 60 LOGEMENTS (39 LLS ET 21 PLS) EN VEFA - QUARTIER ACAJOU AU LAMENTIN

- 24/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ MARTINIQUAISE D'HLM À HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 295 683,00 € DESTINÉ À LA CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS (8 LLS ET 4 LLTS) SITUÉS ROUTE DE BELE FOND CADRAN À SAINTE-MARIE
- 25/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ MARTINIQUAISE D'HLM À HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 70 699,60 € DESTINE À LA CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS (5 LLS ET 2 LLTS) SITUÉS AU 26 RUE HOMERE CLEMENT AU FRANCOIS
- 26/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ MARTINIQUAISE D'HLM À HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 599 165,00 € DESTINE À LA CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS (16 LLS ET 8 LLTS) SITUES AU QUARTIER EUDORCAIT SUD À SAINTE-MARIE
- 27/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA GUADELOUPE (SEMAG) À HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 7 617 357,90 € POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 57 LOGEMENTS TYPE LLS QUARTIER FOURNIOLS À SAINTE- MARIE
- 28/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ MARTINIQUAISE D'HLM A HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 182 123 € DESTINE A LA CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS (6 LLS ET 3 LLTS) SITUES A LA RUE CARLOS FINLAY QUARTIER ERMITAGE A FORT-DE-FRANCE
- 29/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ MARTINIQUAISE D'HLM À HAUTEUR DE 60 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 914 126 € DESTINÉ À LA CONSTRUCTION DE 96 LOGEMENTS (80 LLS ET 16 LLTS) SITUÉS A ZAC AVENIR AU SAINT-ESPRIT
- 30/ DEMANDE DE MODIFICATION DE DELIBERATIONS RELATIVES AUX GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES A LA SOCIETE SIMAR POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX
- 31/ CONTRIBUTION DE LA FISCALITE LOCALE A LA TRANSITION ENERGETIQUE VOULUE DANS LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ENERGIE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
- 32/ DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE
- 33/ PÔLE AGRORESSOURCES ET DE RECHERCHE DE LA MARTINIQUE (PARM) DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 AMIEL'OR: ETUDE DE LA DIVERSITE DES MIELS DE LA MARTINIQUE RMAR160118DA0970050

- 34/ SARL SOCIETE D'ABATTAGE DE GRANDE ROCHELLE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 MODERNISATION DES OUTILS DE PRODUCTION RMAR040219DA0970002
- 35/ MARINGA GAËL DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 MISE EN PLACE D'UN ELEVAGE DE CAPRINS LAITIERS (DJA) RMAR040118DA0970106
- 36/ EARL LES VERGERS DE CALYPSO DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 MISE EN PLACE D'UN ATELIER DE POULES PONDEUSES ET VERGER (JA) RMAR040118DA0970113
- 37/ SARL HABITATION BOCHET DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 PLANTATION DE BANANE SUR 14,55 HA (RAMENES A 08,40 HA) EN 2019 ET INVESTISSEMENTS (INELIGIBLE) AAP 4.1.1 N°4 CANNE-BANANE RMAR040118DA0970143
- 38/ EARL SAINT-HELENE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 SECURISATION ET DEVELOPPEMENT D'UN ATELIER BOVIN ENGRAISSEUR (OBJECTIF 150 BROUTARDS) RMAR040118DA0970199
- 39/ FILA SAS DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 MQ0021836 "TRANSFORMATION DIGITALE DU GROUPE FILA"
- 40/ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 MQ0021836 MQ23358 "ACQUISITION D'ENGINS ET DE MATERIELS MUTUALISES POUR LA COLLECTE DES ALGUES SARGASSES ET LEUR TRANSPORT VERS DES LIEUX DE TRAITEMENT"
- 41/ CAP NORD MARTINIQUE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 MQ0021362 "ACQUISITION D'ENGINS ET DE MATERIELS MUTUALISES POUR LA COLLECTE DES ALGUES SARGASSES ET LEUR TRANSPORT VERS DES LIEUX DE TRAITEMENT"
- 42/ COMMUNE DU FRANCOIS DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 MQ0021944 "TRAVAUX DE MODERNISATION DU HALL DES SPORTS"
- 43/ COMMUNE DE SAINT-PIERRE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 MQ0021672 "RENOVATION DE LA CATHEDRALE TRANCHE 2"

- 44/ LA SUITE VILLA SNC DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 MQ0021362 "PROJET D'EXTENSION DE LA SUITE VILLA"
- 45/ VILLA LAGON SARL DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 MQ0021886 "MODERNISATION ET AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DE L'HOTEL PLEIN SOLEIL"
- 46/ COMMUNE DE SCHOELCHER DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 MQ0018428 "AMENAGEMENT VISANT À ACCUEILLIR DES ACTIVITES ECONOMIQUES TOURISTIQUES ET CULTURELLES DIVERSIFIEES FACE À L'ESPACE NAUTIQUE GEORGES DUFEAL"
- 47/ COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 MQ0023959 "AMENAGEMENT, SECURISATION ET VALORISATION DU DOMAINE DE FONDS SAINT-JACQUES"
- 48/ COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 MQ0022978 PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE FSE DE LA CTM 2019-2020"
- 49/ FINALISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION DES "VOLCANS ET FORÊTS DE LA MONTAGNE PELÉE ET DES PITONS DU NORD DE LA MARTINIQUE" AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO, ANNÉES 2019-2020 (PARC NATUREL DE LA MARTINIQUE)
- 50/ ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE 25 M2 SUR LA PARCELLE CADASTRÉE B 703 PROPRIÉTÉ DE MME J A J-L ÉPOUSE F
- 51/ ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE, DÉTACHÉE DE LA PROPRIÉTÉ AGRICOLE DE M. L C C, CADASTRÉE SECTION C N°1227 D'UNE SUPERFICIE DE 2 158 M2, ET INDEMNISATION DES DOMMAGES OCCASIONNÉS PAR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE STABILISATION DE TALUS AU QUARTIER BOUT-BOIS AU CARBET
- 52 /ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE 309 M2 SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AL N° 330 PROPRIÉTÉ DES HÉRITIERS G L
- 53/ ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE 101 M2 SUR LA PARCELLE CADASTRÉE W717 PROPRIÉTÉ DE M. E H B ET MME A A S

# DOSSIERS PRESENTÉS PAR LE CONSEILLER EXECUTIF MONSIEUR DANIEL MARIE-SAINTE

54/ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CTM ET L'IMFPA POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF LAREL

55/ COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES

### DOSSIERS PRESENTÉS PAR LE CONSEILLER EXECUTIF MONSIEUR LOUIS BOUTRIN

56/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA VILLE DE DUCOS POUR LA RÉFECTION DU DÔME DU CENTRE MEDICO SOCIAL (CMS)

57/ PROPOSITION DE PROGRAMME 2019 DE TRAVAUX EN FORÊTS PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC ET DE LA SYLVICULTURE (CTM / ONF)

58/ MODIFICATION DE LA SURFACE D'EXTENSION DE LA ZONE DE PRÉEMPTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES SUR L'ILET CHANCEL, COMMUNE DU ROBERT (CONSERVATOIRE DU LITTORAL)

59/ DEMANDE DE MODIFICATION ET AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT À LA CONVENTION DU 13 JUILLET 2017 DÉFINISSANT LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET D'UTILISATION D'UNE SUBVENTION AU GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE DE LA MARTINIQUE (GDSM) POUR LE FINANCEMENT DE SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

60/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA LIGUE DE TENNIS DE MARTINIQUE POUR LA RENOVATION DU CENTRE DE LIGUE

### **PRESENCES**

### **LE MERCREDI 30 OCTOBRE 2019**

### > LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE

Etaient présents: Monsieur Claude LISE — Président de l'Assemblée et Mesdames et Messieurs, Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Claude BELLUNE, Kora BERNABE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Joachim BOUQUETY, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Catherine CONCONNE, Gilbert COÛTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Johnny HAJJAR, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Lucie LEBRAVE, Nadia LIMIER, Fred LORDINOT, Denis LOUIS-REGIS, Raphaël MARTINE, Charles-André MENCE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Stéphanie NORCA, Justin PAMPHILE, Josiane PINVILLE, Lucien RANGON, Nadine RENARD, Daniel ROBIN, Louise TELLE, Patricia TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL, Sandra VALENTIN, David ZOBDA.

<u>Etaient absents et avaient donné pouvoir</u>: Mesdames, Messieurs, Marie-Thérèse CASIMIRIUS (procuration à Jean-Claude DUVERGER), Eugène LARCHER (procuration à Joachim BOUQUETY), Marie-Line LESDEMA (procuration à Georges CLEON), Jean-Philippe NILOR, Maryse PLANTIN (procuration à Louise TELLE), Sandrine SAINT-AIME (procuration à Belfort BIROTA).

### > LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>Assistaient à la séance</u>: Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Sylvia SAÏTHSOOTHANE, Marinette TORPILLE.

### > LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Etaient présents: Monsieur Claude LISE — Président de l'Assemblée et Mesdames et Messieurs, Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Claude BELLUNE, Kora BERNABE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Joachim BOUQUETY, Michel BRANCHI, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Catherine CONCONNE, Gilbert COÛTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Johnny HAJJAR, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Eugène LARCHER, Lucie LEBRAVE, Marie-Line LESDEMA, Nadia LIMIER, Claude LISE, Fred LORDINOT, Raphaël MARTINE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Marius NARCISSOT, Stéphanie NORCA, Josiane PINVILLE, Lucien RANGON, Daniel ROBIN, Louise TELLE, Patricia TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL, Sandra VALENTIN, David ZOBDA.

<u>Etaient absents et avaient donné pouvoir</u>: Mesdames, Messieurs, Francine CARIUS (procuration à Lucien ADENET), Marie-Thérèse CASIMIRIUS (procuration à Jean-Claude DUVERGER), Denis LOUIS-REGIS, (procuration à Claude LISE), Charles-André MENCE (procuration à Daniel ROBIN), Karine MOUSSEAU (procuration à Yan MONPLAISIR), Jean-

Philippe NILOR, Justin PAMPHILE, Maryse PLANTIN (procuration à Louise TELLE), Nadine RENARD (procuration à Marie-France TOUL), Sandrine SAINT-AIME (procuration à Belfort BIROTA).

### > LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>Assistaient à la séance</u>: Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Sylvia SAÏTHSOOTHANE, Marinette TORPILLE.

### LES DEBATS

### ASSEMBLEE PLÉNIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

### **SÉANCE DU MERCREDI 30 OCTOBRE 2019**

Salle Camille DARSIERES

(Début de la séance à 10h30)

M. Le Président Claude LISE – Nous allons procéder à l'appel. Monsieur PRIAM.

(M. Christophe PRIAM procède à l'appel nominal des élus)

M. Christophe PRIAM – Président vous avez le quorum requis.

### M. Le Président Claude LISE

Si je déclare la séance ouverte, il faut que nous désignions une secrétaire de séance. Qui se propose ? Oui, collègue CLEON. Il n'y a pas d'opposition ? Donc, le collègue CLEON est secrétaire de séance. Mes chers collègues, nous avons 60 points à l'ordre du jour et notre réunion est prévue sur deux jours. Si on avait commencé à l'heure et que nous allions à une allure normale, on aurait pu envisager de terminer ce soir, mais là, on sera bien obligé de continuer demain et je propose quand même qu'on ne ralentisse pas inutilement, qu'on aille, disons, normalement, qu'on progresse normalement dans nos travaux, que cela nous permette de terminer ce soir à une heure décente, aux alentours de 20 heures et puis que nous puissions terminer demain aux alentours de 14 heures. C'est possible. Voilà. Donc, je vais vous présenter l'ordre du jour. J'ai dit qu'il y avait 60 questions. Après l'examen des procès-verbaux des réunions des 20-21 juin 2019, du 3 juillet 2019 et des 18 et 19 juillet 2019, nous

allons voir successivement des dossiers présentés par la Conseillère exécutive, Sylvia SAÏTHSOOTHANE, il s'agit des rapports numéros 2 à 4. Ensuite, les dossiers présentés pas la Conseillère exécutive, Aurélie NELLA, il s'agit des rapports 5 à 7. Puis, les dossiers présentés par le Conseiller exécutif Francis CAROLE, il s'agit des rapports 8 à 22. Puis les dossiers présentés par le Conseiller exécutif Miguel LAVENTURE, il s'agit des rapports numéro 23 à 53. Ensuite, les dossiers présentés par le Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE, il s'agit des rapports 54 et 55. Et, nous terminerons par les dossiers présentés par le Conseiller exécutif Louis BOUTRIN, il s'agit des rapports numéros 56 à 60. Je suis par ailleurs, saisi de deux questions orales. Elles ont été déposées dans les règles. Il s'agit de la question orale du collègue Félix CATHERINE et de la question orale de notre collègue Josiane PINVILLE. Donc, ces deux questions orales seront, bien sûr, présentées à la fin de notre ordre du jour, c'est-à-dire après les dossiers présentés pas le collègue Louis BOUTRIN. Voilà, donc, s'il n'y a pas d'observation, je propose que nous passions à l'examen des procès-verbaux.

# 1/ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DES 20 ET 21 JUIN 2019, 3 JUILLET 2019, ET 18 ET 19 JUILLET 2019

Procès-verbal de la réunion des 20 et 21 juin 2019

### M. le Président Claude LISE

Concernant les procès-verbaux des 20 et 21 juin 2019, y a-t-il des observations ? Pas d'observation ?

Procès verbal de la réunion du 3 juillet 2019

### M. le Président Claude LISE

Nous passons au procès-verbal de la séance du 3 juillet. Pas d'observation?

Procès-verbal de la réunion des 18 et 19 juillet 2019

### M. le Président Claude LISE

Et, les procès-verbaux des 18 et 19 juillet 2019. Il n'y a pas d'observation non plus ? Oui collègue MONTROSE ?

### **Mme Diane MONTROSE**

Je n'ai pas d'observation sur le procès-verbal en question, Président, mais je souhaiterais, si tu permets, faire une déclaration liminaire. Dans le contexte actuel que l'actualité nous confirme, si tu le permets, j'aimerais faire une déclaration luminaire une fois que tu auras bien évidemment, procédé au vote sur les procèsverbaux.

### M. le Président Claude LISE

Très bien. Je constate qu'il n'y a pas d'observation sur cette série de procès-verbaux. Donc, si c'est le cas, je mets aux voix. Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Vote

### **Abstentions?**

Contre ? Pour ? Voté A l'unanimité.

Donc, tous ces procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité et je passe la parole par conséquent à notre collègue MONTROSE pour qu'elle nous présente sa question orale.

### **Mme Diane MONTROSE**

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président du Conseil Exécutif, Monsieur le Président de l'Assemblée de Martinique, Mesdames, Messieurs les Conseillers exécutifs, Mesdames, Messieurs les Conseillers territoriaux de Martinique, Mesdames, Messieurs les personnalités de Martinique, Mesdames, Messieurs les collaborateurs de nos Collectivités locales, Chers Martiniquaises, Chers Martiniquais. Depuis quelques jours, je m'interroge, je m'interroge plus que jamais sur le sens du mot « responsabilité », surtout lorsque nous-mêmes, sommes en responsabilité. Jacques SALOME, psychologue, père de cinq enfants, disait que: « parce que quand il y a un silence des mots, M O T S, se réveille trop souvent la violence des maux, M A U X », alors en tant que femme, poto mitan de notre société martiniquaise, en tant que maman, parent, premier éducateur de nos enfants, en tant qu'élue, je décide aujourd'hui de ne pas me taire et m'adresser à vous afin d'éviter de nouveaux maux à notre Martinique. Comme beaucoup d'entre vous, j'ai entendu, j'ai entendu avec stupéfaction, l'intervention d'un élu martiniquais sur des ondes d'une radio locale. Ses propos ne sont pas acceptables et je souhaite faire appel au cœur des hommes, afin de mettre ensemble définitivement, fin à ce cycle de violence politique. J'en appelle à la raison, j'en appelle à la cohérence car on ne peut pas faire corps autour du cri, « stop à la violence » aux côtés des politiciens, des associations, des jeunes, des personnes de la société civile, des élus, des syndicats, et s'exprimer ainsi. On ne peut pas inciter à déposer les armes aux côtés de l'Etat et accepter ainsi, et inviter ainsi, les foyalais à se préparer à la bataille. On ne peut pas prôner le respect et le civisme aux côtés de nos enseignants, dans nos écoles, et parler avec tant d'agressivité. Ne sabotons pas, ne sabotons pas le travail des pères et mères de famille, parfois isolés dans leur mission d'éducation, qui se battent au quotidien pour faire respecter la notion d'autorité lorsque nous la bafouons, et pire, vous la défiez. Ne sabotons pas le travail des pères et mères de famille qui se battent au quotidien pour démontrer que la violence n'engendre que la violence, alors que vous l'encouragez. Ne sabotons pas le travail des pères et des mères de famille qui se battent au quotidien pour maintenir le dialogue dans leurs familles et on sait à quel point cela peut être difficile, quand vous, vous prônez des méthodes radicales. J'en appelle alors, à chaque Martiniquaise, à chaque Martiniquais, pour que nous puissions faire grandir le vivre ensemble, plutôt que la division. La Martinique a plus que jamais besoin de cohésion, de messages clairs, d'unité. Hier encore, deux blessés par balles au Lamentin. Nous devons plus que jamais, avoir en tête notre rôle de boussole, d'aiguillon pour nos jeunes. Aimé CESAIRE, interviewé par Patrice LOUIS en 2004 disait : « J'ai toujours un espoir parce que je crois en l'Homme, c'est peut-être stupide. La voix de l'homme est d'accomplir l'humanité, de prendre conscience de soi-même. Oui, je crois encore en l'homme ». Je crois en particulier à la femme, en tant que mère, en tant qu'élue, j'en appelle aux femmes. Nous qui sommes le socle réconfortant, aimant, protecteur de nos enfants, époux, conjoints, la matrice de la famille. Nous qui savons composer avec leur caractère tous les jours, pour les aider à faire le meilleur et à tirer le meilleur d'eux-mêmes, je vous exhorte à prendre les choses en mains et vous invite à les entourer, encore plus forts, de vos bras aimants pour dissiper toute forme de violence, qu'elle soit verbale, morale ou physique. Si la non-violence est la loi de l'humanité, l'avenir appartient aux femmes. Qui peut faire appel au cœur des hommes avec plus d'efficacité que la femme ? C'était là, la pensée de GHANDI que je réitère aux femmes.

(Applaudissements)

### M. Le Président Claude LISE

Merci collègue. Collègue HAJJAR, un point d'ordre ? Une déclaration ?

### M. Johnny HAJJAR

Ce sera une déclaration suite à une déclaration, puisque je pense qu'il faut que la population puisse également bien comprendre la situation dans laquelle nous nous positionnons. J'ai bien vu que cette intervention a été préparée, elle a été lue. J'espère que la sincérité suit le discours, mais je ne peux pas rester inerte devant un discours très humain, aux apparences très humaines, parce que l'exemple vient d'en haut. L'exemple vient d'en haut. Je comprends bien qu'il y a une cible à abattre pour vous, ou en tous cas certaines personnes ici, la gouvernance de la CTM. Je comprends bien que la violence ne vient que d'un seul camp, parce que, effectivement, il n'y a que gentillesse, diplomatie, amour, partage, solidarité de la gouvernance de la CTM. C'est bien pour cela que les salariés ne sont toujours pas payés, c'est bien pour cela que les entreprises ne sont pas payées, c'est bien pour cela... parce que je reçois des dizaines... je reçois des courriers même chez moi. De grandes personnes qui ne peuvent plus avoir accès au portage de repas, parce que la CTM n'a pas payé l'association qui devait livrer le repas, et on appelle à l'aide. Alors, la ville de Fort-de-France vient au quotidien, essayer d'aider, le CCAS est débordé. Avec son maigre petit budget, il reçoit, il aide, il fait de son mieux. La résistance a un sens. Aujourd'hui, des centaines de Martiniquais n'en peuvent plus. La crise et la violence ne viennent pas uniquement d'ailleurs, elles viennent d'abord de cet hémicycle, et j'en suis la preuve vivante, depuis le début de la création de la Collectivité Territoriale de Martinique. Moi, je pense que le meilleur moyen d'aligner des propos, ce sont les actes. Et, se servir, parce que je pense que là c'est simplement, il faut prendre le recul et accepter d'entendre un message qui dit : "ça suffit". Vous faites peur à certaines personnes dans ce pays, vous ne nous faîtes pas peur, et ce n'est pas un message de violence, c'est simplement...

(Brouhaha)

### M. Johnny HAJJAR

Ce n'est pas un message... mais vous pouvez... Non, non, le fait d'avoir peur fait que certains ne s'expriment pas, le climat de terreur que vous avez installé aussi bien ici...

(Brouhaha)

### M. le Président Claude Lise

Collègue, collègue HAJJAR, je pense qu'il faut quand même mesurer les propos. Il n'y a pas de climat de terreur dans cette Assemblée et par conséquent, je t'invite, après une déclaration où personne n'a été nommé. A ma connaissance, je n'ai pas entendu de mise en cause personnelle, et il y a eu un appel à calmer un peu, le jeu, question de violence. Donc, je ne vais pas admettre qu'on en rajoute et qu'on incite à la violence au sein de l'Assemblée. En tant que Président de l'Assemblée, je te demande...

(Applaudissements)

### M. le Président Claude LISE

Je t'ai donné la parole, mais mesures tes propos. Je n'ai jusqu'à présent pas perçu de climat de terreur là, dans cette Assemblée, là.

### M. Johnny HAJJAR

Monsieur le Président de l'Assemblée, il me semble que le lieu du débat politique, c'est bien ici, et que la démocratie doit pouvoir s'exprimer, et que, vous ne pouvez pas dire ce que vous dites là, lorsque vous avez vécu, comme moi même ici, toutes les insultes que nous avons pu subir depuis le début de la création de la Collectivité. Maintenant, il faut simplement essayer d'être sincère et honnête avec ceux qui nous regardent, il faut arrêter d'être hypocrite, arrêter de donner le sentiment de façade. On n'a rien entendu ici, mais on en entend partout et sur des radios, certainement bien organisées. Et, on fait mieux, il y a des actions qui sont menées par la Collectivité Territoriale de Martinique qui sont directement ciblées contre l'intérêt des Foyalais. Et ça aujourd'hui, ça aujourd'hui...

(Brouhaha)

### M. Johnny HAJJAR

Quel que soit le nombre de personnes, vous pouvez être 50, 200, vous n'allez pas m'empêcher de parler, et je dirai ce que j'ai à dire dans le plus grand respect de l'humain et des autres, sans chercher la violence. Mais, votre violence collective que vous essayez de mettre en œuvre, en essayant de m'empêcher de m'exprimer, n'aboutira pas, parce que cela renforcera, ma détermination dans l'objectif d'essayer d'aider ce pays, les plus pauvres et les plus démunis, dans le respect de la dignité, parce que la dignité c'est ce qu'il y a de plus important sur la terre. Et la société que vous voulez fonder, aujourd'hui, sous un règne de domination, de terreur, je le dis, eh bien, d'autres nous demande de parler à leur place, et bien nous parlons à leur place. Alors, oui à la paix mais à une paix respectueuse et sincère, pas une paix camouflée, habillée derrière les propos que j'ai entendus là, parce qu'aujourd'hui, il faut sortir de la crise dans laquelle vous nous avez emmené. Eh, tous les habillages vont tomber, ils commencent à tomber, les gens voient la réalité. Donc, tout ce que vous pouvez dire aujourd'hui, j'espère simplement, et je demande à la population de regarder les actes avant les propos, parce que derrière chaque parole, il y a un comportement, et c'est là, où vous êtes démasqué. Parce qu'il y a un décalage très clair entre ce que vous dites, ce que vous prônez et ce que vous faites, dans la réalité des actions politiques et j'en prendrais, des exemples. Nous sommes venus pour cela, c'est ici, le lieu du débat. Donc je tiens à ce que... Au lieu de chercher à stigmatiser, c'est simplement l'exaspération, parce qu'aujourd'hui c'est le silence total sur le territoire en Martinique, parce qu'une fois que le Conseil Exécutif a parlé, eh bien, on ne peut plus parler, même dans les séances de réunion dans lesquelles je suis. Dès que le Président du Conseil Exécutif a dit quelque chose, lui, il a le droit d'élever le ton, il a le droit d'insulter. Oooh! Il ne faut surtout rien dire. eh bien, non, nous méritons le respect autant que lui, mérite le respect. Et donc, même quand je suis dans les salles où je vois que c'est le silence complet parce que tout le monde a peur, pas une mouche ne vole, et ça c'est la vérité, personne ne peut dire le contraire. Alors, il peut avoir tous les fanatiques qu'il veut autour, toutes les personnes capables de le porter, mais il y aussi des gens qui pensent et que l'éveil des consciences et de la dignité, c'est ce qu'il y a de plus important, et nous la défendrons jusqu'au bout contre le matérialisme, pour le progrès et pour la démocratie.

(Applaudissements)

### M. Le Président Claude LISE

Merci collègue. J'aimerais que... Au début de cette séance, je voudrais vous rappeler que nous avons un ordre du jour et une déclaration, je n'aimerais pas qu'à partir de cette déclaration qui se veut un appel à l'apaisement, qu'on entre dans un débat qui dérape. Donc, je demande aux uns et aux autres de, très rapidement, clore ce débat. J'ai une demande de parole de la collègue CASIMIRIUS, je vais lui donner la parole, un point d'ordre. Tu as la parole, collègue.

(On entend une diffusion radiophonique du Député Serge Letchimy au sujet du bâtiment de l'ex-palais de justice réclamé par la CTM)

### **Mme Catherine CONCONNE**

Ce n'est pas de la terreur, ça ? Ce n'est pas une violence ça ?

### M. Fred LORDINOT

Président, qui est chargé de la police de l'Assemblée ? Qui est chargé de la police de l'Assemblée.

### **Mme Catherine CONCONNE**

Bravo.

### M. Le Président Claude LISE

Tu as la parole collègue.

### **Mme Catherine CONCONNE**

Je voulais juste dire un mot, que j'aurais pu croire la collègue. J'aurais pu la croire et pourquoi pas, adhérer à son discours ? Je n'y crois pas beaucoup parce que tout cela est organisé et monté. Si elle avait juste osé mettre au pluriel, quand elle dit « Nous avons entendu un élu sur une radio libre ». J'aimerais l'appeler à dire « Nous avons entendu des élus sur des radios libres » et venir chaque mois, ici, à chaque fois qu'il y a une plénière, tenir le discours qu'elle a tenu. Parce que depuis quatre ans, elle aurait eu matière à faire des appels à la non-violence. Merci Monsieur le Président.

### M. Le Président Claude LISE

Collègue CASIMIRIUS.

### **Mme Marie-Thérèse CASIMIRIUS**

Merci beaucoup Président. Je veux saluer les collègues que je n'ai pas eus. J'ai écoûté avec beaucoup d'attention et beaucoup d'intérêt les propos de la collègue. Mais je ne vais pas faire court, parce que je crois que j'aurais compris si j'avais entendu le mot « co-responsabilité ». Et, je veux la remercier pour les propos qu'elle a tenus à l'égard de la femme et particulièrement de la femme martiniquaise. Mais, je veux lui rappeler simplement, qu'il n'y a pas si longtemps que cela, au mois de mars 2019, j'ai été victime des pires menaces de la part d'un candidat qui était supporté par le Parti auquel elle a adhéré. J'ai entendu des mots, à mon avis, d'un total irrespect vis-à-vis de la femme martiniquaise, et je vais simplement lui citer. Nous avons des enregistrements, tout comme l'enregistrement qu'on vient de nous diffuser, merci de la diffusion, et je ne vais jamais oublier ces mots « Il faut la détruire » et c'est un opposant qui fait partie du groupe politique auquel elle appartient. Je veux dire par là, que je n'ai jamais entendu ces propos d'autres Partis. Donc, c'est pour cela que je vais simplement lui opposer la notion de co-responsabilité, parce que je crois qu'il y a une véritable violence verbale circulaire, qui n'est pas imputable, seulement à un Parti, mais beaucoup d'autres et à commencer par le Parti auquel elle adhère. Merci Président.

(Applaudissements)

### M. Le Président Claude LISE

Collègue Yan MONPLAISIR.

### M. Yan MONPLAISIR

Oui, Monsieur le Président, je pense qu'il faut resituer les choses et les resituer dans le contexte et les préciser. De quoi s'agit-il et à quoi faisait allusion notre collège Diane MONTROSE ? Bien sûr, j'entends qu'ici et là, on puisse faire état de propos qui ne sont pas plus acceptables. Et Madame le Maire de Basse-Pointe vient de l'indiquer, nous savons ce que c'est que les campagnes électorales. Vous avez devant vous quelqu'un qui a déjà été, presque dans sa chair, j'étais avec Max ELYSEE quand nous nous sommes fait agresser à Volga Plage, alors que nous étions au domicile de quelqu'un, et donc, je sais ce que c'est que la violence. Je sais qu'elle peut venir de n'importe où, il y a eu des violences ailleurs également. Vous-même, Monsieur le Président, vous en avez été victime un temps, dans une commune que vous connaissez bien puisque vous y êtes né. Donc, on sait que la violence, malheureusement, peut faire partie de la vie. Mais, resituons les choses, resituons les choses, et j'aurai aimé que l'élu qui s'absente chaque fois que je prends la parole, parce qu'elle ne peut pas souffrir mes propos, soit là pour m'entendre. Non, pas toi, ce n'est pas toi. Toi tu fais corps avec l'ensemble, mais enfin, bon, comme je te connais et que je te sais plus modérée et plus capable de garder tes nerfs, je ne doute pas que tu sois restée dans la salle, d'autres ont moins, cette faculté et souffrent beaucoup de m'entendre m'exprimer. Mais je sais que les propos lui parviendront, parce que j'aimerais que tout le monde entende ce que je dis. Quel est le fait générateur de tout cela? Le fait générateur, ce ne sont pas les circonstances, on pourrait toujours, et on peut en parler d'ailleurs, de ce qui a amené à cette situationlà. Mais ce qui est vrai, c'est que sur les réseaux sociaux, partout circule avec des commentaires, l'intervention d'un député de la République, c'est-à-dire, celui qui fait les lois ; d'un député qui n'est pas un élu, Madame la Maire de Basse-Pointe, qui n'est pas un élu, voire un candidat ordinaire, qui est quelqu'un dont la personnalité, dont les responsabilités au sein d'un grand mouvement politique local, dont le parcours politique commande la notion d'exemplarité. Comment voulez-vous que demain nous puissions interpeller les jeunes, ceux qui sont, je dirais, encore dans le droit chemin et qu'on essaie de guider sur le chemin ? Ceux qui sont déjà sortis du chemin, et nous en avons malheureusement des exemples aussi dans la musique, dans les expressions diverses de la vie, de ces excès-là. Comment voulez-vous que nous puissions leur demander de faire attention, de ne pas être violent dans l'expression verbale, et puis ensuite de ne pas passer à l'acte, comme l'a indiqué Diane MONTROSE, en utilisant des armes ? Si ceux qui sont sensés faire les lois, donner l'exemple, commander par leurs comportements, par leurs attitudes et par leurs gestes, invitent tout simplement à l'affrontement, à l'affrontement. Je vous rappelle les termes qui ont été utilisés. On demande à la population de se mobiliser, on déclare, et le verbe n'est pas hors du contexte, on déclare que ceux qui vont foutre le pied, c'est d'une violence inouïe. Ceux qui vont venir. Qui sont ceux qui peuvent venir? Ceux à qui nous pouvons demander d'aller faire un diagnostic pour savoir s'il y a de l'amiante ou pas dans un bâtiment et qui disent : On ne vient pas, vous avez entendu ce que le député a dit?». Il a même saisi comme témoin, les représentants de l'Autorité, que sont le Préfet, la Police et les Juges pour leur dire « Je vous ai prévenu, je vous ai prévenu, si le sang coule, ce sera de votre responsabilité parce que vous n'aurez pas convaincu, ceux-là même qui ne sont que dans l'exercice de leur mission, de ne pas remplir leurs missions parce que, force ne doit pas rester à la loi, mais force doit être dans la rue ». C'est ça, l'interpellation du Député, et c'est ce dont nous parlons ce matin. Nous ne parlons pas des fioritures que l'on peut essayer de construire autour. Nous voudrions être unanimes à condamner cela, quel que soit le bord politique, et nous devons le faire et notre Assemblée doit le faire, et j'espère que les collègues le feront aussi. Non pas, parce qu'il s'agit de tel ou tel qui serait un élu... Alors, en plus, il faut resituer encore les choses dans leur contexte. Ce n'est pas un égarement verbal, je dirais, accidentel. C'et une continuité dans l'expression de la violence du Verbe qui invite à la violence les autres. Ne me dites pas que vous pouvez défendre cette cause-là, chers collègues. Baissez la tête et taisez-vous, et écoûtez avec humilité et dites « Bon, cela a été dit, cela méritait d'être dit, passons à autre chose ». Mais ne défendez pas cette cause qui n'est pas défendable devant les Martiniquais. Les Martiniquais vous regardent, ils nous regardent. Vous allez défendre la position d'un Député, ancien Président de la Région, responsable principal d'un Parti politique auquel vous appartenez, mais parfois on a des amis qui disent des bêtises, il faut les assumer, et bien vous ne pouvez pas défendre cette position. Vous ne pouvez pas la défendre devant les mères de familles de ce pays qui ont la difficulté que vous savez à élever les enfants aujourd'hui, devant toutes ces familles qui sont en détresse face à la violence, devant ces gens qui pleurent des fois, du fait de la violence dont elles sont victimes. eh bien, vous ne pouvez pas défendre cette position. Je nous invite à en rester là, à prendre acte, à laisser ceux qui doivent entendre des leçons, quelquefois la vie vous donne des leçons, il faut savoir les entendre. eh bien, ceux qui se sont mal conduits doivent entendre la leçon et ils doivent, aujourd'hui, cela les grandirait d'ailleurs peut-être un peu, à l'exemple de ce qu'on voit dans d'autres pays, ils doivent venir faire un mea culpa public et dire « Oui, je regrette ce que j'ai dit. Oui je regrette d'avoir exprimé publiquement ma colère de cette manière. Oui je regrette d'avoir donné le mauvais exemple aux enfants de mon pays ». Et cela les grandirait, je vous invite à les inviter à le faire.

(Applaudissements)

### M. le Président Claude Lise

Collègue DUVERGER.

### M. Jean- Claude DUVERGER

Merci Président. Pas pour alourdir les débats mais j'ai tout entendu. Je suis absolument d'accord avec ceux qui sont contre la violence. Vous savez très bien quelle position, j'ai eu ici, quand j'ai appris que des agents de sécurité avaient donné un coup de poing à un représentant syndical qui voulait venir ici, contre, quand Monsieur GOMA a été frappé d'un coup de poing ici. Je l'ai dit. A ce moment, j'étais seul. Je suis contre la violence quand on a été suffisamment agressé de ce côté. Le Président est intervenu, peut-être pour qu'il y ait moins de monde, je suis contre. Mais il y a des... Il faut faire attention à nos propos. Un député n'a pas le droit de dire, y compris dans une émission télévisée, qu'il a un révolver, cela doit nous interpeller aussi. Il faut que l'on soit interpellé tout le temps, et nous allons nous mettre d'accord, si nous sommes interpellés tout le temps pour les mêmes faits. Mais je dois dire aussi, je sui contre la violence parce que je suis contre, pas que l'on prenne des... que l'on appelle un peuple à se mettre debout si on sent en danger, non. Je ne suis pas contre février 1900, même s'il y a eu des morts. Je ne suis pas contre les gens qui se sont mobilisés, encore tués lâchement au Lamentin. Je ne regrette pas d'avoir été du côté de ceux qui ont été tués à Chalvet, je ne regrette pas. Je ne regrette pas décembre 59, d'avoir été là. Je dis que je suis contre la violence de manière générale mais je le dis haut et fort, y compris pour le pays. Je ne fais pas partie de ceux qui pensent qu'un jour le peuple ne sera pas armé, s'il faut. Mais je comprends qu'il y ait des positions. Je comprends qu'il y ait des gens qui pensent que la violence c'est d'un côté et pas de l'autre. Mais la violence est partout. Et, nous ne nous sommes pas trouvés tous là, sinon parmi nous, il y avait ceux qui étaient en face de nous, lorsque nous demandions qu'il n'y ait pas de tuerie ici, que l'on ne frappe pas des travailleurs qui revendiquaient pour deux francs. C'était deux francs à l'époque en 1900. Donc, je veux dire que si nous disons, je ne vise personne. Mais si nous voulons ici, qu'il y ait un respect, soyons respectueux tout le temps, y compris lorsque nous ne sommes pas intéressés, peut-être, je ne veux pas dire que c'est une période pré-politique. Je fais partie de ceux qui ont voté ici pour qu'on reçoive des travailleurs, pour les entendre. Mais je fais partie aussi de ceux qui ici, ont dû rester dehors, ne pouvant pas entrer, parce qu'il y avait aussi un sentiment de violence à l'intérieur. Je fais partie de ceux qui ont reçu des travailleurs, qui les ont entendus. Donc ce que je demande, et si je comprends qu'il faut avancer, je demande aux autres collègues, s'ils veulent bien, de ne pas intervenir, mais je dis que lorsque nous voulons prendre une position contre la violence, prenons-la tout le temps. J'ai entendu le nom de CESAIRE, mais il faut le lire partout. Même CESAIRE dans « Une tempête », fait calibandir. S'il faut avoir les dynamites de PROSPERO, il est prêt et on verra lequel monte plus haut. Cela voudrait dire que s'il faut se battre, je n'ai pas toujours été contre ARAFAT, je n'ai pas toujours été contre ceux qui souffrent, je n'ai pas toujours été contre ceux qui prennent des positions parce qu'en face, il y a une autre position. Donc,

ensemble, soyons contre la violence d'où qu'elle vienne, quelle que soit la radio. La radio Balisier n'existe plus.

### M. le Président Claude LISE

Collègues, je demande aux uns et aux autres, là, on est devant des réactions sur une déclaration générale. Il y a eu une mise au point de ceux qui se sentaient concernés. Je demande à mes collègues, j'ai déjà au moins six demandes d'intervention, plus deux Conseillers exécutifs qui veulent intervenir alors qu'ils n'ont pas à intervenir dans un débat, sauf s'ils me disent qu'ils ont une déclaration à faire au nom de l'Exécutif. S'ils ont une déclaration à faire, je vais leur donner la parole pour une déclaration, en leur signalant que s'ils font une déclaration, il y aura la possibilité de réponse à leurs déclarations, c'est cela la règle. Donc, je leur demande aussi de ne pas inutilement prolonger les débats. Il me semble que tout a été dit, que le problème c'est éviter, dans cette période de pré-campagne, les appels à la violence et en commençant par faire attention aux mots. Les mots sont quelquefois pires que des armes et appellent les armes à la suite. Alors, tout le monde peut avoir des idées sur la nécessité de faire la révolution quand on en a besoin. Mais ce n'est pas cela le problème aujourd'hui. Le problème n'est pas de débattre de qu'est-ce qu'il faut faire en cas de situation révolutionnaire. Il est question aujourd'hui de ne pas inutilement élever le niveau de violence par des discours qui sont des discours irresponsables. C'est ça le problème. Moi, il me semble que quand on a dit cela, on peut clore le débat parce que sinon on va faire quoi ? Une séance de... Vous voulez qu'on entre dans les débats d'anciens combattants ? Que je vous dise le nombre de fois que j'ai subi des violences ? Pas seulement au Marigot. J'en ai subi ailleurs, vous voulez que je vous dise que je fais partie des élus qui ont un parcours suffisant pour vous parler des violences sur à peu près toute la Martinique, du nord au sud. Il n'y a guère de communes où je n'ai pas fait de campagnes électorales. Est-ce que vous voulez que je vous donne la liste des lieux où il y a eu des violences? Est-ce qu'on va faire cet exercice-là? Chacun va camper sur des positions et puis dire, « moi, je suis une victime ». Non, je pense que la bonne position aujourd'hui, c'est que tout le monde s'engage à ne pas élever le niveau de violence verbale qui va nous créer une situation qui sera intenable. Et je vous dis, les Martiniquais seront très sévères là-dessus. Personne ne va gagner à cette affaire-là, parce que dans le climat actuel où tout le monde sent qu'il y a une violence qui est là, en train de monter ; et la violence, elle est partout, ce n'est pas seulement comme tout le monde croit, des catégories de jeunes, ce n'est pas dans certains quartiers. La violence touche toutes les couches de la société. Nous sommes dans un pays qui est dans une situation de violence à peine contenue, donc, les responsables politiques doivent tout faire pour éviter par des déclarations, de faire monter encore ce niveau-là. Et cela concerne tout le monde. Donc, on ne va pas entrer dans un débat pour savoir quels sont les bons, les mauvais, etc. Je crois qu'il faut s'engager à baisser le niveau de violence verbale pour peut-être contribuer à faire baisser le niveau de violence tout court. Je crois que c'est ça, donc, collègues, est-ce qu'on peut s'entendre sur ce minimum-là? Et puis, on passe à l'ordre du jour? Ou est-ce que certains veulent à tout prix intervenir? Moi, démocratiquement, si on veut passer la journée là-dessus, on continue. Est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on arrête là, et qu'on passe à l'ordre du jour ? On est d'accord ? Bon, donc, nous allons passer à la série de questions présentées par la collègue SAÏTHSOOTHANE qui est déjà là, je la remercie, et elle va nous présenter les orientations 2020 pour les EPLE, les dotations de fonctionnement et d'équipements.

# 2/ EXERCICES 2020 - ORIENTATIONS 2020 POUR LES EPLE ET - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT

### **Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE**

Merci Président. Bonjour à tous et à toutes. Le premier rapport parle effectivement, de l'orientation 2020 pour les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement, dotations de fonctionnement et d'équipements. C'est un exercice auquel vous êtes déjà rompus ? Puisque chaque année avant le 1er novembre, nous devons faire ce vote-là. Donc, peut-être un petit PowerPoint, enfin, pas un petit, un beau PowerPoint qui permet de synthétiser un peu le document que vous avez eu en mains et que vous avez lu. Donc, on rappelle le code de l'Education avec l'article L213-2 et L214-6 pour la prise en charge de l'équipement, du fonctionnement, de l'accueil, de la restauration, de l'hébergement et de l'entretien général et technique des 43 collèges et des 25 lycées de Martinique par la Collectivité Territoriale de Martinique ? Et l'obligation pour la Collectivité de notifier aux chefs d'établissements avant le 1<sup>er</sup> novembre de l'année précédent l'exercice, du montant prévisionnel de la participation aux dépenses d'équipements et de fonctionnement incombant à la Collectivité dont dépendent les établissements? Et les orientations relatives à l'équipement et au fonctionnement matériel de l'établissement arrêté par l'Assemblée délibérante aujourd'hui. Quelles sont nos orientations ? Vous avez, vous le savez, une baisse démographique durable, mais la Collectivité Territoriale poursuit malgré tout sa démarche volontariste en matière d'éducation et ses actions innovantes. On vous a mis quelques chiffres pour que vous mesuriez un p'tit peu l'impact de la baisse démographique : en collège, on a moins 349 élèves, en CAP, moins 97 élèves, en BAC Pro, moins 121 élèves, d'une année sur l'autre, en LGT, moins 470 élèves, et pour un total de second degré hors post BAC de moins 988 élèves. C'est à peu près ce que, chaque année, nous avons au niveau des chiffres. Nous avons cependant des chiffres encourageants au niveau du post BAC, puisque vous voyez que nous avons une augmentation avec près d'une centaine d'élèves pour un total attendu de 2 519 élèves en Martinique. Les cinq défis, quand nous disons cinq défis de la Collectivité, ce sont les cinq défis sur lesquels nous allons appuyer; bien sûr nous avons d'autres défis comme la rénovation du bâti scolaire que nous avons initié et qui avait déjà été commencé, et du coup nous continuons, et d'autres chantiers. Mais nous avons voulu mettre en exergue ces cinq points. Premièrement, la poursuite de la réorganisation de la restauration scolaire, vous en êtes au courant puisque nous avions déjà travaillé sur ces dossiers en plénière lors de l'avant-dernière plénière; les projets et actions éducatifs; les réformes et l'accompagnement à l'orientation ; la carte des formations et la modernisation des équipements. Ce sont les cinq défis pour cette année, en tous cas, et que nous poursuivrons. Tout d'abord, poursuite de la réorganisation de la restauration scolaire. Il faut savoir que la progression est constante quant à la fréquentation des restaurants scolaires donc c'est une bonne chose, cela permet de dire que nous sommes sur la bonne voie. La réorganisation entamée depuis quelques années en tenant compte des impératifs structurels et du contexte budgétaire, économique et contraint; et nous poursuivrons donc l'optimisation de la mutualisation territoriale de la restauration. Pour vous expliquer bien, nous avons les projets de faire en sorte que les cuisines qui soient productrices puissent dispenser les repas dans les établissements de la zone. Par exemple, le lycée de Bellefontaine pour la Ville de Saint-Pierre, le lycée Joseph Pernocle du Lorrain pour les établissements qui sont autour. Cela demande des adaptations, des travaux assez conséquents, mais que nous avons déjà chiffrés et sur lesquels nous travaillons pour une réalisation. La création ou la mise à disposition d'espaces dédiés à la restauration des collégiens et collégiennes. Nous l'avons vu sur la commune de Saint-Anne, nous le verrons également sur la commune du Marigot. La mise en œuvre de nouvelles tarifications en collège, vous l'aviez voté la dernière fois pour une tarification à 2,20 € pour tous les collégiens et toutes les collégiennes de la Martinique, avec la participation de la Collectivité pour abonder les trésoreries des établissements scolaires lorsque le manque à gagner est très important. Et, la mise en place d'un partenariat avec le PARM dans le cadre du Plan de Maîtrise Sanitaire des établissements et du Conseil pour l'organisation en matière de la restauration. Ça, c'est un projet que le PARM a proposé aux établissements scolaires et qui a été suivi d'effets. Beaucoup d'établissements se sont engagés dans cette voie pour permettre justement une meilleure maîtrise sanitaire des repas servis à nos enfants et puis également l'organisation de cette restauration. Donc, c'est quelque chose qui est, à mon avis, très intéressant et qui devrait pouvoir rassembler. Les projets d'actions et actions éducatives, nous en avons nommé quelques unes, mais il y en a beaucoup plus, mais nous avons quand même tenu à mettre un focus sur certaines que vous connaissez déjà : le salon FORMEO, la cérémonie de remise des prix en faveur des collégiens et collégiennes, lycéens et lycéennes méritants, méritantes, les actions de prévention et de sensibilisation, justement, on parlait de ces violences, la déconstruction des modèles, alors bad boy, on dit bad boy, mais moi j'ai envie de mettre qu'il y a les filles aussi qui sont concernées ; donc quand j'entends bad boy, je pense aussi aux filles et à cette déconstruction de ces phénomènes qui est déjà initiée dans beaucoup de communes, et qui est également fait dans les établissements scolaires avec le soutien de la Collectivité; mais également des actions concernant l'estime de soi, des actions concernant également la prévention des addictions et toutes ces actions sont menées également concernant le créole, parce que notre langue, on en parlera tout à l'heure, mais notre langue est en danger, et il convient également d'accompagner ces actions qui sont liées à la connaissance du créole et surtout à notre patrimoine. Les challenges sportifs inter-établissements, on avait fait l'année dernière le challenge escrime, également challenge natation et nous travaillons sur d'autres challenges, et je remercie d'ailleurs les services qui font un travail assez conséquent sur ces challenges, qui justement participent à cette non-violence dans les établissements, participent à travailler ensemble autour d'un projet d'établissement divers, du nord au sud, d'est en ouest et du centre. On en avait parlé lors de la dernière plénière, lors de la présentation du règlement des projets d'actions éducatifs, c'est le concours des meilleures réalisations innovantes des lycéens et lycéennes dans le domaine, justement, de tout ce qui concerne l'environnement mais également les démarches citoyennes dans les établissements scolaires. Donc, c'est ce que nous souhaitons poursuivre et initier puisque ces concours verront le jour cette année. Bien sûr, en plus de ce que j'ai développé, nous avons les accompagnements des établissements vers les stages obligatoires par une participation forfaitaire de la CTM, par élève. Nous l'avions vu lors de la dernière plénière dans le cadre du règlement, les mobilités dans le cadre de séjours linguistiques, culturels, de voyages d'études ou de découverte professionnelle hors de la Martinique, des cursus hors Martinique dans le cadre de la poursuite d'études parce que ces filières n'existent pas sur le territoire, et je tiens à porter l'information à Madame TOUL, qu'elle avait demandé un partenariat avec la filière hippique, et donc c'est un travail qui est en train de se mener. Les activités artistiques, culturelles et sportives par la prise en charge des frais de transport des projets mais pas que, puisque nous accompagnons beaucoup d'activités artistiques, culturelles et sportives dans le cadre des actions qui sont menées lors de l'interclasse dans les collèges et les lycées. Des réformes qui renforcent le rôle de la Collectivité en matière d'orientation. Donc vous savez que l'orientation maintenant est du domaine de la Collectivité Territoriale de Martinique avec un seul équivalent temps plein pour toute la Martinique. Donc, c'est une personne qui sera chargée de développer l'orientation sur toute la Martinique. Cela nous semble très peu, nous l'avons d'ailleurs fait savoir à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale. Mais en tout état de cause, cette orientation nous est dévolue et il nous faut accompagner ce projet d'orientation des élèves et d'organiser des actions d'informations sur les métiers et les formations, avec des journées de découverte de métiers, des périodes d'observation en milieu professionnel, l'organisation d'interventions de professionnels, de professionnels dans les établissements scolaires, l'organisation du FORMEO. La réforme du Bac qui a été voulue par le Gouvernement et qui est appliquée à la session 2021 de l'examen avec suppression des séries devoir général, élargissement du choix de la voie technologique, 12 spécialités prévues, et sur cette réforme du BAC, Monsieur le Président du Conseil Exécutif a eu à s'exprimer quant à l'application de cette réforme qui contraint la Collectivité, alors qu'il y avait à priori pas de frais associés à cette réforme, bien en fait, nous contraindra à dépenser de l'argent sur cette réforme. Non, pas que nous ne voulons pas, nous sommes des élus responsables, que nous voulons le meilleur pour nos enfants, mais malgré tout il faut savoir qu'en même temps on demande à une Collectivité, un contrat de convergence avec une diminution des frais de fonctionnement, et en même temps on charge la barque, donc, nous avons travaillé dans ce sens là, pour travailler sur cela.

(Discussion hors micro)

### **Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE**

Pardon ?... L'erreur est humaine. En tous cas, c'était mon sentiment au moment précis où je parle. Transformation de la voie professionnelle, une voie vers l'excellence. Donc c'est une réforme ambitieuse et d'ampleur entraînant des changements mais difficiles à adapter au tissu économique local, en tenant compte également de la baisse démographique. Effectivement, la voie professionnelle incite les entreprises à prendre la pleine mesure de cette transformation. Sauf que de nombreux clusters que nous avons en Martinique n'ont pas les mêmes forces que ceux de la France hexagonale et que parfois nous sommes confrontés à des difficultés quant à l'accompagnement de nos élèves dans la voie professionnelle. En tout état de cause, il nous faudra faire face. Et donc, le quatrième axe, la modernisation des équipements avec un développement du numérique éducatif qui passe par des infrastructures numériques performantes, des services sécurisés et un équipement homogène. C'est le travail que nous allons faire, à savoir d'accompagner les établissements dans cette modernisation des équipements. Pas toujours facile parce qu'on a beaucoup d'établissements qui sont vieillissants, qui n'étaient pas du tout adaptés au déploiement du numérique avec tous les nouveaux établissements qui ont été construits sous la mandature d'ailleurs de Monsieur Claude LISE. Tous ces établissements, ces collègues sont, eux, opérationnels puisqu'ils sont récents et donc permettent justement un déploiement de toutes ces nouvelles technologies mais de nombreux établissements obligent la Collectivité à faire des travaux très conséquents, quant aux câblages, quant aux problématiques de tous ces travaux, et donc cela demande un temps important. Pour votre information, il faut que vous sachiez que sur les établissements scolaires, sur les 65, nous en avons 12 qui aujourd'hui, sont connectés au Très Haut Débit. Donc, c'est déjà une première chose parce qu'il y a très peu de temps, il n'y en avait pas, aujourd'hui, on en a 12, les autres sont en cours puisque nous souhaitons vraiment que nous ayons tous ces établissements connectés au Très Haut Débit qui permettra d'avoir une fluidité au niveau de l'utilisation pédagogique de ces instruments, et surtout d'avoir une égalité de traitement quant à la France hexagonale et les autres régions. Voilà, donc 12 sur 65 aujourd'hui connectés au Très Haut Débit, et les autres en cours. Quand on n'a pas le Très Haut Débit, on a quand même des connexions, parfois qui ne sont pas toujours évidentes, mais je remercie les services numériques scolaires qui travaillent d'arrache-pied pour faire en sorte que la demande des établissements scolaires soit accompagnée par un règlement des problématiques de travaux dans ces établissements scolaires. On poursuivra la mise aux normes du plateau technique des établissements, particulièrement les lycées professionnels et les SEGPA. Il faut que vous sachiez, je ne pense pas qu'on peut s'enorgueillir, qu'on a une augmentation des élèves en SEGPA, donc de plus en plus d'élèves en SEGPA, ce qui nécessite des travaux quant aux plateaux techniques et parfois des mutualisations également, puisqu'on ne peut pas tout faire en même temps, et nous avons demandé avec les services du Rectorat, un travail conjoint pour travailler sur l'organisation des SEGPA et surtout travailler sur la sectorisation pour faire en sorte que les enfants qui sont déjà fragiles puissent avoir les meilleures chances sur le territoire avec l'organisation de ces SEGPA. Et puis, nous poursuivons, et je remercie également la commission Sport et Monsieur le Conseiller exécutif en charge du sport, de la poursuite de la mutualisation des équipements sportifs. C'est un travail qui a été initié par la commission des Sports, et Monsieur NARCISSOT en est le Président, et donc, elle se poursuit avec de nombreuses conventions qui sont mises en place entre les établissements scolaires, les mairies, la Collectivité Territoriale de Martinique pour apporter des réponses à nos élèves, même s'il y a encore beaucoup à faire. Il y a encore beaucoup de situations un peu difficiles où on a des établissements qui n'ont pas d'équipements sportifs sur place et qu'il nous faut trouver parfois des montages un peu particuliers, mais avec la volonté de tous et de toutes, on y arrive, on y arrive. L'adaptation, ça c'est le cinquième. L'adaptation des formations aux besoins du territoire puisque nous sommes maintenant chef de file de la carte des formations, et en dépit de cette baisse démographique, nous souhaitons donc permettre l'accès égal à des formations qualifiantes, en veillant à une offre équilibrée sur le territoire, la prise en charge des jeunes fragiles, dont je parlais entre autre et une accroissement du niveau de qualification des jeunes, une amélioration de l'employabilité des jeunes sortant du système éducatif, ça c'est important, une valorisation de la communication relative aux secteurs porteurs d'emplois et au cursus scolaire associé et la recherche de cohésion entre l'offre de formation, les axes de programmation, les investissements de la Collectivité et les besoins de nos territoire et les défis du monde. Il faut que vous sachiez que nous avons déjà initié depuis un moment, de nombreuses réunions, alors Madame NELLA également, responsable de l'enseignement supérieur est également... nous sommes ensemble, en tous cas, pour travailler avec toutes les instances qui parlent de l'emploi : le MEDEF, on a également rencontré le bâtiment et toutes ces personnes-là qui sont forces de proposition et pour que nous puissions répondre aussi bien aux attentes du monde, du besoin du territoire, mais également aux aspirations de nos jeunes, non pas qu'il faille faire rentrer forcément les jeunes dans des cases, mais en tous cas, leur donner le champs des possibles pour qu'ils puissent s'insérer durablement dans notre si belle Martinique. Voilà. Donc, concernant cette présentation, vous avez à vous prononcer sur les orientations telles que formulées au présent rapport, l'affectation au titre de 2020 d'un crédit global de fonctionnement de seize millions neuf cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre euros soixante et onze (16 993 404,71 €) à répartir entre les collègues et les lycées ; neuf millions huit cent vingt-et-un mille six cent cinquante euros un centime (9 821 650, 01 €) pour les 25 lycées et sept millions cent soixante-et-onze mille sept cent cinquante trois euros soixante et onze centimes (7 171 753,71 €) pour les 43 collèges. Les dotations correspondantes seront versées comme suit : 70 % en janvier 2020 et 30 % en septembre 2020, et l'affectation au titre de l'exercice 2020 d'un crédit global d'équipements de cinq millions cent trente mille neuf cent dix-huit euros (5 130 918 €) à répartir entre les collèges et les lycées. Le versement pour les lycées s'effectuera selon les modalités suivantes : 50 % à la réception du rapport d'opportunités et le solde à la réception des factures acquittées. Vous avez les tableaux qui vous permettent de voir que nous avons augmenté de manière légère, malgré le fait qu'il y avait des effectifs qui diminuent. On n'a pas diminué les effectifs, les dotations, on les a plutôt même augmentées, de manière légère, je le reconnais, mais en tous cas pour montrer l'engagement de la Collectivité auprès des établissements scolaires en sachant que lorsque nous donnons les dotations de fonctionnement nous faisons également part en cours d'année aux difficultés que les établissements peuvent rencontrer. Cela peut être par exemple, une casse d'eau, cela peut être des frais qui n'étaient pas prévus pour l'établissement et nous participons bien sûr à l'accompagnement qui est obligatoire d'ailleurs, de la Collectivité pour ces établissements scolaires. Voilà. Je crois que je vous ai tout dit.

### M. Le Président Claude LISE

Tu as terminé?

### **Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE**

Voilà, Président.

### M. Le Président Claude LISE

Bien. Avis de la commission Education.

### M. Clément CHARPENTIER-TITY

Bonjour et merci Président. Bonjour à tous les élus présents aujourd'hui.

### **Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE**

Excusez-moi, j'ai fait une petite bêtise. Je peux t'interrompre?

### M. Clément CHARPENTIER-TITY

Oui.

### **Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE**

Je croyais que c'était fini mais ce n'est pas fini, le PowerPoint. Même si je vous l'ai repris rapidement, on va quand même rapidement le voir parce qu'il manquait une

bonne partie. Ce sont juste les dotations qui concernent l'harmonisation des tarifs de la restauration scolaire, la reconduction de la prime d'éloignement pour les collèges qui sont éloignés des sites institutionnels de culture, et la rémunération des contrats PE-SPEC pour la CTM. Voilà, vous avez les montants, on continue et des collèges. Les dotations d'équipements... Ah oui, attendez. Excusez-moi, j'ai zappé alors que c'était vraiment important. Pour les collèges, la dotation globale d'équipements a été déterminée en prenant en compte, les dépenses liées à la modernisation des équipements et la mutualisation à l'équipement de la restauration scolaire et pour les lycées, l'évolution des impératifs pédagogiques, ouverture des sections FCIL, Formation Complémentaire d'Initiative Locale, la réforme de l'enseignement de certaines sections, la mutualisation et l'équipement concernant la restauration et les mesures de cartes scolaires. Voilà les propositions que je vous ai lues concernant ce... Voilà, c'est ce que je voulais vous rajouter. Excuse-moi Président pour cette...

### M. Le Président Claude LISE

Donc, collègue, tu reprends.

### M. Clément CHARPENTIER-TITY

Oui d'accord. Alors, d'abord, je tiens au nom de la commission à remercier tous les admisnistratifs qui nous ont assistés au niveau de cette commission dans l'analyse des différents dossiers. Je tiens à le dire parce que des fois, on marque peut-être l'absence de certains administratifs au niveau des commissions, donc quand ils sont présents et pour chacun des dossiers, nous avions un administratif référent, qui naturellement nous ont apporté une aide au niveau de l'analyse. D'accord. Nous apprécions particulièrement la poursuite de ce gros chantier de l'harmonisation des tarifs de restauration des collèges. Nous avons vu l'investissement, n'est-ce pas, de la Collectivité à ce niveau. Nous constatons également l'appel systématique aux fonds européens afin de soulager la trésorerie de la CTM. Exemple du salon FORMEO dont nous allons parler un peu plus tard, et au niveau également de l'élaboration de nouveaux cadres pour les mobilités. Là aussi, les fonds européens seront appelés à la rescousse, si on peut parler ainsi. Et, nous constatons également le maintien du niveau des dotations pour les EPLE, même si certaines différences peuvent apparaître avec l'année précédente, mais c'est en fonction soit du surplus qui apparaît pour les collèges mais c'est en fonction de l'accompagnement de la restauration, l'harmonisation, grosso modo, donc, nous maintenons le niveau des dotations pour les EPLE. Donc voilà, l'avis ne peut être naturellement que très favorable.

### M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission des Finances.

### M. Michel BRANCHI

La commission des Finances a donné un avis favorable. Bien entendu, on sait qu'en ce qui concerne le fonctionnement nous avons un plafond qui est imposé à l'ensemble de nos budgets, donc 1 %, mais nous relevons quand même qu'en ce qui concerne l'équipement, l'augmentation est de 13 %. Voilà.

### M. Le Président Claude LISE

Merci. Donc, vous avez la parole. Collègue LORDINOT.

### M. Fred LORDINOT

Merci Monsieur le Président, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, mes chers collègues, je suis arrivé en retard. Notre Assemblée était quelque peu agitée, j'espère que cette séance va se dérouler dans le calme et la sérénité, en tous cas, je m'y appliquerai.

(Discussions hors micro)

### M. Fred LORDINOT

Mes chers collègues.... (Inaudible, problème de micro)

### M. le Président Claude LISE

Non, non, je pense que dans quelques minutes, ça va être rétabli. J'ai fait signe au technicien.

(Discussions hors micro)

### M. le Président Claude LISE

Mais non, mais on est tous réduit au silence, là.

### **Mme Catherine CONCONNE**

C'est bon Fred.

### **M. Fred LORDINOT**

Ah merci. Très chère collègue Sylvia SAÏTHSOOTHANE, j'ai eu l'occasion publiquement de te dire combien je considérais la qualité du travail que tu produisais, et comment j'estimais que ton implication était honnête et sincère, donc je l'ai dit en privé, je peux le dire ici publiquement. Mais nous allons quand même, pour le débat, exposer quelques points de désaccord. Tout à l'heure je t'ai interrompue, parce que tu as dit que les dotations de fonctionnement diminuaient, ou bien qu'on était contraint de ne pas les augmenter. Mais je te signale que sur les chiffres que vous nous avez fournis pour l'année 2018, les dotations de fonctionnements, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 2,01 %. Par contre, les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 1,39 %. Mais c'est un choix, c'est votre choix que je ne partage pas. Et, l'excellent collègue, Président de la commission des Finances, m'a envoyé des documents sur la Guadeloupe. Il m'envoie beaucoup de documents sur la Guadeloupe mais pas beaucoup de documents sur la Martinique. Je demande qu'il m'envoie un peu plus sur la Martinique mais ça, il le fera quand il les aura. Quand il me... tu m'as envoyé un document sur la Guadeloupe. L'état nous avait dit : « Vous ne pouvez pas augmenter vos dépenses de fonctionnement au contrat de convergence, de plus de 1,1 % et vous avez choisi de les diminuer ". L'État a dit à la Guadeloupe : " Je vous limite à 1,23 % ». Le Président du Conseil Régional a pris ses responsabilités, il a dépassé ça, et voilà. On peut être d'accord ou pas d'accord mais lui il a dit, et bien voilà ce que je fais, et là maintenant il est dans une négociation avec l'Etat, on verra ce que l'Etat va dire, mais très chers collègues, très chers collègues.... Non, non, les dotations de l'État ont augmenté et représentent environ six cent cinquante millions d'euros (650 000 000 €) d'après mes calculs sur le budget de cette année donc, on ne peut pas dire qu'elles diminuent, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas d'argent pour payer le personnel. Non, six cents millions (600 000 000), c'est beaucoup plus que ce que coûte le personnel donc, soyons là, précis dans nos chiffres mais ça, je ne veux pas polémiquer avec toi. J'ai une petite requête. Peut-être que si tu l'avais fait, tu n'aurais pas eu tout à l'heure ce petit désagrément. Est-ce que les communications des Conseillers Exécutifs peuvent nous être adressées avant l'intervention? Puisque c'est sur une machine. Si c'est projeté là, c'est qu'on peut nous l'envoyer sur internet? Donc, ma requête est toujours la même. Envoyez-nous s'il vous plaît... et là, j'aurais pu te dire « Collègue, tu n'as pas terminé. Tu n'as pas tout dit de la présentation. On continue ». Donc, je vous demande donc, de m'envoyer s'il vous plaît ces communications des Conseillers Exécutifs. Je demande aussi collègues, que les services m'envoient les compte-rendus du Comité de Pilotage de la Cité scolaire de Charpentier. Il faut faire des compte-rendus, parce que j'ai du mal à aller dans une réunion où on me dit qu'il n'y a pas de compte-rendus. D'ailleurs, à ce sujet, l'agent s'en est excusé. J'ai été invité, tu le sais, la veille pour le lendemain. J'ai dit à la personne très gentiment, non, que j'avais pris des engagements, que je ne pouvais pas venir, mais on peut me prévenir avant, mais on peut m'envoyer surtout les documents. Et, tu connais mes questions, qui consistent à rassurer la communauté éducative à Sainte-Marie. A quelle date la rentrée se fera-t-elle à la Cité scolaire de Charpentier? Voilà la question. Quel est le rétroplanning mis en place? La Collectivité peut-elle aider... Tu es enseignante, moi, je suis d'une famille d'enseignants, c'est ma position, peut-être que ce n'est pas la tienne. Est-il possible d'accompagner les professeurs et le personnel administratif dans les opérations de mise en carton pour le déménagement. On est dans une zone défavorisée, les enseignants doivent se consacrer à leur métier, c'est-à-dire, transmettre les savoirs et aussi les valeurs. Donc, je serai enseignant, que, j'aurais souhaité que la Collectivité m'accompagne pour le déménagement. Ma question aussi, elle concerne les vieux bâtiments. La CTM a-t-elle déposé un permis de démolir ? S'il est prévu de quitter le bâtiment en janvier 2020, où en est le permis de démolir ? Très honorable Président LISE qui m'a eu à un moment dans son opposition au Conseil Général, il s'en souvient, avait été titillé puisqu'il avait... je sais que ses services à l'époque qu'il avait n'étaient pas trop d'accord. A vingt millions et demi (20 500 000) de travaux sur le collège Saldès du côté de l'Union, certains disaient, il fallait démolir, ce n'était pas possible 01 11 22 à 01 22 24. L'ancienne gendarmerie, en face du lycée et du collège Lagrosillière, à l'époque j'avais fait un courrier, y compris un courrier au Préfet, et les gens avaient dit : « Qu'est-ce qui lui arrive ? Ce mal élevé, pourquoi il avait demandé la démolition du site de l'ancienne gendarmerie? ». Eh bien, le Président LISE dans sa grande sagesse avait financé la démolition. Là, maintenant peut-être qu'il y a de l'amiante, il y a un diagnostic à faire. Plutôt qu'aller faire des diagnostics dans des bâtiments qui sont utilisés, faire des polémiques, je ne sais pas, à Fort-de-France ou au Lamentin ou à Schoelcher, eh bien, faisons là, ce diagnostic pour voir comment on peut commencer rapidement la démolition de cet établissement, une fois que ce sera abandonné. Donc, le Recteur, Monsieur JAN, invité par le Président de l'Assemblée a dit devant nous, que le bâtiment présente un danger pour tout le monde donc, moi, je pose la question depuis plusieurs mois, j'aimerais avoir une réponse claire. Quand est-ce qu'on va le démolir ? Ensuite, j'ai posé une question aussi, à laquelle je n'ai pas encore eu de réponse, quels sont les travaux que la Collectivité envisage sur la Route Nationale 1 pour permettre une correcte circulation des véhicules, des autobus et des engins agricoles? Les agriculteurs qui ont leur hangar à bananes et qui vont circuler avec des tracteurs, il y a des aménagements à faire là. Enfin, la troisième question, quelles sont les dispositions qui seront prises en matière de transport pour les élèves? Donc, là, collègues, je suis désolé mais ceci, pas dans un but de polémique, mais de rassurer la communauté éducative, de faire que tout le monde... sereinement parce que tu sais qu'il y a eu une remise de prix au collège Lagrosillière et il fallait voir sur les articles de France Antilles, comment les élèves, les parents, les enseignants étaient contents, parce que tu le sais, tu es enseignante et nous devons continuer à encourager ces élèves et leur donner des conditions de travail, je dirai convenable. Je vais terminer collègue, par un point plus technique qui ne te concerne pas seulement mais qui concerne beaucoup le Président du Conseil Exécutif. C'est le fait que vous évoquiez sans arrêt les difficultés qu'il y a sur le patrimoine, et que vous refusiez de nous donner l'inventaire exhaustif du patrimoine de la Collectivité. Je vous le dis, c'est une obligation, maintenant, vous pouvez décider de ne pas nous la donner mais c'est une obligation. Et donc, pour que les choses soient claires, bien dites et exprimées, je vais vous lire ce que dit la règle de droit, donc un petit paragraphe du plan comptable général. «La comptabilité est un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, enregistrer des données de base, chiffrer et présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture. La comptabilité permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution de l'entité dans une perspective de continuité d'activité ». C'est l'article 120-1 du plan comptable général. En ce qui concerne l'inventaire, donc la question des immobilisations. « Le patrimoine d'une Collectivité figure à son bilan. Celui-ci doit donner une image fidèle, complète, sincère de la situation patrimoniale de la Collectivité. Une tenue rigoureuse de l'inventaire permet donc de fiabiliser un élément important du bilan des Collectivités et constitue un des préalables à la certification des constructions. La bonne connaissance de son patrimoine permet à l'Ordonnateur de mettre en œuvre ou d'améliorer sa stratégie de gestion patrimoniale, grâce à la connaissance qu'il a de l'état général de ses immobilisations, d'améliorer les décisions de gestion, d'améliorer ses décisions d'exécution : entretien, révision des loyers, charges, mises à jour de l'inventaire ». C'est là ma question. Pourquoi il n'y a pas de transparence? Quel est le problème réel qu'il y a à nous transmettre l'état des immobilisations ? Ça, j'avoue que jusqu'à maintenant, je ne comprends pas votre refus de nous donner ce document; parce que dans le document comptable, il y a une rubrique sur le logiciel Elios, qui vous donne très clairement, le tableau qui doit indiquer chaque immobilisation, avec sa valorisation. Si je dis que c'est incompréhensible, parce que cela peut soulever des questions, ça peut soulever des questions et alimenter des interrogations parce que, quels sont les contrats qui sont en cours aujourd'hui? Quels sont les contrats qui sont en cours sur des bâtiments qui appartiennent à la Collectivité ? Les gens qui bénéficient de ces contrats de location, est-ce qu'ils paient leur loyer? Voilà une question simple. Si on ne veut pas me donner les chiffres, c'est peut-être qu'il y a un loup, une anguille sous roche, je ne sais pas. Donc, quand je demande le document, j'espère qu'on ne m'en fera pas un procès. Je vous ai demandé l'audit, bon, vous ne voulez pas donner. Je vous demande aussi de me donner l'organigramme nominatif, bon, vous ne voulez pas donner non plus. Mais finalement, comment on pourra débattre sérieusement d'une politique d'investissement si on n'a pas ces données-là? Je pense que chacun mérite de les avoir, et lorsque tu nous parle des... donc sur ça, vous avez compris qu'il faudrait peut-être remédier à cette situation et nous dire très clairement quand estce qu'on l'aura. Donc, je vais demander, profiter, puisque c'est le jour des doléances, qu'on me donne à côté, donc de l'inventaire physique, l'inventaire comptable mais les documents qui sont, celui du Payeur, c'est-à-dire aussi, l'actif immobilisé et la comptabilité générale patrimoniale. OK. Les quatre documents qui doivent être concordants, qui sont exigés par le plan comptable général qui s'applique dans notre Collectivité. Donc, quand on parle des équipements des bâtiments, il faut avoir leur situation. Ce que j'aimerais savoir, c'est, quelle est la stratégie de la Collectivité en matière d'équipements numériques par exemple ? Est-ce que c'est possible d'isoler chaque année, une somme qui va dire... parce qu'on sait que c'est l'avenir, on va en reparler tout à l'heure à l'occasion des fonds structurels. Le numérique, chacun le sait, c'est l'avenir pour le monde entier. Est-ce qu'on peut isoler, le montant des investissements, en matière d'infrastructures et d'équipements sur le numérique dans les établissements scolaires ? Cela me permettrait d'avoir des éléments concrets mais aussi, peut-être à vous aussi, de voir comment on peut améliorer. Donc, voilà mes quelques questions et réflexions, collègue, j'espère que tu m'apporteras des réponses toujours éclairées comme à ton habitude.

### M. le Président Claude LISE

Y a-t-il... ? Oui, collègue MONPLAISIR.

### M. Yan MONPLAISIR

Merci Président. Je tiens à souligner le travail que nous avons fait en commission, effectivement, quand nous avons examiné ces sujets-là. Pour ceux qui étaient présents, évidemment dans les commissions, où nous les convions, n'est-ce pas cher collègue Président de la commission des Finances ? Et notamment nous avons souligné le travail fait par la Conseillère exécutive, Sylvia SAÏTHSOOTHANE, que nous tenons à remercier, à féliciter pour la qualité de son travail. Je voudrais faire quelques commentaires aussi, sur des propos, pas dans un esprit de polémique, mais pour inviter à ce que nous soyons très vigilants. Notre Collectivité est très attentive sur les dépenses qu'elle engage et notamment, en ce qui concerne les recrutements de personnel; et je pense là-dessus qu'il faut s'en féliciter et je tiens à souligner làdessus le sens des responsabilités dont fait preuve le Président de l'Exécutif en la matière. Quand on compare avec la Guadeloupe d'ailleurs, je suis un peu embarrassé, l'actualité malheureusement, que certains d'entre nous n'ont peut-être pas encore, puisque c'est une actualité très factuelle et très, je dirais très actuelle, elle ne peut pas être plus actuelle que cela puisque cela se déroule en ce moment, nous interpelle sur la nécessité pour les responsables de Collectivité, de veiller de manière très précise au respect des lois et des procédures. Et donc, làdessus, je crois qu'il faut... on cite quelquefois... il y a d'ailleurs des gens qui s'amusent à faire du Martinique bashing, des Martiniquais dont certains de nos plus grands chefs d'entreprise, qui ne ratent pas l'occasion de critiquer leur pays pour aller regarder ailleurs. eh bien, je les invite à regarder ce qui se passe ailleurs. Et je n'aimerais pas que le Président de notre Collectivité où le Président de notre Assemblée soit mis en examen, ou entendu, parce qu'il y aurait eu ici ou là, les souplesses auxquelles nous invite le collègue LORDINOT dans l'utilisation des procédures, et dans le fonctionnement de l'Assemblée. Je pense que vous comprendrez que nous ne souhaitons pas cela, et que c'est vrai que la rigueur quelquefois, elle impose le respect des règles. Ca c'est une première chose. La deuxième chose que je voudrais dire, c'est qu'il faut que nous fassions attention, et j'interpelle non seulement le Président de notre Exécutif mais j'interpelle aussi le Président de l'Assemblée et j'interpelle surtout nos parlementaires sur un fait qui me paraît très important et très préjudiciable au développement de nos activités. Les dotations de l'Etat aussi bien les dotations faites dans le cadre du fonctionnement de nos Collectivités, que les autorisations d'engagement de l'État par Collectivité sont significativement plus importantes en Guadeloupe qu'à la Martinique. Entre 2016 et 2019, les autorisations d'engagement de l'État qui sont de l'ordre de 2 milliards et demi d'euros, sont de 300 million plus importante en Guadeloupe qu'à la Martinique. C'est-à-dire que tous les ans, l'Etat donne 300 millions d'autorisation de programme de plus à la Guadeloupe qu'à la Martinique. Et que l'on ne vienne pas me dire, que ça ce sont des écarts de population qui le justifient, il y a certes un léger écart de population, mais pas dans ces propositions qui sont, je dirais, 300 millions d'euros par an sur 2 milliards et demi à peu près de dépenses, cela vous donne une idée de l'écart qu'il y a dans l'engagement de l'État. Quand on compare l'engagement de l'État pour notre Collectivité, pour notre territoire, pour notre pays la Martinique, comparé à la Guadeloupe. Je le dis parce qu'il faut que nos parlementaires soient vigilants quand on vote les engagements ou quand on les prépare, ou quand on les discute, pour que notre territoire ne soit pas... mais je ne doute pas qu'à l'écoûte de mon propos qui nécessairement aura de la résonance, les parlementaires se sentent interpellés au-delà de cette salle, évidemment, aussi, et qu'ils réagissent, et qu'ils fassent en sorte que les dotations qui sont de 500 € par habitant supérieur à la Guadeloupe, les dotations faites globalement au niveau des Collectivités, dotations que l'État verse à nos Collectivités, c'est à peu près 500 € de plus par habitant en Guadeloupe, et les autorisations d'engagement de l'État, donc les engagements de l'État sur le plan budgétaire, c'est à peu près 300 million d'euros de plus par an. Alors, comparaison n'est pas raison, mais sachons faire bloc et sachons faire corps pour exiger à minima une égalité de traitement entre nos territoires. Parce que nous savons très bien qu'il y a eu de nombreux ministres qui sont issus d'autres territoires et que certainement pour cette raison-là, mais sans doute aussi du fait d'un manque de combativité, nous ne soyons pas à même d'obtenir des efforts équivalents et le Président de l'Assemblée, le Président de la Collectivité et les élus de cette Assemblée remercieront ceux qui sont en première ligne pour cette requête-là, c'està-dire nos parlementaires, s'ils arrivent à nous obtenir ce résultat. Voilà me semble-til, un engagement et une interpellation qui méritent de leur part une réponse, que je voudrais être tout à fait concrète, et qui se traduise par les engagements budgétaires de l'Etat. Merci.

### M. le Président Claude LISE

Collègue ADENET. Oui, tu es inscrit, tu es inscrit. ADENET.

### **M. Lucien ADENET**

Merci Président. Bonjour chers collègues. Collègue SAÏTHSOOTHANE, j'ai lu avec attention le rapport que tu nous as présenté au nom du Conseil Exécutif, et il y a un point qui a retenu mon attention, très particulièrement, c'est La réorganisation de la restauration scolaire. Et tu dis dans ton rapport « qu'il s'agira pour la Collectivité de mettre en valeur les savoir-faire des personnels de cuisine par la mutualisation des moyens, de s'impliquer fortement car la restauration des élèves est un levier important de développement économique et de validation des filières locales ». Tu dis également, « enfin, l'amélioration des conditions de restauration et de la qualité des repas sont des facteurs importants tant de réussite scolaire que de santé publique ». Et j'ai cherché un courrier que le Président du Conseil Exécutif, le

Président Alfred MARIE-JEANNE a adressé, tout récemment, au ministre de l'Agriculture, Monsieur Didier GUILLAUME et le ministre lui a répondu en ces termes : « Monsieur le Président du Conseil Exécutifde la CTM. Par courrier en date du 16 mai 2019, vous avez appelé mon attention sur l'application de l'article 24 de la loi 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine durable et accessible à tous, dite loi Egalim, qui prévoit qu'à partir du 1er janvier 2022, les repas servis en restauration collective contiennent une part d'au moins 50 % de produits durables et de qualité donc, au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. En particulier, vous me faites part de votre souhait que la mention valorisante « produit pays » soit prise en compte dans la liste des produits éligibles au seuil de 50 % de produits durables et de qualité afin que la production agricole des Outre-Mer puisse être valorisé dans ce cadre ». Et le ministre ajoute : « En ce qui concerne les territoires d'Outre-Mer, la loi prévoit en son article 98 que ces taux puissent être adaptés par décret un Conseil d'État afin de prendre en compte les particularités locales. A cet effet une consultation a été lancée par mon ministère conjointement avec le ministère des Outre-Mer auprès des acteurs des Outre-Mer, au premier semestre 2019. Au cours de cette consultation, l'opportunité d'inclure ou non les produits bénéficiant de la mention « produit pays » dans la liste des produits entrant dans le décompte des seuils d'approvisionnement en restauration collective a été débattue. Les résultats de cette consultation sont en cours d'analyse. Celle-ci permettra de déterminer si nécessaire, des seuils adaptés pour chacun des territoires concernés. Les éléments dont vous me faites part seront, bien entendu, pris en compte dans la réflexion. Il convient enfin de souligner que la loi Egalim prévoit que la catégorie de produits bénéficiant du logo des régions ultrapériphériques, RUP, entrent dans le décompte de 50 % des produits fixés par l'article 24. Cette mesure vise précisément à intégrer la particularité des Outre-Mer via un dispositif créé par la réglementation européenne, règlement de l'Union Européenne numéro 228-2013 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2013, portant mesure spécifique dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union Européenne". C'est tout simplement pour dire... je voulais tout simplement lire ce courrier pour montrer que le travail qui est fait ici, ne s'arrête pas qu'à cette Assemblée. Donc, le travail fait par le Président du Conseil Exécutif, en notre nom, au nom de la CTM, va bien au-delà. Donc, c'est ce que je voulais dire et souligner ce travail excellent qui est fait pour faire en sorte que nos enfants bénéficient d'une restauration saine, équilibrée, et qu'ils se portent mieux. Merci beaucoup.

### M. le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT.

### M. Fred LORDINOT

Merci Monsieur le Président. C'est Juste pour un point d'ordre parce que j'ai été cité par le collège MONPLAISIR, et je voudrais surtout éviter tout quiproquo. Je n'ai jamais mis en cause, de quelque manière que ce soit, le Président du Conseil Régional de la Guadeloupe en disant qu'il ferait des choses qui seraient hors-la-loi. Non, je n'ai jamais dit cela, et je ne me le permettrais pas d'ailleurs. J'ai simplement dit que la Région Guadeloupe a contractualisé avec l'État sur la limitation des dépenses de fonctionnement. L'augmentation qui a été signée par le Président de la Région avec

l'État c'était 1,23 %, et que le Président du Conseil Régional a pris ses responsabilités, et qu'il a dit qu'il ne respecterait pas l'accord qu'il a passé avec l'Etat. Mais, ça c'est son choix politique, et en ce sens, je respecte son choix politique. Parce que sur les documents envoyés par le très éminent collègue BRANCHI, en passant je me suis excusé, je ne suis pas venu à la commission des Finances hier, je me suis excusé, mais je vous ai dit aussi que j'aimerais qu'on débatte de chiffres et de chiffres de notre Collectivité. Donc, j'aimerais bien que vous me donniez les chiffres avant qu'on vienne en discuter. Donc, si on vient pour blablater je ne serai pas là, mais si on vient avec des paquets de chiffres, moi, je suis content. Donc, le Président de cette Collectivité a pris ses responsabilités et dans les documents donnés par le collègue, je constate que l'investissement par habitant en Guadeloupe... Pa cho, pa cho, pa cho, Chaben. L'investissement par habitant en Guadeloupe est deux fois plus important que le nôtre et à la Réunion trois fois plus important. D'ailleurs, le document remis par le collègue BRANCHI contredit ce que le collègue vient de dire là, concernant les dotations. Et puis, il y a quelques années, on n'aurait jamais vu un premier ministre venir en Guadeloupe sans passer par la Martinique. Alors peut-être que le Président de la Région Guadeloupe, trouve les mots qu'il faut pour discuter avec le gouvernement et que... il l'a laissé dehors mais il finance l'hôpital à 600 millions d'euros, il l'a laissé dehors mais il est en train de faire un cyclotron, il l'a laissé dehors mais il lui donne un paquet d'argent pour moderniser son transport, alors tu vois. Moi, je préfère, je préfère... Mais non, mais vous allez parler, vous allez parler.

(Discussions hors micro)

### M. le Président Claude LISE

Collègue, s'il vous plaît. S'il vous plaît collègues, s'il vous plaît.

### M. Fred LORDINOT

Voilà, après vous allez dire...

### M. le Président Claude LISE

Mais non, mais non attendez. Laissez le collègue s'exprimer...

### M. Fred LORDINOT

Voilà la violence. Voilà la violence.

(Discussions hors micro)

### M. le Président Claude LISE

Et puis ceux qui veulent réagir vont réagir.

### M. Yan MONPLAISIR

Mé moun tala an gardavu.

### M. le Président Claude LISE

Mais non, collègue. Collègues, s'il vous plaît.

### M. Fred LORDINOT

Ecoûtez, je termine...

### M. le Président Claude LISE

Si on ne peut pas s'écoûter, je suspends la séance. Bon, continues, exprimes toi.

### **M. Fred LORDINOT**

Merci Président. Je m'exprime et je ne parle même pas de chez nous, je parle de la Guadeloupe et cela énerve les collègues, je ne comprends pas. Donc, ce que je dis c'est qu'il faut peut-être... et il l'a dit à un moment donné le collègue, faire preuve nous-même de combativité et défendre les propres projets, parce que vous convenez avec moi, on avait décidé bien avant la Guadeloupe de faire un cyclotron et yo fè'y avan nou. Sé pou ki sa? Paskè yo doubout dèyè sé pwojè yo-a é yo ka palé épi gouvenman-an, mé si nou, nou adan an postur, chak lè nou douvan gouvenman-an sé pou kritiké'y, pou di'y i pa bon, i pa ka ba lajan, i pa ka fè ayen, é ben moralité, paske gouvenman-an ka démontwé ke lé dokuman-an la, ke ni lajan pa ka sèvi. Nou ké palé toutalè nou ké palé adan DM-lan, zot ka tiré lajan anlè fon européyen-an, zot tiré lajan, donk man pa ka konpwann. Si la Gwadloup, li, ka mété an plass an pwosédur pou i sèvi tout fon européyen-an é nou olé nou mété, nou ka tiré anlè sa nou ni-an, sa nowmal ke noua dan situasion tala ke kolèg-la ka di-a é ke nou trapé mwens dotasion ke la Gwadloup.

### M. le Président Claude LISE

Collègue CONCONNE.

### **Mme Catherine CONCONNE**

Oui, très rapidement Président, Je ne vais pas donner ici, les raisons pour lesquelles ici c'est comme ça, en Guadeloupe ce n'est pas comme ça, l'état met tant, ceci, je ne vais pas donner les raisons parce qu'on va m'accuser de Martinique bashing, on va m'accuser de Martinique unbashing. Vous savez, il faut de temps en temps avoir le courage de sortir de cette tendance qui installe certains durablement dans leur zone de confort en faisant croire que la faute est toujours à l'autre. Il faut sortir de cela. Alors, sauf à être dans le déni total depuis quatre ans, enfin, je dirai, le déni dans certains lieux, avec certaines personnes, parce que dans d'autres cercles, certains ont les langues qui se délient et trouvent une lucidité retrouvée pour exposer les vraies raisons du comment, du pourquoi. Donc, sauf à être dans cette posture de déni permanent, j'appelle certains en cette période de Toussaint à garder leurs bougies allumées pour une certaine introspection.

(Discussions hors micro)

### M. le Président Claude LISE

Collègue CARIUS, tu as un point d'ordre ? Collègue CARIUS.

### **Mme Francine CARIUS**

Président, c'est juste un point d'ordre. Lors de la dernière plénière, on en a parlé, mais je crois qu'il faudrait vraiment qu'on règle le problème des temps de parole, qu'on règle le problème des temps de parole parce que les mêmes collègues qui ralentissent le déroulement de la séance, ce sont ces personnes-là qui partent à un moment donné et mettent en difficulté la tenue de la séance. Je veux bien que chacun ait envie d'intervenir, mais ce sont les mêmes personnes qui interviennent régulièrement. A chaque fois que la personne va se sentir... sans le nommer, mais la personne va se sentir concernée par un propos, elle aura envie de réagir, elle aura

envie d'intervenir pendant des heures et des heures. Donc, il faut vraiment qu'on règle ce problème du temps de parole parce que ceux qui viennent à 9 heures, à 10 heures et qui restent là, qui subissent ces interventions, je ne dirai pas des fois inutiles mais des interventions redondantes, en ont assez.

### **M. Fred LORDINOT**

Si on part là, vous n'avez pas de quorum, je te le dis. Si nous partons, là maintenant, vous n'avez pas de quorum.

(Discussions hors micro)

### M. le Président Claude LISE

S'il vous plaît. Collègue CARIUS.

(Discussions hors micro)

### M. le Président Claude LISE

S'il vous plaît.

### M. Fred LORDINOT

Je te dis là maintenant... cette affaire-là, je ne vais pas me laisser insulter, si nous partons là maintenant, vous n'avez pas de quorum. Vous avez 33 conseillers sur 51. Vous avez 33 sur 51, c'est-à-dire que vous n'avez pas besoin de l'Opposition pour avoir le quorum. Donc, s'il te plait, ne m'insulte pas pendant que tu dis ton truc, parce que tu n'as pas le quorum pour faire cette Assemblée.

(Discussions hors micro)

### M. le Président Claude LISE

S'il vous plait. Alors, collègue CARIUS, j'ai demandé, je ne sais pas combien de fois, que l'on révise le règlement intérieur que je trouve absolument mal fait, et qui a été voté, malheureusement, de manière très légère au départ, donc qui ne comporte pas d'éléments me permettant sur tous les points de faire respecter un temps de parole. On a décidé en séance qu'on faisait des temps de paroles pour les budgets, c'est ça qui a été fait. Bon, maintenant, je suis partisan qu'on mette dans le règlement intérieur quand on l'aura enfin modifié, qu'on mette effectivement un certain nombre de limitations, pas seulement au temps de parole, mais au nombre d'interventions. Cela peut se faire tout en laissant beaucoup de latitude à tout le monde, parce qu'il ne faut pas non plus, il ne faut pas non plus réduire les possibilités de débat, mais on peut réglementer. Mais je dis que cela doit faire partie... il parait que la commission va se réunir très prochainement. Je signale que cela fait deux ans et demi que ça dure, la commission qui doit faire des propositions pour le règlement intérieur. Collègue CLEM-BERTHOLO, un point d'ordre. Et puis, toi aussi, je te donne un point d'ordre et puis après, il y a ceux qui sont inscrits.

### **Mme Manuella CLEM-BERTHOLO**

Président, je pense que tu nous l'as déjà montré à maintes reprises que tu peux très bien tenir l'Assemblée et donc, tu peux aussi... tu n'as pas besoin du règlement intérieur pour, comment dirais-je, donner la parole et limiter le temps de parole pour certaines personnes. Je trouve effectivement, qu'il y a des abus et tu en es conscient.

Donc, je pense qu'il faut que tu en tiennes compte chaque fois, et j'ai eu à le dire plusieurs fois, nous subissons depuis très longtemps des interventions qui n'ont quelques fois pas de rapport avec le sujet sur lequel on doit s'exprimer ou qu'on doit valider ou pas. Donc, il me semble que tu n'as pas besoin du règlement intérieur, tu nous l'as déjà montré, tu as déjà fait preuve d'autorité qui est légitime, et je pense que tu peux le faire, effectivement, il peut y avoir des points à voir sur le règlement intérieur mais ce que je dis, c'est que ton autorité te donne tout à fait le droit de, comment dirais-je, de gérer les Conseillers qui sont dans l'Assemblée et ceux qui abusent, de leur demander d'arrêter. Merci.

### M. le Président Claude LISE

Alors, je m'efforce de le faire collègue, mais attends, je veux te dire que, tu sais, des deux côtés, il y a des collègues qui, lorsqu'on essaie de leur demander d'être raisonnables, sont vexés, considèrent qu'on les limite dans leur possibilité de s'exprimer. On est obligé de faire attention à ne pas donner le sentiment que l'on empêche un débat. Mais je m'efforce quand même de ramener les uns et les autres à la raison, mais je vous assure que ce n'est pas facile. Mais ce qui me choque le plus, c'est ce que tu as dit au début, plus directement, la collègue CARIUS a dit au début, c'est que certains collègues ne sont pas là à l'heure, partent à n'importe quel moment, mais c'est valable aussi des deux côtés, partent, etc. Et je vous signale que je suis celui qui est obligé de rester depuis le matin jusqu'au soir en permanence, et pendant que beaucoup de gens se baladent beaucoup. Donc, il faut aussi que ceux qui se baladent, respectent l'Assemblée en n'intervenant pas à un moment pour s'en aller ensuite, etc. Il faut que chacun se respecte. Mais je vais m'efforcer de rappeler à l'ordre, mais il ne faut pas qu'on se vexe quand je vais rappeler cela. Collègue ADENET, tu as un point d'ordre. C'est un point d'ordre également ?

### M. Lucien ADENET

Oui très rapidement. La collègue BERTHOLO a raison quand elle dit que tu n'as pas besoin du règlement pour limiter le temps de parole. Je me souviens, pour la limitation du temps de parole sur les grands sujets comme le débat sur les orientations budgétaires. Le vote du budget, c'est à la réunion de ton Bureau que tu avais pris cette décision.

### M. le Président Claude LISE

Je l'ai fait valider, non, non, je l'ai fait vailider par l'Assemblée.

### M. Lucien ADENET

Oui, oui, c'est la même chose. Mais tu as un Bureau, tu réunis ton Bureau et tu décides du temps de parole...

### M. le Président Claude LISE

On fait une proposition de décision, et il faudra que l'Assemblée valide. Pour donner suite à ta proposition, si la commission me donne la preuve qu'elle ne fait pas de proposition de modification du règlement intérieur sur toute une série de points, je proposerai une modification, et puis je vous soumettrai. L'Assemblée est souveraine, l'Assemblée décidera sur toute sorte de questions, si elle veut telle ou telle limitation. Bien, il y a le collègue BRANCHI. Non, le collègue HAJJAR avant, qui a demandé la parole, ensuite le collègue BRANCHI, collègue NARCISSOT après.

#### M. Jonny HAJJAR

Bien. Sans ajouter au débat quand même, mais je peux comprendre, et je comprends une forme de gêne, une fois qu'il y a des propos qui sont différents de ceux qui ont été énoncés par la Majorité. Dès que ça dérange, il faut des temps de parole. Ce ne sont pas les temps de parole qui vont régler la démocratie, je vous dis cela. On peut faire ce qu'on veut, on peut être dans une bulle, considérez qu'il faut rester coller à la population, la population a besoin d'entendre les positions différentes, les vôtres mais aussi les nôtres. Donc, permettez que les nôtres puissent s'exprimer, même si elles sont minoritaires dans les voix, c'est cela la démocratie. Sur le sujet des dotations, moi, ce qui m'intéresse plus c'est... vous allez le lire à votre guise, mais c'est le fonctionnement dans les établissements scolaires. Vous l'avez certainement vécu en direct puisqu'il y a plusieurs établissements qui ont montré un niveau d'exaspération tel, qu'il y a eu des blocages en début d'année. Il y a un malaise, je lance une alerte, je suis sûr que vous le vivez plus que moi-même, mais quand des personnes qui travaillent, notamment ce que l'on appelle les anciens TOS, dans plusieurs établissements différents, n'arrivent plus à avoir, ni les syndicats, ni la direction de la CTM, parce qu'il y a des disfonctionnements qu'ils ne mesurent pas, qu'ils ne comprennent pas. Je rappelle qu'il y a eu des centaines de postes de contractuels qui ont été supprimés. Pas les postes, les personnes ont été mises à la rue du jour au lendemain, ça c'est de la violence. On parlait de centaines de familles du jour au lendemain sans travail. Certes, il y a eu des recrutements qui ont été faits pour remplacer les personnes, et cela reste insuffisant, vous le savez comme moimême. Je vous invite à faire preuve de vigilance, parce qu'aujourd'hui, il y a une démoralisation qui se met en place pour du personnel qui est très engagé, qui s'occupe d'enfants, donc c'est très difficile aujourd'hui de travailler dans un établissement scolaire public. Les difficultés sont extrêmement importantes. Je vous invite, notamment sur les questions de nomination, parce que j'ai eu ces retours-là. Quand ils viennent nous voir directement, cela veut dire qu'ils n'arrivent même plus à passer par un circuit traditionnel, c'est ce que j'appelle la violence, c'est ce que j'appelle le climat de terreur. C'est pour cela, que je vous invite sur la guestion des TOS à faire preuve de vigilance parce que depuis deux ans, la situation se dégrade dans les établissements scolaires. Je ne parle même pas des murs, les murs, on en a hérité, que vous, que nous au Conseil Général, cela prendra le temps, on n'a pas les moyens nécessaires pour tout faire d'un coup, donc il y a la question des murs, mais je suis sur la question des personnels. J'ai parlé de la dignité, et je sais que vous savez. Je vous demande de porter une attention particulière sur la guestion des dotations et j'insiste pour que les conditions de travail de ces personnels, parce qu'il manque des postes, vous le savez comme moi-même. Il y a des difficultés aussi par rapport à la situation scolaire et on a besoin, si on veut que les apprentissages se fassent dans les meilleures conditions, que l'ensemble de la communauté scolaire, c'est-à-dire, aussi bien éducative et pédagogique puisse être solidaire. Il y a un malêtre qui commence à augmenter, je vous invite vraiment à mettre du personnel autour de ces personnels TOS pour régler les problèmes, qui ne seront certainement pas réglables en une fois, qui vont prendre du temps, mais il faut de l'empathie, de la prise en considération. Beaucoup d'entre eux aujourd'hui se sentent lésés et abandonnés et dans l'intérêt des enfants, au-delà des dotations qui sont des dotations financières... Vous voyez, le respect commence par là. Je n'arrive même pas à m'exprimer puisque je ne m'entends pas, je ne m'entends pas parce qu'on a décidé de ne pas vouloir me laisser parler, mé man kay palé, sa kay diré pli lontan, man kay palé é sé pa piès majo man ka fè la...

# M. le Président Claude LISE

Mais non, collègue, il y a un brouhaha parce que les gens sont fatigués...

# M. Jonny HAJJAR

Les gens sont fatigués ? An plénièr dans le mois, les gens sont fatigués ?

## M. le Président Claude LISE

Il n'y a pas de volonté d'empêcher de parler mais je demande... S'il te plaît. Je demande aux collègues, s'il vous plaît collègues, sauf si vous voulez qu'on arrête la séance, cessez de parler entre vous, écoûtez celui qui intervient... Mais oui, mais c'est valable pour tout le monde. Ce n'est pas celui qui parle seulement qui veut avoir du silence, il faut respecter les interventions des uns et des autres, et vous favorisez le fait que tel ou tel élu essaie de faire croire qu'il y a un parti pris dans la répartition des temps de parole. Alors, moi, je m'efforce d'être équitable et je demande à tout le monde de faire attention, écoûter en silence. Collègue, poursuit.

# M. Jonny HAJJAR

L'Assemblée peut être monolitique. On peut faire en sorte que...

## M. le Président Claude LISE

Mais non, il n'y a pas de monolitisme, arrête avec ça.

#### M. Jonny HAJJAR

La voix de la Minorité ne s'exprime plus... C'est bon, c'est une autre manière de faire régner la terreur.

#### M. le Président Claude LISE

Mais non, je ne vais pas te laisser raconter des histoires. Il n'y a aucun monolitisme sous ma présidence.

#### M. Jonny HAJJAR

J'ai l'impression que je ne peux pas m'exprimer.

#### M. le Président Claude LISE

Ce n'est pas vrai.

# M. Jonny HAJJAR

Comment ça, ce n'est pas vrai?

#### M. le Président Claude LISE

Je m'efforce de faire respecter ton temps de parole...

#### M. Jonny HAJJAR

Comment vous pouvez dire que ce n'est alors qu'il y a deux minutes vous avez demandé...

## M. le Président Claude LISE

Je m'efforce de faire respecter ton temps de parole et tu es en train de faire croire que tu es lésé. Tu n'es pas lésé puisque je demande qu'on t'écoûte.

#### M. Jonny HAJJAR

Comment pouvez-vous me dire cela, alors que vous-même, là, il y a à peine deux minutes, vous avez démontré par votre expression que vous demandiez le silence, sé ke i té ni bwi. C'est que c'est une réalité. Pa fè mwen konpwann ke sé pa la vérité kan menm.

#### M. le Président Claude LISE

Mais enfin, c'est la première fois que tu entends dans une Assemblée, au bout d'un certain temps tout le monde est fatigué...

#### M. Jonny HAJJAR

Comment, cela fait deux heures que ça a commencé, ki manniè tout moun za lass.

## M. le Président Claude LISE

Collègue, il n'y a pas eu une manifestation pour t'empêcher de parler, il y a simplement effectivement, des collègues qui sont fatigués, qui parlent un peu entre eux mais j'ai rappelé à l'ordre mais ne fais pas quand même comme si tu es lésé, tu n'es pas lésé en ce moment. Je fais en sorte que tu puisses t'exprimer, malgré ton agressivité à mon endroit, permanente.

## M. Jonny HAJJAR

Je ne suis pas agressif, Président.

#### M. le Président Claude LISE

Bien. Alors, continue ton intervention tranquillement, que nous puissions continuer la plénière.

#### M. Jonny HAJJAR

Il ne faut pas non plus me sortir n'importe quoi. Ce n'est pas une question d'agressivité, je suis entier et total, d'accord, et tout le monde le sait.

#### M. le Président Claude LISE

Mais que tu sois entier, à l'époque précédente que j'ai connue où les temps de parole...

# M. Jonny HAJJAR

J'ai toujours été entier.

#### M. le Président Claude LISE

Où les temps de parole pour l'Opposition n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui.

#### M. Jonny HAJJAR

Monsieur le Président de l'Assemblée, j'ai toujours été entier.

#### M. le Président Claude LISE

Alors, tu sais, les leçons, je ne reçois pas de leçons

# M. Jonny HAJJAR

L'animosité que vous avez...

# M. le Président Claude LISE

Car j'ai expérimenté la conception de certains d'entre vous sur l'Opposition donc là, tu sais, j'ai pu expérimenter différentes situations.

#### M. Jonny HAJJAR

Vous voyez, vous utilisez ce moment pour montrer votre animosité.

# M. le Président Claude LISE

Donc, il vaut mieux ne pas jouer... il ne faut pas jouer au chevalier tout blanc parce que tu sais, parce que si demain tu es en situation dominante, cela m'étonnerait que tu tiennes les mêmes propos que tu tiens aujourd'hui.

(Applaudissements)

# M. le Président Claude LISE

Alors, tu sais, en tous cas, j'en doute fort. Permets-moi d'en douter fort mais pour l'instant, continue ton intervention.

#### M. Jonny HAJJAR

Sur ce point, je vais être très clair, il ne faut de domination ni d'un côté ni de l'autre, donc sur ce point-là, je suis très clair et je suis en paix avec ma conscience. Vous avez utilisé ce moment pour faire passer un message, je comprends votre animosité, c'est votre droit, elle est certainement historique, mais je n'ai jamais changé de comportement pour tous ceux qui me connaissent. Et vous le savez mieux que moimême. Vous essayez de masquer le climat de terreur qui s'installe ici, qui se voit tous les jours. Il se voit à chaque plénière et en dehors de la plénière.

(Discussions hors micro)

# M. Jonny HAJJAR

Maintenant, je veux terminer mes propos, je veux pouvoir terminer mes propos. J'ai lancé une alerte de manière constructive en disant attention. Là, il s'agit de nos enfants, il s'agit du personnel qui encadre et qui met en place les conditions pour que les enfants qui sont scolarisés, eux-mêmes soient dans des dynamiques d'apprentissage... *Ou wè, mi sé sa*.

(Discussions hors micro)

# M. le Président Claude LISE

Tu as terminé?

# M. Jonny HAJJAR

Pas du tout. J'attends le silence, quand je l'aurai, je parlerai.

# M. le Président Claude LISE

Non, mais attends. Continue tes propos parce qu'on ne va pas attendre indéfiniment.

# M. Jonny HAJJAR

Je ne peux pas parler dans un bruit assourdissant où je ne m'entends même pas.

# M. le Président Claude LISE

Il n'y a pas de bruit t'empêchant de parler là, en ce moment, collègue.

(Discussions hors micro)

#### M. le Président Claude LISE

Tu termines ou tu ne termines pas. Si tu ne termines pas, je passe la parole au collègue BRANCHI. Collègue BRANCHI, tu as la parole.

# M. Michel BRANCHI

Je te rassure Président, je ne vais pas participer au climat de terreur. J'ai noté que l'intervention du collègue, il a répété le mot « terreur », au moins six fois dans son intervention. Quand j'étais à la Jeunesse communiste, j'ai appris ce que c'est que la propagande et le grand Vladimir HILITCH, LENINE, ou les membres, disait qu'il fallait répéter, répéter, même si c'était un mensonge. C'est moi qui ajoute cela, LENINE ne mentait pas. Bien, je réagis en tant que Président de la commission des Finances aux propos de l'excellent collègue LORDINOT qui a l'art, à chaque séance, de s'emparer d'un sujet et de dériver sur d'autres sujets, et il a parlé des documents qui avaient été envoyés en tant que Président de la commission des Finances, concernant la Guadeloupe. Alors, je tiens à le faire, à porter la précision suivante. D'abord, comme je ne suis pas partisan de l'obscurantisme, il est utile de comparer de temps en temps, les données budgétaires, financières de pays comparables et c'est pourquoi, j'ai pris cette initiative d'informer les membres de la commission de documents émanant de la Cour des Comptes et des documents qui émanaient de la Chambre Régionale des Comptes concernant la Guadeloupe. Donc, si je n'ai pas envoyé de documents concernant la Martinique, c'est que précisément, ces très respectables institutions ne se sont pas saisies des comptes de la Martinique. Et qu'est-ce qui résulte de ces documents ? Eh bien, le document, concernant la Guadeloupe dit que la situation financière, je m'en excuse, ce n'est pas de l'ingérence, mais pour ceux qui font du Martinique bashing, la situation financière de la Guadeloupe est en train, sur les deux mandatures, celle de LUREL et de CHALU est en train de virer au vinaigre et que la Guadeloupe ne sera pas capable dans les années suivantes, si cela continue, de réaliser les grands plans d'investissement qui sont annoncés à grand son de trompe. Voilà ce que dit... Alors, j'ai traduit cela dans mon langage, mais c'est ce que dit la Chambre Régionale des Comptes. Alors, ce n'est pas blablater, nous avons tenu une commission des Finances, conjointe avec la commission de Développement, récemment, conjointe avec la commission de l'Insertion Sociale, qui a vu l'intervention de nombreux chefs de services et qui a été extrêmement enrichissante. D'ailleurs, je profite de l'occasion, comme l'a fait tout à l'heure le collègue CHARPENTIER-TITY, de dire au DiRecteur Général, de féliciter les personnels de leur contribution et parfois de leur implication dans la présentation des dossiers, et dans la compréhension des élus, des données quelquefois complexes de ces dossiers. Donc, par conséquent, ce n'est pas blablater, c'est exercer la fonction de compréhension d'information et d'accéder à la transparence qu'il préfère exiger ici, alors qu'elle est l'apanage de notre commission. Et, pour terminer puisqu'on a dit que la situation empire à la Martinique, je voudrais citer deux documents récents qui datent de moins de quinze jours. Un, l'INSEE nous a dit qu'en 2018, la croissance en

Martinique a redémarré; deux, qu'au premier semestre 2018 globalement, la situation est favorable en matière de création d'emplois, de création d'entreprises, de tourisme et que nous avons sur un an, juillet 2019 – juillet 2018, en Martinique, créé, trois mille cent emplois (3 100) dans le secteur privé. Alors, certains ont fait profession de parler de terreur, de parler de chaos, de parler d'apocalypse, nous, les élus du Gran Sanblé pour faire réussir la Martinique et de Ba péyi-a an chans, nous sommes résolus à faire avancer le pays. Je vous remercie.

## M. le Président Claude LISE

Collègue NARCISSOT.

# **M. Marius NARCISSOT**

Oui, Président, mon intervention a déjà été plus ou moins anticipée par celle du collègue BRANCHI, je ne vais pas en rajouter. Simplement, je veux apporter un point par rapport à l'exercice du temps de parole, puisque j'ai été l'auteur de ce point lors de la dernière plénière, Président, pour te demander d'intervenir sur ce point qui nous pénalise, en termes de gestion, et toi-même tu l'as dit en début de séance pour que nous puissions respecter le délai des travaux. Alors, je crois qu'effectivement tu as raison d'insister là-dessus et tu nous as promis, peut-être pour la prochaine plénière, de venir avec une proposition mais je veux quand même attirer l'attention de l'Assemblée que l'article 24 du règlement intérieur qui s'inspire de l'article L7222-1 du Code Général des Collectivités Territoriales te confère justement, la police de cette Assemblée, où justement, tu dois imposer la gestion et la police de l'autre. Par conséquent, Président, nous allons nous soumettre à ce que tu vas présider ici, aujourd'hui en termes de temps de parole pour que nous puissions respecter la durée de la convocation que tu nous as justement imposée. Et, je veux insister làdessus, Président, parce que je m'inscris en faux quand un collègue qui vient de dire, attention, car c'est nous qui faisons le quorum. Je crois que nous devons faire preuve de responsabilité, nous venons ici travailler par rapport à un mandat que la population nous a donné, tous, Minorité ou Majorité. Ici, je ne crois pas que je viens travailler sous la menace, ni l'intimidation de qui que soit. Nous venons ici pour travailler parce que le peuple nous a donné un mandat pour travailler, mais nous ne flattons pas des gens pour faire un quorum et qu'on ne vienne pas surtout nous dire que : « nous avons pitié de vous », parce que la dernière fois, lorsqu'il a fallu partir, personne ne s'est gêné pour partir pour arrêter les travaux. Nous sommes revenus pour une troisième fois à la dernière plénière comme nous le permet le règlement intérieur et quel que soit le nombre de présents, nous avons délibéré. Les courageux qui sont là sont restés à tes côtés, Président. Par conséquent, ceux qui disent là, c'est nous qui faisons le quorum, non, nous refusons l'intimidation mais nous continuons le travail. S'il faut venir quatre fois, cinq fois, nous viendrons et quel que soit le nombre de présents, nous allons délibérer les dossiers pour faire avancer cette Collectivité. Je tenais à le dire.

(Applaudissements)

#### M. le Président Claude LISE

Merci collègue. Collègue PINVILLE.

# **Mme Josiane PINVILLE**

Merci Président, je ne vais pas m'étendre puisque le collègue NARCISSOT a tenu les propos que je voulais tenir à propos du chantage qui nous est fait chaque jour, à chaque plénière par l'Opposition sur cette notion de quorum. Monsieur NARCISSOT l'a rappelé, nous sommes des élus par la population et ces personnes de l'Opposition ont autant le devoir d'être en plénière que nous-mêmes.

# M. le Président Claude LISE

Alors, collègue, je pense que tout le monde s'est exprimé... Ah, collègue DUVERGER.

# M. Jean-Claude DUVERGER

Je voulais dire, vous comprenez, ce n'est pas seulement nous, mais je suis absolument d'accord avec toi pour revoir le règlement intérieur sur le temps de parole. Cela va se mesurer ou à la durée d'une intervention ou au nombre de lignes en multipliant le nombre d'interventions. Il nous faudra voir. Je m'amuse à voir les procès-verbaux, peu importe le nombre de fois, la durée d'une intervention, vous intervenez tous, y compris pour dire la même chose. Il y a quatre collègues qui sont intervenus pour dire là, la même chose. Je suis absolument d'accord. D'ailleurs, je ne demande pas au Président de l'Assemblée de nous défendre, je ne défends pas le Président de l'Assemblé, mais je crois dire quand même ici, sauf si je me trompe, que le Président a tenté à plusieurs reprises de faire la police de la salle. Ce n'est pas en disant qu'il a la police de la salle, c'est en lui permettant de faire la police de la salle, y compris lorsque nous étions agressés, et y compris lorsqu'il veut faire venir des gens. Il dit « Oui, je vais vous entendre et tout ça » et qu'il ne soit pas remis en cause. S'il y a un respect, respectons de manière générale. Je ne reprendrai pas ceux qui ont parlé de LENINE, cela n'a pas de sens, puisque LENINE a dû subir un peu STALINE. Enfin, il n'est pas là, celui qui parle de LENINE. Ce que je voulais dire ici, c'est que je suis absolument... Il y a un document qui est présenté, nous intervenons, mais lorsque nous partons, parce que je peux partir à n'importe quel moment dès lors qu'on ne nous laisse pas parler. On n'est jamais parti comme cela, on est toujours parti sur un cancan, on est toujours parti sur un truc blblblblbl. Et c'est si, on vérifie, on vérifie. Mais ce que l'on veut dire, le quorum, c'est 26, cela veut dire que 51, c'est 25 plus un. Si nous partons et qu'il n'y a pas de quorum, c'est que d'autres sont partis avant. Cela veut dire que sur les 33, il y en a beaucoup plus qui sont partis et qu'il n'en reste pas 26, c'est ça seulement qu'on veut dire. Et on essaie d'être là. Mais c'est vrai Président, je te demande d'observer, oui, c'est pour cela que je suis là plus que d'autres et que je pars après d'autres, ici et on verra. Je demande que l'on relève, peut-être qu'on trouver deux ou trois chez nous, je sais ceux qui partent. J'ai même ici... je suis parti en archéologue aller chercher des gens ici, pour dire « Président, attends, je vais voir s'il y en a toujours à la cantine, s'il y en a toujours au réfectoire ». Où sont les gens ? Appeler des gens qui ne sont pas venus pour demander qu'il y ait le quorum. Cela a été le cas de Kora qui était malade la dernière fois, je lui ai dit de venir. Je le fais de manière permanente, y compris ceux qui ne sont pas de mon bord politique, pou di'w, la ou ka alé, la ou pa ka alé ? Alors, je veux dire, ne disons pas des choses que nous n'allons pas pouvoir respecter. La révision du règlement intérieur va nous permettre de voir comment les membres du Conseil Exécutif interviennent et combien de temps ils prennent, la révision du règlement intérieur va dire combien de fois on peut prendre pour présenter un budget ou pour présenter une décision modificative, la révision du règlement intérieur va dire, Président dit combien de fois on intervient une même fois sur un dossier. Moi, je suis d'accord, gageons, prenons la décision. D'ailleurs, je serais très content si le Président de l'Assemblée faisait une proposition à l'Assemblée et que l'Assemblée l'accepte, ce serait un pas en avant de la démocratie.

#### M. le Président Claude LISE

Il n'y avait d'autres demandes de paroles ?

# M. Yan MONPLAISIR

Moi, je voulais...

# M. le Président Claude LISE

Collègue MONPLAISIR.

## M. Yan MONPLAISIR

Je vais essayer de faire très court. D'abord, en ce qui concerne le débat sur la faculté de débattre, c'est un vrai problème mais c'est un problème, effectivement, on l'a souligné pour le Président aussi. Et, Président, je sais la difficulté qu'il y a à concilier un certain nombre de choses. D'abord arriver à obtenir cette discipline comme l'indiquait le collègue, ensuite essayer de contrôler autant que faire se peut, l'égalité sinon l'égalité mais l'équité dans le temps de parole, et puis enfin, laisser malgré tout une expression démocratique que d'aucun appelle de leurs vœux, et j'en fais partie. Donc, on a l'occasion de débattre ici, dans cette Assemblée, quelquefois c'est un peu compliqué parce que cela prolonge la séance, mais je crois que le débat politique est nécessaire et qu'il permet aux uns et aux autres de s'exprimer, de se comprendre peut-être et puis de voir les choses quelquefois, je l'espère, sous un autre angle et puis il permet aussi l'opinion publique. En ce qui concerne les efforts faits par notre Collectivité pour les écoles, on souhaiterait évidemment pouvoir tout faire, et en discutant quelquefois avec la Conseillère exécutive, je sais bien qu'elle a cette envie et comme celui qui s'occupe des routes a envie aussi de faire toutes les routes, etc. etc. mais on ne peut pas tout faire, nous le savons bien. Gouverner, c'est précisément à la fois, l'art d'anticiper, de prévoir, mais aussi quelquefois d'arbitrer, et même très souvent, pour ne pas dire tout le temps et donc on ne peut pas tout faire. Moi, je ne comptais pas le faire publiquement aujourd'hui mais je vais le faire parce que je siège dans un certain nombre, comme d'autres collègues, de conseils d'administration d'établissements et au moins dans... mais également dans l'autre, dans les deux autres, j'ai entendu des personnels, des responsables qui avaient une opinion très positive, très, très positive, comme la Majorité... Quelquefois quand on lance un message et qu'il est à contretemps, on perd un peu de crédibilité. Ce qui se dit, c'est que le travail que vous faites est un très bon travail et j'ai même été chargé par les équipes pédagogiques du collège de Saint-Joseph, je l'ai fait, je dirais, en privé, mais puisque je suis invité à le faire en public, j'ai été chargé de féliciter Sylvia SAÏTHSOOTHANE pour sa réactivité, pour son engagement, et de féliciter le Président pour les efforts budgétaires faits en faveur de ce collège. Donc, voilà, je voulais faire ce témoignage public, l'occasion m'en est donnée, c'est pour dire qu'on peut toujours trouver ici ou là des motifs de mécontentement, mais alimenter en permanence le mécontentement, le fait que la Martinique ne va pas, que tout va de travers et quand tout cela est contredit par les chiffres, et le collègue l'a dit, le taux de croissance était négatif quand nous sommes arrivés, il est devenu positif ; en termes de création d'emplois, on était dans une démarche négative, nous avons renversé cela ; les chiffres du tourisme, pour la première fois nous avons dépassé les chiffres de la Guadeloupe, pour la première fois deux années de suite. Mais, dites-le au moins, dites que votre pays gagne, ayez envie que votre pays gagne, ne lui tirez pas les pieds vers le bas en espérant qu'il va trébucher et que vous puissiez vous contenter comme cela de ce que vous n'avez pas été capables de faire hier et que vous voyez d'autres réaliser aujourd'hui.

(Applaudissements)

# M. le Président Claude LISE

Bien. Collègues, je donne la parole à notre collègue SAÏTHSOOTHANE pour qu'elle puisse répondre et conclure. Alors, je veux vous signaler quand même qu'il est 12h39 et que nous en sommes à la première question à l'ordre du jour. Je veux vous signaler cela. Oui, collège SAÏTHSOOTHANE, je t'en prie.

# **Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE**

Merci Président. Alors tout d'abord, j'ai essayé de noter toutes les interventions. Celles qui concernent les points d'ordre, bien sûr, je n'en parlerais pas, je reviens sur le sujet et sur les sujets connexes qui ont été évoqués. Tout d'abord je voudrais vous remercier des remerciements. Monsieur MONPLAISIR, Monsieur LORDINOT, vous l'avez verbalisé et à travers ces félicitations je remercie publiquement les directions qui travaillent à nos côtés, pour les établissements scolaires et faire en sorte que nos établissements soient des lieux où il fait bon vivre ou en tout cas, bien travailler. Direction d'éducation, projet d'action éducative, programmation, service numérique scolaire, direction des bâtiments, direction de la logistique et patrimoine, direction des finances, direction de la communication, direction du personnel, toutes ces directions ont à voir avec les félicitations que vous m'avez portées. Cela ne m'empêche pas, pour moi, en tant qu'élu de voir effectivement les contraintes, les difficultés. Je vais revenir sur les remarques de Monsieur HAJJAR concernant effectivement, le malaise des agents. Donc, Monsieur le Président qui est responsable du personnel en a été conscient en tout cas, puisque depuis que nous sommes arrivés, nous avons réussi à mettre en place une charte qui associe les employés que nous avons de la Collectivité Territoriale de Martinique, les établissements et le Rectorat. Cette charte est enfin signée, et ce n'est pas du fait de la Collectivité qu'elle ne soit pas signée. Elle a été préparée et présentée par la commission que Monsieur LARCHER préside et Monsieur CHARPENTIER-TITY Vice-Président, sur justement, le travail de collaboration qui a été établi entre les organisations syndicales, les personnels de direction dans le cadre des commissions de concertation, les gestionnaires pour avoir une charte qui mette un peu de clarté dans l'autorité fonctionnelle, l'autorité hiérarchique donne au personnel. Donc, cette charte a été signée, elle sera mise en place dès la rentrée de la Toussaint. Concernant également, les problématiques de nombre de personnels sur les établissements scolaires dont on a besoin, il a été demandé par la direction des ressources humaines que les gestionnaires envoient les emplois du temps des agents ainsi que les fiches de postes, qu'elles puissent être remontées pour qu'effectivement on puisse identifier les problématiques qui peuvent se poser sur certains établissements. On a par exemple des établissements où on a plus de travail parce qu'on a beaucoup d'espace vert, ou bien un endroit où le bâti est tellement abîmé que les travaux sont encore plus importants pour les personnels qui y travaillent. Donc, ce travail a été initié par le Président de la Collectivité, du Conseil Exécutif puisque c'est lui qui est le propre Président, responsable du personnel, et il a été mis en place, comme tu le dis Monsieur HAJJAR, une cellule spécifique pour les ressources humaines en charge exactement du personnel TOS, des personnels qui sont dans les établissements scolaires. Cette cellule m'accompagne à chaque fois que nous faisons des visites dans les établissements scolaires, elle m'accompagne avec les autres services et nous mettons à plat toutes les problématiques de personnel qui sont dans les établissements scolaires. Alors, il y en a où il n'y a pas de problème du tout, et puis, il y en a où effectivement les choses nous remontent, cela peut être par le personnel, par les syndicats de personnel qui nous alertent également lors de CAP, lors de CT, qui nous alertent et qui nous disent : « attention, là on aura un problème » et donc, ce personnel-là intervient avec moi dans les établissements et on trouve des solutions à la loupe, c'est-à-dire que ce ne sont pas des solutions que nous allons généraliser sur tous les établissements, des solutions qui contribuent au problème qui est nommé dans cet établissement. Donc ça, je crois que c'est important à savoir. Donc, la charte c'est une première réponse, j'espère qu'elle sera très accompagnée dans les établissements scolaires et qu'elle sera suivie par tous les partenaires et puis, la cellule du personnel qui est mise en place et donc ce sont des agents de la Collectivité qui vont à la rencontre des autres agents pour entendre, et ne pas entendre qu'une parole mais d'attendre toutes les paroles. Donc, je pense qu'on va dans le bon sens à mon avis sur ce sujet. Concernant la situation que tu décrivais un peu comme difficile, je veux rappeler quand même que depuis la rentrée, cette année en tout cas, nous n'avons... Enfin je ne veux pas dire que nous n'avons eu... Le terme n'est pas exact mais, il n'y a eu que deux grèves. Sur les 68 établissements nous n'avons eu que deux grèves et deux que j'ai évité, que nous avons évité avec mes collaborateurs et on travaille là-dessus. Après, vous savez ce qui me fait un petit peu peur parfois dans ces situations sensibles, quand on s'approche des élections c'est qu'on voit parfois des mouvements apparaître, là où il n'y en avait jamais eu. Donc, j'espère que nous serons tous et toutes responsables et que personne ne mettra le feu à des situations où parfois il n'y a pas eu tellement de différence avec des situations qui sont de longue date et qui, comme par hasard, cette fois-ci émergent. Des fois je suis un petit peu sceptique et j'espère que chacun, chacune justement, mettra la paix autour de soi pour que nous n'ayons pas de situation alambiquée. En tout état de cause nous travaillons en partenariat avec les établissements scolaires, on y va régulièrement, on lève les problèmes aussi bien avec le personnel qu'avec les chefs d'établissements, que les gestionnaires et nous poursuivrons ce travail-là au niveau de la gestion en tous cas, de l'humain. Concernant, Monsieur LORDINOT, là je vais encore faire... Ça m'embête un peu mais je vais le faire puisque c'est moi qui suis la responsable, c'est moi qui suis l'élue, c'est moi qui prends les coups. Je vais encore faire mon mea culpa parce qu'effectivement, l'invitation qui est arrivée tardivement, ce n'était pas ce que j'avais voulu, j'avais demandé à ce que ce soit fait plus rapidement mais c'est de mon fait parce que c'est moi qui n'ai peut-être pas suffisamment impliqué mes équipes pour que ça t'arrive en temps utile, je le ferai la prochaine fois. D'ailleurs, le COPIL que nous avons tenu, la prochaine fois te sera adressé par moi-même avec le compte-rendu détaillé du premier COPIL jusqu'au septième COPIL que nous avons aujourd'hui et je le fais en sortant de cette séance en allant m'asseoir ici, tu l'auras tout de suite parce qu'il a beaucoup de transparence, on n'a rien à cacher dans ce dossier parce que nous voulons tous, je pense ici et toutes, la sécurité de nos enfants, les enfants de Fort-deFrance, par le lycée Schœlcher, comme de Sainte-Marie par la cité Joseph Lagrosillière. Donc, tu auras à ce moment-là effectivement le rétroplanning qui a été acté est validé par l'ensemble des personnes qui étaient présentes au COPIL c'est-àdire, tous les membres du conseil d'administration, parents d'élèves, élèves qui étaient également présents, professeurs, la mairie de Sainte-Marie était également présente, le Rectorat et donc, il a été acté un rétroplanning qui dit que... nous, notre objectif c'est de faire en sorte qu'on commence le plus vite possible. Maintenant, vous savez très bien qu'on ne maîtrise pas tout, on ne maîtrise pas la pluviométrie, on ne maîtrise pas les délais de certaines entreprises qui parfois embrassent beaucoup de chantiers, on ne maîtrise pas aussi les questions financières, enfin si, on les maîtrise mais ce n'est pas toujours évident, mais en tout état de cause ce chantier-là en tout cas est transparent, il est payé. Il est complètement payé avec une opération de 15 millions d'euros (15 000 000 €) et aujourd'hui il est remonté cumuler de neuf millions sept cent quatorze mille trente-trois euros quarante-neuf (9 714 033,49 €) ont été payés. Donc, là-dessus, on avance très très correctement sur ce chantier, très bien et très correctement. D'ailleurs toutes les personnes qui voient le chantier, voient que ça avance énormément. Concernant le déménagement dont tu as parlé, lors du dernier COPIL, il a été acté qu'il y a eu déjà deux réunions pour le déménagement. Le 1er juillet 2019, une première réunion avec la DGA éducation, la DGA logistique et la communauté scolaire dont les professeurs et les agents parce que les professeurs ne sont pas là pour faire des cartons, mais nos agents, je ne veux pas non plus les surcharger pour avoir à faire des cartons non plus. Enfin, bien sûr, il faudra que tout le monde mette la main à la pâte, mais en tout état de cause ils seront accompagnés par le service logistique de la Collectivité. Première réunion, le 1er juillet 2019, deuxième réunion le 1er octobre 2019 où là, il y avait le prestataire et les gestionnaires de deux établissements qui s'étaient organisés pour ce déménagement. Donc ça c'est quelque chose qui est prévu. Concernant le vieux bâtiment, alors moi, ce que j'ai envie de dire, c'est que l'urgence elle a été établie l'année dernière puisque... Il y a deux ans, il y a un an et demi en fait, parce que pour moi, il était aussi important de mettre, comme je l'ai dit, les élèves de Sainte-Marie à l'abri parce que nous avons des rapports qui ne sont pas récents, des rapports qui datent, qui montraient que nous avions vraiment une vulnérabilité de ces établissements. Donc j'ai mis un petit peu le branle-bas de combat, et j'ai été accompagnée en ce sens par des élus, par vous, puisque vous l'avez voté en plénière. Et donc, une fois que ça, ça a été fait, notre travail c'était d'abord, de faire cette cité. Et bien sûr, je suis sûre que vous élus, c'est vous qui allez voter ces budgets lorsque la proposition sera faite pour le budget 2020, de participer à la démolition de ce site qui est indispensable, puisque la nature a horreur du vide et que forcément si on laisse un établissement comme cela, on aura derrière tout ce que l'on ne veut pas pour la Ville de Sainte-Marie. Donc forcément ce sont des choses qui sont prévues, qui sont déjà travaillées par les services et qui vous seront présentées au budget 2020. Concernant ensuite, les travaux sur la route nationale, là aussi la direction des routes était bien sûr, invitée à toutes les réunions et celle qui était là, tu auras tout à l'heure le compte-rendu, a fait un travail conséquent sur tous les aménagements qui seront faits devant l'établissement scolaire, à savoir des plateaux traversants, et puis également des... Je ne peux pas tout te dire mais enfin bon, tu verras sur le plan, c'est assez technique. On aura un aménagement de toute la structure qui est devant avec un aménagement de ralentisseurs pour faire en sorte que cet établissement puisse avoir des...alors, il y aura aussi des voies pour rentrer directement dans l'établissement, tu le verras c'est très technique, mais tout cela aussi a été abordé par les services. Concernant le transport, on l'avait dit dès le début, Martinique Transport a été saisi de cette affaire-là, puisque le problème c'est que les élèves qui se rendaient à pied à Joseph Lagrosillière ne pourront pas s'y rendre et donc un transport sera mis en place pour les élèves, et ça aussi, ça a été acté. Concernant l'inventaire exhaustif de la Collectivité, je ne pourrai pas te dire. Concernant nous, l'inventaire au niveau des établissements scolaires, il est fait. Par contre j'ai demandé aux services qui vont très bientôt pouvoir nous présenter ce schéma territorial des collèges et des lycées qui j'espère servira de boussole à tous les élus qui nous succéderont parce qu'à mon avis ce schéma territorial des collèges et des lycées permettra de faire en sorte qu'on ait une programmation affinée du bâti que nous avons en Martinique. Concernant les équipements numériques et la stratégie de la Collectivité, elle est basée sur trois piliers : amélioration de l'infrastructure des réseaux informatiques, bien sûr, connexion au Très Haut Débit, je vous en ai parlé et déploiement réseau câblé wifi, ça c'est ça qui est en train de se faire. Dans l'équipement numérique, après, nous avons d'abord participé aux opérations liées au plan numérique de l'État. Donc, là, nous avons abondé dans ce plan numérique, ça a été acté, ça a été validé, cela a permis que certains établissements aient eu des valises mobiles de 25 ordinateurs portables, et donc la Collectivité à participer pour 50 % et l'Etat pour 50 %. Donc, ça a déjà été déployé mais cela ne suffit pas. Et, nous avons prévu également, un renouvellement pluriannuel et une mise à niveau du parc numérique, donc un renouvellement pluriannuel tant au niveau des serveurs que des ordinateurs. Et d'ailleurs Monsieur MARIE-SAINTE qui est ici a demandé que nous puissions travailler sur un appel d'offre pour tous les équipements numériques en sachant bien sûr, qu'il y a certaines spécificités. Par exemple au lycée Victor ANICET, on n'a pas du tout le même équipement que dans un autre établissement, mais en fonction des familles d'ordinateurs utilisés qu'on ait un appel d'offre qui permettrait d'avoir d'abord des prix intéressants et puis surtout que l'on puisse, par vague dire, que cette année chaque établissement aura tant d'ordinateurs et que le renouvellement puisse se faire de manière automatique. Parce qu'on sait bien, autant il est indispensable autant il s'abîme vite cet outil-là. Et, nous avons également comme pilier, la mise en place de l'ENT pour sécuriser les échanges au sein de la communauté éducative et fournir de nouveaux services. Ca c'est le troisième axe que nous avons. Et, il est prévu au budget 2020, si vous voulez bien nous accompagner deux millions d'euros (2 000 000 €) pour cette opération. Voilà pour la partie numérique. Est-ce que je pense avoir répondu à toutes les questions ? Monsieur ADENET, la restauration, effectivement, nous poursuivons nos travaux sur le plan dont tu as parlé, j'étais en réunion à la Préfecture sur cette problématique-là et la semaine prochaine, il y a une autre réunion concernant justement l'utilisation des produits locaux dans nos cantines. Je veux quand même dire que l'engagement de nos agents est très fort au niveau des établissements scolaires, et que nous demandons aux gestionnaires de l'Education Nationale d'accompagner ces efforts. Par exemple, au lycée Joseph Pernocle, je sais qu'ils veulent se lancer dans un travail très conséquent sur ce que les chefs cuisiniers vont mettre dans l'assiette des élèves, et donc, travailler avec les producteurs locaux, travailler avec la communauté qui est à côté, et c'est un projet que nous allons accompagner parce que forcément cela a un coût, et nous allons l'accompagner. Donc, ce sont tous ces efforts-là qu'il faut maintenant poursuivre parce qu'il me semble que c'est très important. Je crois que j'ai tout dit. Est-ce que j'ai oublié quelqu'un? En tout cas par vos interrogations qui avaient été données... Ah oui, excusez-moi, concernant le powerpoint, je voulais dire à mes collaborateurs et collaboratrices que nous sommes victimes de notre succès. En fait, c'est vrai, c'était un document que j'avais demandé à Madame la Directrice et à ses services de donner quelque chose de plus vivant, je n'aime pas trop le terme sexy parce que c'est souvent rapporté aux femmes et je sors de cette image de femme objet. Je veux juste dire que je voulais que ce soit plus attrayant, et en fait les services l'ont fait, c'était vraiment pour vous donner si vous voulez, une image un peu plus agréable que ce pavé-là, c'est ce qu'ils m'ont fait, et là prochaine fois, ben, l'année prochaine vous l'aurez dans vos documents. Je remercie encore les services qui ont fait une commande d'une capricieuse élue que je suis, puisque la commande est passée cela ne fait même pas 10 jours. Voilà.

#### M. le Président Claude LISE

Nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont... Oui ? Explication de vote ?

# M. Jean-Claude DUVERGER

Je voudrais rapidement une explication de vote mais on va voter. Mais j'ai remarqué que souvent, on vote les dossiers présentés par Madame SAÏTHSOOTHANE parce que quand nous posons des questions, tu cherches les éléments de réponses même quand d'autres se vexent. Tu essaies toujours de répondre. Je voudrais simplement dire que je m'associe à ce que dit le collègue MONPLAISIR, en disant qu'on peut te féliciter de ton courage, j'ai entendu que tu allais à la rencontre des élèves, à la rencontre des profs, mais si je félicite c'est parce qu'il y a de la grogne. Si on disait qu'il y a de la grogne, on ne parle pas. Au contraire, je sais que mercredi, tu es allée dans tel collège, qu'à un moment tu as dit que tu n'étais pas là, que tu étais en France que tu arrivais, donc il y avait des éléments, y compris peut-être au collège I, Il de Dillon, mais tu affrontes le combat. Mais il y a un combat, il y a une grogne et tout cela donc voilà pourquoi on va voter le projet parce que, effectivement quand on pose des questions, quand d'autres s'énervent, toi tu nous réponds et on est d'accord sur les réponses apportées.

# **Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE**

Merci.

# M. le Président Claude LISE

Merci. Quels sont ceux qui sont contre ? Il n'y en a pas. Par conséquent, abstention ? Il n'y a pas d'abstention non plus donc adopté à l'unanimité.

Vote Contre ? Abstention ? Pour ? Adopté à l'unanimité

Je vous remercie. Nous passons à la question numéro 3. Evolution de l'offre de formation au lycée Raymond Néris. Si tu pouvais, pour qu'on rattrape le temps, synthétiser parce que c'est une question plus ponctuelle.

# 3/ ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE FORMATION AU LYCEE RAYMOND NERIS ;

# **Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE**

En fait c'est un souhait des élus de l'Assemblée et particulièrement du Président de la commission Education Enseignement Supérieur et de la Recherche qui souhaitaient que nous ayons un lycée de la mer, et donc il m'apparaissait, c'est important, que nous puissions accompagner ce projet, cette idée en tout cas, et c'est ce que nous avons fait. Nous l'avons mise en œuvre et nous avons demandé effectivement, à ce que le lycée Raymond Néris qui est implanté au Marin puisse être qualifié du lycée des métiers de la mer avec une donne importante. Il n'y a que deux formations spécifiques au nautisme dans cet établissement aujourd'hui, c'est le CAP Réparation et embarcation de plaisance et un bac pro Maintenance nautique. Et en fait ce que nous souhaitons organiser dans ce lycée, c'est d'autres formations. : un bac pro Gestion des milieux naturels et de la faune, un CQP soudeur industriel, un BTS Maritime maintenance des systèmes électro-naval, un BTS maritime pêche et gestion de l'environnement marin, et une licence Pro sciences technologies santé mention métiers de la protection et de la gestion de l'environnement. A mon avis cela va dans le sens que nous avons... On a déjà débattu de cela ici, et il me semble important que nous puissions aller dans ce sens-là et donc que nous puissions en même temps intégrer le dispositif « Campus des Métiers et qualifications » qui est porté conjointement par la Collectivité et le Rectorat. Donc, il vous est proposé d'élargir l'offre de formation au lycée Raymond Néris et de faire de cet établissement un lycée spécialisé dans les métiers de l'économie bleue et l'autorisation à donner au Président pour poursuivre les négociations avec tous les partenaires identifiés dans le cadre de l'appel à projet "Territoire d'innovations pédagogiques, campus des métiers et des qualifications" et bien sûr de solliciter les financements afférents, puisque nous avons de grosse enveloppes pour ces projets-là et il me semble qu'il est important que la Martinique puisse en avoir, et surtout que les enfants de la Martinique puissent en bénéficier. Voilà Président, j'espère avoir été assez synthétique.

#### M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Education.

# M. Clément CHARPENTIER-TITY

Oui, merci. Ce dossier confirme l'orientation vers l'économie bleue en Martinique, source d'emplois, l'objectif étant d'avoir à terme, toute la panoplie des métiers et formations liés à celle-ci. C'est ton avis favorable. Merci.

#### M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Formation Professionnelle.

# **Mme Francine CARIUS**

La commission Formation professionnelle a examiné ce dossier et a émis un avis favorable.

# M. le Président Claude LISE

Merci. Qui demande la parole ? Collègue LORDINOT.

## M. Fred LORDINOT

La prise en compte de l'économie bleue, de la croissance bleue, est fondamentale pour le développement économique de notre pays, ça, on le partage. Faire qu'il y ait un dispositif de formations modernisées et adaptées qui nous permette de conquérir aujourd'hui notre espace maritime, ça, nous le partageons. Là où j'ai quelques difficultés, c'est dans la méthode que vous employez, que vous nous proposez, parce que la dernière fois, à la dernière plénière, je n'ai pas voté et j'assume mon vote. Le processus par lequel aujourd'hui, l'école de formation des métiers de la mer de Trinité est transformée en établissement public, je crois, industriel, sans que nous ayons un véritable projet, ni une stratégie sur le long terme. Et aujourd'hui, vous nous dites : on veut faire un lycée de la mer. C'est un concept que je ne maîtrise pas personnellement, peut-être que vous allez me donner la définition de ce que c'est qu'un lycée de la mer, et peut-être aussi ce que c'est que le projet pédagogique autour de cet établissement. Parce que je m'adresse à une enseignante qui connaît mieux que moi ces questions. Il y a un projet d'établissement actuellement au lycée Néris, je suppose, est-ce que ce projet d'établissement, il a été apprécié de manière critique? Et est-ce que les enseignants et la communauté éducative ont eus à débattre de cette proposition? Moi, je trouverais normal que la communauté éducative du lycée Néris soit consultée, et qu'on ait même son avis aujourd'hui. Parce que l'enjeu est fondamental. Je pense que nous le partageons tous, et j'ai eu Je préfère qu'on mette cent millions d'euros l'occasion de l'exprimer ici. (100 000 000 €) sur les activités nautiques que sur un bateau immobile, dans un viaduc à Schœlcher, dont on sait qu'il ne sera pas construit par des entreprises martiniquaises. Donc, aujourd'hui, comment on se situe dans la perspective ? Est-ce qu'il ne faut pas associer la communauté éducative à ce projet ? Et là, j'avoue que je trouve que le document est un peu mince, collègue, surtout que toi-même tu l'as souligné. On nous dit : « une subvention décennale pour favoriser la mise en réseau entre les partenaires de la formation d'une part, et les entreprises et le monde de la recherche d'autre part, est possible. L'assiette éligible doit être supérieure à deux millions d'euros (2 000 000 €), donc, c'est beaucoup d'argent. On nous dit aussi qu'il y a une convention qui lie le lycée Tabarly des Sables-d'Olonne au lycée Néris. Peutêtre serait-il bon que nous ayons l'évaluation de la convention pour savoir ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné; puisqu'il y a aussi, comme nous, des autorités politiques, n'est-ce pas ? Les conseils régionaux dans les nouvelles grandes régions françaises et notamment la région où se situe le lycée Tabarly, qui ont une politique de développement des activités nautiques. Moi, j'aurais bien aimé qu'on ait une évaluation faite par la communauté éducative. Parce que vous-même vous le dites, il s'agit d'une subvention décennale, on va s'engager donc, sur dix années, et je suppose, enfin ce que je souhaite, sur des montants très importants, d'où je dirai mon regret que j'exprime ici, qu'il n'y ait pas suffisamment, je dirais, de fluidité entre les autorités académiques, parce que l'Etat aussi est partie prenante. Vous connaissez, je parle à une enseignante. L'État, lui, prend en charge les rémunérations des fonctionnaires dans les lycées, et dans la structure que vous souhaitez créer, parce que je vous avoue que je ne suis pas en phase avec vous sur cela, c'est la Collectivité qui va payer les personnels dans l'EPIC à Trinité. Mais, dans les lycées aussi, des formations peuvent être menées pour, je dirais, des non-étudiants, aussi pour les professionnels dans le cadre de la formation professionnelle, c'est ce qu'ils font par exemple aux Sables-d'Olonne. Donc, il faut trouver la bonne articulation dans le dispositif de formations de l'ensemble des femmes et des hommes de la Martinique qui vont se consacrer aux activités maritimes. Et là, je vous inviterai à nous préciser davantage les objectifs que vous visez, et aussi en mettant des montant et des crédits en face. Je l'ai demandé la dernière fois, on ne me ne me les a pas donnés. Combien cela va coûter? Et comment vous comptez planifier les dépenses? A la fois les dépenses d'investissement puisque la Collectivité est responsable de l'acquisition des équipements, on est d'accord, et dans l'école maritime aussi c'est pareil. Nous sommes un certain nombre à plaider pour qu'il y ait une véritable, je dis le mot, une école navale martiniquaise, négociée avec l'État dans le cadre d'une expérimentation, pour voir comment on peut garantir naturellement le statut des personnels actuellement mais comment aussi nous pouvons peser sur les orientations stratégiques que nous voulons donner ici, à la croissance bleue. Et je pense notamment, à l'avenir des chantiers maritimes. Il ne faut pas le prendre mal, mais vous savez que vous avez des difficultés à utiliser les fonds du FEAMP, du Fonds Européen pour les Aménagements Maritimes et pour la Pêche. Quelles orientations on prend concernant... oui, c'est un fait, c'est un fait, ce sont des chiffres, on ne va polémiquer collègue et puis, s'il te plaît ne m'interromps pas. Donc en termes d'investissement, moi j'aurais aimé qu'on me donne une planification, qu'on me dise comment on voit et surtout au niveau de l'articulation des structures. Est-ce qu'on ne peut pas chercher une nouvelle forme juridique avec l'État qui est impliqué ? Puisque le lycée Tabarly c'est toujours l'Etat, et définir un partenariat, là encore, qui soit financé, avec des établissements qui se trouvent en France mais pourquoi pas les établissements aussi, de la région des Amériques. Je pense notamment aux constructeurs qui se sont installés dans notre région géographique. Si j'approuve cette démarche, je dois vous dire, qu'elle manque à mon avis de contenu dans sa formulation.

# M. le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes ? Oui, collègue LIMIER, vas-y.

#### **Mme Nadia LIMIER**

Oui, bonjour chers collègues. Je vais aller vite. Je voulais tout simplement saluer la démarche, féliciter le projet tout simplement. Donc la question de financement il s'agit d'un projet intéressant, et je crois qu'il fallait un lycée de la mer en Martinique et c'est une bonne chose qu'il y ait un lycée de la mer, parce que nos jeunes, par rapport à certains métiers qu'ils veulent faire, exercer plus tard, le plus souvent nos jeunes sont obligés de partir. Je connais beaucoup de jeunes qui étaient obligés de partir. Et puis, ce lycée avec les métiers qu'on a défini dans le projet, il y a beaucoup de métiers tournés autour de l'économie bleue et de l'environnement. Je crois que c'est un secteur très prometteur pour l'avenir, et félicitations et je crois que la Collectivité Territoriale de Martinique a pris ses responsabilités, et je crois que tous vos projets vont trouver ses financements. Je n'ai pas peur, je ne suis pas inquiète, je pense que ce projet va trouver les financements qu'il faut.

# M. le Président Claude LISE

Collègue LEBRAVE.

#### **Mme Lucie LEBRAVE**

Merci Président. Concernant le lycée des métiers de la mer, le développement de l'offre de formation aux métiers de l'économie bleue dans les Outre-Mer, c'est vrai, constitue une volonté du gouvernement puisque cela émane des assises des Outre-

Mer mais aussi du contrat de convergence et de transformation ; puisqu'il y a eu un constat où il y avait un nombre insuffisant d'offres de formations qui étaient offertes aux Martiniquais. Et ce point a été justement débattu lors du conseil de l'Éducation nationale qui s'est tenu récemment au Rectorat en présence du corps enseignant, mais aussi en présence du Recteur, où il y avait une proposition, il y avait des discussions concernant ce campus, le lycée des métiers mais aussi le campus des métiers de la mer en Martinique, où il a été demandé de mettre en place un comité de pilotage. Malheureusement, j'étais la seule élue de la Collectivité, mais je n'avais pas tous les éléments pour pouvoir discuter concernant la Collectivité, je n'avais pas les éléments n'étant pas dans une Majorité; mais il y a eu beaucoup de regrets qu'il n'y ait aucun élu de la Collectivité. C'est vrai que la collègue du Conseil Exécutifs'était déjà excusée lors d'un précédent rendez-vous, pour qu'on puisse avoir beaucoup plus d'éléments concernant la création de ce lycée des métiers de la mer mais aussi du campus. Voilà ce que je pouvais donner comme précision.

## M. le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes ? Oui, collègue TELLE Patricia.

## **Mme Patricia TELLE**

Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous. En fait, juste pour ajouter aux propos précédents de mes deux collègues Fred LORDINOT et maintenant Lucie LEBRAVE, cette création d'un lycée de la mer va dans le sens de notre vision martiniquaise de l'économie bleue et de cette approche que nous avons tous ensemble. Je voudrais simplement dire qu'il n'est à aucun moment fait allusion dans ce rapport qui nous a présenté de l'école maritime, Fred LORDINOT en a parlé, mais il me semble, et je lui ai dit lors de la séance où nous avons parlé du changement de statut juridique de l'EFMA, l'Ecole de Formation Maritime Aquacole, que nous ayons tous ensemble un vrai débat sur ce sujet-là. Que les membres, les élus de l'Assemblée soient bien imprégnés de ce que nous allons faire, de ce vers quoi nous allons, et en fait que ce qui est proposé aujourd'hui soit aussi en cohérence avec l'avenir de l'école tel qu'on le prévoit. N'oublions surtout pas le travail extraordinaire qui est fait actuellement, alors c'est vrai que c'est une école qui est sous statut associatif et que le débat il est là, mais n'oublions pas cette cohérence, et cette transversalité qu'il doit y avoir quand nous parlons d'économie bleue et d'établissement d'enseignement qui vont travailler à faire émerger les métiers de la mer. Merci beaucoup.

# M. le Président Claude LISE

Merci. Pas d'autres questions? Oui, collègue CARIUS.

#### **Mme Francine CARIUS**

Non, par rapport au débat qui se déroule, j'ai dit que la commission Formation Professionnelle a émis un avis favorable concernant ce dossier. Effectivement, faire évoluer l'offre de formation au niveau du lycée Néris me parait quelque chose d'intéressant, ce d'autant que le dossier précise les formations qui s'y déroulent actuellement, et on pourrait tendre à élever le niveau de formation qui est dans ce secteur-là, dans cette filière-là, s'arrête au Bac Pro et on pourrait aller jusqu'au BTS. Mais, la remarque que je voudrais faire, porte sur la comparaison qui pourrait être faite entre l'établissement, le lycée Néris et l'école d'apprentissage maritime et aquacole de Trinité; puisqu'au lycée Néris, nous sommes en formation initiale alors

qu'au centre de formation d'apprentissage maritime et aquacole, nous sommes en formation continue. Donc, il n'y a pas lieu d'opposer les deux établissements, au contraire, nous faisons évoluer l'offre de formation initiale au lycée et l'évolution du statut de l'école permettra à l'école, par rapport à ses ambitions, de pouvoir dans le cadre de la formation continue, eh ben, là aussi ouvrir son offre de formation, à la fois dans la Caraïbe, dans le monde et permettre que les personnes qui veulent se former dans le cadre de la formation continue puissent trouver matière à améliorer leurs compétences, sinon à avoir des compétences nouvelles. Ce sont des offres complémentaires. Il ne faudrait pas qu'on puisse, je ne dirais pas, mettre la confusion dans la tête de la population, laisser croire que le fait de faire évoluer l'offre de formation au lycée Néris, appauvrirait le centre de formation maritime et aquacole. Au contraire, nous sommes en train d'organiser l'offre de formation sur le territoire ; et organiser l'offre de formation sur le territoire de la formation initiale et poursuivre l'organisation au niveau de la formation continue.

## M. le Président Claude LISE

Merci. Donc, je donne la parole à la collègue SAÏTHSOOTHANE. Ah pardon. Collègue Patricia TELLE.

# Mme Patricia TELLE

Oui, juste une précision par rapport à l'intervention de la collègue. Je suis tout à fait dans cet état d'esprit aussi et la complémentarité, il la faut. A l'école maritime à Trinité, il y a de la formation initiale et de la formation continue, et la complémentarité, elle doit... il faut que nous puissions trouver pour que cela se fasse, mais il y a de la formation initiale à l'école de Trinité.

#### M. le Président Claude LISE

Bien. La parole est à la collègue SAÏTHSOOTHANE pour la réponse aux questions et ses conclusions.

# **Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE**

Pour rassurer un peu tout le monde, rien n'a été fait sans la concertation avec les services du Rectorat. En fait, ce projet-là est né d'une volonté de la Collectivité et du Rectorat partagée, de faire un campus des métiers et qualifications des métiers de la mer. Et, lorsque cela fait un moment que l'on fait cette réflexion, nous nous sommes penchés sur ces questions, il est apparu des prérequis. Ces prérequis, c'était justement, la transformation du lycée Raymond Néris qui est un lycée de formation initiale basique en lycée des métiers de la mer. Donc ça c'était un prérequis, c'est la raison pour laquelle on revient vers vous avec cette question. Le deuxième prérequis c'était que l'institut de formation des métiers aquacole qui se trouve à Trinité, soit également revisité et transformé parce que parfois, c'est un peu difficile pour lui de fonctionner. Donc, avec un accompagnement de la Collectivité et une autre vision, cela permettait d'accompagner un peu mieux cet établissement et de faire en sorte qu'on ait un outil sur Trinité, et cet outil sur le Marin. Il faut que vous sachiez que le lycée Raymond Néris dont tu parles et ses équipes pédagogiques, ont été associés dans le cadre de l'appel à projet, puisque c'est le lycée lui-même qui est porteur du projet, Campus des métiers et des qualifications, et donc il représente le consortium. Oui, c'est vrai, je suis d'accord, je suis tout à fait d'accord avec toi. Pourquoi ? Peutêtre que cette première phase... je vais répondre parce qu'il y a des gens qui ne nous voient pas. Monsieur LORDINOT me montre son dossier en disant que le dossier est mince. Oui, je suis d'accord que le dossier est un peu mince parce que tout ce que je vous dis là, n'est pas écrit. Mais il faut que vous sachiez que les équipes travaillent dessus et que ce prérequis c'était ce qui vous a été présenté aujourd'hui, mais nous reviendrons vers vous avec le Campus des métiers et qualifications qui associe à la gouvernance et cela a été acté, le Préfet, le Rectorat, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, les acteurs économiques et les acteurs de la recherche. Donc, nous avons un partenariat avec le Rectorat, les lycées, parce qu'il y a aussi d'autres lycées qui font des... c'est marqué dans votre rapport, même s'il est un peu maigre, on a deux lycées qui interviennent aussi dans ces formations, le Grand Port, la Sara, le Parc naturel marin et il s'agit, comme l'a dit Madame TELLE, de mettre en cohérence tous les acteurs de la formation initiale et continue, parce que ce sont nos enfants qui seront initiés et les acteurs économiques et de la recherche également. C'est vraiment dans ce... avec les acteurs de la recherche, c'est ce que j'ai dit, avec les acteurs de la recherche. Concernant le plan de financement on a un budget de six millions d'euros (6 000 000 €) dont deux millions d'euros (2 000 000 €)... Oui mais ce sera présenté avec le projet des campus, ce n'est pas le lycée Raymond Néris qui va coûter six millions d'euros (6 000 000 €), c'est le campus des métiers et qualifications qui vous sera présenté, qui aura une enveloppe de six millions d'euros (6 000 000 €) dont deux millions (2 000 000 €) de PIA sur trois ans. Deux millions (2 000 000) d'investissements par la Collectivité, un million (1 000 000 €) par l'Etat et un million (1 000 000 €) par les privés pour les activités économiques. Mais ce dossier-là, ce sont les prérequis que nous sommes en train de mener aujourd'hui, vont faire que le dossier qui a été présenté d'ailleurs, c'était le 1er octobre, puisque l'appel à projet a été fait concernant les campus des métiers de qualifications, que nous revenions vers vous avec un dossier, peut-être un peu plus étayé et qui vous permettra de voir que nous allons dans le même sens de la cohérence, le même sens de l'articulation entre formation initiale, formation continue et professionnelle, le Rectorat et le Ministère de la mer et qu'on puisse aller dans ce sens-là ; parce que l'intérêt qui prévaut c'est celui des enfants. Lorsque je suis allée au Campus des métiers et qualifications du Cugermestra dernièrement sur le bassin d'Arcachon, j'ai été étonnée du dynamisme de ce campus des métiers et qualifications qui permet d'accompagner les jeunes sur des chantiers qui sont extraordinaires. Et, j'étais toujours choquée de me dire, que quand même, on est avec la Guadeloupe, la Réunion et la Guyane, les territoires qui offrent le plus de façades maritimes à la France et qui donne à la France sa deuxième position mondiale au niveau des surfaces maritimes, et qu'on n'ait pas de lycée de la mer. Donc c'était important qu'on puisse monter cela et à partir de ça pour répondre à ta question très précisément, oui les lycées ont été associés. L'absence au Conseil de l'Education Nationale, le dernier en tous cas, était aussi dû au fait qu'il n'y avait pas eu le quorum à la première réunion où j'étais présente et comme le quorum n'avait pas eu lieu, mais qu'il n'y avait pas seulement, pas d'élus, à part moi, j'y étais quand même, mais qu'il n'y avait surtout pas d'organisation syndicale, qu'il n'y avait pas grand monde, on a reporté en dehors de tout quorum, et j'avais très précisément dit que je ne serais pas présente. Voilà, c'est quand même le point que je voulais apporter, et donc peut-être que le Rectorat cherchait juste à entendre ce qu'il savait déjà, puisqu'ils savent qu'on a travaillé en partenariat avec eux et qu'ils connaissent très bien ce document-là, puisqu'ils ont travaillé avec les services de la Collectivité pendant pratiquement trois mois aujourd'hui. Je crois que j'ai répondu. Ah oui, je voulais dire également qu'il y a des lycées en France hexagonale comme le lycée de Kyoto, vers Poitiers qui permet une articulation entre le Ministère de l'Education

Nationale et le Ministère de la mer. Donc, tout est à faire, on a vraiment une attitude au niveau de ce qu'on veut pour la Martinique, et c'est ce qui va permettre justement de travailler sur le dossier du Campus des métiers et qualifications qui va englober toute cette notion-là, cette cohérence, nous la voulons aussi.

# M. le Président Claude LISE

Collègue.

#### M. Fred LORDINOT

Très chère collègue, je prends note donc, de ton engagement de nous donner l'ensemble des éléments disponibles pour notre réflexion, parce que tu l'as dit, je ne conteste pas ce qui est dit mais je pense qu'il serait bon pour qu'on travaille ensemble. C'est un des domaines sur lequel, on peut faire un consensus, mais de grâce, donnez-nous l'ensemble des documents. Parce que tu me dis six millions d'euros (6 000 000 €), moi je travaille sur les chiffres. Qu'est-ce qu'il y a dans ces six millions d'euros (6 000 000 €)? Si tu as des informations qui sont des informations pertinentes, moi je souhaiterais qu'on les partage et qu'on en débatte publiquement avec tous ceux qui le souhaitent ; parce que c'est une question déterminante et tu l'as dit, nous avons aussi la possibilité de faire un certain nombre de choses, nous Martiniquais, en dehors des sentiers battus, en dehors des sentiers battus. On peut inventer, nous, un nouveau modèle ici, c'est mon opinion, sur la formation en matière de croissance bleue et de conquête maritime. Et, tu vois par exemple, sur la question de la biologie marine, nous avons un champ immense qui s'ouvre, nous voulons mettre des DCP... Je répète pour la personne qui m'a susurré quelques mots désagréables tout à l'heure. Nous n'utilisons pas les fonds européens pour mettre des DCP. Je te le dis et je te le répète et les chiffres sont là pour le prouver.

# M. le Président Claude LISE

Collègue, tu ne peux pas faire une intervention maintenant.

#### M. Fred LORDINOT

Oui, c'est vrai, point d'ordre. Je prends note de la volonté de la collègue d'assurer la transparence la plus totale sur les éléments qui concernent ce dossier.

# **Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE**

Président, ce que je voulais dire c'est qu'effectivement je suis transparente, et je voudrais rappeler que nous avons une organisation au sein de cette Assemblée, à savoir qu'il y une commission Education Enseignement Supérieur et Recherches qui sera bien sûr consultée et avec laquelle nous mettrons des débats, et il y a des personnes de l'Opposition comme de la Majorité qui siègent dans cette commission et à charge pour les personnes qui sont élues à cette commission de faire remonter auprès des membres de l'Assemblée, les informations. Ce sont des choses sur lesquelles nous fonctionnons et que nous continuerons à faire.

# M. le Président Claude LISE

Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Abstention ? Donc adopté à l'unanimité.

Vote Contre?

Abstention ? Pour ? Adopté à l'unanimité

Nous passons à la question 4. Il s'agit de l'organisation du salon FORMEO, édition 2019 et en fait c'est une annulation et un remplacement de délibération.

# 4/ SALON FORMEO, EDITION FORMEO. ANNULATION ET REMPLACEMENT DE DELIBERATION.

# **Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE**

En fait Président, c'est juste pour indiquer que nous avions demandé avec les élus de la commission Education de réfléchir sur le fait que le salon FORMEO qui coûte quand même quatre cent mille euros (400 000 €) à la Collectivité Territoriale de Martinique puisse être accompagné de fonds européens. Et, c'est le travail qui a été fait par les services, que je remercie, et donc nous avons pu inscrire ce FORMEO avec un cofinancement FSE pour une montant de 40 % en participation CTM et 60 % participation FSE. Voilà.

# M. le Président Claude LISE

Est-ce que les commissions sont d'accord ? Les commissions des Affaires européennes ? Finances ? Bien, donc y a-t-il des oppositions à cela ? Pas d'opposition, pas d'abstention. Donc, adopté à l'unanimité.

Vote Contre ? Abstention ? Pour ? Adopté à l'unanimité

Je remercie la collègue SAÏTHSOOTHANE...

# **Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE**

Président, je veux juste profiter d'avoir le micro, on pourra le décompter sur le temps de la Majorité. C'était juste pour alerter, je n'ai pas eu le temps de préparer un petit texte, mais alerter quand même les élus sur la position des professeurs de créole en Martinique suite à la réforme des lycées, où nous avons malheureusement des professeurs qui apprennent le créole à nos enfants, et qui sont confrontés aujourd'hui à une réduction de leurs heures parce que c'est voulu par les conseils d'administration et parce qu'il y a d'autres besoins, et on a réellement un accompagnement de l'apprentissage créole en peau de chagrin. Je reviendrai vers vous avec plus d'éléments mais je tenais quand même à vous alerter sur ce sujet. Si vous en entendez parler, c'est important à mon avis que nous puissions réagir en tant qu'élus. Merci.

# M. le Président Claude LISE

Merci. La collègue NELLA n'étant pas présente, je propose que nous passions aux questions présentées par le collègue CAROLE. Alors, j'avertis l'Assemblée que la séance sera suspendue à 14h30, on s'est entendu avec le service, 14h30, on reprendra à 16h00. Voilà, je vous dis cela déjà en attendant que le collègue CAROLE

présente la première question, c'est-à-dire que c'est la question numéro 5 d'un projet d'ordonnance portant adaptation... Non, excusez-moi, mais non c'est la question numéro 8, pardon, la convention cadre avec l'Agence Régionale de Santé de la Martinique pour la conduite d'un programme d'actions de prévention sur le surpoids et les maladies associées en Martinique.

# 8/ CONVENTION CADRE AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LA MARTINIQUE POUR LA CONDUITE D'UN PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION SUR LE SURPOIDS ET LES MADALADIES ASSOCIEES EN MARTINIQUE

# M. Francis CAROLE

Bonjour collègues et bonjour à celles et à ceux qui nous écoûtent ou regardent. Effectivement, depuis un certain nombre d'années nous n'avons cessé de mettre en évidence le contexte au point de vue de la santé. L'obésité qui concerne 27,7 % des adultes contre 20 % en 2003, donc il y a une augmentation significative et près d'un enfant sur dix est obèse, à savoir 9,5 oui %. Près de 3 adultes sur cinq c'est-à-dire 59 % et plus d'un enfant sur trois, 35 % sont en surcharge pondérale. De plus l'obésité est également un facteur de risque important pour d'autres maladies, tel que le diabète de type 2, tel que les risques cardio-vasculaires, etc., voire certains cancers comme le cancer du sein ou le cancer colorectal. C'est d'autre part un marqueur des inégalités sociales et des inégalités de santé. C'est ce qui nous a amené, la CTM, à proposer une discussion avec l'ARS afin de voir s'il était possible de mettre ensemble une convention cadre sur des questions de santé. Et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'élaborer cette convention, qui est une convention qui est fondée sur deux déterminants majeurs de la santé, à savoir l'activité physique et la nutrition. Cette stratégie repose donc sur ces deux déterminants et l'objectif c'est la promotion d'environnement favorable à la santé, notamment, en matière d'offre et de consommation alimentaire locale, saine, équilibrée, diversifiée et suffisante : la lutte contre la sédentarité, et l'augmentation de la pratique d'activités physiques et sportives régulières et suffisantes, la prise en charge globale et l'accompagnement de proximité des personnes et leur entourage dans le cadre d'un parcours de santé coordonné. À cet effet, nous avons défini plusieurs axes. D'abord un premier axe qui consiste à améliorer l'offre alimentaire locale et promouvoir une alimentation locale accessible, conforme aux recommandations du PNNS, cela veut dire contribuer à améliorer l'offre alimentaire hors domicile, promouvoir la connaissance et la consommation des produits locaux, valoriser le patrimoine alimentaire et gastronomique de notre pays, renforcer l'éducation alimentaire et nutritionnelle, soutenir les initiatives permettant l'accessibilité à une alimentation favorable à la santé. L'axe 2 porte sur la volonté de limiter la sédentarité et de favoriser l'accès et la pratique d'une activité physique et sportive régulière et suffisante tout au long de la vie conforme aux recommandations du PNNS. Les objectifs consistent à faciliter l'accès à l'offre que nous pouvons offrir. Le deuxième objectif c'est promouvoir la pratique d'activité physique tout au long de la vie; troisième objectif, accompagner les initiatives facilitant les mobilités actives; quatrième objectif, soutenir les actions permettant de réduire le temps passé assis et cinquième objectif, renforcer l'éducation pour la santé. L'axe 3 consiste à renforcer le repérage, le dépistage précoce et l'orientation vers un parcours de santé personnalisé et coordonné du sujet à risque simple. Il s'agit donc de sensibiliser et mobiliser les professionnels du social, renforcer le dépistage, l'orientation, le suivi et l'accompagnement des personnes accueillies, en PMI par exemple, soutenir les initiatives locales favorisants une prise en charge globale pluriprofessionnelle, multidimensionnelle et coordonnée, centrée sur l'usager parcours enfants, adolescent, personne âgée, etc. L'axe 4 consiste à informer et communiquer de manière adaptée et efficace, relayer de manière coordonnée et au plus proche de la population des différents messages, sensibiliser et informer les autres acteurs, soutenir la création et le déploiement d'outils innovants en prévention santé, valoriser les actions réalisées dans le cadre de cette convention, et favoriser le partage d'informations sur la nutrition entre administrations. L'axe 5 que je vais simplement présenter sans le développer, consiste à renforcer aussi la formation en nutrition santé, et l'axe 6 de développer l'évaluation et la recherche dans le domaine de la santé. Vous avez bien compris que cette action qui est menée concerne évidemment la dimension santé, mais concerne aussi tout ce que nous pouvons produire, l'agriculture, etc. Parce qu'il s'agit d'une véritable démarche, d'un véritable cadre qui permet d'avoir une démarche coordonnée. Alors, ceci n'a signifie pas que rien ne soit fait, il y a toute une série d'initiatives mais les initiatives ne sont pas suffisamment coordonnées, et la volonté de l'ARS et de la Collectivité consiste à coordonner et à donner plus de sens aux actions. L'objectif ce matin consiste finalement à voter cette convention cadre, d'autoriser le Président du Conseil Exécutif à passer une convention cadre avec l'ARS pour la conduite d'un programme d'action et de prévention de surpoids de l'obésité et des maladies associées en Martinique, et donner aussi mandat au Président pour prendre les mesures d'application relative à la présente décision. Vous aurez noté aussi, même si je ne l'ai pas développé, que dans le rapport il y a toute une partie annexe qui présente précisément de manière concrète les actions que nous pourrons mener pour chacun des objectifs définis dans ce rapport. Autrement dit pour résumer, nous nous attaquons à une problématique qui est une problématique récurrente concernant l'alimentation et les activités physiques pour toutes les tranches de la population, et qui va impliquer finalement différents acteurs, et nous allons associer aussi à cette démarche l'Education Nationale, les EHPAD. Il s'agit véritablement d'une action qui permettra de faire en sorte que la population martiniquaise soit moins en but aux difficultés que présentent les pathologies que nous connaissons, obésité, hypertension, maladie cardiaque, etc. Voilà résumée cette convention qui est une convention importante qui fera date, évidemment nous devrons mettre en place des éléments nous permettant de l'appliquer concrètement sur le terrain.

# M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Santé.

#### **Mme Louise TELLE**

Merci Président. La commission admet sans réserve l'intérêt de ce programme d'action en faveur de la prévention du surpoids, de l'obésité et des maladies associées, ainsi que le recours à cette convention avec l'ARS. Cependant les élus de la commission ne comprennent pas qu'en tant qu'élus d'une commission en charge de la santé, qu'ils ne puissent pas être associés à la mise en œuvre et à la gouvernance de ce programme. Par conséquent ils émettent le voeu d'une vraie implication politique. Compte tenu de la contribution de la CTM dans ce programme d'action, il importe que les élus participent pleinement à l'ensemble des dispositions qui

seront prises. C'est pourquoi nous élus, au regard la démocratie, nous émettons un avis très favorable à la condition que la convention prévoit des points d'étapes au cours desquels la commission sera associée formellement car n'oublions pas qu'il s'agit d'un problème de santé publique qui touche particulièrement la Martinique.

# M. le Président Claude LISE

Avis de la commission des Finances.

#### M. Michel BRANCHI

La commission des Finances a émis un avis favorable.

#### M. le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Personne ? Si, collègue CATHERINE.

# M. Félix CATHERINE

Merci Président. Bonjour chers collègues. En effet c'est un dossier extrêmement important pour la Martinique. Nous observons que nous sommes quand même sur des objectifs ambitieux, très ambitieux d'ailleurs pour améliorer, en quelque sorte, la santé de chacun par l'alimentation et l'activité physique. C'est tout simplement, on l'a dit au niveau de la commission, un enjeu majeur de santé publique pour la Martinique. Il a été rappelé que la démarche s'inscrit d'ailleurs, dans le Programme National de Nutrition Santé 2019-2023, dont la quatrième version est sortie très récemment. Et, pour amplifier cette dynamique, nous observons que le deuxième comité interministériel de la santé a souhaité concentrer, en fait, les efforts sur deux aspects : la nutrition et le développement de la pratique sportive. Ce qui est inscrit dans ce dossier. Nous observons que le projet de convention s'inspire de cette démarche et c'est une bonne chose pour la population quand on sait, et quand on connaît la prévalence du surpoids et de l'obésité sur le territoire, et là, il y a quelques chiffres qui sont annoncés dans le dossier. Des objectifs globaux évidemment, ont été définis avec pour ambition de les atteindre en 2021. Nous observons que si l'accent est mis principalement sur l'obésité ainsi que sur la dénutrition ou malnutrition, pour y parvenir, il manque l'intégration du volet stratégie prévention de la lutte contre la pauvreté qui doit promouvoir l'accès à une alimentation suffisante, saine et durable pour les personnes en situation de précarité, en particulier les enfants. En effet la bonne santé ne doit pas être le privilège de quelques-uns mais une chance pour tous. De plus, alors qu'on ne vante plus les mérites d'une alimentation équilibrée le mirage des fameux 5 fruits et légumes par jour, évidemment pas pour tout le monde, et d'une activité physique pour être en bonne santé donc lutter contre la malnutrition et l'excès de poids, que les chiffres, on l'a dit, sont quelque peu alarmants. Nous observons là, rien que dans notre environnement, autour de nous ici, nous avons le Couvent, le collège Perrinon, l'école primaire, qu'il y a toute une série de situations, des snacks, des McDo, des Aldo, des Fées Silda, des petits snacks, etc. eh bien, des boutiques à mal manger, en quelque sorte. Et à midi nous observons qu'il y a des dizaines d'élèves qui sont agglutinés autour de tous ces points, de tous ces établissements qui forgent leur malnutrition. Alors, la question c'est que faire pour qu'ils mangent autrement et/ou ailleurs? Il y a une vraie gageure effectivement sur ce point-là. Donc, tout à l'heure la collègue SAÏTHSOOTHANE a évoqué la valorisation des restaurants scolaires et c'est vrai que là aussi il y a un travail à faire pour faire en sorte que les élèves fréquentent ces restaurants. Il est manifeste en tout cas que l'école a un rôle fondamental à jouer et que l'enfant peut aussi être sensibilisé par les parents et donc nous devons lui accorder une place plus importante, et que la cantine et restaurants scolaires, qu'effectivement, doivent être les lieux en quelque sorte de formation et de participation dans cette affaire-là. Par ailleurs, nous regrettons que l'un des objectifs ne se limite qu'à stabiliser les prévalences, c'est déjà pas mal bien sûr, mais il faut viser plus et faire mieux que stabiliser. Sur le volet gouvernance, nous l'avons dit au niveau de la commission, ce projet ne doit pas être laissé aux mains simplement de l'ARS. Le pilotage en management et les finances de la CTM parce que la CTM va financer cette affaire-là, pour un pilotage d'État décalé du bien-fondé parfois de la mission. Donc, il importe que nous demandions un management resserré, il ne s'agit pas d'un COPIL avec 50 personnes, mais bien un COPIL resserré où nous aurions un pilotage politique, et un pilotage médical, parce qu'il faut associer des médecins qui sont des spécialistes sur ce sujet-là, parce qu'ancrés tous deux dans l'intérêt général, évidemment sans faire offense à personne. Nous pensons en tout cas, que là aussi, il faut associer les centres spécialisés de l'obésité dans leur rôle d'animation et de coordination de la filière de soins, ainsi que d'appui professionnel. Donc adapté à soutenir les filières d'obésité d'ailleurs dans les Outre-Mer, ce que disait la ministre. Voilà un peu les observations que nous avons, étant entendu que ce projet, il est très important, et il faut que nous soyons extrêmement mobilisés et vigilants en termes de suivi et d'évaluation. Merci.

# M. le Président Claude LISE

Merci. Y a-t-il d'autres demandes ? Collègue LORDINOT.

#### M. Fred LORDINOT

Merci, serais-je tenté de dire docteur. Donc, nous avons la chance d'avoir un professionnel de la santé qui préside notre Assemblée, et qui connaît bien ces questions aujourd'hui et leur incidence dans le pays. Dans chaque famille martiniquaise y compris dans la mienne, il y a un diabétique. Le diabète tue plus de gens que les guerres sur la planète Terre. Voilà, un chiffre, le diabète tue plus que les guerres sur toute la terre, et d'après ce que me disent, Président Docteur, tes confrères que je fréquente, nous aurons une explosion du diabète dans les décennies à venir si nous ne prenons pas des décisions fermes. Donc, sur l'avis éclairé et constructif de la commission Santé, je pense que nous devons entrer dans le vif du sujet. Cela veut dire, comme le dit le collègue CATHERINE, travailler avec cette question de la gouvernance et des indicateurs. La question de la gouvernance et des indicateurs. Combien d'hectares de jardin familiaux et comment on les finance ? Combien de paniers santé distribués ? Combien de produits locaux ? C'est la saison des fruits à pain et des avocats.

(Discussion hors micro)

# **M. Fred LORDINOT**

I fini. Lé fwiyapen sentmari-a ka poté. Enben, monté sentmari chèché fwiyapen. Mé oui, man pa sav, man pa ka konpwann, manmaille-la, zot pa ka viv an péyi-a? Zot pa ni fwiyapen la, o mwa... fen oktob? Mésié zot ka rété lé mové koté-a. La sézon. La simen pasé té ni twa tônn zaboka an van o gwan marché a un euro senkant le kilo. Donc voilà des choses très concrètes qui montrent bien comment nous pouvons et nous avons le devoir, très cher collègue, Conseiller exécutif, de définir les indicateurs

sur les actions que nous voulons mener et de dire à l'Etat "Mi sé la nou ka alé. Mi sé la nou ka alé". Et aussi, nous, élus martiniquais être cohérents avec nous-mêmes. Dans ma très chère commune de Sainte-Marie, j'ai vu que Monsieur le Maire à autoriser l'installation d'un des fleurons de la malbouffe à côté d'une pharmacie et à proximité des établissements scolaires. Est-ce que cet établissement va contribuer à la bonne santé des jeunes samaritains ? Je ne le crois pas. On me dit que ça va créer 80 emplois mais combien d'emplois seront détruits pour ceux qui aujourd'hui occupent les petits, on va dire snacks, de la place Clarissa? Faut-il aujourd'hui que cette enseigne qui est très puissante dans le monde entier continue à mettre des établissements dans notre pays ? Voilà une réflexion politique qu'il nous faut avoir parce que du jour au lendemain elle peut décider de s'en aller. Faut-il privilégier le hamburger et les frites, plutôt que les légumes pays et la farine de manioc ? C'est ça la question. Aujourd'hui, on constate qu'il y a tout un discours qui est tenu sur la santé, et aujourd'hui les dangers qui nous guettent, et puis une pratique politique qui n'est pas en cohérence avec ce qu'on dit. Donc très cher collègue, j'espère que la... on est... non, avec du pouvoir actuel on peut déjà le faire. Ce n'est pas vrai. Il ne faut pas attendre ni l'autonomie ni l'indépendance. Là on a déjà beaucoup de pouvoir, allons utiliser le pouvoir qu'on a, et surtout, allons quantifier et planifier les actions en concertation étroite avec les socioprofessionnels martiniquais qui connaissent bien le terrain et la réalité. Et je le répète, mettons en place des indicateurs. Je crois que de mémoire nous finançons près de 200 000 repas me semble-t-il dans les restaurants scolaires, et bien là il y a un levier et je suis persuadé que la collègue Présidente de la commission Agriculture, abondamment citée sur les réseaux sociaux comme moi-même, ces jours-ci, mais on va en reparler plus tard, là aussi on a des propositions à formuler en matière de nutrition pour les jeunes Martiniquais.

# M. le Président Claude LISE

Collègue PINVILLE.

#### **Mme Josiane PINVILLE**

Président merci de me donner la parole. Je ne serai pas très longue parce que je n'utiliserai pas le peu de temps que nous avons pour les dossiers comme tribune de propagande électorale. Je voudrais simplement, féliciter deux institutions, ces deux institutions chacune dans son coin s'occupent de la santé d'une manière ou d'une autre, et très souvent on s'est toujours plaint que les Martiniquais ne travaillent pas ensemble, on s'est toujours plaint que les institutions, que chacun fait sa petite tambouille dans son coin. Je ne serai pas très longue simplement pour dire qu'enfin deux institutions qui s'occupent de la santé se mettent ensemble autour d'un problème de santé d'intérêt général. Nous connaissons les problèmes liés à l'alimentation, je ne reviendrai pas là-dessus. Nous connaissons les problèmes épidémiologiques, je ne reviendrai pas là-dessus. Simplement, il faut marquer d'une pierre blanche cette co-construction qui est en train de se faire entre l'ARS et la CTM.

# M. le Président Claude LISE

Merci. Collègue RENARD.

# **Mme Nadine RENARD**

Merci Président. Bonjour Président de l'Assemblée, bonjour Président du Conseil Exécutif, bonjour chers collègues. Alors, je voulais intervenir sur cette question-là

pour rebondir sur les propos du collègue LORDINOT puisque c'est vrai que la question de l'alimentation et d'une alimentation durable est une préoccupation que nous partageons, je crois, au sein de cette Collectivité, et c'est une préoccupation sur laquelle nous avons déjà eu dans le cadre notamment du réseau rural que j'anime, qui regroupe un certain nombre d'acteurs qui touche à la question de l'environnement, de l'alimentation, etc. Nous avons mené, il y a à peu près un an déjà, une journée d'échange au mois d'octobre 2018, sur la question d'un projet alimentaire territorial pour la Martinique. Et lors de cette rencontre, les acteurs présents qui représentaient notamment différents EPCI entre autres, ont été unanimes sur le fait qu'il y avait un réel intérêt puisque c'est une proposition que nous avons formulée. La CTM étant copilote de ce réseau rural, nous avons proposé qu'on puisse mener une réflexion sur la mise en place d'un projet alimentaire territorial, et cette proposition a recueilli l'adhésion des membres du réseau rural, et c'est dans ce sens que nous avons travaillé pendant près d'un an à pouvoir construire une proposition qui vous sera soumise d'ailleurs, au niveau de l'Assemblée, très prochainement. Une proposition qui va dans le sens de la mise en place d'un projet alimentaire territorial sur la Martinique. Projet alimentaire territorial qui peut se décliner à plusieurs échelles qui peuvent être portées par des communes, des communautés de communes, etc. et qui a vocation à travailler sur les différents aspects, que tu as évoqué collègue LORDINOT, à savoir à la fois l'aspect santé, l'aspect agriculture, comment répondre avec notre agriculture aux besoins d'alimentation de notre population aussi bien en milieu scolaire, et la collègue SAÏTHSOOTHANE a parlé du travail qui est initié dans la restauration collective, et qui va tout à fait dans ce sens donc, ce travail-là sur la complémentaire. Comment développer notre agriculture pouvoir répondre à ces enjeux santé? Santé de la population, permettre à la population d'avoir accès à une alimentation saine à un coût raisonnable, faire un inventaire sur notre territoire des besoins et des perspectives qui peuvent être envisagées pour répondre à ces enjeux-là. Donc, ce projet a été élaboré, et il sera soumis à l'Assemblée très prochainement de façon à voir comment notre Collectivité peut initier un projet de ce type et fédérer l'ensemble des acteurs sur le territoire sur ces questions-là, pour pouvoir apporter des réponses concrètes et des plans d'actions concrets, pour pouvoir dans les années à venir répondre à ces enjeux. Donc, c'était sur ce point-là et puis je rejoins, comme quoi on peut être dans la Majorité et l'Opposition et se rejoindre sur un certain nombre de points, je rejoins ta remarque concernant l'implantations d'un McDonald's à Sainte-Marie qui m'a également interpellée et laissée quelque peu perplexe, d'autant que j'entends que certains prétendent que Sainte-Marie serait entrée dans la modernité parce que Sainte-Marie accueille un McDonald's. Donc, pour ma part cela me laisse perplexe et ça me laisse aussi quand même douter de... quand on voit que c'est une commune qui fait partie du grenier de la Martinique et qu'elle accueil un fast-food qu'on ne retrouve même pas dans les grandes villes américaines, je me dis quand même qu'on va dans le mauvais sens, je crois qu'on regresse un petit peu et ça, c'est dommage donc je pense que tout le travail que nous avons à mener sur cette notion d'alimentation durable prend tout son sens et s'avère nécessaire, parce qu'il y a un travail d'éducation à faire, non seulement auprès de notre population, mais également auprès de certains de nos élus. Merci.

#### M. le Président Claude LISE

Collègue LESDEMA.

## **Mme Marie-Line LESDEMA**

Merci Président. Bonjour à tous. Je voudrais féliciter de toute façon cette démarche. Au moins quand on fait une démarche, elle a le mérite d'exister et c'est vraiment une bonne chose. Simplement je voudrais faire une suggestion parce que je vois que les propositions, les attentions qui sont portées, sont portées au départ par les parents et les jeunes enfants, et sachant que la Collectivité est également en charge des crèches et des structures de jeunes enfants, la petite enfance, je pense que là aussi, on pourrait faire cet effort en direction de ce public ; parce que plus tôt on apprendra à remanger convenablement mieux ce sera. Parce qu'effectivement aujourd'hui on parle d'obésité et nous savons qu'il y a quelques années c'était le contraire, on avait plutôt tendance à se moquer un peu du gros du coin alors qu'effectivement aujourd'hui c'est plutôt l'inverse. Cela va même jusqu'à certaines réflexions quand vous êtes trop maigre ou mince, on a même l'impression de vous dire maintenant que vous êtes malade, tellement que le fait d'être enrobé parait la chose la plus naturelle. Donc, travailler dans ce sens, c'est une très bonne chose mais je pense qu'on pourrait aussi travailler au niveau de la petite enfance également. Merci.

# M. le Président Claude LISE

La parole est au rapporteur.

# M. Francis CAROLE

J'essaie de répondre rapidement aux interrogations qui ont été posées. C'est vrai que malheureusement, le cas des McDo, king burger, à proximité des écoles, etc. Ça ne concerne pas qu'une commune. Nous en avons partout malheureusement, et même en sortant de l'aéroport, nous en avons directement. Donc c'est véritablement une problématique globale, générale, et qu'il faut prendre en considération. Concernant la dernière question, celle de Madame LESDEMA, elle a raison de demander cette précision. L'idée c'est d'inscrire cette démarche dans le parcours de la personne. C'est-à-dire qu'on va commencer très tôt dans les PMI. Quand quelqu'un vient nous voir dans les PMI, il y aura déjà un certain nombre d'actions, de conseils qui seront menés. Dans les écoles, ça, il faudrait que l'on voie avec l'Education Nationale. Les cantines, par exemple, il y a des maires qui ont imposé que dans les cantines il y ait 50 % de produits relevant de l'agriculture durable, par exemple. Donc il y a toute une série de choses à faire et qui sont entrés aussi en connexion avec des producteurs locaux pour demander que les produits soient moins sucrés moins salés, etc. Donc il y a une vraie démarche à faire et y compris dans les EHPAD. C'est-à-dire qu'il faut continuer sur cela. Toutes les recherches qui ont lieu actuellement montrent que pas seulement pour l'hypertension, les maladies cardiaques, mais y compris pour Alzheimer, puisqu'on dit que ce qui est bon pour le cœur est bon pour l'esprit, et bien l'incitation c'est l'activité physique et la nutrition. Et chaque fois où on a des populations qui mangent correctement et qui ont des activités régulières adaptées, eh bien ce sont des populations qui vivent plus longtemps avec moins de pathologie au niveau de leur santé. Donc ça c'est essentiel. Par rapport à la question de la pauvreté qui a été évoquée par notre collège CATHERINE, vous avez noté que nous disons très clairement dans le rapport que l'obésité est un marqueur de la pauvreté, surtout dans ses couches ou les personnes mangent moins bien, moins cher que nous allons trouver... et nous avons ici comme ailleurs des pans entiers de population qui ne peuvent pas manger 5 fruits et légumes verts par jour, ce n'est pas possible, parce que cela demande des moyens. Et le défi c'est de pouvoir mettre à la disposition de ces personnes, des fruits et des légumes qui soient accessibles au niveau financier. Donc il y a un gros travail à faire que Madame RENARD rappelait avec raison. Nous avons dit stabiliser, c'est un terme qui ne convient pas tout à fait. Si nous parvenons à stabiliser, c'est-à-dire stabiliser, faire en sorte que les gens ne dépassent pas un certain niveau de poids, c'est déjà pas mal mais en fait l'idée c'est d'introduire une manière de consommer, de vivre, qui permette aux gens de garder leur santé. Les problèmes que nous avons dans les EHPAD ce sont principalement des problèmes de gens qui ont vieilli mal, qui ont vieilli avec des pathologies, alors très rapidement ils ont des problèmes d'autonomie, etc. Donc c'est vraiment une question essentielle. La question de ne pas laisser aux mains de l'ARS la direction des choses puisque cela a été dit. Il faut que les choses soient dites très clairement, moi j'ai l'habitude de dire très brutalement les choses. J'ai rappelé en introduction que la CTM avait pris l'initiative de réunir ses cadres et ceux de l'ARS, c'est-à-dire que c'est une initiative parce que nous sommes dans le secteur social et nous constatons les dégâts que crée la malbouffe et l'absence d'activité physique. D'ailleurs nous avons demandé dans toutes les discussions que nous avons avec les bailleurs sociaux qui font des logements, nous leur demandons systématiquement de prévoir des parcours pour les activités physiques parce que c'est essentiel. Parce que même si la personne ne peut pas aller trop loin mais autour même du bâtiment, que la personne puisse trouver des lieux de déambulation, de promenade, etc. Et ça c'est aussi un élément essentiel, c'est-à-dire que ceux qui construisent des logements doivent penser aussi à la santé des gens, et la santé c'est de prévoir des parcours pour que les personnes, les jeunes, les personnes âgées, puissent se déplacer. Et ça c'est un élément essentiel qu'on doit décliner dans toutes les politiques, y compris évidemment dans les politiques de logement où ailleurs. L'idée c'est que l'ARS agit dans la dimension des compétences qui lui appartiennent, et nous dans les nôtres. Nous aurons un comité de pilotage, dans ce comité de pilotage que nous devrons valider ici, il y aura des élus de tout bord, et il y aura des professionnels de tout bord de sorte que nous puissions avoir quelque chose de pluridisciplinaire. Ce que nous voulons faire c'est que sur la période que nous avons envisagées jusqu'à 2021 qu'il y ait véritablement une mise en œuvre, un suivi et une évaluation de cette convention que nous allons signer bientôt. Et ça c'est essentiel, parce qu'il ne s'agit pas de lancer de grandes idées parce que dans nos tiroirs il y a plein de grandes idées. Il s'agit surtout de les mettre en œuvre, de suivre l'exécution de ces mesures, d'évaluer et de corriger si le besoin s'en fait sentir. Donc il y a là une véritable volonté qui entre en concordance avec l'ensemble de ce que nous faisons dans la Collectivité, parce que nous avons fait appel, par exemple à la DG attractivité pour travailler sur ce dossier. Donc ce n'est pas seulement un rapport de la DGA solidarité, c'est beaucoup plus large que cela. Et donc dans le comité de pilotage il nous faudra des gens de la solidarité, mais des gens aussi de la DGA attractivité, élus comme administratifs, pour pouvoir mener à bien ce projet, qui est un projet ambitieux, mais pas facile à mettre en œuvre, mais à partir du moment où nous choisissons la bonne entrée nous pourrons peut-être faire bouger l'ensemble des dispositifs, pas seulement l'agriculture mais nous pourrons discuter avec ceux qui font des yaourts, ceux qui produisent des yaourts, pour dire de mettre moins de sucre par exemple. Donc il y a toute une dynamique qui pourrait être créée à partir de cela. Ensuite, évidemment, j'ai parlé de COPIL pluridisciplinaire donc il faudrait associer plusieurs acteurs. Il faudra évidemment des indicateurs pour apprécier ce que nous faisons. Si nous parvenons à freiner l'expansion de l'obésité, dans un premier temps, ensuite à faire reculer, ce serait une bonne chose. Mais je pense que nous avons là un projet qui est un projet transversal qui concerne toute une série de domaines et qui peut être une contribution importante à la Martinique parce que les questions de santé restent des questions, comme vous le savez, et chacun l'a dit, restent des questions essentielles. Merci.

# M. le Président Claude LISE

Nous passons au vote. Je suppose que c'est unanime. Pas de contre ? Pas d'abstention ? Donc adopté à l'unanimité.

Vote Contre ? Abstention ? Pour ? Adopté à l'unanimité

> Nous passons à la question 9. Il s'agit d'une demande de subvention de l'AFAS, c'està-dire de l'Association de Formation d'Action Sociale Martinique, Guyane et ça, c'est pour une aide à l'investissement.

# 9/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DE FORMATIONS ET D'ACTIONS SOCIALES (AFAS) MARTINIQUE GUYANE POUR UNE AIDE L'INVESTISSEMENT

## M. Francis CAROLE

Je résume rapidement ce dossier. Il s'agit d'une demande de subvention de l'AFAS et surtout autour d'un projet visant à développer des actions pour faciliter l'accès au numérique des populations les plus fragiles du Nord Atlantique. Vous voyez que c'est très ciblé dans l'espace, et nous savons que le nord et singulièrement le Nord Atlantique cumule une série de difficultés et nous avons décidé, par rapport à cette analyse, de donner à cette association la totalité de la subvention qui a été demandée, à savoir douze mille euros (12 000 €).

#### M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Action sociale.

# **Mme Stéphanie NORCA**

Bonjour Président, bonjour collègues. Alors pour nous, c'est un avis favorable sur ce dossier d'autant plus que la Collectivité accepte de financer ce dossier à hauteur de 100 % de la demande qui a été faite soit douze mille euros (12 000 €), d'autant plus que ce projet s'inscrit sur un territoire généralement peu pourvu en outils numériques. Donc pour nous c'est un avis très favorable d'accompagner cette association sur l'implantation du numérique et le service à la population en termes de proximité. Donc pour nous c'est un avis favorable.

# M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Formation Professionnelle.

#### **Mme Francine CARIUS**

La commission n'a pas été saisie pour ce dossier.

## M. le Président Claude LISE

Avis de la commission des Finances.

#### M. Michel BRANCHI

La commission des Finances a émis un avis favorable.

# M. le Président Claude LISE

Vous avez la parole. Oui, collègue DUVERGER.

# M. Jean-Claude DUVERGER

Pas une question parce que je ne suis pas... Enfin, une grande question, parce que je ne connais l'AFAS mais je n'ai pas honte, j'ai travaillé dans le social. C'est quoi comme structure ? Ça prend naissance quand ?

#### M. Francis CAROLE

Je n'ai pas la date de naissance du sujet, mais c'est une association qui existe depuis quelques années; puisqu'elle a déjà bénéficié d'aides, d'ailleurs, de la Région en 2015. C'est une association qui existe depuis un moment, et qui inscrit son action dans le champ de l'aide sociale à l'enfance, etc. et des personnes âgées aussi et dans le champ social d'une manière générale.

#### M. Jean-Claude DUVERGER

Donc on retient que ceux qui interviennent dans l'ASE, l'aide sociale à l'enfance peuvent être aidés à 100 % ?

#### M. Francis CAROLE

Pas seulement, cela dépend de l'opération mais je pense que dans le Nord Atlantique, il y a une vraie difficulté. On ne peut pas ne pas développer à l'égard de cette partie du territoire une politique qui consiste quand même à réduire un certain nombre d'inégalités. D'ailleurs, j'ai toujours dit cela, quand j'étais au Conseil Régional, je me souviens avoir pris l'habitude d'intervenir régulièrement pour dire qu'à chaque fois qu'il était possible d'aider le nord, qu'il fallait le faire.

#### M. Jean-Claude DUVERGER

Oui, même pour laisser l'aide sociale aux maires du nord.

# **M. Francis CAROLE**

Que nous utilisons autrement. Que nous utilisons directement puisque nous avons la compétence sociale. Ton interrogation pouvait être bonne il y a quelques années parce que la Région n'avait pas la compétence sociale mais nous, nous l'avons, donc nous pouvons agir directement.

# M. le Président Claude LISE

Bien. Nous pouvons passer au vote. Contre? Abstention? Donc, adopté à l'unanimité.

Vote Contre ? Abstention ? Pour ? Adopté à l'unanimité Nous passons au 10. Il concerne la cérémonie de remise de prix aux jeunes lauréats confiés à l'aide sociale, comme d'habitude.

# 10/ CEREMONIE DE REMISE DES PRIX AUX JEUNES LAUREATS CONFIES A L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE AU TITRE DES EXAMENS DE L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

# **M. Francis CAROLE**

C'est un dispositif qu'on connait bien puisqu'il n'est pas nouveau, et que nous fréquentons depuis l'année 2000. Il s'agit en fait d'une régularisation puisque la manifestation a déjà eu lieu, il s'agit simplement de... Alors il y avait des problèmes de budget en prévision, donc il s'agit de dire ce qui a été dépensé réellement. Nous avons donc par conséquent 5 468,40 € (cinq mille quatre cent soixante-huit euros quarante) pour la prestation de restauration, 297,29 € (deux cent quatre-vingt-dix sept euros vingt-neuf) pour le mobilier, la décoration, 8 300 € (huit mille trois cent euros) d'achat de bons de cadeaux pour récompenser les lauréats et 6 880 € (six mille huit cent quatre-vingt euros) pour récompenser les lauréats du baccalauréat, et d'un diplôme d'études supérieur, BTS correspondant à des virements sur les comptes bancaires des jeunes. Donc c'est une régularisation d'une manifestation que nous avions déjà voté, enfin, en termes d'organisation, mais il fallait préciser les dépenses financières.

#### M. le Président Claude LISE

Alors rapidement, commission Santé et Actions de prévention.

# **Mme Maryse PLANTIN**

C'est un avis favorable, Président.

#### M. le Président Claude LISE

Action sociale.

#### **Mme Stéphanie NORCA**

Pour nous aussi, c'est un avis favorable, Président, à partir du moment où il s'agit de récompenser des jeunes lauréats de l'aide sociale à l'enfance. Pour nous, il n'y a pas d'objections.

#### M. le Président Claude LISE

Finances.

#### M. Michel BRANCHI

Avis favorable.

#### M. le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Collègue CONCONNE.

# **Mme Catherine CONCONNE**

Juste rapidement. Ce genre de situation me fait revenir en arrière. On n'a aucun problème sur le sujet vraiment, je crois que l'aide sociale à l'enfance mérite encore plus d'être soutenue et nous sommes très favorable à cette manifestation qui a eu lieu. Ces enfants ont besoin et légitimement, de considération. Je dis simplement que nous n'allons pas nous opposer à ce vote, comme j'ai eu l'occasion de le vivre à une certaine époque, simplement parce que la manifestation a déjà eu lieu.

# M. Félix CATHERINE

Merci Président. Simplement, on observe que la cérémonie de remise des prix des jeunes lauréats. C'est un temps fort dans la vie, en tout cas, de ces enfants mais aussi des familles d'accueil, on l'a vu dans le dossier ou encore les établissements qui les accueillent, notamment la Ruche, l'Espérance, Gaschette, et à propos de Gaschette, je pense que le rapporteur aura des choses à nous préciser tout à l'heure. Mais enfin, ce que nous voulons dire c'est qu'il s'agit là, de valoriser en quelque sorte le travail, en d'autres temps, toi-même tu le faisais Président, la valeur travail des enfants. C'est pour cela que nous sommes en tout cas particulièrement favorables à la pérennité de cette affaire-là. C'est une démarche, en tous cas, on encourage l'effort et la persévérance pour les enfants. C'est que je peux dire c'est que nous disons en fait, c'est que nous observons quand même que la dotation qui a été servie, qui a été retenue est inférieure à la dotation de 2018. Donc, au contraire, il conviendrait d'aller de manière plus soutenue pour en tous cas encourager plus fortement ces enfants qui sont donc, comme vous le savez qui font un effort singulier et il faut encourager cet effort-là.

# M. le Président Claude LISE

Pas d'autres questions ? Collègue rapporteur. Explication de vote ?

# M. Jean-Claude DUVERGER

Oui, mais ça peut être cela puisque je ne suis pas contre. Simplement, je sais qu'au moment où ça a été mis en place, c'est parti un peu du Conseil Général, mais peu importe, on ne revendique pas, on avait souhaité qu'à un moment qu'il y ait une évolution. Moi, j'aurais aimé savoir est-ce que ce sont simplement les enfants qui ont réussi au BEPC, etc. ou bien ceux qui ont réussi au CAP aussi. On avait souhaité à un moment qu'on élargisse un peu, y compris pour ceux qui vont en formation, c'était pour les encourager.

# M. le Président Claude LISE

Oui, donc je passe la parole au rapporteur.

# **M. Francis CAROLE**

Alors, plusieurs choses. Et pour le collègue CATHERINE la dotation n'a pas diminué. Parce que ce n'est pas une dotation fixe, c'est une dotation qui varie en fonction du nombre d'enfants ayant un diplôme, donc cela peut être plus cette année, et moins l'année prochaine, etc. Donc ce n'est pas... Au contraire, on a souhaité augmenter ce qu'on leur donne comme récompense. Donc il n'y a pas une diminution de la dotation, il y a simplement la variabilité du nombre d'enfants qui réussissent ou ne réussissent pas, etc. Ça c'est une première chose. Donc ça peut diminuer. Donc s'il y a une diminution c'est lié essentiellement à ce qu'il a moins d'enfants qui ont réussi. Et deuxièmement, par rapport à la régularisation, on peut en faire un sujet de politique politicienne, mais moi dans l'action que je mène dans le secteur social, je fais plein de régularisations qui ne datent pas de 2019, qui datent de 2011, de 2012, de 2013, de 2014. Donc, le problème... Je ne pense pas qu'il faille aller sur ce terrain-là. Ce qui s'est passé, c'est qu'à un moment donné il y a eu une difficulté parce qu'on n'avait pas apprécié un certain nombre de prix qu'on a dû, aujourd'hui, régulariser. Ce n'est pas de mon point de vue, un sujet essentiel. Le dernier point est évidemment... Donc, c'est de cela qu'il faut parler. Mais en tout cas ce qui est important, et un des collègues de l'Opposition la souligner, il s'agit de récompenser des enfants qui ont beaucoup de mérite, qui ont énormément de mérite, parce qu'au départ ils ont une situation qui les positionne en situation d'inégalité par rapport aux autres. Parce que la pauvreté, les difficultés familiales et tout ça, eh bien, cela nous conduit directement souvent à l'échec scolaire, aux dérives, à la violence, etc., c'est pourquoi c'est très important que la Collectivité accompagne. Mais la Collectivité ne se contente pas de prendre en charge. Je pense qu'il y a 2 aspects sur lesquels nous devons être extrêmement vigilants, c'est non seulement accompagner, c'est-à-dire de trouver un toit, etc. mais veillez aussi à ce que nous puissions accompagner ces enfants en matière de santé; parce que là aussi, ils partent avec un déficit. Et les accompagner aussi dans le domaine de l'éducation pour qu'ils puissent réussir. C'est pourquoi nous attachons autant d'importance à poursuivre d'ailleurs, un dispositif qui avait été mis en place du temps du Président LISE, d'accompagner ces enfants. Voilà ce que je voulais dire pour répondre rapidement aux interrogations qui ont été posées.

# M. le Président Claude LISE

Bien, donc nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Abstentions ? Donc, adopté à l'unanimité.

Vote Contre ? Abstention ? Pour ? Adopté à l'unanimité

Je vous remercie. Nous passons au 11. Là, il s'agit de l'adaptation d'une délibération du 19 juillet 2016 portant cadre d'appui de la Collectivité Territoriale aux structures d'insertion par l'activité économique.

# 11/ ADAPTATION DE LA DELIBERATION N°16-144-1 DU 19 JUILLET 2016 PORTANT CADRE D'APPUI DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE AUX STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (SIAE)

#### M. Francis CAROLE

Alors le dossier est relativement fourni. La question qui nous préoccupe est extrêmement simple. Toutes les structures relevant de l'insertion par l'activité économique, reçoivent des aides financières importantes qui sont des aides sur les fonds de la Collectivité. Or, ces activités pourraient bénéficier, peuvent bénéficier, je dirais même, du FSE, du fond social européen. Nous avions un cadre d'appui qui date de 2016, qui faisait que la Collectivité financait totalement ces structures, avec évidemment, une partie état. Ces associations, sont des associations qui sont dans dans le secteur de l'IAE, donc l'insertion par l'activité économique. Nous avons plusieurs types de structures dans ce domaine. Nous avons des structures de production, des ateliers chantiers d'insertion et les entreprises d'insertion; nous avons aussi des entreprises de mise à disposition qui assurent le prêt de mains d'oeuvre, ce sont les entreprises de travail temporaire d'insertion et les associations intermédiaires. On appelle, d'une manière générale, ces associations des structures d'insertion par l'activité économique. La situation que nous avons aujourd'hui, c'est qu'il y a un cofinancement des contrats, et il y a un certain nombre d'aides qui sont

données par les uns et les autres, et singulièrement pour ce qui nous concerne, par la Collectivité Territoriale de Martinique. Ces aides, c'est une aide forfaitaire au démarrage qui est destinée à soutenir tout nouveau projet d'un montant de huit mille euros (8 000 €) donc qu'on abonde à hauteur de 8 000 €, une aide au fonctionnement et à l'investissement de vingt-cinq mille euros (25 000 €), une aide pour l'accompagnement social professionnel et la formation de quatre mille cinq cent euros (4 500 €) pour un salarié bénéficiaires du RSA et de deux mille cinq cent euros (2 500 €) pour un salarié non bénéficiaire du RSA; une aide au poste d'insertion au titre du cofinancement du contrat à durée déterminée d'insertion, les fameux CDDI. L'évolution des dépenses de l'IAE dans le cadre d'appui que nous connaissons, c'était pour l'ensemble du cadre d'appui nous avions en 2016, deux millions cinq cent quatre-vingt-treize mille euros (2 593 000 €); en 2017, deux millions sept cent soixante-cing mille euros deux cent dix-sept (2 765 217 €); en 2018, trois millions six cent mille euros cinq cent (3 600 500 €); en 2019, les prévisions c'est autour de trois millions cent quatre-vingt-treize mille euros six cent soixante-six (3 193 666 €), avec la subvention d'une tête de réseau, l'URSIAE à cent soixante-dix mille euros (170 000 €) en 2016 ; cent soixante-dix mille euros (170 000 €) en 2017, et cent mille euros (100 000 €) en 2018. Et puis, vous regardez au bas du tableau, vous avez le total finalement. Quand on prend en considération l'ensemble de ces dépenses, en 2016, quatre millions six cent soixante-trois mille euros (4 663 000 €) et prévisions en 2019, six millions sept cent quatre-vingt-quatre mille euros (6 784 000 €). Alors, comment envisageons-nous désormais de procéder? Toutes les demandes qui seront en dessous de deux cent cinquante mille euros (250 000 €), pour l'opération concernée, nous allons les financer avec des fonds propres à la Collectivité. Et les demandes qui sont au-dessus de deux cent cinquante mille euros (250 000 €), nous allons faire intervenir les fonds européens. Alors, pourquoi ce seuil? Une question importante. Pourquoi ce seuil? Parce que nous constatons que dans ce secteur nous avons beaucoup de petites associations qui n'ont pas les reins solides en matière d'ingénierie et en matière aussi de gestion, mais qui pourtant, jouent un rôle important dans le tissu économique. Et donc, nous avons préféré faire le choix d'associations un peu mieux organisées pour pouvoir faire basculer sur les fonds européens, parce que nous considérons que ces structures peuvent mieux prendre en charge tout ce qui concerne les demandes sur les fonds européens, et en même temps, le suivi de ce qu'ils réalisent, parce que les fonds européens demandent un suivi particulier. La question qui est posée aujourd'hui, tout de même, c'est que nous avons, même en faisant cette bascule, trois difficultés à régler. La première difficulté, c'est la difficulté de l'ingénierie, c'est-à-dire la capacité des associations à se positionner sur des fonds européens. Ce que nous avons prévu c'est, dans un premier temps, de mettre en place des structures d'accompagnement. Mettre en place des d'accompagnement, ça peut être de renforcer la tête de réseau, pour que la tête de réseau ait des professionnels suffisamment formés pour suivre cela ; ça c'est une première chose. La deuxième difficulté, c'est l'avance des fonds parce que les associations ne sont pas en capacité de faire ces avances de fonds. Et donc, nous allons avec... Nous sommes en train de discuter avec l'AFD pour pouvoir... Il y a un dispositif, cela va nous permettre d'organiser un dispositif qui permette à ces associations de faire des avances de fond. Et puis, il y a une troisième difficulté et c'est peut-être la plus difficile. C'est peut-être la plus difficile, c'est que beaucoup de ces associations, même celles qui pourraient se positionner sur des opérations de plus de deux cent cinquante mille euros (250 000 €), beaucoup de ces associations ont des problèmes de paiement des dettes fiscales et des dettes sociales. Et pour se positionner sur des fonds européens, il faut avoir payé ses dettes sociales et ses dettes fiscales. Mais je rappelle aux élus aussi, que pour se positionner sur les fonds de la Collectivité, il faut aussi, même si parfois il y a des yeux qui se ferment, il faut aussi avoir régler ses dettes fiscales et ses dettes sociales. Donc, nous avons cette difficulté, si bien que l'objectif c'est de capter des fonds européens qui permettent de libérer des moyens pour la Collectivité que nous pourrions mettre ailleurs ; mais évidemment, nous ne pouvons pas appliquer cette mesure, sans faire du cas par cas, au moins dans un premier temps. Mais l'idée, c'est de pouvoir capter des fonds européens, ce qui nous permettrait d'alléger les dépenses de la Collectivité et en même temps, peut-être aussi, de donner davantage aux associations qui peuvent porter des projets importants. Donc voilà, résumé, les problématiques liées à ce dispositif cadre, c'est-à-dire que nous sommes dans une situation où il y a des fonds européens que nous pouvons utiliser, que nous n'utilisons pas, mais nous avons aussi le contexte de fragilité de l'écosystème de l'IAE, et il faut trouver des solutions, des démarches qui nous permettent de les traiter de manière avantageuse pour tout le monde. Voilà résumé la problématique que nous voulons présenter à travers ce nouveau dispositif.

# M. le Président Claude LISE

Merci. Avis de la commission Insertion.

## **Mme Louise TELLE**

Avis favorable Président.

# M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Affaires européennes.

# **Mme Marie-Line LESDEMA**

Avis favorable mais surtout nous disons... Nous avons presque envie de dire, enfin, parce qu'effectivement, beaucoup d'associations de ces structures avaient du mal à rentrer sur les fonds européens, parce que c'était trop trop important pour eux. Aujourd'hui, cette mise en place de ce dispositif est une vraie porte de Salut pour elles, et je pense que c'est une bonne chose que la Collectivité puisse mettre cela en place.

# M. le Président Claude LISE

Avis de la commission des Finances.

# M. Michel BRANCHI

La commission des Finances a eu un avis favorable étant entendu qu'effectivement, d'une manière générale, il faut éviter que dans tous les domaines que la Collectivité porte à 100 % les aides, et qu'elle utilise aussi, notamment les fonds européens pour soulager ses finances. Voilà.

# M. le Président Claude LISE

Merci. Qui demande la parole ? Collègue LORDINOT.

#### M. Fred LORDINOT

Je voudrais adresser mes plus sincères remerciements au collègue Conseiller exécutif pour l'aveu qu'il vient de nous faire et me permettre de rappeler très modestement, les quelques propositions déjà formulées sur l'utilisation du fond social européen et des fonds qui relèvent des programmes opérationnels. Je compatis à votre souffrance et à vos difficultés, mais je vous rappelle les quelques solutions déjà proposées ou préconisées, depuis maintenant un certain nombre de mois. Je vous invite, très chers collègues de la Majorité à mieux identifier ces crédits dans un budget annexe, ce qui va pour permettre de fluidifier votre gestion. Je vous invite aussi à travailler très sérieusement la structure d'accompagnement qui va aider les associations et les Collectivités, les utilisateurs de fonds européens dans la formulation de leur besoin, mais aussi dans la gestion et le suivi des fonds. Et je vous répète ma troisième proposition qui est celle que vous semblez aborder aujourd'hui avec l'Agence Française de Développement, c'est la mise en place urgente d'un fonds de préfinancement des mesures qui figurent sur les programmes opérationnels. Si vous ne le faites pas, vous allez, hélas, à la catastrophe. Je pensais en parler tout à l'heure à l'occasion des sujets des fonds européens, mais je vais juste dire quelques mots. L'année dernière au budget primitif, vous aviez prévu trente-huit millions d'euros (38 000 000 €) de recettes, vous en avez réalisé vingt-trois (23). Cette année, vous avez prévu cinquante-neuf millions d'euros (59 000 000 €), allez vous atteindre les vingttrois (23) ? Donc, pour l'avoir vécu, mais sans être à votre place puisque la Collectivité régionale à l'époque, n'était pas autorité de gestion. Maintenant on a les pleins pouvoirs, on n'a pas besoin d'attendre l'autonomie ni l'indépendance. Là, on est devant nous-mêmes, et sans la mobilisation de l'emprunt budgétaire, vous ne pourrez pas atteindre les cinquante-neuf millions d'euros (59 000 000 €), c'est impossible, c'est impossible. Donc, la balle est dans votre camp. J'ai appris sur le compte-rendu de la séance de la commission économique qu'a bien voulu m'adresser...

(Discussion hors micro)

#### **M. Fred LORDINOT**

Mais calme-toi, collègue. Alors, calme-toi, calme-toi. Et voilà, tu commences à sortir des chiffres, je me réjouis. Mais tu commences, tu n'as pas donné de chiffres, tu as donné des intentions, tu ne m'as pas dit le montant mobilisé, effectivement. Tu as dit " envisage de mobiliser d'ici les semaines à venir" mais tu ne m'as pas dit le montant. Ce qu'on veut, c'est combien sur les cinquante millions d'euros (50 000 000 €). On ne peut pas continuer sur du crédit comme cela de trésorerie. Ce n'est pas comme cela qu'on pourra mobiliser les fonds européens, et ça, vous pouvez faire tout ce que vous voulez, je ne peux pas souhaiter autre chose que votre réussite, mais sans cela vous n'y parviendrez pas. Donc, je vous invite à le faire très vite, là, maintenant. A la limite, donnez-moi le montant, annoncez-nous, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, que vous avez mobilisé l'emprunt budgétaire pour permettre justement, de réaliser ces actions. C'est cela la vérité. Maintenant, je le dis, je souhaite que l'ensemble des élus et des agents soient mobilisés autour de ces objectifs. C'est vital pour nous. Mais hélas, lorsqu'on va passer à l'examen de la décision modificative numéro 3 je vais vous montrer comment vous ne respectez pas les consignes données par le Président du Conseil Exécutif.

Y a-t-il d'autres demandes ? Oui, collègue NORCA.

#### **Mme Stéphanie NORCA**

Président, pour ma part, juste pour information, peut-être au collègue parce qu'il y a quand même des choses qui se font quand même dans cette Collectivité avec les fonds européens, notamment, le FSE. Nous participons comme un certain nombre de collègues qui sont nommés à la conférence des financeurs, au niveau de la Caisse d'Allocations Familiales sur un certain nombre de sujets. Alors, je rappelle, sur six thématiques que sont : la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, le logement, l'inclusion sociale et la lutte contre la précarité et l'animation et la vie sociale. Après, c'est une initiative que nous avons prise en lien avec la DGA solidarité pour que nous ayons un collaborateur de la direction, en tous les cas, des fonds européens qui viennent éclairer cette commission que nous tenons régulièrement au moins une fois par mois à la CAF, pour justement permettre aux associations qui peuvent émarger aux fonds européens d'y assister et d'y participer pour pouvoir porter des éléments d'informations pour que, en direct de cette conférence des financeurs, que nous puissions collégialement prendre des décisions et permettre aux fonds européens d'être mobilisés. Donc, c'est dire à l'ensemble des collègues, pour information au cas où ils ne l'auraient pas, que nous aussi, au niveau des élus de l'Assemblée, nous portons notre contribution et que dans d'autres instances qui ne se tiennent pas forcément aux Collectivités, dans d'autres espaces, que les fonds européens sont aussi mobilisés, parce que nous portons cet éclairage à travers ces conférences.

#### M. le Président Claude LISE

Bien. Je demande au rapporteur de donner ses... Ah, collègue HAJJAR.

#### M. Jonny HAJJAR

Merci. 2016, 2019, il était temps. Je veux lancer une alerte, une initiative à nouveau, la grosse problématique est la consommation des fonds européens globalement. Et là, on touche un sujet extrêmement sensible. On touche, le volet mise en activité, le volet mise en formation, le volet accompagnement de certains publics, « qui peut être considéré comme défavorisé" parce qu'il n'y a pas suffisamment d'outils et de moyens à leur disposition. Alors que les fonds européens sont présents et disponibles, en plus la Collectivité Territoriale de Martinique est autorité de gestion, donc elle a directement le pouvoir d'agir. Je ne vais pas revenir sur la destruction du GIP Martinique Europe Performance, outils de gestion des fonds européens, réorganisation dans des délais extrêmement longs. La réalité c'est que beaucoup de dossiers sont votés ici, pas seulement celui là, mais il y a un gros décalage entre ce qui est voté et ce qui se fait dans le temps. Donc j'invite vraiment, je mets une alerte, quelle que soit la manière dont vous allez appréhender mon intervention, il y a besoin de plus de réactivité, il y a besoin que les délibérations, une fois votées, soient mises en œuvre dans des délais raisonnables, sinon cela n'a plus de sens; d'autant qu'on va arriver quasiment vers la fin de la mandature, et il reste très peu de temps, alors que les moyens et les recettes étaient présents et sont présents. Donc j'invite, parce que je sais les difficultés, et là je pense encore, je le dis, il faut sortir de la bulle, il faut sortir de la bulle, regarder, discuter, voir à quel point les dossiers aujourd'hui, sont en souffrance. On va y revenir, ce n'est peut-être pas ce dossier-là, sur lequel il faut s'appesantir, mais quand même insister sur un point majeur, ce sont des délais de mise en œuvre raisonnables, quand on sait aujourd'hui les difficultés que vous avez à faire fonctionner l'administration de la Collectivité Territoriale de Martinique.

#### M. le Président Claude LISE

Bien, donc je passe la parole au rapporteur.

#### **M. Francis CAROLE**

Je ne serai pas très long, parce qu'il n'y a pas eu beaucoup de questions. Personnellement, je ne suis dans aucune bulle. D'accord. Et puis peut-être aussi que chacun à sa bulle. Peut-être que vous avez votre bulle que vous ne voyez pas, puisque vous êtes dedans. Je ne suis pas dans ce type de débat. Et ce que nous avons essayé de faire, nous le mettons en oeuvre le plus rapidement possible, et je peux prendre une série d'exemples : atout inclusion et d'autres. Je peux prendre aussi dans d'autres domaines, ce que nous avons fait pour le lycée Schœlcher, ce que nous faisons pour le campus universitaire, etc. Nous sommes dans la rapidité d'exécution des dossiers que nous portons. Cela ne signifie pas qu'il ne puisse pas y avoir des embûches à des moments donnés, mais nous sommes dans l'obsession de la réalisation, et ça c'est important. Alors c'est vrai que j'ai voulu inviter l'ensemble des élus à une réflexion, et puis cela a été considéré comme un aveu. Non, il n'y a pas d'aveu, il y a simplement une volonté de dire quelle est la politique que nous voulons mener, comment nous entendons la mener, et en même temps notre capacité à dire, il nous faut faire attention parce qu'il y a telle ou telle difficulté-là. Nous les avons identifiées, et nous sommes en mesure d'y apporter des réponses. Donc évidemment, tout cela n'est pas simple, mais ce que chacun doit comprendre c'est notre volonté de mener la bataille sans promettre 5 000 emplois, 10 000 emplois, etc., sans promettre cela mais de nous battre pied à pied pour avoir des résultats, pour réussir l'insertion des personnes dans notre pays. C'est cela notre politique, c'est cela notre volonté.

#### M. le Président Claude LISE

Bien nous passons au vote. Contre? Personne. Abstention?

Vote Contre? Abstention? Pour? Adopté à l'unanimité

Bien, mes chers collègues il est 14h28 passé, bientôt 29, donc je propose comme prévu que l'on aille déjeuner. Donc la séance est suspendue et elle reprendra à 16h. Et je demande vraiment aux collègues d'être là à 16 h.

(Séance suspendue à 14h29)

(Reprise à 16h54)

## 12/ DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CAE - EDEA POUR SON PROGRAMME D'APPUI À LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ECONOMIQUES PAR DES PERSONNES EN INCLUSION AU TITRE DE L'ANNEE 2019

#### M. le Président Claude LISE

Je passe la parole au rapporteur, notre collègue Francis Carole qui doit nous présenter la question 12. Demande de subvention de la CAE EDEA pour son programme d'appui à la création au développement d'activités économiques par des personnes en inclusion et ce, bien sûr, au titre de l'année 2019. Tu as la parole.

#### **M. Francis CAROLE**

Merci Monsieur le Président. Il s'agit d'une demande de la coopérative d'activités et d'emplois, l'espace d'entraide et de développement d'activités qui demande une subvention pour un projet qui comporte trois phases. Une première phase qui est une phase de sensibilisation des jeunes au projet. La seconde phase comprend l'accompagnement aussi bien dans la formation du projet de création par le biais de rencontres et d'entretiens personnalisés. Et puis, la troisième phase porte sur l'ouverture à une prestation personnalisée de la CAE en direction des bénéficiaires, dans le but de leur fournir des outils de gestion et de bonnes pratiques. Nous avons quelques éléments de bilan de 2018 dans le document, et sur le projet dont je viens de dire les principaux axes, la demande de l'association est de quatre-vingt-quinze mille euros (95 000 €), l'Etat verse mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros (1 489 €) et il y a des ventes et prestations à hauteur de quarante mille cent quarante-trois euros (40 143 €), d'autres produits de gestion à hauteur de deux mille soixante-seize euros (2 076 €) et puis des produits exceptionnels à hauteur de trois mille cinq cent dix-huit euros (3 518 €), le tout pour un total de cent quarante-deux mille euros deux cent soixante-six (142 266 €). La participation de la Collectivité si vous en êtes d'accord, serait de quatre-vingt-quinze mille euros (95 000 €), c'est-à-dire 66,79 % des dépenses prévisionnelles.

#### M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Insertion.

#### **Mme Josiane PINVILLE**

Avis favorable, Président.

#### M. le Président Claude LISE

Commission des Finances.

#### M. Yan MONPLAISIR

Le Président n'étant pas, et étant donné que nous avons fait une commission en même temps, la commission du Développement économique, nous avons émis un avis favorable également.

#### M. le Président Claude LISE

Merci. Qui demande la parole? Personne. Donc, on passe au vote? Pas d'opposition? Pas d'abstention? Donc, adopté à l'unanimité.

Vote

Contre?

Abstention ? Pour ? Adopté à l'unanimité

Question 13. Participation de la CTM au financement de l'équipe de suivi animation de l'OPA sur les quartiers du centre et du mouillage de la Ville de Saint-Pierre.

## 13 / PARTICIPATION DE LA CTM AU FINANCEMENT DE L'ÉQUIPE DE SUIVI ANIMATION DE L'OPAH SUR LES QUARTIERS DU CENTRE ET DU MOUILLAGE DE LA VILLE DE SAINT-PIERRE

#### M. Francis CAROLE

Il s'agit d'une demande de la Ville de Saint-Pierre. Ce sont des opérations que nous connaissons bien, et l'OPAH va porter sur les quartiers du centre et du mouillage de la Ville de Saint-Pierre avec plusieurs objectifs : la réhabilitation des logements vacants dégradés, l'amélioration des conditions de vie des propriétaires occupants, la rénovation du bâti ancien, l'amélioration du retour des habitants dans le centrebourg, la rénovation des commerces, dans l'objectif de donner de l'attractivité. La demande de participation financière globale formulée par la Ville de Saint-Pierre auprès de la CTM pour le financement de l'équipe de suivi animation de l'OPAH portant sur les quartiers du centre et du mouillage s'élève à cinq cent dix mille cinq cent trente-six euros (510 536 €) sur six ans, c'est-à-dire que cette somme va concerner un accompagnement sur six années, et le total va coûter un million huit cent mille euros (1 800 000 €). Il y aura une participation de l'ANAH à hauteur de sept cent cinquante mille euros (750 000 €), de Cap Nord à hauteur de quatre cent cinquante mille deux cent soixante-huit euros (450 268 €), de la commune de Saint-Pierre à hauteur de quatre-vingt-dix mille euros (90 000 €) et de la CTM donc, à hauteur de cinq cent dix mille sept cent trente-six euros (510 736 €). La Collectivité propose que l'on réponde positivement à hauteur de la somme demandée à la Ville de Saint-Pierre.

#### M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Logement Habitat.

#### **Mme Christiane BAURAS**

Avis favorable Président.

#### M. le Président Claude LISE

Commission des Finances

#### M. Yan MONPLAISIR

Avis favorable.

#### M. le Président Claude LISE

Merci. Qui demande la parole. Personne. Donc, on passe au vote. Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

Vote Contre ? Abstention ?

#### Pour ? Adopté à l'unanimité

Oui, collègue MARTINE.

#### M. Raphaël MARTINE

Non, je voulais...

#### M. le Président Claude LISE

Eh bien, donne en explication de vote.

#### M. Raphaël MARTINE

Je te remercie Président. Bien évidemment, je veux dire que j'appuie cette participation financière de notre Collectivité à hauteur de plus de sept cent dix mille euros (710 000 €) à la commune de Saint-Pierre dans le cadre de l'animation autour de l'OPAH, Opération Programmée de l'Habitat qui vise, comme vous le savez, à la réhabilitation d'un certain nombre de logement au centre-bourg et qui par là même, participe, je dirai, à la mise en valeur de notre patrimoine architectural et ce faisant, permet aussi, de participer à l'embellissement de l'environnement de ce site au centre-bourg, et qui porte encore des stigmates de l'éruption de la montagne Pelée de 1902. Je crois que, comme nous l'avions initié auparavant, c'est un projet qui date, je crois qu'il est à mon avis salutaire d'accompagner cette opération d'animation autour de cette opération OPAH.

#### M. le Président Claude LISE

Je te remercie. Donc, nous passons au 14.

#### M. Fred LORDINOT

Je pense que nous pouvons dire bravo au dynamique maire de Saint-Pierre, Christian RAPHA.

#### M. le Président Claude LISE

Tu l'auras dit. (Rires)

#### M. Francis CAROLE

Je pense que pour compléter ce que tu dis... En fait il faut saluer aussi parce qu'il l'a fait timidement, le travail accompli aussi par MARTINE pendant des années autour du bourg aussi. Je pense qu'il faut dire cela aussi.

(Discussion hors micro)

#### M. Raphaël MARTINE

Je te remercie.

(Rires)

#### **Mme Jenny DULYS-PETIT**

Raphaël, il n'est pas candidat.

#### **M. Francis CAROLE**

Président, tu n'as pas soumis au vote.

Oui, oui, alors nous passons à la question 14...

#### **M. Francis CAROLE**

Non. Soumets au vote d'abord, on n'a pas voté.

#### M. le Président Claude LISE

Si, si, on avait voté, mais comme il a levé le doigt un peu à la limite, alors je lui ai donné en explication de vote. C'est moi, qui n'avait pas vu, bon. Alors, ça s'est fait en explication de vote. Alors, on passe au 14. Demande de levée de déchéance quadriennale pour le dossier de la construction durable de Monsieur E... Monsieur quoi ?

### 14/ DEMANDE DE LEVEE DE DECHEANCE QUADRIENNALE POUR LE DOSSIER D'AIDE À LA CONSTRUCTION DURABLE DE MONSIEUR S-R-F F

#### **M. Francis CAROLE**

Monsieur E. Comme on ne donne pas de nom...

#### M. le Président Claude LISE

Ah oui, c'est ça, oui c'est des...

(Rires)

#### M. le Président Claude LISE

Monsieur S-R-F F.

#### M. Francis CAROLE

Président a failli violer les lois de l'anonymat. Il s'agit en fait d'un dossier très simple. C'est un administré qui en décembre 2019, sur la base d'une délibération avait reçu une aide et c'est l'aide à la construction parasismique, une aide de quatorze mille euros (14 000 €). Alors, un acompte de huit mille quatre cents euros (8 400 €) lui avait été versé en juillet 2013, il n'a pas accompli les travaux dans les délais pour des raisons tout à fait justifiées, et nous proposons de lever la déchéance quadriennale, donc par conséquent, de lui donner le solde de la subvention qui est cinq mille six cents euros (5 600 €).

#### M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Logement Habitat.

#### **Mme Christiane BAURAS**

Nous avons donné un avis favorable, Président.

#### M. le Président Claude LISE

Commission Développement durable.

#### M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE

Avis favorable.

Commission des Finances.

#### M. Yan MONPLAISIR

Avis favorable aussi.

#### M. le Président Claude LISE

Merci. Qui demande la parole ? Personne. Donc, nous passons au vote tout de suite. Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

Vote Contre ? Abstention ? Pour ? Adopté à l'unanimité

On passe au 15. Règlement des astreintes et permanences applicables au personnel de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM)

## 15/ REGLEMENT DES ASTREINTES ET PERMANENCES APPLICABLES AU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM)

#### **M. Francis CAROLE**

Nous passons maintenant à une série de rapports qui portent sur le personnel. D'abord, il y a le règlement sur les astreintes et permanences. Alors, je dois dire, pour informer les collègues, que ce document se devait de passer en Comité Technique... (Rires). Il a fait une arrivée tonitruante. Donc, ce dossier devait passer en Comité Technique, donc le Comité Technique l'a analysé le 22 juillet de cette année, il y a eu un avis favorable unanime sur le règlement des astreintes. Alors, je ne vais pas relire toutes les situations parce que c'est un rapport relativement long, mais ce qui est clair c'est que nous avons désormais un règlement des astreintes et des permanences pour la Collectivité, et qui décline à la fois, la programmation, les modalités d'exécution, les bénéficiaires, le régime de rémunération en compensation des astreintes, tous les éléments liés à l'astreinte dans la Collectivité. Donc, je rappelle que ceci a été voté à l'unanimité par le Comité Technique et nous soumettons aujourd'hui ce rapport à l'Assemblée pour décision.

#### M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Puisqu'il n'y a pas de commission qui ont été saisie. Pas de demandes d'interventions donc je passe au vote. Contre ? Abstention ? Donc, adopté à l'unanimité.

Vote Contre ? Abstention ? Pour ? Adopté à l'unanimité

Nous passons au 16. Il s'agit du règlement du compte d'épargne temps applicable à notre personnel.

## 16/ REGLEMENT DU COMPTE EPARGNE TEMPS APPLICABLE AU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM)

#### **M. Francis CAROLE**

Oui, c'est un autre règlement. C'est le règlement du Compte Epargne Temps, cela s'appelle CET, c'est le fameux sigle. Là aussi, vous avez le détail sur les bénéficiaires, les agents exclus du dispositif, les modalités d'ouverture, l'alimentation du CET, l'utilisation du CET, les conditions d'utilisation du CET et les droits d'option, le montant de l'indemnisation, la conservation des droits épargnés en cas de changement d'employeur, le don de jours de repos à un autre agent public, la cessation définitive de fonction et enfin, les cas particuliers liés au décès. Donc, là aussi, il s'agit d'un rapport qui a été validé à l'unanimité. Enfin, quand je dis à l'unanimité, de manière favorable par le CT qui s'est tenu le 15 juillet 2019 et que nous vous soumettons aujourd'hui.

#### M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes parce que pas de commission là non plus saisie. On passe au vote. Contre ? Abstention ? Donc, adopté à l'unanimité.

Vote Contre ? Abstention ? Pour ? Adopté à l'unanimité

Question 17. Il s'agit du règlement du don de jours de repos, toujours applicable à notre personnel.

## 17/ REGLEMENT DU DON DE JOURS DE REPOS APPLICABLE AU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE TERRIRORIALE DE MARTINIQUE (CTM)

#### M. Francis CAROLE

Oui, c'est un autre dispositif qui permet de compléter les dispositifs qui concernent la Collectivité. Il s'agit de la mise en œuvre du dispositif du don de jours de repos à la Collectivité Territoriale de Martinique, donc c'est cela qui est soumis à votre réflexion. Alors, peut-être pour les personnes qui nous écoûtent, rappeler simplement qu'un agent public peut, sous conditions, renoncer à tout ou partie de ses jours de repos non pris au profit d'un autre collègue, parent d'un enfant malade ou aidant familial. C'est-à-dire qu'un collègue peut passer ses jours de repos à un aidant familial. Et je trouve cela très intéressant en termes de solidarité. Alors, les principes du don du jour de repos sont énoncés, la procédure est aussi énoncée, la durée d'utilisation des jours donnés et les éléments de contrôle effectués par la Collectivité. Donc, il nous est simplement demandé de nous prononcer sur la mise en œuvre de ce dispositif. Voilà, en résumé.

#### M. le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Là, on est unanime aussi ? Pas d'Opposition ?

Vote Contre ? Abstention ? Pour ? Adopté à l'unanimité

Bien. Nous passons au 18. Cela nous concerne. Prise en charge des frais de déplacements, des frais de missions appliqués à nos élus de la Collectivité Territoriale de Martinique.

## 18/ PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT, DES FRAIS DE MISSION APPLICABLE AUX ELUS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM)

#### M. Francis CAROLE

Le dossier 18 et le 18 et 19 portent sur les conditions de mission des élus, mais aussi des administratifs. Il faut simplement noter, on devra l'ajouter à la délibération, que pour l'heure, les repas sont de 15,75 €, mais qu'il y a un nouvel arrêté qui est sorti, l'arrêté du 11 octobre 2019 et qui prévoit qu'à partir du 1er janvier 2020, ce ne sera non plus 15,75 € mais 17,50 €. Donc nous serons obligés, à partir du 1er janvier 2020, de faire passer à 17,50 €. Par contre ce que nous votons aujourd'hui, permet de régulariser un certain nombre de situation et d'aller jusqu'au 1er janvier 2019. Concernant le rapport 18 qui est la prise en charge des frais de déplacement et de mission des élus et je crois qu'on devrait ajouter dans le rapport, et des membres du Conseil Economique Social Environnemental de la Culture et de l'Education. Donc, les missions en France hexagonale : 110 € pour ce qui concerne Paris, pour les villes de plus de 200 000 habitants et les communes du Grand Paris, 90 €. Le déjeuner 15,25 €, ce que j'ai rappelé tout à l'heure, pour les autres villes, 70 €, ça c'est le logement. Pour les missions Outre-Mer il y a des prix pour l'hébergement, 70 €, le déjeuner ne change pas. Pour la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, l'hébergement est de 90 € et pour les missions à l'étranger, il y a des dispositions particulières. Donc ce sont les quelques éléments que nous tenions à préciser dans ce rapport qui concerne, je le rappelle, les élus et aussi les membres du Conseil Economique Social Environnemental de la Culture et de l'Education.

#### M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de questions ? Non non non, il n'y a pas eu de commission saisie là-dessus ? Oui collègue LESDEMA.

#### **Mme Marie-Line LESDEMA**

C'est simplement une demande parce que le Conseiller Exécutif sur son rapport il parle de 15, 25 € ou 15,75 €. C'est lequel exactement ? Parce que c'est marqué 15,25 € et en bas tu dis pareil, 15,75 €. Comme c'est un rapport pour qu'il soit...

#### M. Francis CAROLE

C'est vrai qu'il y a 15,25 € mais c'est 15,75 €.

#### **Mme Marie-Line LESDEMA**

Alors quand on va en Guadeloupe, on mange à 15,75 €.

#### M. Francis CAROLE

Alors, les deux sont valables, 15,25 € en France hexagonale et 15,75 € dans ce qu'on appelle l'Outre-Mer. Alors il faut dire que ce dossier ne va pas CT. C'est un dossier qui relève d'une délibération de l'Assemblée. Comment ? Non, mais l'autre dossier aussi. Il y a 2 dossiers qui sont liés, il y a le 18 et le 19.

(Discussions hors micro)

#### M. le Président Claude LISE

Donc on est sur le 18 là?

#### M. Francis CAROLE

Oui, oui.

#### M. le Président Claude LISE

Il s'agit des élus.

#### **M. Francis CAROLE**

Oui, oui

#### M. le Président Claude LISE

Alors ce sont les élus de l'Assemblée mais aussi les élus du Conseil Exécutif?

#### **M. Francis CAROLE**

Oui. Assemblée, Conseil Exécutif et Conseil Economique et Social.

#### M. le Président Claude LISE

Et Conseil Economique et Social. Je suppose que ce n'est pas sur les mêmes lignes budgétaires ?

(Discussion hors micro)

#### M. le Président Claude LISE

Comment?

(Discussion hors micro)

#### M. le Président Claude LISE

Si, il y a une ligne budgétaire.

(Discussion hors micro)

#### M. le Président Claude LISE

Bien sûr. Oui, collègue LORDINOT.

#### M. Fred LORDINOT

Je m'attendais à ce qu'on ait joint le rapport de notre questeur, le collègue MARTINE, puisqu'il a été désigné questeur au début de la mandature. Bon, je suis un peu surpris, mais peut-être que ce rapport viendra.

#### M. le Président Claude LISE

Notre questeur et questeur honoraire.

(Rires)

#### M. Fred LORDINOT

Ah, c'est un questeur honoraire. Merci Monsieur le Président, j'avoue que...

#### M. Raphaël MARTINE

C'est un questeur sans questure.

#### M. Fred LORDINOT

Un questeur sans questure.

#### M. le Président Claude LISE

Exactement.

#### **M. Fred LORDINOT**

Un questeur honoraire sans questure.

#### M. le Président Claude LISE

C'est une spécificité martiniquaise.

#### M. Fred LORDINOT

Très local. Nous sommes dans l'expérimentation, je pense.

(Rires)

#### M. Fred LORDINOT

Là, on expérimente un dispositif et... mais là où je suis encore, on va dire, je me pose des questions, c'est lorsque je vois dans les marchés passés par la Collectivité, je vois que la Collectivité consacre huit cent mille euros (800 000 €) d'après mes calculs, pour les voyages. On va dire les missions, les missions. Et on m'a même appris, c'était justement une intervention du collègue CAROLE, qu'il y avait une mission déplacement dans l'administration. J'avais appris cela à l'occasion d'un colloque qui avait été organisé, et qu'il fallait prendre les billets, enfin, je ne me souviens plus du numéro de dossier. Donc ma question collègue, est-ce qu'on peut avoir un bilan de cette mission? Qui voyage? Pour combien d'argent? Et je l'ai dit la dernière fois, je le répète, mais là j'avoue qu'il y a une grande réactivité dans les services de la Collectivité. Le rapport 55 qui fait état des marchés passés par la Collectivité avait été donné sous la forme d'un tableau Excel, donc j'avais pu assez rapidement, retracer les déplacements de chacun. Mais là, pour cette plénière, j'ai constaté qu'on a enlevé le tableau Excel.

#### **M. Francis CAROLE**

Tu parles de quoi ? Tu parles de ce rapport ?

#### M. Fred LORDINOT

Non, du 55, pas le tien. Non, non, pas le tien.

#### **M. Francis CAROLE**

Est-ce que tu ne peux pas attendre le 55 ?

#### **M. Fred LORDINOT**

Celui qui dit... non non non, qui donne les noms des gens qui voyagent, qui donne le nom des gens qui voyagent. Et je constate qu'il y en a qui voyagent beaucoup plus que d'autres. Mais, on n'a aucun rapport, par exemple, toi qui est Conseiller exécutif, tu dois voyager moyennement. Mais tu as des collègues qui voyagent beaucoup, beaucoup. Tu as le dossier, tu as le rapport, cherche. Et j'aimerais que ces personnes qui voyagent beaucoup, nous fassent un compte-rendu de leur voyage. Parce que ces personnes sont dans d'autres organismes aussi qui financent aussi des voyages. Donc cela fait beaucoup de grands voyageurs à l'heure du numérique. Donc, je me dis qu'il y a un certain nombre de réunions que nous tenons sur l'octroi de mer par exemple, en visioconférence avec nos collègues ici, qui ne voyagent pas, me semble-t-il, pas trop, une fois. Tu es comme le Président de l'Assemblée. Tu as voyagé une fois pour environ 2 800 et quelques euros. Mais j'ai toujours dit que le Président du Conseil Exécutif, il est environ à 30 000 €, donc il n'y a pas de souci, il est Président du Conseil Exécutif. Mais lorsque je vois qu'un collègue du Conseil Exécutif a déjà dépassé vingtcinq mille euros (25000 €), je trouve qu'il voyage un peu trop, donc moli. Parce que on peut utiliser la visioconférence, on peut faire des économies sur les voyages et les déplacements. Moi ce que j'aimerais, collègue, c'est qu'on ait un point régulier sur les missions de cette fameuse cellule administrative qui met les gens en voyage. Parce que moi je trouve que..., j'ai tort, je n'ai jamais voyagé, ou lorsque je voyage, je voyage avec mon propre argent. Mais sur cela, peut-être qu'il faudrait davantage de transparence pour qu'on sache bien, qui va où, pour quoi faire? Donc, j'ai une petite question incidente, mais qui ne concerne pas tout de suite les voyages, j'ai eu quelques inquiétudes de certains fonctionnaires de la Collectivité qui n'auraient pas encore été payés en ce jeudi 30 octobre 2019. Est-ce que tu peux, si c'est vrai, si c'est le cas, peut-être que tu sais, il y a des questions bancaires, tous nous avons un compte en banque, nous savons que les banques font aussi parfois des petits gains sur notre tête, donc j'espère que tu vas rassurer tout le monde en disant que d'ici demain, tout le monde aura obtenu la rémunération.

#### M. Francis CAROLE

Tu as fini?

#### M. Fred LORDINOT

J'ai fini.

#### **M. Francis CAROLE**

Je peux, s'il n'y a pas d'autres questions Président. Il y a plusieurs choses. D'abord, tu fais un peu de hors sujet. Le dossier que je présente c'est un dossier qui parle des prises en charge de l'hébergement et des repas quand il y a un élu de l'Assemblée ou du Conseil Exécutif, parce qu'il n'y a pas un prix pour les Conseillers exécutifs et un prix pour les Conseillers territoriaux, c'est le même prix. D'accord? Et aussi les élus du Conseil Economique Social de la Culture de l'Environnement, etc. Donc, c'est ce que je présente comme dossier. Je ne suis pas là aujourd'hui pour faire l'état des déplacements, etc. J'observe néanmoins, j'observe néanmoins, je dis cela un peu comme ça, innocemment, J'observe néanmoins que dans certaines Collectivités que j'ai eu l'occasion de fréquenter, parce que j'ai été élu, on ne parlait pas beaucoup des voyages, des déplacements des uns et des autres, et singulièrement des personnes qui étaient responsables des finances de ces Collectivités. On ne faisait pas tellement

de bilan des déplacements des uns et des autres. Ceci étant, pour ce qui me concerne...

#### M. Fred LORDINOT

Pour moi, parce que je n'ai jamais voyagé.

#### **M. Francis CAROLE**

Pour ce qui me concerne, moi je pense qu'il est parfaitement légitime que l'on ait un bilan des déplacements. Et je pense que c'est ce qui est fait. Mais ce n'est pas le sujet de dossier que je présente. Et je ne suis pas en charge de ces questions. Par contre, il faut faire attention à quelque chose... Non, la question du questeur n'intervient pas là. Parce que là, il s'agit pour l'Assemblée, et c'est l'Assemblée seulement qui peut le faire, de dire quel est le montant de remboursement pour les hébergements et pour les repas, c'est tout, en application de la loi, c'est tout. D'ailleurs, le rapport que je vous ai lu, ne porte que sur cet aspect là, pas sur autre chose. Donc, c'est-à-dire de combien on va dédommager les élus Conseillers territoriaux, Conseillers exécutifs ou membres du Conseil Economique, de combien on va les dédommager pour l'hébergement en Martinique, en Guadeloupe, en Guyane, en France, etc. Voilà, c'est cela le sujet. Alors, si tu m'as dit que les membres du conseil de l'éducation n'ont pas le droit de voyages, etc. Bon, je serais embêté de dire cela. Moi, je ne peux pas faire cela, c'est une obligation parfois. Voilà Président tu peux avoir...

#### M. le Président Claude LISE

Donc nous pouvons passer au vote ? Toutes les questions ont été posées ? Qui est contre ? Abstention ? Donc adopté à l'unanimi... Ah, abstention. Il faut les compter. Douze avec les procurations ? Douze abstentions avec les procurations donc c'est adopté mais avec douze abstentions.

Vote Contre ? Abstention ? (12) Pour ? Adopté à l'unanimité

Nous passons au 19. Revalorisation du montant des indemnités remboursées aux agents publics pour les déplacements occasionnés par l'exercice de leurs missions.

## 19/ REVALORISATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS REMBOURSÉES AUX AGENTS PUBLICS POUR LES DÉPLACEMENTS OCCASIONNÉS PAR L'EXERCICE DE LEURS MISSIONS

#### M. Francis CAROLE

Alors, comme les élus les agents de la Collectivité peuvent être amenés à se déplacer, parce que tout ne se règle pas avec des conférences par le numérique. Il faut parfois que les gens soient sur le terrain. Donc il y a dans ce rapport 19, la revalorisation du montant des indemnités remboursées aux agents publics pour les déplacements occasionnés par l'exercice de leur mission. Et là aussi il ne s'agit pas de prix décidé par la Collectivité, il s'agit de la mise en œuvre de la réglementation. Et vous aurez

observé que, autant pour l'hébergement que pour le déjeuner et le dîner, eh bien, les prix qui sont pratiqués pour le personnel sont les mêmes prix pratiqués pour les élus. Et c'est cela que nous mettons au vote dans ce rapport 19.

#### M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des questions ? Alors, la commission des Finances a peut-être été saisie là. Est-ce qu'elle a un avis ? Tu ne sais pas ?

#### M. Yan MONPLAISIR

Avis favorable.

#### M. le Président Claude LISE

Et quel est l'avis de l'Assemblée ? Collègue CATHERINE et ensuite collègue LORDINOT. CATHERINE, tu as la parole.

#### M. Félix CATHERINE

Simplement il s'agit d'un décret du 26 février 2019, la question c'est de savoir est-ce que cette disposition-là elle est rétroactive pour les agents, puisqu'il s'agit des agents, les agents concernés, en sorte que les agents ne soient pas pénalisés, parce qu'ils auraient eu à intervenir après cette date. Est-ce que l'effet, c'est à la date d'aujourd'hui? La date de l'Assemblée où la date de l'effet du décret du 26 février 2019 afin d'éviter de pénaliser les agents?

#### M. le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT.

#### M. Fred LORDINOT

Autant il est légitime que le Président du Conseil Exécutif décide des missions et du remboursement pour les agents qui sont placés sous son autorité, autant de mon point de vue, il est inadmissible qu'un élu de cette Assemblée dépende du Président du Conseil Exécutif pour pouvoir faire un déplacement et être remboursé. Et je vous le dis, on peut rigoler avec cela, dire que c'est un questeur fictif, fantôme, qu'il n'ait pas de questure, mais ce fonctionnement il est tout simplement antidémocratique. Nous sommes dans une Assemblée souveraine, souveraine. La personne qui devrait pouvoir placer un élu de cette Assemblée en mission, c'est le Président de cette Assemblée. Et vous pourrez dire tout ce que vous voulez, c'est cela la règle démocratique.

#### M. le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes ? Pas d'autres demandes donc on passe au vote. Contre ? Abstention ?

#### M. Francis CAROLE

Président, tu permets?

#### M. le Président Claude LISE

Oui effectivement, j'ai oublié (rires). Comme tu n'étais plus devant le micro, j'ai oublié de te donner la parole.

#### M. Francis CAROLE

C'est la délibération qui ouvre les droits. On n'a pas prévu d'effet rétroactif dans ce document, c'est la délibération qui ouvre les droits. Par contre, là aussi le collègue LORDINOT, ce deuxième dossier 19 porte sur le personnel de laCCollectivité qui est amené à se déplacer, pas sur les élus. D'autre part, il faut distinguer, quand je dis qu'il ne faut pas faire de hors sujet, il faut distinguer les montants que l'on vote pour le personnel, pour le Conseil Economique et Social, pour les élus de l'Assemblée territoriale et les élus du Conseil Exécutif, les montants et les modalités de mise en mission. C'est un autre sujet. Je ne dis pas que le sujet ne soit pas excitant, ni certainement intéressant, mais c'est un autre sujet. Ici nous avons simplement à voter les montants, sinon on part dans toutes les directions.

#### **Mme Marie-Line LESDEMA**

Président, Président.

#### M. le Président Claude LISE

Qui demande la parole ?

#### M. le Président Claude LISE

Marie-Line LESDEMA.

#### M. le Président Claude LISE

Oui, excuse-moi.

#### **Mme Marie-Line LESDEMA**

Je voulais sur le problème de rétroactivité. Je pense qu'il faut qu'on revienne et qu'on regarde bien ce texte. Normalement les questions de rétroactivité se font au moment où il y a la décision du texte, pas au moment où on vote. Si on vote dans deux ans, cela veut dire que c'est dans 2 ans qu'on va faire l'augmentation. C'est comme le point. Quand vous avez un salarié... Madame... S'il vous plaît, Madame la directrice de cabinet, vous me gênez quand vous parlez en même temps que moi en me faisant des signes, merci. Quand vous avez normalement un salarié, il y a un point qui change, des fois l'employeur reçoit la notification en mars, mais la rétroactivité se fait au mois de janvier. Je pense qu'il y a des personnes qui s'occupent des relations humaines ici et qui sont au niveau des finances, normalement dans toute Collectivité, dans toute entreprise privée, c'est comme cela que ça se fait. Donc, je pense qu'il faut qu'on vérifie vraiment la date de départ.

#### M. le Président Claude LISE

Collègue CATHERINE.

#### M. Félix CATHERINE

J'insiste parce que le Conseiller exécutif a indiqué simplement que ce sera la date de la délibération. Nous disons non. Cela veut dire que si c'est à la date de la délibération tous les agents qui ont été en mission entre février et maintenant seront pénalisés par rapport aux autres. Donc il faut que tout le monde soit au même niveau. Par conséquent, cela ne peut pas être simplement la date de la délibération, mais bien la date d'effet à la date du 26 février 2019.

Collègue ADENET.

#### M. Lucien ADENET

Président, si on n'a pas la réponse aujourd'hui, on va s'en informer et puis on va apporter la bonne réponse la prochaine fois. Moi, si on n'a pas aujourd'hui, la réponse...

(Discussion hors micro)

#### M. le Président Claude LISE

S'il vous plaît laissez le collègue s'exprimer. Tu as terminé?

#### M. Lucien ADENET

Oui j'ai terminé.

#### M. le Président Claude LISE

Bien. Il n'y a pas d'autres demandes?

#### **Mme Marie-Line LESDEMA**

Si, Président.

#### M. le Président Claude LISE

Collègue LESDEMA.

#### **Mme Marie-Line LESDEMA**

Je voudrais insister parce que la décision est née le 26 février, pas le 30 octobre, donc il faut vraiment qu'on vérifie.

#### M. le Président Claude LISE

Moi, je pense qu'effectivement il faut que ce soit vérifié. On ne va pas trancher maintenant, il y a un aspect juridique là, à éclaircir. Bon, alors, nous pouvons voter ?

#### M. Francis CAROLE

Oui. Il y a deux choses. De mon point de vue, autant que j'ai pu m'en informer, c'est au moment de l'acte délibératif. Bien. Alors, il y a une question qui est posée qui consiste à savoir si cela aura un effet rétroactif, et bien nous allons vérifier de manière plus précise, parce que je pense que lorsque les collègues disent cela, qu'il faut prendre en considération cette demande. Par contre, le vote porte aujourd'hui sur les montants qui seront accordés.

#### M. le Président Claude LISE

Parfait, alors sur les montants il n'y a pas d'opposition? Pas d'abstention?...

#### M. Félix CATHERINE

Il faudrait bien préciser cela, Président, parce que...

#### M. le Président Claude LISE

Comment?

#### M. Félix CATHERINE

Il faut bien préciser cela en sorte qu'à la prochaine assemblée que nous ayons les informations et que cela ne soit pas remis en cause.

#### M. le Président Claude LISE

Oui, oui. Donc tu as noté la demande de précision, des précisions qui seront apportées lors d'une prochaine plénière ou bien par une lettre circulaire. Donc le vote est acquis à l'unanimité.

Vote Contre ? Abstention ? (12) Pour ? Adopté à l'unanimité

Nous passons au 20. Taux de promotion, alors ce sont les ratios pour avancement de grade des effectifs titulaires de la Collectivité Territoriale de Martinique.

## 20/ TAUX DE PROMOTION (RATIOS POUR AVANCEMENT DE GRADE) DES EFFECTIFS TITULAIRES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) RAPPORT COMPLEMENTAIRE)

#### **M. Francis CAROLE**

Il s'agit des ratios pour avancement de grade. Le document a été vu en CT par le personnel, lors d'un CT qui s'est tenu le 25 octobre 2015, 2019, excusez-moi, 25 Octobre 2019 et le comité technique a donné un avis favorable à l'unanimité, assorti d'une demande de faire monter de 10 à 15 % la partie concernant les assistants sociaux éducatifs de classe exceptionnelle. Donc, ces ratios donnent, par conséquent, en catégorie A, Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle 40 % ; éducateur de jeunes enfants de première classe 50 % ; assistants sociaux éducatifs de classe exceptionnelle, 10 % avec l'amendement que j'ai évoqué. Et puis assistant socio-éducatif de première classe, 10 %. Alors ce sont des ratios qui ne sont pas définitifs, ce sont des ratios qui peuvent être révisés chaque année.

#### M. le Président Claude LISE

Bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Pas de demandes ? Oui, collègue CATHERINE.

#### M. Félix CATHERINE

Les indications qui nous sont portées par le Conseiller ne sont pas celles que nous avons, émanant du personnel. Parce qu'en fait il y a, semble-t-il, depuis 2018 il n'y a pas eu de commission paritaire d'avancement de grade, d'une part. D'autre part, il y a des grades qui n'ont pas été concernés dans cette commission paritaire, en l'occurrence pour certains grades, la catégorie A, et par conséquent, il y a une demande. Et je n'ai pas entendu le Conseiller donner des informations précises sur ces éléments là. Par ailleurs, il s'agit là d'avancement de grade, et donc il faudrait savoir... cela signifie que le tableau des effectifs sera donc modifié. Alors, il est important que nous ayons, nous, connaissance à l'Assemblée du tableau des effectifs. Or, dans ce cadre là, on a simplement une indication de ce qu'il y aura un ratio pour

augmenter ici et là les différents grades. Or, cela veut dire qu'il y a effectivement une préoccupation sur cela. D'autant que la question c'est... on dit que le Comité Technique a été consulté. La question c'est : est-ce que les postes qui sont ici, ce sont des postes en transformation de postes ou ce sont des postes qui étaient au budget ? Parce que, ce que l'on observe, c'est qu'à l'annexe 5 du budget 2019, le nombre de postes qui était affiché, c'était zéro. Est-ce que ce sont des postes qui sont au budget ? Est-ce que ce sont des postes en transformation de poste ? Donnez-nous des précisions concernant cela, et puis, dites-nous quand vous nous donnez également le tableau des effectifs pour nous permettre d'apprécier tout cela ?

#### M. le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT.

#### M. Fred LORDINOT

Pour bien enfoncer le clou de ce que dit le collègue CATHERINE. Au nom de quel secret les Conseillers à l'Assemblée ne peuvent pas avoir l'organigramme nominatif et le tableau des effectifs ? Le Président du Conseil Général de l'époque, qui est Président de notre Assemblée a géré donc la Collectivité, et me semble-t-il, m'a toujours donné ce document, il a toujours été à la disposition des élus qui le souhaitaient. Mais d'après ce que j'ai entendu dire, d'après ce que j'ai entendu dire, dans l'organigramme actuel, on se serait arrêté au niveau des chefs de service. Or, à l'époque, me semble-t-il, Monsieur le Président, ancien Président du Conseil Général pendant près de 20 ans, l'unité d'encadrement de base c'était le bureau, le chef de bureau qui encadrait des agents. Donc, il me semble légitime dans une Collectivité qui a été fusionné, que l'on nous dise exactement pour chaque direction, comment l'administration est organisée et quel est l'unité d'encadrement de base. Je ne pense pas que... Ça c'est le B A BA de la démocratie d'une Collectivité. Or, comme le collègue est responsable du personnel, je lui pose encore la question. Quelles difficultés juridiques ou techniques il y a à nous donner ce document ? Puisque vous nous demandez maintenant d'évaluer des questions de progression de carrière des agents. Et nous ne savons pas de quoi nous parlons. Comment vous... Sé pétèt sinp pa voté, dakow mé fok mwen di sa kan menm. Oui, man peu, pa voté mé men ka di sé moun-an sa paskè la ni an disfonksionman grav, paske koumanniè ou pé fè kakil véritableman an mas salarial, pétet ke wou, ou ni chif-la ou ka rivé fè'y mé lè yo ka ba mwen, bigjé-a mwen pa ka rivé fè'y paske ou pa ni tabli éfektif-la. Donk si wou, ou ka rivé man bien kontan san infowmasion-an mé mwen man pa ka rivé fè'y donk mwen élu de la minorité, de lopozision, mwen oblijé di'w, dokiman-an ban mwen'y, ke si ou pa lé ban mwen'y sé ke ou ni an lidé dèyè tet-ou.

#### M. le Président Claude LISE

Pas d'autres questions. Bon. Donc tu réponds.

#### M. Francis CAROLE

Non, je ne sais pas s'il faut s'ingénier à enfoncer les portes ouvertes. Le tableau des effectifs est dans le compte administratif, donc rien n'est caché. D'autre part, je crois que les collègues n'ont pas bien compris ou n'ont peut-être pas lu avec suffisamment d'attention le rapport qui leur a été soumis. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a un décret qui est sorti en 2017, d'accord ? Deux décrets. Et, ces deux décrets permettent que les assistants sociaux et les éducateurs de jeunes enfants qui étaient en catégorie

B, passent en catégorie A. D'accord? Mais ce qu'il y a de nouveau c'est que ce faisant, l'architecture même de cette catégorie s'est modifiée, il y a eu deux classes qu'on a ajouté. D'abord, l'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle, cela a été ajouté, cela ne figurait pas anciennement dans la nomenclature et l'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle. Donc, il y a eu une modification, et ce qu'on nous demande ici c'est précisément par rapport à cette réforme là de définir les ratios pour voir combien de personnes... Voilà ce qui s'est passé. Et c'est la raison pour laquelle le Comité Technique, c'est-à-dire le personnel concerné par cela, Les syndicats qui représentent les travailleurs, ont donné à l'unanimité un avis favorable, le 25 octobre 2019, assorti de l'amendement que nous avons retenu. C'est l'amendement qui consistait à faire passer les assistants socio-éducatifs de classe exceptionnelle de passer de 10 % à 15 % donc, c'est ça le sujet et pas autre chose. D'autre part, concernant les effectifs de cette catégorie, nous avons les assistants socio-éducatifs : assistants socio-éducatifs de 2e classe, 79 personnes ; assistants socio-éducatifs de 1re classe, 107 personnes ; éducateurs de jeunes enfants 2e classe, 3 personnes. Donc voilà les quelques éléments que nous pouvons donner, mais je pense que le collègue CATHERINE n'a pas bien saisi de quoi il s'agissait. Donc, il s'agit véritablement de la mise en œuvre des deux décrets de 2017 sur le changement de catégorie des assistants sociaux et des éducateurs de jeunes enfants avec l'ajout de deux classes supplémentaires qui n'existaient pas avant.

#### M. le Président Claude LISE

Bien, nous passons au vote. Pas d'opposition ?... Oui, collègue DUVERGER.

#### M. Jean-Claude DUVERGER

Oui, je voudrais... explication de vote. Je veux bien écoûter le collègue rapporteur, je ne vois pas pourquoi il nous aurait dit... parce que ça se dit en public. Mais j'ai aussi sur mon ordinateur des syndicats qui disent ne pas avoir été contactés depuis un certain nombre de temps. Or, le collègue dit, il donne même une date, ce qui fait que ta réponse ne nous est pas adressée seulement, c'est adressé à ceux qui nous interpellent. Pour cela, je ne sais pas où mettre de la tête, alors sur ce dossier-là, compte tenu du fait que je pense que ni les uns, ni les autres ne mentent, donc nous allons nous abstenir.

#### **M. Francis CAROLE**

Peut-être, est-il utile de préciser ceci. Je demande systématiquement, surtout après une certaine assemblée et que nous avons eu ici, je demande systématiquement deux choses, que les dates des comités techniques me soient communiquées; deuxièmement que les avis qui ont été validés me soient transmis aussi, de sorte que je puisse vous donner l'information exacte. L'information exacte que nous avons, c'est qu'il y a bien eu un comité technique le 25 octobre, auquel j'ai participé, donc j'étais témoin vivant de cela, de même que des élus qui sont ici qui étaient présents, je ne sais pas s'ils peuvent lever le doigt pour dire qu'ils étaient présents, LESDEMA, Madame TOUL, CHARPENTIER-TITY, etc. qui étaient présents dans ce comité technique, et le comité technique à donné un avis qui est celui que je viens d'énoncer. Alors ceci étant, moi, je comprends parfaitement votre position, c'est-à-dire que si vous n'en n'avez pas la certitude, je ne peux pas vous demander d'en avoir la certitude, je tiens simplement, à dire À la fois pour les personnes qui nous écoûtent et pour l'ensemble des élus qui sont là, que ce comité technique était bien

présent, il s'est bien tenu, il a été présidé par le Président Alfred MARIE-JEANNE et moi-même, et puis, il y avait des représentants de l'Assemblée, du Conseil Exécutif, et puis évidemment les représentants du personnel qui sont toujours là, à l'heure dans ces comités techniques. Voilà ce que je peux dire.

#### M. Jean-Claude DUVERGER

Il y a un compte-rendu? Est-ce qu'on peut nous donner un compte-rendu?

#### M. Francis CAROLE

Il y a des procès-verbaux. De toute façon…non, je comprends. *Mé enfin, nou sé dé gran nonm, nou pa ka vini isi-a pou di bétiz.* Ce comité technique a bien eu lieu. Donc on vous en fera parvenir si besoin est le procès-verbal, mais ça a bien eu lieu.

(Discussions hors micro)

#### M. le Président Claude LISE

Collègue HAJJAR

#### M. Jonny HAJJAR

Je ne sais pas s'il a la confusion volontaire ou pas. On ne parle pas de CTP, commission technique paritaire...

#### M. Francis CAROLE

Je ne parle pas de cela, je parle de Comité Technique.

#### M. Jonny HAJJAR

Vous avez parlé de Comité Technique, d'accord? Ok, Comité Technique ou Commission Technique Paritaire, CTP. Nous parlons de CAP Commission Administrative Paritaire qui ne travaille pas sur le même sujet, donc c'est là que je me demande s'il y a une confusion volontaire ou pas, parce que nous on parle d'avancement de grade, on parle de fréquence et de manque de contenu des CAP. Donc, on ne parle pas des CTP, on parle de CAP. Donc, la question qui est posée est élargie, au-delà, on est toujours sur les ressources humaines et pour être très clair, je pense qu'il faut être honnête, soit vous n'avez pas la réponse, vous nous dites que vous n'avez pas la réponse, mais donner le sentiment qu'on ne parle que de CTP alors que tous les collègues qui sont intervenus parlent de CAP, parce que nous avons été interpellés par les syndicats, parce qu'il n'y a pas suffisamment de CAP, et parce qu'il n'y a pas d'avancement de grade, parce que les carrière des agents sont bloquées pour une centaine d'entre eux, voire peut-être beaucoup plus, et parce qu'il n'y a pas de documents, parce qu'il y a une opacité totale, c'est ce qui est dit ici en alerte. A partir de là, faites la réponse que vous voulez, mais ne donnez pas le sentiment que les personnes qui parlent ici, ne savent pas de quoi elles parlent.

#### **M. Francis CAROLE**

Collègue HAJJAR, je ne sais pas si les gens qui parlent ne savent pas de quoi ils parlent, je pense que j'ai bien entendu le collègue DUVERGER et je n'ai pas eu le sentiment qu'il parlait de choses qu'il ne connaissait pas. Il a simplement dit qu'il a d'autres informations, il a le droit de dire cela. Par contre, ce que tu dis, me montre que tu ne sais pas de quoi tu parles parce que...

#### M. Francis CAROLE

Non, non, je suis très clair. Je ne t'ai pas interrompu. Tu ne sais pas de quoi tu parles, parce qu'il y a des comités techniques, c'est comme ça que cela s'appelle, ça ne s'appelle pas autrement, ça s'appelle comité technique et les comités techniques vont définir les ratios et après les commissions vont se réunir pour décider de qui monte en grade, qui ne monte pas en grade à partir des ratios qui sont établis. Donc cela n'a absolument... Tu es en train de faire une espèce de soupe z'habitant avec des choses qui ne sont pas les mêmes. Il y a, je rappelle cela, pour celles et ceux qui nous écoûtent, il y a d'abord des comités techniques qui sont une configuration particulière et ces comités techniques vont décider des ratios. Il y a ensuite, et là c'est une décision, disons, objective, une décision globale. Il y a ensuite les commissions qui vont se réunir et les commissions à partir des ratios vont décider de quelles personnes montent en grade ou ne montent pas en grade. Donc, ces derniers temps, qu'est-ce qu'il y a eu ? Il y a eu le CT, pas CTP, sé kon sa yo ka kriyé'y aprézan, le CT du 25/10 qui a analysé justement ce sujet de la catégorie des personnes qui sont montées en catégorie de B à A, qui s'est réunie, et il y a eu aussi cette semaine des commissions, et les commissions ont décidé nominativement de qui monte en grade, de qui ne montait pas en grade, à partir des ratios qui avaient été établis. Alors, j'entends dire qu'il y a des agents qui ne sont pas concernés, etc., la question a été posée, c'est pourquoi quand on prend des informations, il faut prendre toutes les informations. La question a été posée pour les catégories C, pour les catégories B et pour les catégories A. La réponse qui a été donnée par le Président du Conseil Exécutif c'est que toutes les catégories, toutes les personnes seront concernées et que nous essayons de finaliser l'ensemble des commissions paritaires pour la fin de l'année. C'est ce que nous avons dit très clairement. Donc personne n'a été laissé de côté. Mais je crois qu'il y a une très grande confusion chez un de nos collègues sur la compréhension de ce qui s'est passé ces derniers jours.

#### M. le Président Claude LISE

Collègue HAJJAR.

#### M. Jonny HAJJAR

Il n'y a aucune confusion de ma part, je fais très bien la distinction. Par contre, je refuse et je n'admets pas que l'on essaye de me faire croire que je ne sais pas faire la différence puisque j'ai bien dit que depuis tout à l'heure, vous parlez de comité technique alors que nous parlons de commission administrative paritaire. Donc, soit, je le dis et j'insiste, soit vous le faites volontairement, c'est votre droit. Mais nous ne parlons pas de la même chose que vous donc c'est normal que vous ne compreniez pas ou que vous n'ayez pas envie de comprendre. Maintenant, on a lancé des alertes parce que les lettres des syndicats sont publiques, elles sont reçues par des dizaines de personnes et pas seulement les élus. Restez dans votre bulle, c'est votre droit, maintenant, ne faites pas comme si nous ne comprenons pas ce qui est dit. Et je sais parfaitement ce que c'est qu'une commission administrative paritaire et ce n'est pas de cela que vous parlez là.

#### M. Francis CAROLE

Je n'ai pas une impression, pourquoi ? Et je pense que vous êtes toujours dans la confusion parce que ce qui vient devant l'Assemblée c'est la décision que

l'Assemblée doit prendre sur l'avis donné en comité technique, c'est ça qui vient. Les décisions qui sont prises en commission ne viennent pas devant l'Assemblée, c'est pourquoi je te dis que tu es toujours dans la confusion. C'est uniquement les décisions, les avis donnés par le comité technique. D'autre part, vous savez, le problème c'est que lorsqu'on mène la lutte politique, il faut faire très attention, il faut faire très attention, et il faut avoir une information précise, et il faut surtout se mettre à jour des informations que l'on a. J'ai bien lu les lettres des syndicats, ils ont fait des déclarations que j'ai lu avec attention et respect. Avec attention et respect. Mais j'informe le collègue que toutes les décisions, toutes les décisions de la commission paritaire administrative, toutes les décisions ont été votées à l'unanimité. C'est ça, avec la présence avérée parce qu'on dira ce qu'on dira, parfois je reproche aux élus d'être en retard, d'être absents, les syndicats sont toujours là et c'est bien. Et c'est bien, ils sont là, ils sont vigilants, ils interviennent, et toutes les décisions d'affectation ont été votées à l'unanimité, élus comme syndicats. Donc voilà, ce que je veux dire. Après chacun pense ce qu'il veut, mais je donne des éléments factuels de la réalité. Donc, je ne suis pas dans une bulle et je pense que certains sont plus près de la bulle que moi.

#### M. le Président Claude LISE

Collègue LESDEMA.

#### M. le Président Claude LISE

Collègue LESDEMA. Tu renonces ?

(Discussion hors micro)

#### M. le Président Claude LISE

J'ai vu que tu avais levé la main. Bon. Collègue CATHERINE.

#### M. Félix CATHERINE

Je ne sais pas qui est dans la bulle ou pas dans la bulle mais enfin, le document ici présent dit : « Taux de promotion, ratio pour avancement de grade des effectifs titulaires de la Collectivité ». Des effectifs titulaires de la Collectivité. Or on dit qu'il s'agit simplement de traiter du dossier concernant le décret du 09 Mai 2017 concernant les assistants sociaux éducatifs. Ou bien, votre document, il est mal intitulé, dès lors nous posons la question de savoir, qu'est-ce qui se passe pour l'ensemble du personnel ? Et vous nous dites « mais non, il s'agit simplement de cette catégorie d'agents ». Ensuite, vous nous dites « mais effectivement, les agents vont changer de grade ». Nous disons, qu'ils changent de grade, donc, dans un tableau des effectifs. Donnez-nous le tableau des effectifs qui change. Je ne comprends pas...

#### M. Francis CAROLE

Collègue CATHERINE.

(Discussion hors micro)

#### M. Félix CATHERINE

Ensuite, vous nous dites « mais oui, parce que ce tableau des effectifs, ils changent de grade, ce tableau des effectifs doit être aussi validé par le comité technique. Alors,

nous ne sommes pas sur une opposition sur la question, nous sommes pour une clarification et des demandes précises que nous faisons alors qu'on se pose avec nous en opposition.

#### M. Francis CAROLE

Collègue CATHERINE, relisons ensemble le titre, puisque vous dites que cela a été mal intitulé. « Taux de promotion (ratio pour avancement de grade), des effectifs titulaires de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), rapport complémentaire.

#### M. Félix CATHERINE

Le sujet le plus important c'est « effectifs », « effectifs titulaires de la Collectivité ».

#### M. Francis CAROLE

Rapport complémentaire. Et, toi-même, tu as voté ici-même, après ma présentation, ce qui concerne les autres catégories. Tu as voté ça toi-même. C'est-à-dire qu'on a déjà voté, c'est pourquoi ça, c'est un tableau complémentaire. Et pourquoi il est complémentaire? Parce qu'il intervient dans le cadre d'une évolution de la loi qui permet aux OJE et aux assistants sociaux-éducatifs de passer du grade B au grade A. C'est pourquoi ça intervient après. Donc c'est un rapport très simple, il s'agit simplement pour nous, de compléter les ratios que vous avez-vous-mêmes déjà voté et à l'unanimité que vous avez-vous-mêmes voté ici.

#### M. le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT.

#### M. Fred LORDINOT

Oui collègue, tu peux parler de calalou, de soupe z'habitants, de soupe Royco, nous, nous te disons, sors de l'opacité. Je te dis qu'il y a une règle de droit dans les Collectivités publiques, régie par le droit public français, que les élus aient le tableau des effectifs de la Collectivité nominatif. Je te dis que tu ne nous a pas... Tout à l'heure tu as donné des chiffres que personne n'a, qu'on ne retrouve nulle part. Je te mets au défi de me citer un document que tu nous as remis qui donne le chiffre que tu nous as donné tout à l'heure, les trois chiffres. Nous ne les avons pas. Donc je te dis, une fois de plus, sors de l'opacité et joue la transparence. Je sais que tu comprends ce que je dis. Peut-être que tu es enfermé dans ta position de Conseiller exécutif, mais toi-même, tu serais dans l'Opposition, tu aurais demandé le tableau des effectifs ainsi que l'organigramme nominatif des agents. Parce que là, tu as donné des chiffres tout à l'heure, il y a combien de personnes titulaires concernées par cette délibération? Et, lorsque tu lis le visa de la délibération que tu nous donnes, c'est marqué « Vu l'avis du comité technique de la Collectivité », mais tu ne me l'as jamais donné cet avis ? Pourquoi tu ne me le donnes pas par écrit ? Puisque tu le marques dans le visa de la délibération. Tu viens me dire que cela a eu lieu en présence de tout le monde, etc., mais il n'y avait aucun membre de l'Opposition présent. Pourquoi tu ne me donnes pas l'avis?

#### M. Francis CAROLE

Mais l'Opposition n'est pas dans le comité.

#### M. Fred LORDINOT

Je ne comprends pas. Tu mets un avis dans le visa de délibération mais tu ne me donnes pas le document.

#### **M. Francis CAROLE**

LORDINOT, collègue LORDINOT, je veux te sortir de ton enfermement dans une position d'opposition qui n'a pas de sens sur ce dossier. Ce dossier ne parle pas du tableau des effectifs, j'ai déjà dit que le tableau des effectifs est publié dans le compte administratif, ça, c'est une première chose. La deuxième chose que je te dis, ici, ici, et ça, les représentants du personnel l'ont très bien compris, il s'agit de compléter un certain nombre de ratio que l'on avait déjà pris pour d'autres catégories et il nous manquait cela. C'est pourquoi nous avons fait un rapport complémentaire qui vise à compléter comme son nom l'indique. Donc par conséquent, il n'y a aucun problème d'opacité ici, puisque nous avons eu un CT, le CT a discuté de cela, les travailleurs ont échangé, ils sont beaucoup plus vigilants que nous puisque cela les concerne en premier lieu, et à l'unanimité on a adopté ceci. Simplement, ils ont fait un amendement que j'ai énoncé tout à l'heure, c'est de passer de 10 à 15 % pour l'une des classes et nous avons donné suite à leur demande. Donc c'est très simple. Moi, je ne vois pas d'objet de débat ici. Bon, c'est vrai qu'on peut vouloir faire de l'Opposition, non mais là, il n'y a pas de raison parce que ce que nous faisons, c'est dans l'intérêt des travailleurs et après discussion avec les travailleurs de la Collectivité. Et comme je le disais tout à l'heure, cela n'a rien à voir avec les commissions administratives qui sont des CAP, Commission Administratives Paritaires, qui par contre, vont trancher sur l'évolution de carrière de personne, et non pas sur la définition d'un ratio. Voilà, c'est ce que je veux dire, c'est pourquoi je ne veux pas qu'il y ait de polémique sur ça parce qu'il n'y a pas de raison. Ce que je suis en train de dire, c'est qu'il n'y a pas de raison d'avoir une polémique quelconque sur cela. On met au vote Président?

#### M. le Président Claude LISE

Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Il faut compter les abstentions. Combien avec les procurations ? 17 abstentions. Donc adopté avec 17 abstentions.

Vote Contre ? Abstention ? (17) Pour ? Adopté avec 17 abstentions.

On passe au 21. Le 21, c'est la mise à disposition de la Collectivité d'une partie des services de l'Office National d'Information sur les enseignements et les professions et d'un équivalent temps plein.

# 21/ MISE À DISPOSITION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) D'UNE PARTIE DES SERVICES DE L'OFFICE NATIONAL D'INFORMATION SUR LES ENSEIGNEMENTS ET LES PROFESSIONS (DRONISEP) ET D'UN EQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP)

#### M. Francis CAROLE

Il s'agit du transfert de responsabilité de l'État vers nous et ce document a été analysé, toujours dans le comité technique du 25 octobre 2019 qui s'est tenu l'aprèsmidi, c'était un lundi, et à l'unanimité, les élus et les représentants du personnel ont donné un avis défavorable sur la base de l'analyse selon laquelle, eh bien, l'État transfère des responsabilités mais ne transfère pas des moyens et nous n'aurons qu'un ETP pour accomplir ces missions. C'est pourquoi, il y a eu une décision unanime des personnes qui étaient présentes à ce comité technique, qui n'était pas un comité technique fantôme et nous sommes pour donner un avis défavorable à ce transfert dans les conditions où ça a été conçu par l'État français.

#### M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Education. Il n'y a pas d'avis?

#### M. Clément CHARPENTIER-TITY

Non, nous avons naturellement observé ce que vient de dire le Conseiller exécutif et nous avons pris acte de cette position.

#### M. le Président Claude LISE

Qui veut prendre la parole là-dessus ? Personne ? Nous passons au vote ? Oui, collègue CONCONNE.

#### **Mme Catherine CONCONNE**

Quand on parle de conditions qui ne sembleraient pas très correctes pour ce transfert avec l'État, on peut avoir plus de précisions ?

#### M. Francis CAROLE

Ce sont les moyens que l'État met à notre disposition. Comme je disais, il n'y a qu'un ETP pour accomplir ces missions, alors qu'en France, il y en avait un peu plus de deux, c'est ça.

#### **Mme Catherine CONCONNE**

Je ne sais pas, je trouve l'explication un peu légère.

#### M. Francis CAROLE

Non, elle n'est pas légère, elle est dans l'analyse suivant laquelle..., mais je pense que vous êtes bien placée pour le savoir Madame la Sénatrice, elle est conforme à une situation que nous ne cessons de dénoncer, c'est que l'État transfère des compétences soi-disant et l'État n'engage pas les moyens. L'un des exemples qui nous a amené à demander la recentralisation du RSA, c'était cela, c'est-à-dire qu'on nous dit de payer le RSA mais on ne nous donne pas les moyens puisqu'il y a un reste à charge pour la Collectivité. Alors, c'est vrai pour le RSA, c'est vrai pour la PCH, et tout cela, quand on fait l'analyse des dernières années, cela se monte à environ quatre cent cinquante millions d'euros (450 000 000 €) et donc c'est sur ce principe là... c'est-à-dire que si l'État transfère des compétences, il faut qu'il transfère aussi les

moyens. Donc, c'est sur ce principe-là que nous avons donné un avis défavorable, étant entendu que comme c'est la loi, cela va s'appliquer, mais nous pouvons dire que nous ne sommes pas d'accord avec la loi.

#### M. le Président Claude LISE

Donc, la proposition c'est de voter un avis défavorable ? Pardon ? Collègue SAÏTHSOOTHANE ?

#### **Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE**

Je voulais rajouter une petite précision. Sur ce transfert en fait, il faut savoir qu'en Martinique l'ONISEP elle est composée de 2 temps et demi plein pour la mission sur la Martinique, 2 équivalents temps plein et demi. Et donc, on nous demande aujourd'hui, de faire le travail de 2 équivalents temps plein et demi à une personne, et nous avons 200 équivalents temps plein déployés sur toute la France hexagonale et de nombreux collègues des régions se plaignent également de ce traitement de transfert des compétences de l'État vers les Collectivités.

#### M. le Président Claude LISE

Merci.

#### M. Francis CAROLE

Donc ce n'est pas seulement une protestation de la Martinique puisque comme Madame SAÏTHSOOTHANE a bien fait de le rappeler, même dans l'Hexagone et bien les régions se plaignent de ces conditions de transfert.

#### M. le Président Claude LISE

Collègue ADENET

#### M. Lucien ADENET

Président, nous ne pouvons pas aller à l'encontre des intérêts de la Collectivité. Si on transfert des missions sans contrepartie financière adéquate, donc nous ne pouvons que prendre une décision, un avis défavorable. Maintenant si la loi transfert de manière unilatérale, de manière autoritaire la mission, on verra par la suite comment faire. Mais, je propose aux collègues de voter, de donner un avis défavorable.

#### M. le Président Claude LISE

Collègue CONCONNE.

#### **Mme Catherine CONCONNE**

Encore une fois on n'est pas là pour juger si on va voter défavorable, pas défavorable, je ne suis pas sur cela. J'essaie de comprendre de quoi il s'agit, d'accord ? Que faisait cette personne où ces personnes ? De quoi s'agit-il ? Je veux juste, juste savoir si ce ne sont pas les élèves qui vont être lésés. Telle est ma préoccupation, c'est tout. Personnellement je suis entièrement d'accord sur la façon qu'a l'État... Ce n'est pas la première fois que l'on dénonce cela, cela a été pareil pour les routes, cela a été pareil pour les lycées, les collèges, on connaît. Quand l'État délègue c'est toujours dans des conditions financières extrêmement préoccupantes, en moyens humains et en moyens financiers. Je ne suis pas sur ce débat-là. Je dis simplement qu'on refuse la mise à disposition de quelqu'un, il faut le reconnaître, j'ai parlé de léger, ça a peut-être vexé quelqu'un, mais c'est très léger, une demi-page pour expliquer un truc. J'ai

lu trois fois, je n'ai pas les réponses à mes questions. Donc je me permets, excusezmoi de déranger, de savoir ce que faisait cette personne, quel était son rôle ? Etc. Ma préoccupation, la seule que j'ai là en ce moment, c'est de savoir quel était le rôle de cette personne ? Et si ce ne sont pas les gamins qui vont être lésés dans un service qui ne va pas être rendu, point d'interrogation. Juste ça. Alors on ne pousse pas des cris d'orfraie, non on n'est pas sur cela. Voilà.

#### M. le Président Claude LISE

Alors la Conseillère exécutive qui est en charge de ce secteur, demande la parole. Je te la donne.

#### **Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE**

Pour des éclaircissements, effectivement. Les personnes qui étaient à l'ONISEP, donc il y avait deux personnes et demi qui travaillaient à l'ONISEP, DRONISEP étaient en charge de l'orientation des élèves et elles s'occupaient du site de l'ONISEP, travaillaient sur la mise en place de films qui permettaient aux élèves de se projeter dans les métiers qu'il souhaitaient, et donc il y avait une animation et du site, mais il y avait également des animations, il y a beaucoup de collègues qui sont enseignants et enseignantes ici, se déplaçaient sur le terrain lors des semaines de formation, lors des semaines de l'orientation, pour amener des informations sur l'orientation des élèves des établissements scolaires. Et donc c'est dans ce cadre-là que ces deux personnes et demie, donc un diRecteur plus une personne à temps plein et un chargé de mission à moitié temps intervenaient sur l'émission d'orientation dans les collèges et les lycées de la Martinique en relation avec les psys E.N., les psychologues scolaires en charge dans les établissements scolaires de l'information et de l'orientation. Donc c'était pour apporter cette information-là.

#### **M. Francis CAROLE**

Je m'excuse auprès des collègues, je croyais que tout le monde savait ce à quoi servait cette institution, c'est pourquoi je n'ai pas développé. Mais cela veut dire que cela a un impact direct sur les élèves, puisque vous avez moins de personnes prenant en charge ces enfants, ces jeunes. Alors ce qui n'est pas compréhensible, c'est que, tant que c'était l'État c'était deux personnes et demie et puis le transfert c'est une personne, c'est ce qui n'est pas compréhensible ; alors qu'il y a véritablement un besoin, parce que surtout que nous voulons accompagner les jeunes, les écoûter, leur donner la meilleure orientation possible, et bien c'est un moins pour les jeunes Martiniquais. Voilà donc ce que je voulais dire.

#### M. le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER.

#### M. Jean-Claude DUVERGER

Je voudrais très rapidement, juste relever un truc. Si nous devons voter un dossier, contre, imaginons qu'il y a une proposition et que l'on soit d'accord, je voulais que cela ne s'accompagne pas de la rigueur de certains ici, qui disent "si on ne transfère pas les moyens, nous votons contre". Il ne faut pas que cela crée un précédent. C'est un dossier on vote contre. Mais on ne crée aucun précédent parce qu'il y a des moments où on ne va pas nous donner les moyens, on va assumer. Comme à un moment on a donné aux municipalités les primaires, et au Conseil Général les collèges et à la Région les lycées. Nous avons bien pris. Je ne veux pas que cela crée

un précédent pour se montrer tellement, ce n'est pas vrai. Ce dossier-là, on prend une décision sur un dossier qui nous intéresse. Maintenant, le reste on verra après.

#### **M. Lucien ADENET**

Président, je voudrais intervenir.

#### M. le Président Claude LISE

Vas-y.

#### M. Lucien ADENET

Chaque fois qu'il y a eu transfert, la loi stipule qu'il y aura transfert à l'euro près. C'est stipulé dans la loi. Donc, ne disons pas n'importe quoi, non plus. D'accord ? Transfert des compétences, que ce soit au niveau de l'Education, que ce soit au niveau des routes, il y avait toujours écrit cela. Mwen adan bagay-la dépi an lo tan.

(Rires)

(Discussions hors micro)

#### M. le Président Claude LISE

On ne l'a pas eu mais enfin, c'est le...

(Discussions hors micro)

#### M. le Président Claude LISE

Mais non collègue, c'est le principe, il a... Ce que dit le collègue ADENET, c'est le principe qui a été effectivement formulé au moment de la décentralisation. Mais l'État n'a jamais, à ma connaissance, respecté cela. Et c'est bien pour cela que depuis un certain temps, un certain nombre d'exécutifs, notamment, de départements, mais même de régions également, réclament le retour à l'État de certaines compétences. Cela peut paraître aberrant, mais c'est une manière de montrer à la population qu'on charge la baraque sur les collectivités pour que l'État puisse essayer d'améliorer l'état de son budget. Vous connaissez un peu les difficultés. Collègue TOUL.

#### **Mme Marie-France TOUL**

Juste une précision. Est-ce que si lorsque nous votons contre ce transfert, contre ce rapport, le transfert n'aura pas lieu ? Le transfert aura quand même lieu, si j'ai bien compris ?

#### M. Francis CAROLE

Oui, c'est ce que j'ai dit. Non, je pense que dans la... Madame TOUL, collègue TOUL, dans le CT, les représentants du personnel et les élus ont voulu dire que cela suffisait de transférer des obligations sans aligner les moyens qui correspondaient. Et c'est pourquoi j'ai dit tout à l'heure qu'on n'a pas besoin de notre avis. Nous prenons une position qui est une position de contestation, mais vous avez bien vu aussi que dans le document, comme c'est la loi, comme ça va passer, il faudra donner aussi paradoxalement mandat au Président du Conseil Exécutif pour signer la convention qu'il y aura désormais. Mais c'est bien en même temps de dire qu'il y a quelque chose qui ne marche pas. Cela peut par la suite nous donner la possibilité d'intervenir pour exiger davantage de choses, parce que c'est cela l'intérêt.

Tout à fait. Moi, je crois que les choses sont simples et claires. Il s'agit de prendre en quelque sorte un acte politique qui consiste à envoyer un signal. Cela ne change rien en pratique, mais qui sait ? Si les parlementaires interviennent à partir de cela, parce que vous savez, cela peut alimenter les interventions de parlementaires, et puis on peut rêver et penser que l'on puisse parvenir à faire prendre conscience au Gouvernement d'une certaine situation. En tous cas, moi, je suis de ceux qui pensent qu'on ne peut pas rester indéfiniment dans la soumission, en disant, puisque c'est comme cela, ça s'est toujours fait, etc. D'ailleurs, s'il n'y avait pas eu de la résistance de la part d'un certain nombre d'exécutifs, la situation serait pire. On a déjà obtenu, notamment pour le RMI, on a obtenu à un moment donné que l'État débloque des sommes, etc. donc ce n'est pas un combat qui est forcément voué à l'échec total. Voilà. Le collègue Conseiller exécutif, Daniel MARIE-SAINTE demande à intervenir.

#### M. Daniel MARIE-SAINTE

Si je peux donner un éclairage. Rappelez-vous lorsque nous avons eu à nous prononcer sur le projet de loi qui était en projet à cette époque. Depuis la loi a été votée. C'est cette loi du 5 septembre 2018 qui s'appelle "La liberté de choisir son avenir professionnel ». C'est dans cette loi, qu'était renforcé un point qui avait déjà été annoncé, d'ailleurs, dans une loi de 2014, d'août 2014, c'était qu'on disait que désormais on confie aux régions la charge de faire de l'information et de l'orientation. En 2014 c'était l'information et l'orientation des stagiaires pour la formation professionnelle, c'est-à-dire ceux qui étaient sortis du cycle de la formation initiale, de l'Education. Actuellement on confie aux régions, donc ici la CTM, la charge de faire de l'information et de l'orientation des élèves, c'est-à-dire des collégiens, des lycéens et même des étudiants. Donc dorénavant ce sera la CTM qui aura à faire cette charge. Lorsque l'État le faisait, l'État lui-même avait considéré en Martinique, qu'il fallait un certain nombre d'agents pour couvrir tout le territoire. Et la collègue SAÏTHSOOTHANE nous a rappelé que c'était deux agents et demi, disons qu'il y avait un qui était à mi-temps là-dessus, il faisait autre chose. Mais au moment on va nous transférer les personnes, l'État conserve un et demi pour lui, puisqu'il ne nous donne qu'un. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que si nous voulons faire l'orientation et l'information de nos élèves martiniquais, au moins au même niveau que l'État, nous allons devoir faire un effort sur le budget du personnel pour renforcer ce service. Donc ce n'est pas un préjudice porté à nos élèves, parce que je pense que tous nous voulons que nos élèves aient la meilleure information pour leur orientation, mais il faut qu'on soit conscient, qu'il faut mener encore une négociation, je ne sais pas si c'est au niveau parlementaire, mais en tout cas avec l'État pour lui faire comprendre que quand lui, il assumait cette charge il mettait deux personnes et demi, eh bien, il faut qu'il nous donne les moyens de pouvoir mettre au moins autant. Mais, je ne doute pas un instant que tous n'auront pas à cœur de faire en sorte que nos élèves aient la meilleure information pour qu'ils choisissent la meilleure orientation. D'ailleurs, la collègue a présenté ce matin le projet FORMEO, le O qu'on a mis à la fin, c'est le mot orientation. Donc déjà on fait des efforts mais il ne faut pas simplement le faire au moment d'un salon, il faut pouvoir le faire tout au long de l'année, et que ces agents circulent dans toutes les circonscriptions que nous avons à l'intérieur de la Martinique. Voilà le fond du problème. Je voulais c'était simplement éclairer...

Franchement collègues, cette question-là est simple quand même. On va passer des heures sur une affaire aussi simple. Il s'agit de donner un signal à l'état, cela ne change absolument rien en pratique, le texte sera appliqué. Je ne comprends pas qu'on puisse engager un débat aussi long là-dessus, et puis après, vous allez me dire qu'il faut finir plus tôt, etc. Bon ben si vous voulez continuer à débattre, continuez.

#### **Mme Catherine CONCONNE**

Mais Président, juste une précision. Si c'est un signal qu'on veut donner, présentonsle comme un signal. On nous donne une convention avec tout bagay écrit dedans, on nous dit déjà que cela va avoir lieu mais finalement, on vote contre parce qu'on veut donner un signal. Quand on veut donner un signal, on rédige une motion, je vois qu'il y a des gens qui sont très abonnés à être présent à l'Association des Départements de France, à l'Association des Régions de France. Je ne les vois pas prendre ce genre de position, ni clamer haut et fort qu'ils ne sont pas d'accord avec cela. La, au contraire ils sont gentils, mignons, mignons, mignons, d'accord. Mignons, pas un mot plus haut que l'autre. Donc si aujourd'hui en assemblée on veut donner un signal fort, désolée mais la rédaction ce n'est pas un signal fort. Parce que le quidam qui lit cela, il lit, comme moi, quidam, j'ai lu et compris. On veut mettre à disposition un ETP pour aider des enfants dans leur orientation suite à l'explication donnée par la collègue SAÏTHSOOTHANE, nous on vote défavorable. Si on n'est pas briefé sur la démarche parce qu'à aucun moment dans la démarche, telle que déroulée là, on est dans une protestation, un journaliste prend ça ou n'importe qui prend ça, yo ka di, ah bon, yo kont sé tjanmaille-la, yo kont sé tjanmaille-la, yo pa lé ba sé tjanmaille-la, an moun pou... Non, si on veut protester ne faisons pas les hypocrites, protestons, on écrit une motion, on écrit quelque chose et on le dit franchement. Et puis, quand on va à l'Association des Régions de France et l'Association des Départements de France, on le dit aussi.

(Brouhaha)

#### M. le Président Claude LISE

Collègues, écoûtez-moi. Je sens que vous avez envie de perdre du temps. Mais non, très franchement, si vous votez contre, vous ne savez pas qu'il y aura une rédaction de la délibération qui va faire comprendre qu'on a voté contre, pour telle raison. Mais attendez, c'est moi qui suis chargé de signer, j'ai encore ça à peu près, donc je vais vérifier la façon dont les services auront rédigé la...

#### **Mme Marie-France TOUL**

Président c'est quand même important, c'est quand même important, les précisions qu'ont apportées Daniel MARIE-SAINTE, c'est quand même important. Et c'est bien pour cela pas j'ai posé la question pour que cela soit clair, qu'on n'ait pas le sentiment à quelque moment, que parce qu'on vote contre, parce que moi, j'ai été au CT, j'ai bien compris ce que les syndicats ont dit et j'ai bien compris ce que nous avons voté. On veut donner un signal mais derrière cela, il faut aussi qu'on soit clair pour dire que nous n'allons pas, nous, léser, c'est parce que nous ne voulons pas léser nos élèves que nous prenons cette décision. Et, je crois que c'est clair que la population entende cela. C'est tout ce que j'avais à dire.

Premièrement, la population nous entend là, elle entend les explications que nous donnons. Deuxièmement, je répète que tout dépend de la manière de rédiger la délibération. Ou l'Assemblée veut... parce que j'ai bien compris, il y a ce que certains doivent faire à l'Assemblée des Présidents, ça, ce n'est pas mon affaire, comme dirait quelqu'un; il y a ce que les parlementaires doivent faire, ce n'est pas mon affaire non plus. Par contre c'est mon affaire, en tant que Président de l'Assemblée de savoir si mon Assemblée veut simplement avaliser ce qu'on est en train de nous transférer, ou si l'Assemblée veut montrer qu'elle n'est pas d'accord sur cette manière de faire. Si c'est ça, ma responsabilité c'est de voir comment la délibération sera rédigée.

#### **Mme Catherine CONCONNE**

C'est ce que je te demande Président parce que la délibération jointe ne le dit pas.

#### M. le Président Claude LISE

Vous pourrez me faire confiance sur le fait que je vais vérifier la rédaction, parce que moi je ne signe pas comme cela, les délibérations, elles sont vérifiées. Donc il me semble qu'on peut, à partir de cela, voter et le vote ce sera dans le sens d'une protestation. Nous votons contre parce que nous estimons qu'on nous fait un transfert sans les moyens nécessaires. Si nous sommes d'accord...

#### M. Francis CAROLE

Président, permet simplement que je fasse une petite conclusion et puis, je suis d'accord sur ta manière de présenter les choses. Je veux dire ceci. D'abord quelques éléments, par exemple en Guadeloupe il y avait 4 postes, on leur donne deux; en Guyane il y en avait trois, on leur donne un; en Martinique il y en avait à peu près 3, on leur donne un; à Mayotte il y en avait quatre on leur donne deux, et la population martiniquaise est bien plus importante que la population de Mayotte qui est de deux cent soixante mille (260 000). Donc, on ne voit pas très bien les critères qui ont poussé l'État français à procéder ainsi. Mais je voulais répondre à quelque chose, ce n'est pas que je veux faire de la polémique, mais je suis toujours gêné par des gens qui ont une très haute fréquentation de certaines allées du pouvoir en France ou localement, avec les Békés, donnent des leçons de bonne conduite aux gens. Voilà ce que je tenais à dire, notamment lorsque ces gens sont dans des Partis qui se réclament de la négritude et d'Aimé CESAIRE. J'ai fini.

(Discussion hors micro)

#### M. le Président Claude LISE

Collègues, ne partons pas sur ces considérations-là.

#### M. Johnny HAJJAR

Vous voyez que cela dérape.

#### **Mme Catherine CONCONNE**

Tu n'as rien compris à CESAIRE.

#### M. le Président Claude LISE

Franchement... Mais non, mais si...

#### **M. Francis CAROLE**

Toi, tu as tout compris, cela se voit.

#### M. le Président Claude LISE

Si nous partons sur ces considérations...

#### **M. Francis CAROLE**

Si tu l'as lu.

#### M. le Président Claude LISE

Si nous partons sur ces considérations, vous allez rester ici jusqu'à 22h00 et demain on continuera pareil jusqu'à 22h. Donc ne venez pas me dire après de prendre la police de l'Assemblée. C'est vraiment difficile, j'ai l'impression qu'il y a des moments où on a envie de créer une sorte de ralentissement. Bon, si vous voulez, on peut faire une récréation, je suspends, vous allez vous détendre et puis on revient. Mais non, mais j'ai le sentiment qu'il y a une volonté à certains moments de rester sur vraiment un sujet hyper simple, franchement. Est-ce qu'on peut passer au vote ? Explication de vote ? Vas-y, explication de vote.

#### M. Jean-Claude DUVERGER

Je voudrais. Explication de vote. Je veux faire remarquer que cela fait deux fois que mon explication de vote est discutée, deux fois. Tout à l'heure, j'ai dit que j'allais voter contre, j'ai donné une explication, le rapporteur m'a répondu : « Ne répondez pas à mon explication de vote ». On dit on va voter cela mais que je ne vais pas créer un précédent, de ne pas ajouter cela. Maintenant le Président fait une proposition, on clarifie la délibération et tout cela, voilà. Mon explication de votre c'était cela. Contre, créer un précédent pour dire "Dépi yo ba nou an bagay épi yo pa ba nou lajan-an, nou pa ka pwan'y". Je n'avais pas envie de dire cela, c'était mon explication de vote, collègue ADENET, mon explication de vote.

#### M. Francis CAROLE

Je suis d'accord avec toi.

#### M. le Président Claude LISE

Au bénéfice de tout ce qui a été dit, le vote porte bien sur un rejet de ce qui nous est...

#### M. Francis CAROLE

Un avis défavorable au projet.

#### M. le Président Claude LISE

Un avis défavorable par conséquent, mais assorti de l'explication, un peu comme on nous demande les avis sur des textes. Cela va être présenté comme ça. Alors, est-ce que nous sommes unanimes sur ça ? Présenté comme ça. Il n'y a pas d'opposition ?

Vote Contre? Abstention? (17) Pour? Adopté avec 17 abstentions.

Bon, je vous remercie...

#### **Mme Catherine CONCONNE**

Tu es chargé de la rédaction de la délibération?

#### M. le Président Claude LISE

Pas de la rédaction parce que je n'ai pas le service conséquent, mais je vérifie. Sois tranquille, je vérifie parce que je ne signe rien sans avoir lu. Voilà.

#### M. Fred LORDINOT

Président, nous sommes des indépendantistes au sein de la République française.

#### M. Francis CAROLE

Ceux qui sont indépendants ne sont pas indépendantistes puisqu'ils sont indépendants.

(Discussion hors micro)

(Rires)

#### M. le Président Claude LISE

Bon, allez. Essayons de voir la dernière question présentée par le collègue, Conseiller exécutif, Francis CAROLE. C'est la question 22. Il s'agit de la mise à disposition d'un agent de la Collectivité, la nôtre, au bénéfice de l'Institut Martiniquais de Formation Professionnelle pour Adultes.

22/ MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) AU BENEFICE DE L'INSTITUT MARTINIQUAIS DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES (IMFPA)

#### **M. Francis CAROLE**

Président, tu as résumé l'essentiel, tu peux ouvrir la discussion.

(Rires)

#### M. le Président Claude LISE

C'est une question simple.

#### M. Francis CAROLE

C'est une question simple.

#### M. le Président Claude LISE

Est-ce que les commissions... la commission formation professionnelle veux nous donner un avis ?

#### **Mme Francine CARIUS**

La commission formation professionnelle émet un avis favorable, mais puisqu'il m'a donné l'opportunité je veux quand même préciser que les conditions de mise à disposition sont indiquées dans la convention et notamment l'article 6, et que l'IMFPA rembourse les salaires du salarié mis à disposition. Je ne voudrais pas qu'il y

ait une mauvaise interprétation, je sais que souvent on n'interprète pas très bien, volontairement ou involontairement, mais je voudrais préciser cet aspect-là.

#### M. le Président Claude LISE

Très bien je pense qu'on a enregistré la précision. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, on peut voter à l'unanimité. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Donc voté à l'unanimité.

Vote
Contre?
Abstention?
Pour?

Adopté à l'unanimité

### Mme Nadia LIMIER

Je remercie...

Attends, attends, attends.

#### M. Francis CAROLE

Merci Président.

#### **Mme Nadia LIMIER**

Madame CARIUS a quitté la salle.

#### M. le Président Claude LISE

Comment?

(Discussion hors micro)

#### M. Francis CAROLE

Non, non, il vaut mieux qu'elle sorte puisqu'il y aura des gens qui vont dire...

#### M. le Président Claude LISE

Il faut qu'elle sorte et je vais reposer la question.

#### M. Marius NARCISSOT

On ne tombe pas dans le piège, elle sort, Président.

(Discussion hors micro)

#### **M. Marius NARCISSOT**

Nous sommes dépendants de notre volonté, ici.

(Discussion hors micro)

#### M. le Président Claude LISE

Non, mais il nous faut respecter les formes. Voilà, donc je repose la question. Y a-t-il des oppositions ? Abstentions ? Et je recueille un vote à l'unanimité.

Vote

Contre?

Donc, on peut dire à la collègue de revenir parmi nous, et comme ça, les choses sont faites dans les règles. Je remercie le collègue Conseiller exécutif, Francis CAROLE et j'appelle la Conseillère exécutive, Aurélie NELLA. Est-ce qu'elle est... Voilà, qui doit nous présenter donc la question 5. Il me semble que c'est la question 5, c'est bien cela. La question 5 : projet d'ordonnance portant adaptation du Livre II du Code rural et de la pêche maritime aux droits de l'Union Européenne.

### 5/ PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ADAPTATION DU LIVRE II DU CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME AU DROIT DE L'UNION EUROPEENNE

#### **Mme Aurélie NELLA**

Merci Président, bonjour chers collègues. Donc, il s'agit effectivement par ce texte d'adapter un certain nombre de dispositions d'origine européenne. Donc, il s'agit d'apporter au livre 2 du Code rural et de la pêche maritime des adaptations rendues nécessaire par l'entrée en application de règlement du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2016 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles au végétaux, et du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation alimentaire et la législation relative aux aliments pour animaux. Il s'agit aussi de faire respecter les règles relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques. Dans le texte, vous avez 8 articles. Le premier qui traite de ces différentes modifications apporter au livre II relatif à l'alimentation, la santé publique, vétérinaire et la protection des végétaux ; l'article 2 qui concerne les dangers sanitaires, compétence des autorités administratives, le contrôle effectué par les laboratoires, le rôle des vétérinaires, la surveillance sanitaire et biologique du territoire ; l'article 3 qui évoque la réduction ou la suppression de l'indemnité due pour l'abattage d'animaux malade sur ordre de l'administration; l'article 4 qui concerne le rôle des vétérinaires officiels en matière de qualité nutritionnelle et de sécurité sanitaire des aliments; l'article 5 qui concerne notamment l'accès aux locaux, parcelle et lieu des véhicules de transport à usage professionnel, des agents habilités à la recherche et à la constatation de manquements éventuels ; et l'article 6 qui est spécifique à l'Outre-Mer et qui évoque un espace phytosanitaire d'Outre-Mer en définition des catégories d'organismes nuisibles réglementés. Voilà globalement ce que prévoit ce texte dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 14 décembre 2019. Je vous pris cher collègue de bien vouloir en délibérer.

#### M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Affaires juridiques et Textes.

#### **Mme Marie-France TOUL**

La commission a émis un avis favorable avec, notamment, quelques observations sur la nécessité que la Martinique puisse être un espace phytosanitaire propre en raison de sa biodiversité et du souhait d'aller vers une alimentation saine, l'impératif de disposer des moyens humains, logistiques et financiers pour répondre à l'objectif de

protection des végétaux, ainsi que d'une coordination des services compétents face à l'exigence de protection d'une agriculture fragile. Une observation également sur la situation eu égard à la problématique du chlordécone 4 et l'article 3 modifiant l'article L221R du Code rural de la pêche maritime au droit de l'Union européenne, traite dans le cadre des mesures de prévention, surveille et lutte contre les dangers, disons sanitaires, les possibilités de réduction ou de suppression de l'indemnité en cas de manquements aux règles d'identification et de contrôle du mouvement des animaux de bien-être ou de gestion des sous-produits ayant pu favoriser l'apparition du foyer. Il est à noter aussi qu'il n'y a pas eu d'indemnisation pour les propriétaires d'animaux affectés par le chlordécone et qu'une indemnité aurait pu être octroyée pour compenser les pertes des propriétaires et éleveurs. La difficulté d'évaluation des manquements aux règles applicables en matière de contrôle des mouvements des animaux du fait des pratiques d'élevage aussi très courantes en Martinique et la nécessité de prise en compte de ces pratiques traditionnelles dans la réglementation et également l'exigence pour les agents habilités à accéder à des lieux privés pour contrôle ou autres, de disposer de moyens d'identification plus clairs.

#### M. le Président Claude LISE

Avis de la Commission Politique de la mer.

#### M. Georges CLEON

La Commission a émis un avis conforme à celui de la commission Textes.

#### M. le Président Claude LISE

Avis de la commission des Affaires européennes.

#### **Mme Marie-Line LESDEMA**

Notre Commission a émis un avis plutôt réservé sur ce projet d'ordonnance portant adaptation du livre 2 du code rural. Comme disait ma collègue précédemment, on estime effectivement que la Martinique doit être considérée comme un espace phytosanitaire propre en raison de sa biodiversité, je ne vais pas le reprendre. Mais à l'instar des préconisations du Conseil Consultatif, il convient de noter également la difficulté d'évaluation des manquements aux règles applicables en matière de contrôle des mouvements des animaux du fait des pratiques d'élevage au piquet, courante en Martinique, ça c'est important, et la décision de prise en compte de cette pratique traditionnelle dans la réglementation. Par ailleurs, nous avons noté aussi qu'il faut une exigence pour les agents habilités à accéder à des lieux privés pour contrôle ou autres, de disposer de moyens d'identification clairs. C'est-à-dire, des badges, des lettres de mission nominatives, notamment, lorsqu'il s'agit de mission déléguée à des organismes privés. Il importe par ailleurs, de renforcer le plan d'intervention d'urgence concernant les organismes de quarantaine prioritaire, d'un espace de phytosanitaire Outre-Mer par des projections spécifiques, exercice de simulation et plan d'action en cas de foyer. Il est enfin, à noter que les dérogations, encore ce mot de dérogation qu'on voit apparaître, prévues permettant les autorisations temporaires d'introduction, de circulation, de détention et de multiplication d'organisme de quarantaine, d'organisme de zone protégée ou d'organismes réglementés, non de quarantaine, suscitent chez nous des interrogations quant à la maîtrise des risques encourus. Voilà l'avis de la commission. Merci.

Qui demande la parole ? Collègue Charles JOSEPH-ANGELIQUE.

## **M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE**

C'est l'avis de la Réunion. Réuni le 28 octobre 2019 la commission Développement Durable Environnement Énergie Risques naturels et Technologies ainsi que la commission Développement Agricole Agro Transformation et Élevage ont émis un avis favorable et nous nous rangeons sur l'avis qu'a donné la collègue de la commission Textes.

#### M. le Président Claude LISE

Qui demande la parole dans l'Assemblée ? Personne ? Donc je redonne la parole à la rapporteure.

# **Mme Aurélie NELLA**

Oui Président, là nous avons...

#### M. le Président Claude LISE

Qu'est-ce que tu nous recommandes entre des avis qui ne sont pas complètement concordants ?

## **Mme Aurélie NELLA**

Les avis en tant que tels ne sont pas concordants, mais les recommandations sont concordantes, et elles reprennent pour l'essentiel les prescriptions émises par le CESECEM qui a effectivement relevé qu'il y avait une difficulté d'évaluation des manquements aux règles applicables en matière de contrôle, et réclamer une prise en compte des pratiques traditionnelles. Donc, globalement ces deux positions du CESESEM sont reprises dans les avis des différentes commissions qui les ont aussi enrichis de leur position dont on peut faire peut-être une compilation tout simplement. C'est l'Assemblée qui tranche.

## M. le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER.

#### M. Jean-Claude DUVERGER

J'ai essayé de faire ce que tu demandes mais c'est un peu compliqué. L'avis de la commission Textes me semblait être réservé, et le collègue intervient et dit "ma commission à donner un avis favorable mais je me range à ce que tu dis". Il me semblait collègue, pas pour remettre, c'est où favorable ou réservé. Les avis ne sont pas identiques. Donc Président, …

## **Mme Marie-France TOUL**

Alors, je répète, l'avis que nous avons donné c'est un avis favorable avec un certain nombre de réserves. Aux vus des échanges que nous avons eus et vu les réserves qui sont faites par les différentes commissions ; parce que toutes les commissions s'accordent à dire qu'il y a un certain nombre de réserves à porter à ce texte. Donc moi, le fait de dire « réservé », après ça c'est moi, Marie-France TOUL qui parle, je ne serai pas contre le fait que nous portions tous un avis réservé avec toutes les

observations qui ont été faites. Même si on précise que cela part, me semble-t-il, d'une bonne intention, effectivement, de faire en sorte que tout ce qui est biodiversité, protection de l'environnement, qu'il y ait véritablement un espace phytosanitaire propre et réservé pour nos territoires, il n'empêche que le texte ne va peut-être pas suffisamment loin.

## M. le Président Claude LISE

Donc il me semble que...

## **Mme Aurélie NELLA**

Oui, si tu permets, effectivement,

#### M. le Président Claude LISE

Oui, vas-Y.

#### **Mme Aurélie NELLA**

Sur la définition des espaces phytosanitaires outremer il y a effectivement une catégorisation Outre-Mer et certaines Collectivités et régions d'Outre-Mer auraient souhaité avoir un espace phytosanitaire propre, ça c'est un élément important à relever.

#### M. le Président Claude LISE

Oui mais... Oui vas-y.

#### M. Lucien ADENET

J'ai participé à la réunion de la commission conjointe. Il y avait deux commissions, commission Développement agricole et la commission Développement durable. L'avis qui a été donné est un avis favorable avec les recommandations qui ont été reprises dans les différents avis qui ont été donnés. Donc c'est ça, avec les recommandations.

#### M. le Président Claude LISE

Cest ça qu'il faut voter.

#### M. Lucien ADENET

C'est ça, avec les recommandations.

#### M. le Président Claude LISE

C'est ce que j'allais dire. Il me semble que nous votions un avis réservé assorti d'un certain nombre d'observations et de recommandations qui ont été relevées. C'est l'ensemble de celles qui ont été énoncées, et je pense qui ont été notées...

(Discussion hors micro)

#### M. le Président Claude LISE

Comment?

(Discussion hors micro)

## M. le Président Claude LISE

Non réservé. Un avis réservé assorti de recommandations. Oui. Bien oui parce que j'ai entendu un avis réservé, un autre avis très réservé. Il faut quand même tenir compte

de cela. Je pense que c'est plus fort que... évidemment on peut faire plus faible, dire « avis favorable assorti aussi de toutes ces observations ». C'est l'un ou l'autre, cela dépend du degré de réserve. Je pense que quand on met « réservé » avec un certain nombre de recommandations, c'est plus fort si on veut vraiment marquer le coup, que, « avis favorable assorti de ». Oui, tu vois, c'est un dosage.

#### M. Jean-Claude DUVERGER

Cela veut dire que la réserve c'est meubler, l'avis est réservé et on justifie par un certain nombre de réserves ?

#### M. le Président Claude LISE

Oui, cela indique davantage qu'on ne sera d'accord que si les corrections sont apportées dans le sens qu'on demande. Mais si on est déjà favorable avec un certain nombre de réserve, l'interprétation de celui qui reçoit ça, c'est que, même s'il passe outre, vous êtes déjà favorables à priori. Donc, si on veut vraiment que ce soit une condition, qu'on ne soit d'accord qu'à condition que, il faut dire, avis réservé. Donc vous avez le choix. Quels sont ceux qui sont pour un avis réservé assorti de tout ce qui a été dit ? On compte. On dirait que c'est l'unanimité, il n'y a pas d'opposition à ça ?

Vote Contre ? Abstention ? Pour ? Adopté à l'unanimité

C'est parfait je vous remercie et nous passons à la question 6. Il s'agit d'un projet d'ordonnance relatif au régime juridique du schéma d'aménagement régional.

# 6/ PROJET D'ORDONNANCE RELATIF AU REGIME JURIDIQUE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT REGIONAL

#### **Mme Aurélie NELLA**

Je vais essayer d'en faire la synthèse, Président. L'article 50 de la loi Elan habilite le gouvernement à prendre un certain nombre de dispositions par ordonnance au titre de l'article 38 de la Constitution. Donc il s'agit de nous prononcer sur la question des SAR qui sont propres aux Collectivités régies par l'article 73 de la Constitution et qui intègre le cadre de la politique fixée dans la trajectoire Outre-Mer, adoptée par le gouvernement et les Collectivités ultramarines à l'occasion de la signature des contrats de convergence et de transformation. Le SAR a vocation à fixer les orientations fondamentales à moyen terme en matière d'aménagement du territoire, de développement durable, d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, d'économie d'énergie, de qualité de l'air, de valorisation du potentiel d'énergie renouvelable, de mise en valeur du territoire et de protection de l'environnement. Ça, c'est relatif à l'article L4433-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et on observe l'adjonction donc de l'aménagement du territoire. Le SAR détermine notamment, la destination générale des différentes parties du territoire, la localisation préférentielle des extensions urbaines et des activités économiques, commerciales, agricoles, forestières et touristiques et l'implantation des grands équipements d'infrastructures. Il fixe les orientations fondamentales de l'aménagement, de la protection et de la mise en valeur du littoral et tient lieu de schéma de mise en valeur de la mer. Il y a des dispositions qui ont été rajoutées en fait, dans ce texte, puisqu'il y a eu l'adjonction des différents textes auxquels le SAR doit être compatible. La nouvelle rédaction de l'article L 4433-8 évoque donc l'exigence de compatibilité du SAR avec un certain nombre de dispositions et y rajoute, donc, je ne reprends pas toutes les dispositions que vous avez listées dans le rapport. Les nouvelles dispositions sont celles par contre, qui sont relatives au document stratégique de bassin maritime auquel le SAR doit désormais respecter, et le schéma de mise en valeur de la mer. Voilà globalement ce que prévoit le texte. Il étend aussi le champ des documents devant être compatibles avec le SAR : les schémas de cohérence territoriale, tout cela ça existait, les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales, et il y ajoute, les chartes de parcs nationaux et les plans climat air territoriaux. L'article L 4433-10 traite de l'élaboration du SAR en y associant de nouvelles instances, et notamment, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, compétents en matière de plans locaux d'urbanisme, le comité de l'eau et de la biodiversité et l'établissement public du parc national. Dans les articles suivants vous avez les éléments relatifs à l'évaluation environnementale du SAR, et à sa mise en application. Voilà globalement ce que prévoit ce texte sur lequel il y a eu une adjonction qui a été distribuée à l'ensemble des élus, et qui évoque notamment pour la Collectivité Territoriale la question du PADMA. Je vous prie, chers collègues de bien vouloir en délibérer.

## M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement durable.

## M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE

La commission Développement durable donne un avis favorable sur le projet d'ordonnance relatif au régime juridique du schéma d'aménagement régional. Elle note toutefois qu'il y a davantage d'organismes associés. A ce titre, il importe de ne pas omettre de mettre le syndicat et ajouter le syndicat mixte de l'électricité. Elle souligne par ailleurs qu'au regard du projet d'ordonnance présenté, se pose la question de la délibération 19 280-8-1 concernant la tenue du débat d'orientation stratégique sur le plan d'aménagement et le développement durable de la Martinique.

#### M. le Président Claude LISE

Avis de la commission des Affaires juridiques.

## **Mme Marie-France TOUL**

Pas d'avis tel quel pour la commission, à part sinon, de mettre en avant les éléments suivants : l'absence dans ce document de la prise en compte de la problématique de la gestion de l'eau. S'agissant de l'évolution vers une logique de PADMA, simplement, la commission considère aux vues des dispositions prévues pour l'Assemblée, notamment à l'article L 4433-10, la nécessité de respecter la procédure conduite, puisque dans le texte que nous avons concernant le SAR, il est très clairement dit que la révision et l'élaboration du SAR se fait à l'initiative et sous l'autorité de l'Assemblée, selon une procédure conduite par le Président de l'Assemblée en Guyane et en Martinique. Donc, juste de préciser et de relever, effectivement, que cette logique puisse être respectée, puisque c'est écrit dans le texte précédent, le PADMA que cette logique soit respectée et que naturellement, si cette logique est

respectée, de donner les moyens financiers, logistiques afférents pour que cette mission soit menée dans les meilleures conditions par le Président de l'Assemblée.

### M. le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Oui, collègue ADENET.

## **M. Lucien ADENET**

C'est l'avis de la commission Transport.

#### M. le Président Claude LISE

Hein?

## **M. Lucien ADENET**

La commission Transport a examiné ce dossier.

## M. le Président Claude LISE

Je ne sais savais pas.

#### M. Lucien ADENET

La commission Transport a émis un avis favorable sur le projet d'ordonnance relatif au régime juridique du schéma d'aménagement régional. Nous avons repris un peu tout ce qui a été dit par la commission Développement durable à laquelle j'ai assisté également. Et nous avons noté au niveau de la commission Transport que le SAR tient lieu de planification régionale des infrastructures de transport. De plus, la commission indique que spécifiquement à l'élaboration du plan d'aménagement de développement durable de Martinique, qu'un mandat a été donné au Président du Conseil Exécutif pour prendre les dispositions nécessaires à l'application et à la mise en œuvre de cette décision. Donc, c'est ce qui est relaté dans l'additif qu'on nous a remis aujourd'hui.

#### M. le Président Claude LISE

Merci. Collègue CONCONNE

## **Mme Catherine CONCONNE**

Une question de forme, Président. Lorsque j'étais membre du Conseil Général, après membre du Conseil Régional, lorsqu'on examinait les textes comme cela, il y avait toujours la lettre de saisine afin de savoir quand est-ce que ce dossier était arrivé dans les services de la Collectivité. Là, depuis quelques temps, je constate qu'il n'y a plus du tout le courrier, il n'y a plus la date de saisine et moi, je pense que c'est important parce qu'on est souvent en train de consulter des choses qui sont déjà hyper rassies ; mais le fait que ce soit rassit, c'est la faute à qui ? On ne sait pas. Alors j'aurais aimé à l'avenir que la lettre de saisine, du Préfet, de je ne sais pas qui, qui fait figurer la date soit jointe au dossier. En tous cas, quand j'étais au Conseil Général, c'était comme ça et à la Région également.

#### M. le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Le Conseiller exécutif BOUTRIN demande la parole, je la lui donne.

#### M. Louis BOUTRIN

Merci Monsieur le Président. Chers collègues, je note un certain altruisme de l'Assemblée qui effectivement, examine un document pour les autres régions qui sont concernées par les schémas d'aménagement régionaux, puisqu'ici même dans cette Assemblée, nous avons pris, dans le droit fil de nos engagements devant les électeurs notamment, nous avons la décision d'abandonner le SAR, de faire un plan qui sera à la fois un document de planification d'urbanisme et de développement économique, d'aménagement spatial qui est le PADMA. Pour cela, nous avons pris une délibération, le 14 novembre 2017, pour élaborer ce projet de PADMA. Alors, c'est vrai que nous avons consacré une journée entière, le 18 juillet 2019, pour que l'on puisse effectivement, aborder les questions d'orientation et d'élaboration de ce PADMA. Reste maintenant à trouver un cadre juridique, puisque c'était ça la question, nous devrons effectivement, un, trouver le cadre juridique et deux, Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de t'alerter à plusieurs reprises, à l'issu des débats, il y avait des propositions qui avaient été faites pour que toi, tu puisses désigner des Conseillers de l'Assemblée qui vont siéger à la commission d'élaboration du PADMA. La proposition de 14 membres qui avait été faite a été amendée puisque tu as proposé 15 membres et il n'y avait pas de difficulté à ce qu'effectivement, il y ait 15 élus de l'Assemblée qui puissent participer à cette commission. La question qui se pose aujourd'hui, et nous sommes obligés d'interpeller le Gouvernement sur ces questions, puisque les schémas d'aménagement régionaux n'ont plus de valeur prescriptive. Depuis la Loi Grenel 2, les directives territoriales d'aménagement n'ont plus de valeurs prescriptives, or, les SAR détiennent une valeur prescriptive à partir des DTA. Donc, nous nous retrouvons aujourd'hui avec des outils qui sont inadaptés, qui sont des SAR, nous nous retrouvons aujourd'hui avec un outil qui n'est pas à la dimension de nos ambitions, puisqu'un des chapitres individualisé du SAR, c'est le schéma de mise en valeur de la mer qui porte le nom « mer » mais qui ne concerne pas la mer, puisqu'on est sur le littoral et dans les 12 000 marins, c'est-à-dire dans le domaine public maritime. Notre ambition aujourd'hui, c'est d'aller au-delà, au niveau des 200 000 marins, c'est-à-dire dans toute la zone économique exclusive que la Collectivité Territoriale puisse avoir une compétence dans ces 47 000 km² de zone économique exclusive, ce qui nous permettrait d'être en conformité avec le décret que Président, tu as demandé. Tu étais à ce moment-là, effectivement, député, quand tu as été à l'initiative, quand on a voté la loi du 13 décembre 2000, la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer, la LOOM. Et c'est grâce à la LOOM que nous avons pu avoir, après avoir ferraillé en Guyane, en Martinique, que nous avons pu avoir enfin, ce décret d'application de la Loi du 13 décembre 2000 qui nous donne une compétence dans le domaine maritime, transfert de compétence de l'Etat vers les Collectivités. Ça, c'est l'évolution juridique qui a tardé à venir. Mais cette compétence, elle est importante parce que de facto, ce décret du 2 février 2018 vient modifier l'ordonnancement juridique du Code Minier. Ce qui fait qu'actuellement, notre Collectivité comme la Collectivité Territoriale de Guyane et Guadeloupe, nous pouvons délivrer des permis d'exploration, d'exploitation des ressources sousmarines, des ressources minières sous-marines. C'est très, très important pour l'avenir de nos pays, notamment dans une zone où on a effectivement trouvé des gisements d'hydrocarbure. Nous devons avoir un outil, également, qui nous permette, à l'instar de ce qu'ont fait les Corses, d'avoir une compétence beaucoup plus étendue, notamment à travers le PADUC. C'est pour toutes ces raisons, qu'aujourd'hui, en l'absence de valeurs prescriptives du SAR et compte tenu... je ne vais pas développer là-dessus, la période d'élaboration, quand même, chers collègues, le SAR actuel qui est toujours en vigueur, il a été adopté en 1998, après 14 ans d'une période d'élaboration. Et tenez-vous bien, de toutes les régions d'Outre-Mer, c'est la Martinique qui a été la plus performante. Ils ont pris 18 ans en Guyane pour pouvoir élaborer ce schéma d'aménagement régional. Période d'élaboration trop longue et surtout, on l'a vu encore, la récente Région Martinique a décidé, effectivement, de faire une révision du SAR, qui a débuté en 2011, ce n'est qu'à la dernière plénière de novembre 2015, qu'on a pu avoir un projet, non pas le SAR pour qu'on puisse le voter, mais un projet de SAR. Non pas que les élus de l'ex-Région n'étaient pas performants, c'est parce que c'est l'outil et les procédures juridiques pour mettre en place cet outil qui ne sont pas adaptés, avec des périodes de consultation qui sont beaucoup trop longues, et quant à l'adoption, in fine, après un périple, l'adoption se fait au niveau du Conseil d'Etat, alors que nous avons la possibilité de faire exactement comme l'a fait l'Assemblée de Corse à travers, effectivement... Pour le PADUC, c'est l'Assemblée de Corse qui va adopter cet outil. Donc, pour toutes ces raisons, chers collègues, je pense que nous avons avec ce projet d'ordonnance, et nous avons discuté de cela en Conseil Exécuti favec la collègue, nous avons l'opportunité de dire au Gouvernement, « Oui, nous avons un outil d'aménagement spatial d'urbanisme et un outil intégrateur qui va intégrer l'ensemble des schémas dont nous disposons » et surtout pour un territoire de 11 028 km<sup>2</sup>, qu'on ne puisse pas venir nous demander de faire autant de schémas pour un territoire de 550 000 km<sup>2</sup>. Et, c'est cela, chaque fois qu'il y a un texte qui est voté par le Parlement, nous sommes dans l'article 73, les lois et règlements s'appliquent de plein droit et on va appliquer ces lois et ces règlements sur un tout petit territoire de 11 028 km², ce qui va créer des problèmes au niveau de l'aménagement spatial. La conclusion c'est que le bilan que nous tirons des SAR, c'est que le mal aménagement a conduit à un mal développement dans notre pays avec une région nord qui a été oubliée, malgré le fait que dans le SAR de 1998, on avait prévu six zones, compartimenté la Martinique en six zones pour rééquilibrer le territoire. Fracture territoriale, nous n'avons pas pu relever les enjeux au niveau de l'aménagement et au niveau du développement de l'agriculture. Quarante mille hectares de terre, on avait prévu, de terres agricoles réservées à l'agriculture, nous en sommes à moins de 26 000. Donc, tous les défis de développement n'ont pas pu être relevés à cause d'un outil qui était inadapté. Alors, l'occasion nous est donnée aujourd'hui, de demander à ce Gouvernement un cadre juridique, c'est ce que nous avions proposé, à l'époque avec un amendement de la loi Elan, l'article 12 de la loi Elan. Malheureusement, je ne reviens pas dessus, cet article 12... Je n'ai nommé personne, j'ai juste dit que nous avions demandé un amendement de l'article 12 de la loi Elan et qu'effectivement, il y a deux sénateurs qui ont fait tomber cet article, du coup notre amendement est tombé et c'était à travers cet amendement que nous avions trouvé un cavalier législatif pour qu'on puisse trouver un cadre juridique pour notre PADMA. Donc, chers collègues de l'Assemblée, nous avons l'opportunité de demander cela au Gouvernement, et j'espère que, Monsieur le Président, je connais votre combat pour ces questions d'aménagement, à la fois du pays et du littoral, l'occasion nous est donnée de pouvoir effectivement, à travers ce projet d'ordonnance concernant les SAR, de demander au Gouvernement ce que nous souhaitons. Nous le ferons de manière pacifique, alors que d'autres ont pu l'obtenir autrement. Merci.

Y a-t-il d'autres... Oui, collègue DUVERGER et ensuite la collègue TOUL.

### M. Jean-Claude DUVERGER

Merci, merci beaucoup. Je suis un peu embêté. Voilà un rapporteur qui nous présente un dossier au nom de l'Exécutif. Voilà des commissions qui se prononcent pour le rapport que l'on nous propose de nous prononcer. Et voilà l'Exécutif qui nous dit, toujours au nom de l'Exécutif, le même Exécutif nous dit presque, que c'était inutile qu'on se prononce, qu'on se mette sur cela parce que tous les éléments ne sont pas là-dedans. On nous a donné un truc où il manquait tout ce que tu dis. J'entends ici, un avis favorable, pas favorable, réservé et tout ça, quoi. C'est un peu embêtant. Que faire ? Cela voudrait dire qu'il y a un rapport mais... Je t'ai presque entendu dire, mais je peux me tromper, tu sais, presque entendu dire que ce n'est pas la peine puisque nous avons déjà fait un PADMA, etc., etc. ce dossier-là. Donc, il faut que l'on soit clair et pas pour remettre en cause, mais que nous est-il demandé? Qu'est-ce qu'il faut faire Madame y compris, Madame la Présidente de la commission des Textes ? Une petite clarification : Que nous est-il demandé ? Qu'est-ce qu'on fait là? Et on parle de quoi? Sur quoi? Le quatre-vingt-dix-huit (98), de hier, de pas hier, de ce qui ne s'est pas fait, de la faiblesse de notre Région, tout. Mais sur quoi, on se prononce là pour gagner du temps. ?

## M. le Président Claude LISE

Collègue TOUL.

## **Mme Marie-France TOUL**

C'est bien pour cela que la commission Textes n'a pas émis d'avis. On n'a pas donnée d'avis, on nous a simplement fait remarquer que le texte qui nous est soumis, qu'il n'y avait pas un certain nombre d'éléments qui n'étaient pas pris en compte, notamment la problématique sur l'eau. Deuxièmement, la commission Textes a entendu, puisque nous avons su participer au débat sur le PADMA, et concernant la logique d'aller ver le PADMA, je l'ai dit, pour nous si on va vers le PADMA, on peut effectivement, relever des manquements concernant le SAR. Mais ce que je dis, c'est que oui, pour aller vers le PADMA mais comment allons-nous vers ce PADMA? Et c'est là aussi que moi j'ai trouvé aussi un certain nombre de réponses dans le document, je fais encore le parallélisme des formes. Le SAR, c'était très clair, est-ce qu'on garde la proposition qui était faite concernant l'élaboration du SAR, que c'était sous l'autorité du Président de l'Assemblée, c'est écrit, ce n'est pas moi qui l'ai dit, avec un certain nombre de structures précises? Ou on considère qu'on fait comme nous avions dit, avec 15 élus de l'Assemblée et tout ? Voilà, voici l'avis, je précise. Aujourd'hui, pour ce qui est de la commission Textes, nous ne sommes pas contre le fait d'aller vers le PADMA, puisque nous n'avons pas donné d'avis sur le SAR, nous avons fait remarquer qu'il y a des manquements, maintenant, dans le document qu'on nous présente concernant le SAR, si on fait le parallélisme des formes, dans le document, il était précisé que c'était le Président de l'Assemblée qui menait les opérations. Voilà, l'observation faite par la commission. Je voulais un peu préciser les choses pour qu'on ne dise pas que nous sommes contre le PADMA, qu'on ne va pas vers le PADMA, voilà. Pour ce qui est de notre commission, oui pour aller vers le PADMA mais comment on y va?

Oui, collègue LORDINOT.

## **M. Fred LORDINOT**

Oui, je suis comme un peu le collègue DUVERGER, un peu perdu dans les méandres du discours que je viens d'entendre, qui ne semble pas en phase tout à fait avec l'exposé de la rapporteure, sauf si je n'ai pas bien compris ce que le PADMA venait... PADMA, PADMA, PADMA. Mais j'ai eu l'impression que Monsieur EDOUARD Philippe, premier Ministre et Monsieur MACRON ont eu très peur quand ils ont entendu l'intervention du Conseiller exécutif. Fè vit ba nou'y avan nou pa faché, nou ka mandé'y kalmeman, mé si nou lévé mové... Non, non, non, non, le Gouvernement n'a pas peur. Ça, il faut qu'il se mette bien ça dans la tête, et il n'a pas les moyens de menacer le Gouvernement aujourd'hui, l'Etat. Il faut qu'il se mette aussi ça dans la tête. Parce que le Gouvernement là, l'attend sur l'utilisation des fonds européens, je le lui dis. Et que, demain matin, peut-être qu'il sera obligé comme l'année dernière, d'aller voir la Ministre des Outre-Mer pour lui dire « S'il te plaît, souplé ès ke ou pé fè an manniè pou nou dégajman dofis ». Non, collègues, aujourd'hui, l'Exécutif n'a pas les moyens de menacer le Gouvernement.

### M. le Président Claude LISE

Pas d'autres... Collègue ADENET.

#### M. Lucien ADENET

Président, on nous a donné à examiner un projet d'ordonnance relatif au régime juridique du schéma d'aménagement régional, le SAR, valable pour les régions, les régions de France. Ce SAR, nous l'avions adopté en 98, donc ça a été adopté et ce SAR au fil des années, on a constaté que ce qui était dans le SAR ne nous permettait pas de régler nos problèmes, en ce qui concerne l'aménagement du territoire correctement. Et quand on regarde le projet d'ordonnance qui est là, aujourd'hui, on constate que c'est énormément compliqué, énormément compliqué pour mettre en place cette procédure. D'abord, il faut que le SAR soit compatible avec tous les documents qui existent, SCOT, enfin PLU, enfin tout ce qu'il y a. Deuxièmement, cette procédure-là est très, très, très longue. On nous a remis un document qui est écrit « Additif au rapport numéro 6. Projet d'ordonnance relatif au régime juridique du schéma d'aménagement régional, informations complémentaires ». Et quand on regarde, ce qui est écrit sur le document, on constate que c'est tout simplement un amendement, un amendement à ce projet d'ordonnance qui est là. C'est-à-dire, qu'on nous dit tout simplement, on nous dit que le PADDMA, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Martinique a vocation à remplacer le SAR, à se substituer au SAR et on nous dit « Donnons-nous les moyens de mettre en place de manière juridique ce PADDMA » pour qu'on puisse aller vers un développement efficace, un développement correct, un aménagement correct de notre pays. Moi, je pense qu'on a le texte qui est proposé, on est dans la République française donc le projet d'ordonnance, on l'examine comme toutes les régions de France, même si on est Collectivité Territoriale aujourd'hui, donc on l'a examiné, donc on a vu ce qui est là-dedans, maintenant, nous faisons une proposition d'amendement de ce projet d'ordonnance. C'est ce que je voulais dire.

#### M. le Président Claude LISE

Collègue JOSEPH-ANGELIQUE.

## M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE

Merci Président. Président, chers collègues, je suis un peu gêné dans ce dossier parce que je l'ai noté, personne ne l'a noté apparemment, mais le dossier qu'on nous a transmis, il commence à la page 2, or la page une c'est la page qui donne le contexte et la cadre juridique. C'est un peu dommage pour qu'un dossier qu'on étudie, qu'on n'ait pas la première page avec le contexte et cadre juridique et l'apport du projet d'ordonnance. C'est quelque chose qui n'a pas été mis dans pas mal de dossiers, je ne sais pas s'il y a beaucoup de collègues qui l'ont ou qui ne l'ont pas mais cette page n'y est pas. D'autre part, j'ai entendu le collègue exécutif parler du PADDMA, oui, je suis d'accord mais l'Assemblée, il me semble qu'il y a déjà eu des premières réunions faites par le CEPAD et le CEPAD, je ne sais s'il y a un membre de l'Assemblée qui a déjà suivi la première réunion du CEPAD puisque le CEPAD s'est déjà réuni ; donc on voit bien que pour le PADDMA, l'Assemblée n'a pas encore été très au fait du dossier. Donc, cela complique un peu les choses, c'est pourquoi nous, au niveau de l'Assemblée, nous sommes toujours restés sur le SAR qui est le document officiel toujours. Voilà Président.

#### M. Fred LORDINOT

Président, le collègue... moi je ne sais pas, j'ai lu la partie du texte... Attends, attends, peut-être que sur le papier que tu n'as pas... ça peut arriver, sur le papier mais sur la transmission numérique, tu as le cadre juridique, c'est pourquoi moi, j'avoue que... c'est pourquoi en fonction du contexte, que je n'ai pas compris le dialogue du Conseiller exécutif qui n'était pas de mon point de vue tout à fait en phase avec ce que disait la Conseillère exécutive, puisque le contexte et le cadre juridique, là, sont précisés. C'est très clair, cela dit exactement où est-ce qu'on va ; et cela dit pour les cinq collectivités qui sont dans l'article 73, alors, sauf si à me dire qu'on n'est pas dans l'article 73, il n'y a pas de souci. A partir du moment où vous me dites qu'on a voté ici, qu'on n'est plus dans l'article 73, il n'y a pas de problème, on fait ce qu'on veut. Mais juridiquement, il me semble qu'on est toujours Collectivité de l'article 73 et que le contexte et le cadre juridique s'appliquent. On peut dire qu'on n'est pas d'accord, mais je vous dis très franchement, je ne vois pas tout ce que cela va changer.

#### M. le Président Claude LISE

Est-ce que vous permettez que je donne la parole à la collègue Aurélie NELLA pour qu'elle nous apporte des précisions et puis on va continuer, ce n'est pas encore les conclusions.

(Discussions hors micro)

## M. Lucien ADENET

Lors de l'examen de ce dossier, l'administratif qui nous a présenté le dossier nous a remis une feuille qui n'était pas dans le dossier, et cette feuille parle du contexte et du cadre juridique et de l'apport du projet d'ordonnance. Donc cela a été remis en séance lors de l'examen du dossier. C'est ce que je voulais ajouter.

## M. le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER.

#### M. Jean-Claude DUVERGER

Je voulais bien que l'on comprenne mon intervention, je voulais être clair. Lorsque j'ai eu à lire le dossier, j'ai lu aussi l'article 73 « Remplacer des Régions d'Outre-Mer par des Collectivités de l'article 73 » et j'ai simplement demandé « qu'est-ce qu'il vous est demandé dans le dossier qu'on m'a donné ? ». Je n'ai pas tous les papiers dont on parle et il me semblait que cela se terminait comme cela, mais je peux me tromper. Je ne suis pas fort dans cela. « Je vous prie Mesdames et Messieurs, chers collègues de bien vouloir en délibérer et donner votre avis sur le projet d'ordonnance relatif au régime juridique du schéma d'aménagement régional ». J'ai dit que c'est sur cela que je voulais les précisions, sur ce qu'on m'a... on m'a convoqué sur un dossier, j'ai attendu, j'ai écoûté, j'ai dit, voilà. Je n'ai rien remis en cause des compléments d'information et tout cela. J'ai dit, voilà ce qu'on m'a demandé, point.

## M. le Président Claude LISE

Collègue Aurélie NELLA, apporte ton point de vue.

## **Mme Aurélie NELLA**

Je vais apporter mon point de vue et des compléments de réponse aux questions qui ont été posées. Concernant la date de saisine, elle est précisée en première page, et c'est le cas pour tous les rapports concernant les textes. Précisément, par contre, dans ce rapport numéro 6, me semble-t-il, nous nous sommes rendu compte en étudiant le texte en commission, que le rapport qui avait été versé dans web délib, il manquait la première page. Donc cela a été signalé dès la commission et les services ont fait le nécessaire pour que ce soit modifié sur la tablette numérique et pour que la première page soit distribuée aux élus. Donc, nous avons été saisis sur ce texte le 26 septembre 2019, ça c'est la première chose. Voilà, mais parce que tu lis la première page collègue LORDINOT, mais la première page, elle est manquante dans le dossier papier qui a été transmis au départ. La première page a ensuite, était distribuée aux élus en commission. Donc le nécessaire a été fait sur la tablette, donc c'est pour cela que vous avez accès via la tablette au rapport complet qui précise en première page, la date de saisine et le cadre juridique et le début de l'apport du texte. Ensuite, effectivement, il n'y a pas de contradiction entre ce que j'ai indiqué et ce que le collègue BOUTRIN a rajouté, puisque les éléments indiqués par le collègue BOUTRIN figurent dans l'additif qui a aussi été distribué à l'ensemble des élus. Le texte sur lequel nous sommes invités à nous prononcer concerne les Collectivités de l'article 73 de la Constitution, et ce texte tient compte effectivement de l'évolution institutionnelle, à la fois pour la Martinique et la Guyane. Par contre, il ne fait absolument pas référence au PADDMA souhaité par la Collectivité Territoriale, donc effectivement, aujourd'hui, il n'y a pas de cadre juridique pour le PADDMA. Mais il y a eu une prise en compte de notre évolution institutionnelle. Par contre, ce qu'indiquait la collègue Marie-France TOUL et certainement relevé par d'autres collègues, c'est que si on fait une transposition de la procédure d'élaboration qui a vocation à s'appliquer pour le SAR au PADDMA, effectivement, cela se fait sous la houlette du Président de l'Assemblée, et c'est ce qu'elle a indiqué dans son intervention. Donc, la question qui se pose aujourd'hui, c'est que nous avons un texte sur lequel nous sommes invités à nous prononcer, il ne fait pas référence au PADDMA souhaité par la Collectivité Territoriale et dont le cadre juridique reste encore à définir. Et c'est en cela que le collègue BOUTRIN a considéré que ce texte ne prenait pas en compte les demandes formulées par la Collectivité Territoriale et remontées au niveau national puisqu'ici même les élus ont déjà eu l'occasion de se prononcer sur leur volonté de mettre en place le PADDMA, et en précisant dans une délibération qui est datée, me semble-t-il, de fin octobre, la constitution d'une commission qui comprendrait 15 élus de l'Assemblée. C'est le fruit des échanges qu'il y a eu dans notre plénière du mois de juillet, me semble-t-il. Donc voilà globalement ce que prévoit le texte et la situation actuelle. D'autre part, autre élément qui avait été relevé et dont nous n'avons pas fait mention, c'est la question de la police du SAR pour l'appliquer, enfin, du SAR ou des autres schémas d'ailleurs, pour qu'il y ait un véritable contrôle de l'application des schémas et des prescriptions du schéma; et c'est la valeur prescriptive que relevait le collègue BOUTRIN, qui est absente du SAR. Voilà, ce que je pouvais indiquer comme éléments d'informations.

#### M. le Président Claude LISE

Bien. Donc, il n'y a pas d'autres demandes d'intervention ? Bon, il me semble que ce texte ne nous concerne pas. Il s'applique, il va s'appliquer parce que c'est la loi, et là encore, cela me fait penser à tout à l'heure. Si vous voulez donner le signal que ce n'est pas ce que vous voulez, il me semble qu'il faut dire que ce texte ne nous concerne pas.

(Discussion hors micro)

#### M. le Président Claude LISE

Mais oui, parce que je ne vois pas comment. On ne peut pas voter contre, on ne peut pas voter pour non plus, alors on vote quoi ? On vote que nous avons choisi et nous l'avons fait de manière officielle avec délibération à l'appui, nous avons choisi un autre type de plan. On a fait autrement. Donc il faut bien qu'on le signale à l'occasion de cela. Il me semble que c'est la seule manière de faire, il faudra que dans la délibération, nous expliquions qu'ayant choisi une autre forme de planification pour notre aménagement, nous ne nous considérons pas comme concernés par ce qui est présenté là et donc nous ne nous prononçons pas dessus. Ce sera rédigé comme cela si vous êtes d'accord.

## **M. Fred LORDINOT**

Président.

## M. le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT.

#### M. Fred LORDINOT

Président, j'ai peut-être tort de n'avoir pas cherché la délibération qui a été publiée certainement après le long débat qu'on a eu ici sur la question prétendue, je dis « prétendue » PADMA, parce qu'il n'a pas de cadre juridique légal. Ça, il faut qu'on soit d'accord sur ça. Et, d'après ce que j'avais compris, la Majorité des élus ici présents, de la Majorité du Gran Sanblé et de l'Opposition, ces élus ont demandé que l'Assemblée soit mieux associée, à la fois à la procédure et au contenu. C'est ce que j'ai retenu mais j'avoue, je ne pensais pas qu'on aurait à débattre de cela, je n'ai pas lu la délibération puisqu'il devait y avoir une délibération très spécifique prise et signée par le Président. Mais, je le répète, ce que j'ai dit tout à l'heure, suite aux propos que j'ai entendu, le Conseil Exécutif de la Collectivité de Martinique n'a pas les moyens aujourd'hui, ni juridiques, ni financiers, ni autres, pour imposer un cadre

légal à l'Etat français et ça, il faut qu'on soit bien d'accord sur cela, il faut qu'on soit bien d'accord sur cela. Il faut qu'on soit bien d'accord sur le fait qu'on le dise à l'opinion. Il y a des gens peut-être qui contestent ce cadre juridique et constitutionnel. Je ne peux parler que pour moi-même. Aujourd'hui, compte tenu de ce que je vois ailleurs sur d'autres Collectivités qui ont tenté l'expérience de l'article 74, pour ma part, je suis partisan à ce que nous restions dans cet article 73. Et, je vais répéter ce que j'ai dit la dernière fois. Toute tentative camouflée qui vise à remettre un débat institutionnel sur la table pour faire croire qu'il faut revenir à l'article 74, pour pouvoir agir et dépenser convenablement les crédits qui sont mis à la disposition de cette Collectivité, toutes ces tentatives, je les combattrai politiquement. Il faut arrêter de, chaque fois, remettre le sujet du débat institutionne. Ma position elle est très claire, ce qu'il faut aujourd'hui, c'est se consacrer principalement au développement économique, à l'attractivité économique de ce territoire et à la compétitivité de ses entreprises. C'est ça, pour moi, l'urgence du moment. Et je le répète, ce n'est pas, me semble-t-il, le moment politique de s'embarquer dans un nouveau débat institutionnel.

#### M. le Président Claude LISE

Alors, collègue, je ne pense pas qu'on est entré dans un débat institutionnel aujourd'hui. En tous cas, ce n'est pas aujourd'hui que des Martiniquais ont donné la Majorité à une Majorité qui dans la campagne électorale a indiqué qu'elle allait mettre en place un PADDMA puisque ça, c'est la réalité, on l'a indiqué et les Martiniquais l'ont approuvé. Alors, ça peut nous plaire ou ne pas nous plaire, comme cela peut nous plaire ou ne pas nous plaire que nous avons une Collectivité qui est sui generis parce qu'elle n'est pas véritablement conforme à l'article 73. Tu le sais très bien et on sait très bien pourquoi. On sait très bien dans quelles conditions, on est arrivé à fabriquer pour faire plaisir aux uns et aux autres, je dis cela comme ça pour qu'on reste tranquille, on a voulu faire plaisir aux uns et aux autres, ils se reconnaîtront, on a fabriqué ce que j'appelle un hybride institutionnel avec un corps qui est de l'article 73 et une gouvernance qui est du 74 et personne n'a l'air de remettre cela en cause, y compris le Gouvernement que tu soutiens. J'en ai même discuté au plus haut niveau pour donner mon point de vue à certaines occasions, cela n'a pas eu l'air d'émouvoir particulièrement ton actuel Président de la République. Il me semble que cela ne lui fait ni chaud, ni froid qu'on soit dans un système hybride. Donc, ce n'est pas nous qui posons un problème institutionnel. Maintenant, je suis un démocrate, j'ai participé à une campagne électorale, personnellement comme d'autres, à tort ou à raison. A tort ou à raison, j'ai soutenu l'idée d'avoir un plan qui s'appelle un PADDMA qui reprenne sur ce petit territoire une quantité de plans. C'est dans la logique d'ailleurs, d'une Collectivité unique, etc. D'ailleurs, on pourrait... d'un système de transport unique, je me suis battu pour cela, j'aurais bien voulu qu'il y ait un système aussi pour l'eau, même si maintenant je commence à... voyant les difficultés que tout cela créé, je commence à me demander si j'avais raison, mais enfin, ça c'est un autre problème. Mais, il n'empêche que nous sommes dans ce système-là et démocratiquement, cela a été approuvé. Donc, il me semble qu'aujourd'hui, nous ne pourrons pas nous prononcer pour les autres, mais nous devons dire que ce sur quoi nous sommes interrogés, ne correspond pas à ce que nous avons choisi et qui a été approuvé par une Majorité de la population. Qu'on le veuille ou pas, c'est comme ça.

#### **Mme Aurélie NELLA**

Et de l'Assemblée.

## M. le Président Claude LISE

Et de notre Assemblée qui représente cette population qui l'a approuvée. Donc, aujourd'hui, il me semble qu'on ne peut pas dire qu'on est contre quelque chose qui s'applique aux autres, mais qui ne s'applique pas à nous. Maintenant, si le Gouvernement veut en faire une affaire et nous dit : « Ah oui, mais quand vous faites cela, vous sortez du cadre ». eh bien, il faudra qu'il le dise. Et c'est lui qui, à ce moment-là va remettre en cause le système. Et quand il va dire cela, moi je vais lui dire : « Et pourquoi vous nous laissez dans le système hybride ? » et puis on va partir dans le débat. Mais mon sentiment c'est qu'il ne dira rien du tout et qu'il acceptera notre PADDMA parce qu'il n'a pas envie d'entrer dans ce débat-là. Donc, ne créons pas nous-mêmes un débat artificiel. Tu sais très bien que le PADDMA sera... s'ils ne voulaient pas de PADDAM, on nous l'aurait déjà fait savoir quand nous avons délibéré pour cela, que ça pose un problème, etc. etc. Bon, je pense que là, simplement, on nous a envoyé le rapport actuel comme à toutes les Collectivités, c'est comme cela que ça fonctionne et c'est à nous d'être cohérents, c'est cela la logique. Donc, ma proposition, si vous en êtes d'accord, si toi rapporteure tu es d'accord, nous posons la question dans ce sens-là. Qui c'est qui a... Oui, oui, ce sont les collègues du Conseil Exécutif, quel est leur avis ? Collègue MARIE-SAINTE.

## M. Daniel MARIE-SAINTE

Merci Président. C'est une proposition que je voulais faire. C'est un projet, ce n'est pas encore le cas. Il ne viendra que lorsqu'il sera publié, promulgué par le Gouvernement. Si j'ai bien compris, nous avions raté une première occasion, la Loi ELAN. Mais, néanmoins, à deux reprises l'Assemblée de Martinique a manifesté son intention de faire un PADDMA parce qu'il y a une première délibération : approuver le principe et le lancer. Il y a eu une deuxième délibération qui a été signée par le Président de l'Assemblée, qui a été publiée le 10 octobre pour dire : « Voilà, la composition du CEPAD et les grandes orientations pour l'élaboration ». Je constate comme le Président, qu'aucune de ces deux délibérations n'a été attaquée au contrôle de la légalité. Après il était devenu délibération exécutable, les fameux soixante jours sont passés. Exécutoire pardon, pas exécutable. Une nouvelle occasion s'ouvre, on nous soumet un projet d'ordonnance, peut-être que c'est dans notre rôle. C'est un privilège d'ailleurs, que nous avons, par rapport aux autres Régions qui sont en France, puisqu'il me semble, je ne sais pas si cela a évolué, que ce sont seules les Régions dites d'Outre-Mer ou les Collectivités dite d'Outre-Mer qui sont saisies pour donner un avis sur des textes quand cela les concerne. Cela concerne les Régions de France, cela nous concerne aussi, la proposition c'est de saisir l'occasion pour que dans notre avis on fasse une proposition d'amendement pour insérer dans cette ordonnance que pour la Martinique, l'Assemblée de Martinique, on crée un cadre pour dire qu'on ferait un PADDMA. Alors, cela a été dit d'ailleurs dans le texte introductif, au débat de juillet 2019, on avait même pris un modèle qui était le PADUC, si je me rappelle bien. Autrement dit, les législateurs Français savent de quoi on parle lorsqu'on parlera de Plan d'Aménagement pour le Développement Durable. Donc, voilà la proposition, c'est que soit voté un amendement à l'ordonnance par l'Assemblée pour que cela parvienne au Gouvernement. J'en ai fini, merci.

Collègue BOUTRIN.

### M. Louis BOUTRIN

Je pense qu'il n'y a pas lieu, Président, de dramatiser. Nous avons un exercice relativement simple, à chaque fois que nous avons un projet d'ordonnance, l'Assemblée de Martinique est interrogée pour donner son avis, c'est le cas. Il se trouve qu'il s'agit d'un schéma d'aménagement Régional qui s'applique à l'ensemble des régions concernées, des régions d'Outre-Mer et qu'une des régions qui est la Collectivité Territoriale de Martinique a anticipé après avoir fait une analyse des schéms d'aménagement régionaux et à arrêter le principe, un, le 14 novembre 2017 d'élaborer un plan d'aménagement de développement durable à partir de l'ancien SAR et du schéma le développement économique, qui est devenu le schéma territorial de développement économique de l'innovation et de l'internationalisation. C'est ce qu'on a dit depuis le début, deux schémas dans un seul plan, et c'est un plan intégrateur qui va nous permettre d'intégrer tous les schémas. Donc, nous sommes cohérents, logiques. Maintenant les collègues ont tout à fait raison, reste à fixer le cadre juridique pour ce plan d'aménagement et de développement durable, parce que ce n'est pas rien, c'est un document qui a une valeur prescriptive et qui fait office le document d'urbanisme ; et dans la hiérarchie des normes, ce document sera audessus du SCOT et au-dessus des PLU. Donc, il faut vraiment définir ce cadre juridique et c'est pour cela qu'on peut demander, profiter, comme vient de le rappeler le collègue MARIE-SAINTE, de cette opportunité qui nous avons pour dire au gouvernement « voilà, nous n'avons rien contre votre projet d'ordonnance mais voilà ce que nous, Assemblée de Martinique, nous souhaitons ».

#### M. le Président Claude LISE

Collègue HAJJAR. Attends, collègue HAJJAR a demandé la parole et je te donne ensuite.

#### M. Johnny HAJJAR

C'est vrai que quand on entend les uns et les autres, on pense pouvoir bien mesurer et comprendre, et des fois, on peut se retrouver dans une forme d'incompréhension. Ce que je veux surtout affirmer parce que je pense qu'il ne faut pas qu'il y ait de doute dessus, la Martinique est bien dans l'article 73. Je pense qu'il ne faut pas qu'il y ait de débat et d'interrogation ou d'affirmation qui pourraient laisser le fait d'avoir un système hybride, ce que j'ai entendu. La Collectivité Territoriale de Martinique ne fait que regrouper les compétences de la Région et du Département. C'est une simplification institutionnelle, mais qui ne modifie pas le régime politique dans lequel nous sommes. Cela veut dire que les lois s'appliquent en France et en Martinique de la même manière, c'est la question de l'identité législative. Maintenant, je constate qu'il y a une volonté d'intégrer la différenciation, sujet éminemment politique que nous portons depuis un certain nombre d'années, la reconnaissance de nos différences, l'association du droit à l'égalité et du droit à la différence. Serge LETCHIMY, à travers la loi sur l'indivision a bien montré que dans le cadre de l'article 73, il était parfaitement capable de pouvoir faire reconnaître nos différences. La loi de l'indivision de Serge LETCHIMY, le prouve nettement. Le deuxième exemple c'est par les habilitations. L'autorité unique, Martinique Transport, aujourd'hui, a été créée par une délibération de la Région, de mémoire le 18 décembre 2014, par

Et je pense qu'au-delà du sujet juridique du portage, nous sommes consultés sur un avis, pour avis, on aura beau dire pour avis, sur une ordonnance qui sera de toute les façons, prise, quel que soit notre avis. rédactionnellement parlant, allez, d'ajouter que nous souhaitons avoir notre propre outil qui n'est pas celui qui est créé pour l'ensemble des territoires de France, mais qui soit propre à nous-même, pourquoi pas ? Mais je pense qu'il faut plus s'intéresser à la question de savoir, plutôt que de délibérer sur un outil, de le mettre en œuvre concrètement à travers, soit une demande d'habilitation, soit un autre moyen qui peut être le cavalier législatif ou peu importe, une autre loi qui passerait, de façon à faire intégrer une demande de création d'un outil propre à la Martinique dans le sens des intérêts de la Martinique. Malheureusement, je ne crois pas que cela soit le sujet de ce qui est proposé ici, à travers l'ordonnance. Cela peut paraître compliqué, mais je pense que plutôt que de mélanger les sujets, même s'il y a une volonté de faire apparaître une position différente, l'utilisation de cette ordonnance ne peut que faire naître la distinction qu'il faut avoir entre le SAR qui ne serait pas adapté à nos réalités, et un outil propre mais qui doit être construit par nous-mêmes suivant un processus juridique qui respecte l'article 73. Et j'ai l'impression qu'on est parti sur autre chose. Donc je tenais à apporter pour moi une précision qui me paraît importante pour celles et ceux qui nous écoûtent. Nous sommes dans l'article 73, qu'il y ait une volonté affichée pour une différenciation, nous sommes partie prenante politiquement, maintenant, plutôt que de le dire simplement, il faut mettre en place, eh bien, soit les habilitations, les plus larges que possible dans le domaine de l'urbanisme par exemple, ce que nous revendiquons depuis un certain temps; ou alors utiliser un autre moyen pour que l'on puisse faire intégrer dans le cadre de l'article 73, et il ne faut pas que l'on vienne dire que ce n'est pas possible, Serge LETCHIMY a montré la voie. Donc, que l'on intègre dans le cadre de l'article 73, la possibilité d'avoir des outils propres qui nous permettent d'avoir notre propre développement. Voilà ce que je voulais dire.

## M. le Président Claude LISE

Collègue HAJJAR, je tiens quand même à te dire, tu es toujours prompt à dire que si on a obtenu quelque chose c'est grâce à Serge LETCHIMY, etc. Dans la loi d'orientation, je n'ai pas démontré bien avant qu'on était capable de prendre en compte notre différenciation dans le cadre de l'article 73 ? La coopération internationale, je ne l'ai pas fait noter dans un texte ? Les offices de l'eau, le conseil départemental de l'Habitat, les possibilités de recherche minière, etc., etc.

(Discussion hors micro)

## M. le Président Claude LISE

Mais non, mais attends, soit objectif. Ne dis pas que c'est depuis...

#### M. Jonny HAJJAR

Ne t'énerve pas. Pourquoi... Je ne me suis pas adressé à toi.

#### M. le Président Claude LISE

S'il te plaît. C'est moi qui parle là.

## M. Johnny HAJJAR

Je ne me suis pas adressé à toi. Pourquoi tu t'énerves ? On aurait dit que tu t'énerves.

Ah bon! C'est toi qui peux me dire que je m'énerve.

#### M. Johnny HAJJAR

J'ai l'impression que tu t'énerves.

# M. le Président Claude LISE

Attends, essaie d'être correct.

#### M. Johnny HAJJAR

Je ne peux même plus m'exprimer alors.

#### M. le Président Claude LISE

Essaie d'être correct un peu et laisse-moi parler...

## M. Johnny HAJJAR

Je ne suis pas correct ? En quoi...

## M. le Président Claude LISE

Tu n'as pas la parole, je ne te l'ai pas donnée.

#### M. Johnny HAJJAR

Peu importe, mais vous m'agressez.

(Brouhaha)

## M. le Président Claude LISE

Je ne t'agresse pas...

#### M. Jonny HAJJAR

Mais non, mais vous m'agressez là.

#### M. le Président Claude LISE

Je ne t'agresse pas...

#### M. Jonny HAJJAR

Mais vous êtes en train de m'agresser.

#### M. le Président Claude LISE

Tu t'adresses constamment à l'opinion...

#### M. Jonny HAJJAR

Qu'est-ce que ça veut dire ? Je ne peux pas parler alors ?

## M. le Président Claude LISE

Tu t'adresses constamment à l'opinion martiniquaise en donnant des leçons et en essayant de faire croire que c'est toujours ton patron qui a tout fait, etc. Il faut arrêter cela, tu comprends, mais non, il faut être un peu objectif. Il y a d'autres gens qui ont travaillé pour la Martinique, il y en a d'autres qui ont fait un certain nombre de choses, de temps en temps essaie d'être objectif. C'est ça que je te dis. Et je ne m'énerve pas, mais c'est vrai qu'il y a des moments où on commence à en avoir assez de ce mode de fonctionnement.

(Applaudissements)

## M. le Président Claude LISE

Quand même, quand même!

(Applaudissements)

#### M. le Président Claude LISE

Ceci étant, collègues, je pense qu'il nous faut arriver à une conclusion. On a bien compris que...

#### M. Fred LORDINOT

Président, j'ai demandé la parole

## M. le Président Claude LISE

Il y a une décision à prendre aujourd'hui, il nous faut donner une réponse. On nous a demandé un avis. Comme nous l'avons déjà fait nous pouvons dire que, cet avis-là consiste à dire que ce qui nous est proposé, ne nous concerne pas puisque nous avons choisi autre chose. Après, nous allons voir comment le gouvernement va réagir. Alors, s'il faut que des parlementaires déposent une proposition de loi, on nous dira de le faire, le gouvernement peut le faire lui-même. Alors, je veux quand même signaler qu'on nous parle toujours des habilitations. On ne peut pas avoir de nouvelles compétences par habilitation. Les habilitations ne permettent pas d'avoir des compétences, elles permettent d'avoir des adaptations de règlement ou de texte législatif, ce sont des adaptations à des textes. Cela ne permet pas d'avoir de nouvelles compétences. Il faut quand même...

(Discussion hors micro)

#### M. le Président Claude LISE

Non, non, non, non, attends, je connais bien le problème des habilitations. Je les ai critiquées à l'époque parce que je trouvais que c'était extrêmement limité. Il y a des gens qui à l'époque, considéraient que j'enfermais la Martinique disaient-il, dans le bocal de l'article 73 quand c'était eux-mêmes qui étaient dedans, et que j'essayais de trouver une porte de sortie. Je te signale cela parce que je trouvais que c'était une... On nous avait accordé quelque chose de très limitée, qui avait paru quelque chose d'extraordinaire. On avait demandé au Parlement de bien vouloir nous permettre de faire ce sur quoi il est déjà d'accord. C'est extraordinaire, c'était une avancée considérable. Moi, je considérais que c'était un p'tit peu un leurre. Cela permet d'avoir des petites améliorations dans des conditions de difficulté extrême ; on met un temps fou pour obtenir la moindre petite chose et surtout pas des compétences. Il ne faut pas laisser croire aux Martiniquais qu'on peut avoir des compétences nouvelles par habilitation, c'est faux. Il suffit de relire, c'est inscrit dans la Constitution. Personne ne peut venir me raconter qu'on peut avoir une compétence nouvelle comme cela. Il y a un certain nombre de choses fausses qui sont transportées tout le temps, c'est comme les expérimentations, on essaie de faire croire qu'on peut mettre en place des expérimentations et puis maintenir pour nous seul si ça marche, alors que le principe c'est que si ça marche cela doit être généralisé. Jusqu'à présent c'est ça les expérimentations. Mais j'entends certains, y compris parlementaires, qui racontent qu'on pourrait faire de l'expérimentation spécifique. C'est faux, cela n'existe pas dans la Constitution française. Donc, de temps en temps il faut dire à l'opinion. Puisqu'on se sert de la plénière pour faire de la pédagogie; mais de temps en temps il faut ramener les choses que les gens entendent ce qui a déjà été fait, ce qui existe, ce qui n'existe pas, il ne faut pas raconter des histoires en permanence et croire que c'est en les répétant effectivement, comme disait le collègue BRANCHI, en les répétant 50 fois par séance, qu'on va faire cela devenir des vérités. Collègue LORDINOT.

#### M. Fred LORDINOT

Merci. Président je ne vais pas rentrer pour des questions de temps sur le débat sur les habilitations, mais nous ne partageons pas le même point de vue. Ce que je suggérerais c'est que dans notre Assemblée, on fasse le bilan des trois habilitations obtenues en matière de transport, en matière de formation professionnelle et en matière d'énergie. Il me semble que cela a permis de faire un certain nombre de choses dans le pays, mais on peut se prendre un temps pour faire le débat. Moi, je voudrais juste revenir sur ce qui est marqué dans le document que vous nous avez donné, contexte et cadre juridique. L'article 50 de la loi 2018 10-21 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique, ELAN, habilite le gouvernement à prendre par voie d'ordonnance au titre de l'article 38 de la Constitution, toute mesure visant à actualiser, clarifier, simplifier et compléter le régime juridique des schémas d'aménagement régional. Ces schémas propres aux cinq Collectivités de l'article 73 de la Constitution, intègrent le cadre politique fixé par la trajectoire Outre-Mer 5.0 adoptées par le gouvernement et les Collectivités ultramarines à l'occasion de la signature des contrats de convergence et de transformation, à l'occasion de la signature des contrats de convergence et de transformation que la Martinique a signé. On est bien d'accord que la Martinique a signé un contrat avec l'État. Donc, ils peuvent être considérés comme des plans de développement durable et être ainsi dénommés par les Collectivités en faisant ce choix. Bien moi, je dis voilà la question. On peut décider de faire ce choix, c'est ma position, il n'y a pas de souci, mais elle est pour le moment minoritaire ; mais moi, je veux l'affirmer. Mais je vous dis aussi ma position que... Je répète, c'est peut-être dans votre contrat de Majorité, donc vous allez faire comme les quatre-cents (400) millions d'euros d'emprunt obligataire, c'est dans le contrat aussi. On m'a dit qu'on ferait quatre-cents (400) millions d'euros d'emprunt obligataire. Je n'ai pas encore vu ces quatre cents (400) millions mais peut-être que vous allez le faire avant mars 2021. Ce que je dis, c'est que politiquement aujourd'hui, je dis à mes compatriotes Martiniquais, il ne me semble pas opportun aujourd'hui, de prendre une voie détournée pour nous ramener dans un débat sur l'article 74.

## M. le Président Claude LISE

Collègues, je pense que... Tu vois tu l'as déjà dit 2 fois, tu ne vas pas le dire encore une troisième fois. Mais en tout cas moi je redis pour la deuxième fois aux Martiniquais qui m'attendent que personne ici n'a essayé d'engager un débat institutionnel et...

(Discussion hors micro)

Mais non, je n'ai pas entendu des gens qui aient pris position pour revenir sur un débat institutionnel de manière détournée. Si on ne voulait pas que nous élaborions un PADDMA, l'Etat avait tout le loisir de refuser notre délibération, le contrôle de légalité aurait rejeté, cela me paraît quand même quelque chose de simple. Pourquoi on se complique l'existence là? Nous avons à être cohérents, nous avons pris une position, l'État ne nous a pas dit que nous étions en quelque sorte hors norme. Donc restons cohérent et puis, nous allons voir ce que va dire l'Etat. Mais pourquoi on va déjà essayer de se mettre dans la peau de l'État en quelque sorte, pour déjà nous empêcher nous-mêmes de prendre une position? Enfin, moi, je ne comprends pas ça. Très franchement. Collègue MARIE-SAINTE.

## M. Daniel MARIE-SAINTE

C'est une communication. Simplement, je voulais lire pour l'Assemblée, un article de la loi du 27 juillet 2011. Précisément, c'est le chapitre 2 intitulé "Consultation de l'Assemblée de Martinique par le gouvernement". Article L 7252-1. "L'Assemblée de Martinique peut présenter au Premier ministre, les propositions de modifications ou d'adaptation des dispositions législatives réglementation en vigueur ou en cours d'élaboration, ainsi que toute proposition relative aux conditions de développement économique, social et culturel de la Collectivité Territoriale de Martinique". Donc, on peut, même étant dans ce fameux article 73, faire des propositions soit sur les législations en vigueur ou celles qui sont en cours d'élaboration. En tout cas le sens de ma proposition à l'Assemblée c'était de profiter de la demande d'avis pour faire des propositions.

#### M. le Président Claude LISE

Collègue MARIE-SAINTE, je vais rajouter à ce que tu dis, qu'on avait déjà la possibilité de faire cela à partir du fameux décret de 60 pris par le général de Gaulle, que j'ai fait insérer dans la loi d'orientation, c'est devenu un texte législatif et puis un décret ; par conséquent et c'était pour les départements, cela a été également l'occasion de la loi d'orientation introduite pour les régions. Donc, à ce titre là, puisque cela n'a pas été abrogé au moment de passer à la Collectivité Territoriale. Vous savez que nous pouvons aussi faire des propositions de loi comme des parlementaires dans tout ce qui concerne l'adaptation dans notre législation, on peut l'utiliser. D'ailleurs, rappelez-vous, pour l'autorité unique de transport, à l'époque j'avais fait voter par le Conseil Général, à la fois une demande d'habilitation et une proposition de loi. Je l'avais fait exprès pour bien montrer qu'on n'avait pas besoin du système d'habilitation. On avait quelque chose qui était supérieure à l'habilitation qui était la possibilité de déposer une proposition de loi.

(Discussion hors micro)

## M. le Président Claude LISE

Bien oui, évidemment puisque certains voulaient quelque chose qui allait moins loin et en quelque sorte on facilitait les choses au gouvernement, alors qu'il fallait dire au gouvernement « Attendez, vous voulez nous donner quelque chose ? Et bien acceptez que nos propositions de lois, que d'habitude vous laissez de côté, qu'on les prenne en compte ». Parce qu'il y a eu des propositions de loi, il y en a eu de la Martinique, il y en a eu d'autres DOM. Et, pourquoi cela ne marchait pas ? Tout simplement parce que les gouvernements successifs ne les faisaient pas venir devant

les Assemblées parlementaires. A l'époque, le gouvernement avait pratiquement la main totalement sur la programmation, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat. Après, il y a eu la possibilité pour les Assemblées parlementaires d'avoir une partie de l'ordre du jour. Donc on aurait pu très bien à partir de ce moment, parvenir à faire passer des propositions. Donc à mon avis, nous avions un instrument, enfin, je parle devant des juristes, supérieur à celui de l'habilitation, moins compliqué. Si le gouvernement est d'accord, proposition de loi de l'Assemblée, il fait voter. Aujourd'hui, regardez la complication d'une demande d'habilitation. Enfin bon, certains préfèrent considérer que cela à été vraiment un truc providentiel, les habilitations. C'est le droit de chacun, moi, je respecte les idées de chacun, mais enfin, personne ne me fera croire qu'on a gagné quelque chose d'extraordinaire par ce système-là. Ceci étant, ce n'est pas là le sujet, c'est venu comme ça, je pense qu'il faut qu'on arrive à trouver une solution. Alors, collègue DUVERGER je te donne la parole, bien entendu, mais après je pense qu'il va falloir que nous votions.

#### M. Jean-Claude DUVERGER

Je te remercie et je suis un peu embêté, parce que je ne suis pas venu ici pour dire oui ou non au projet de développement. J'ai simplement dit que j'ai reçu 60 dossiers et un dossier m'invitait à me prononcer sur cela. J'ai failli un moment croire que tu serais d'accord avec moi en disant « chers amis, enlevons ça sur le projet d'ordonnance relatif au régime juridique du schéma, remplaçons ça par, nous ne disons rien sur ce dossier, cela ne nous intéresse pas ». Mais j'ai dit : « Sur quoi on m'a convoqué et qu'est-ce que j'ai comme rapport ? ». Et on fait un débat comme si on nous proposait le plan d'aménagement et tout cela et que nous prenions une position, non ou oui. C'était sur l'ordonnance et sur ce qu'on nous a demandé. Mais comme il y a eu plusieurs débats, je dois te dire Président LISE, ce qui m'a embêté y compris dans ton intervention. J'ai aussi, puisque tu n'as pas été seul, et c'est vrai lorsque tu dis « Mais ce n'est pas le Président LETCHIMY qui a obtenu parce que pour la loi d'orientation tu as obtenu », mais j'étais avec toi. Je dis que j'étais avec toi. Donc c'était encore un élu dans mon groupe. Et comme il y a eu des coups de bâton, et comme j'étais ton Vice-Président, j'ai pris des coups de bâtons aussi, puisque j'étais avec toi. Et aujourd'hui, ceux qui ont donné des coups t'applaudissent et on me laisse seul avec mes coups.

(Rires)

#### M. Jean-Claude DUVERGER

Cela m'embête parce que les coups de bâton que tu prenais, je me rappelle, j'étais ton Vice-Président, tu avais mal à la jambe, tu traînais un pied et moi j'assumais. Et aujourd'hui, ceux qui t'ont donné les coups de bâton t'applaudissent, et tu sembles... Non, je dis...

### M. le Président Claude LISE

Tu oublies qu'il y en avait de notre propre bord, qui me donnaient les coups de bâton également.

## M. Jean-Claude DUVERGER

Attendez, je n'ai pas fini. Je dis, je dis... vous voyez, je n'entre pas dans les pubs des Partis politiques.

(Discussion hors micro)

#### M. le Président Claude LISE

En fait, j'en prenais de tous les côtés.

(Discussion hors micro)

## M. Jean-Claude DUVERGER

Est-ce que je peux terminer? Ce que je veux dire, au contraire je suis... je suis très content que l'on revendique... S'il vous plaît, s'il vous plaît.

## M. le Président Claude LISE

Non, collègues, restez calmes.

# M. Jean-Claude DUVERGER

Laissez-moi intervenir.

#### M. le Président Claude LISE

Mais non, parce qu'en fait le rappel...

#### M. Jean-Claude DUVERGER

LORDINOT est... Mais laissez-moi intervenir.

#### M. le Président Claude LISE

Non, non, non, tu vois, tu interromps un collègue de ton groupe. Mais non, mais il faut rester détendu parce que, collègues... Non, non, collègue DUVERGER, je te laisse continuer, mais tu me permets juste de dire : Restons détendus parce que c'est même amusant de se rappeler les séquences antérieures, c'est très amusant.

## M. Jean-Claude DUVERGER

Non, non, non, je dis que j'étais là quand ça a été fait.

#### M. le Président Claude LISE

Tu étais là mais je l'ai vécu.

## M. Jean-Claude DUVERGER

Je dis que j'étais là et j'ai vécu...

(Rires)

## M. le Président Claude LISE

Ce que j'ai vécu.

#### M. Jean-Claude DUVERGER

Non. J'ai vécu tout ce que tu as vécu mais cela ne me gêne vraiment pas que tu sois applaudi. Que la LOOM soit applaudit, cela m'intéresse, c'était un parlementaire du Parti Progressiste Martiniquais. J'ai rarement parlé de Parti ici, au contraire, j'ai l'impression qu'on obtient, c'est de notre côté. Je suis fier. Donc dans la réalité, ce que je veux dire, il faut que l'on se comprenne bien. Je ne veux pas que l'on pense ici qu'on est en train de se prononcer sur un PADDMA, ce n'est pas cela. On était sur un dossier présenté par un rapporteur et une Présidente de la commission des Textes, et

puis, le collègue nous a apporté quelques éléments qui a dépassé un peu. J'ai dit au collègue que ce n'était pas de cela que l'on parle, ce n'est pas cela qui est remis en cause. Maintenant tu dis, on pourrait prendre une délibération, arrêter et puis dire « Cela ne nous intéresse pas ». Donc, je me prononcerai si je suis d'accord, je ne vais plus me prononcer sur la proposition de donner un avis, etc. sur cela, je dirai simplement, après débat la Collectivité rejette complètement cette proposition de donner un avis, et dit que cela ne nous intéresse pas, que nous avons notre projet. C'est ce que je dis. Qu'est-ce qui nous est demandé ? J'ai demandé cela depuis tout à l'heure, qu'est-ce qui nous est demandé là ? Mais, je connais le rapporteure, ce n'est pas qu'elle remettra en cause, elle est l'une qui dit que c'est l'Assemblée qui prend la décision et tout cela. Si l'Assemblée remet en cause la fin de ce dossier, je ne crois pas que cela va gêner mais au moins on m'invite à me prononcer sur autre chose que cela qui concerne, parce que c'est marqué dans la Constitution « Cela remplace la Région d'Outre-mer, par etc. etc. les Collectivités », c'est ce qui est dit. Donc, quand on va revenir sur le dossier du PADDMA pour voir dans quel cadre juridique, ce sera un autre débat mais ce n'est pas sur cela qu'on m'avait convoqué aujourd'hui.

## M. le Président Claude LISE

Bien, je crois qu'on a clarifié les choses. Donc je vais demander à la collègue Aurélie NELLA de formuler la question pour que ce soit clair pour tout le monde et puis, nous allons voter.

## **Mme Aurélie NELLA**

J'ai un Conseiller exécutif qui me regarde mais c'est le Président de l'Assemblée qui donne la parole.

#### M. le Président Claude LISE

Ah! Mais non, mais je n'ai pas vu qu'il avait levé la main. Collègue BOUTRIN.

## M. Louis BOUTRIN

Oui, je serai très bref, c'est une proposition. Je serai très bref. L'intitulé du rapport c'est un projet d'ordonnance relatif au régime juridique du Schéma d'Aménagement Régional et le collègue DUVERGER nous a très bien dit qu'on peut dire que cela ne nous intéresse pas puisque c'est sa proposition. Mais on peut aller un peu plus loin. Effectivement, le projet d'ordonnance ne nous intéresse pas mais l'aménagement de notre territoire nous intéresse, et puisque nous avons une difficulté liée à un hiatus juridique, nous allons là, faire une proposition concrète, toujours dans le cadre de la loi du 25 juillet 2011, le collègue MARIE-SAINTE l'a déjà cité, on peut citer l'article 3 de cette même loi qui nous donne une compétence. L'Assemblée de Martinique a compétence dans le domaine de l'aménagement de son territoire. Et c'est à ce titre que nous demandons au Premier ministre, nous saisissons le Premier ministre afin que le Gouvernement prenne un projet de loi à l'instar de ce qu'ils ont fait pour la Corse pour l'élaboration et la mise en œuvre du PADUC. Donc, voilà la proposition, chers collègues, Monsieur le Président, si tu en es d'accord pour que l'on puisse effectivement, examiner cette proposition.

## M. le Président Claude LISE

En ce qui me concerne, je suis tout à fait d'accord pour qu'on s'insère dans cette procédure-là. Alors, je ne sais pas, c'est toi qui rapportes, tu me donnes ton point de vue.

#### **Mme Aurélie NELLA**

Ma conclusion, elle sera très simple. Tout d'abord, rappeler qu'il ne s'agissait pas là, de débattre sur une évolution institutionnelle quelconque. A mon avis, les collègues qui ont rappelé les dispositions de la loi qui institue la Collectivité Territoriale de Martinique, l'ont indiqué, ce sont des dispositions dont nous avons déjà fait état ici à l'Assemblée et que nous avons déjà eu l'occasion d'utiliser. Ensuite, concernant les éléments du contexte juridique lu par le collègue LORDINOT, il s'agit tout simplement de la reprise du rapport adressé au Président de la République qui figure dans le texte, donc ce sont simplement les dispositions de l'ordonnance qui figurent dans le rapport qui est donc fidèle à la proposition telle qu'elle nous l'a été transmise le 26 septembre. Moi, je voudrais quand même rappeler la position, c'est vrai qu'il y a eu des débats très animés, très intéressants, des éléments complémentaires figurant dans un additif, le rappel de la volonté de la Collectivité de mettre en place le PADDMA, je crois que ces éléments sont déjà indiqués de toute façon dans l'avis émis par la commission Textes. Parce que cet avis, il me semblait suffisamment clair, il rappelait tout simplement la nécessité d'évolution vers une logique de PADDMA tenant compte de l'existence dans le texte d'examiner des dispositions prévues pour l'Assemblée, notamment de l'article L 4433-10 et de la nécessité de respecter la procédure prévue, et la nécessité par ailleurs que tout moyen soit attribué à la Collectivité pour la mise en œuvre. Cela me semble assez clair. En tous cas le texte qui nous est proposé, concerne le SAR qui concerne toutes les Collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, nous sommes encore régies par l'article 73 de la Constitution. Toi-même, tu l'as indiqué collègue LORDINOT, il est indiqué dans le rapport présenté qu'à ce titre, ces schémas peuvent être considérés comme des plans de développement durable, c'est aussi indiqué. Rien ne nous empêche sans rentrer dans un débat institutionnel de rappeler la volonté de la Collectivité Territoriale de Martinique, de mettre en place un PADDMA dans les conditions qui restent encore à définir, à négocier avec le Gouvernement. Cela me semble très clair sans rentrer dans un débat institutionnel. L'avis de la commission me paraissait clair.

(Discussion hors micro)

## M. le Président Claude LISE

Comment?

# M. Fred LORDINOT

Sur quoi on vote ? Qu'est-ce que tu nous proposes ?

## M. le Président Claude LISE

Bien, je propose que nous répondions que nous ne sommes pas concernés parce que nous avons pris une autre position, on va le formuler. Je ne vous donne pas la formulation, mais on va formuler comme cela. ET on va prendre position en faveur d'une proposition de l'Assemblée, c'est-à-dire utiliser l'article qui permet à l'Assemblée de faire des propositions. Mais ça, il va falloir le formuler dans un... et il va falloir le voter lors d'une prochaine plénière. Puisque nous ne pouvons pas déjà voter ça, nous n'avons pas préparé le rapport en bonne et due forme. Vous êtes d'accord ?

## **M. Louis BOUTRIN**

Tout à fait. Président, je suis tellement d'accord que je peux même te faire la suggestion de faire voter par l'Assemblée, le nombre de quinze élus que tu dois proposer pour la commission d'élaboration et nous sommes en attente parce que le Bureau D'Etudes...

# M. le Président Claude LISE

Alors, on a déjà... il manque deux élus.

## M. Louis BOUTRIN

D'accord.

#### M. le Président Claude LISE

Il ne manque plus que deux élus. On continue à... parce que c'est vrai que ce n'est pas si facile que cela.

(Discussion hors micro)

#### M. le Président Claude LISE

Comment?

(Discussion hors micro)

## M. le Président Claude LISE

Tu n'es pas déjà...

(Discussion hors micro)

### M. le Président Claude LISE

Ah! Il doit manquer, il manque deux personnes. Mais non, mais collègue ADENET, ça fait un, il manque encore quelqu'un. Mais ça, je pense que ça va être réglé très vite, il ne manque plus qu'une personne. Mais... Donc vous êtes d'accord, collègues? Là, nous donnons une position annonçant le fait que nous allons faire une proposition de texte, une proposition de loi conformément à l'article, je n'ai pas l'article en tête mais tu l'as cité, l'article de la loi instituant la CTM. Comment?

#### M. Daniel MARIE-SAINTE

Alors c'est dans le grand article 2, c'est un sous-article L72-52-1.

#### M. le Président Claude LISE

Voilà. Je propose qu'on le cite dans la délibération. Vous entendez ? Collègues, s'il vous plaît. On va citer dans la délibération, l'article qui nous permet de faire des propositions de lois et nous allons annoncer cela. Nous disons : « Nous considérons que l'avis qu'on nous demande, nous ne pourrons pas y répondre positivement, non pas que nous soyons contre, mais parce que nous sommes dans une autre logique, celle plutôt que de continuer des schémas, de faire un plan qui intègre tous les schémas. C'est quelque chose que nous avons déjà voté ; et pour lui donner un cadre juridique, nous allons prochainement faire une proposition de loi au Gouvernement en vertu de l'article... » Voilà. Est-ce que c'est clair ? Qui est contre cela ? Quel collègue qui est contre ? Explication de vote ?

## M. Jean-Claude DUVERGER

Oui, une explication de vote.

## M. le Président Claude LISE

Vous ne prenez pas part ? Bon, alors, je pose la question. Qui ne prend pas part au vote ? Il faut compter. Quinze avec les procurations ? Quinze avec les procurations. Pour les autres collègues, il n'y a pas de...

(Discussion hors micro)

## M. Jean-Claude DUVERGER

Oh Branchi gadé, man ka voté kon man lé. Sa ka rivéw la?

## M. le Président Claude LISE

Calmez-vous collègues.

(Discussion hors micro)

## M. le Président Claude LISE

Calmez-vous. Mais non.

(Discussion hors micro)

#### M. le Président Claude LISE

Collègues, restez calme. Ce n'est pas... Mais non mais je sens que c'est un point sensible aussi. Si c'était un vote si anodin, il n'y aurait pas tant d'histoires, voilà. Mais bon. Non, non, mais quand on fera l'historique de cela, on va voir qui est responsable de quoi. Cela va amuser beaucoup de Martiniquais, tient. Ça, c'est quelque chose à faire. On va savoir qui est responsable de quoi, et après qui vient raconter quoi. Alors, pour l'instant, restons là pour rester tranquille. Donc, je suppose qu'il n'y a pas d'abstention ? Parmi vous. Il n'y a pas de contre ?

Vote
Contre?
Abstention?
Pour?
Qui ne prend pas part au vote (15)

Donc voilà, cela a été adopté avec quinze élus qui ne prennent pas part au vote. Et donc prochainement, la prochaine plénière, il y aura un rapport pour une proposition de loi créant un cadre juridique au PADDMA. Voilà, comme cela les choses seront tout à fait claires. On verra bien ce que fera le Gouvernement, s'il n'est pas d'accord, on en discutera et on verra quelles conséquences en tirer. Mais, on ne peut pas déjà commencer à dire qu'il ne sera pas d'accord. Il a été d'accord pour la Corse. Bien. Alors, nous passons à la question 7. Projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

# 7/ PROJET DE LOI RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE

#### **Mme Aurélie NELLA**

Donc, il s'agit d'une proposition de loi qui a l'ambition de répon... d'un projet de loi effectivement, tu as raison de signaler la nuance, effectivement, c'est un projet de loi puisqu'il est issu du Gouvernement qui a vocation à répondre aux attentes exprimées par les maires et les élus locaux dans le cadre du grand débat national. Il a été adopté en Conseil des ministres le 17 juillet 2019 et déposé le jour même au Sénat où il a été examiné début octobre selon la procédure accélérée. Ce texte est composé de cinq titres. Le premier titre étant relatif aux libertés locales : conforter chaque maire dans son intercommunalité. Le second titre, toujours concernant les libertés locales : renforcer les pouvoirs de police du maire. Le titre trois : simplifier le quotidien du maire. Le titre quatre : renforcer et reconnaître aux élus de véritables droits, et le titre 5 concerne le vote. Dans le titre un, il est proposé notamment, la mise en place d'un pacte de gouvernance avec les EPCI et une conférence des maires, des dispositions concernant leur remplacement en cas d'absence temporaire, une plus large information des conseillers municipaux concernant les débats ayant lieu dans les EPCI. Un chapitre deux consacré à l'exercice des compétences par l'EPCI dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, dans le domaine du tourisme, dans le domaine des capacités d'intervention des communes membres des EPCI en matière de plans locaux d'urbanisme. Un chapitre trois qui simplifie les possibilités d'évolution des périmètres des EPCI avec un élargissement de la procédure du retrait dérogatoire. Le titre trois concernant le renforcement de pouvoir des polices du maire intervient dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, de la lutte contre les troubles à l'ordre public, les mises en demeure et les incivilités. Le titre trois visant à simplifier l'exercice quotidien des compétences de la commune, a trait aux modalités d'actions du maire, notamment, aux possibilités d'élargissement de mutualisation entre communes, les possibilités de délégation à d'autres Collectivités, des possibilités pour le Département de verser des aides aux entreprises en dehors de son champ de compétences en cas de catastrophe naturelle, mais là, nous ne sommes plus concernés, la création d'annexes de mairies, d'harmonisation de règles d'entrée en vigueur et de publicité d'actes. Donc c'est un texte qui est assez dense, je dirai une trentaine d'articles. Le chapitre trois qui simplifie l'environnement normatif des élus locaux avec la fin de certaines obligations, notamment la création d'un Conseil de droits et devoirs de familles qui devient facultatif pour les communes de plus de cinquante mille (50 000) habitants, etc. Un titre quatre qui vient renforcer le pouvoir des élus locaux et notamment le droit aux congés en campagne électorale, les prises en charge de frais de garde et les indemnités d'élus, les droits au remboursement des frais engagés par les élus des EPCI bénéficiant d'une indemnité de fonction, la question de la protection fonctionnelle et de la formation des élus. Le titre cinq qui est lui, relatif aux droits de vote vient renforcer la possibilité pour les détenus de pouvoir voter et vient assouplir le vote par procuration. Voilà globalement ce que prévoit ce texte actuellement en discussion. Je vous prie chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

## M. le Président Claude LISE

Avis de la commission des Textes.

#### **Mme Marie-France TOUL**

Alors, la commission a plutôt, comment dirais-je, souligné un certain nombre de points et a préféré que le débat se fasse véritablement et que l'avis soit véritablement formulé par l'Assemblée. Alors, quels sont ces points qui ont été notés? La nécessité que les élus disposent d'un véritable statut permettant de concilier les exigences du mandat avec celle de la vie professionnelle et familiale; l'importance de réaffirmer la parité dans les exécutifs, notamment celle des intercommunalités; l'exigence que le renforcement des pouvoirs de police du maire soit assorti des moyens adéquats tant matériels, humains que financiers. Je voudrais quand même que la Conseillère exécutive nous précise si nous avons été, est-ce que nous avons été, je pense que c'est quand même important, qu'elle souligne que nous n'avons pas véritablement été saisis de ce texte.

# **Mme Aurélie NELLA**

C'est vrai, c'est effectivement ce que les services m'indiquaient et que je n'ai pas signalé. C'était une volonté que les élus aient connaissance de ces discussions puisqu'elles sont relativement importantes et qu'elles concernent les élus locaux notamment. Et c'est une volonté conjointe avec la Présidente de la commission Textes qui a été particulièrement attentive au suivi de l'examen de ce texte.

# M. le Président Claude LISE

Donc... Comment ? Collègue TELLE.

#### **Mme Louise TELLE**

Merci Président, nous avons aussi été saisis. Tout changement qui va dans le sens de l'accroissement de la démocratie locale, singulièrement au niveau des communes peut être considéré comme un progrès. Néanmoins dans le rapport qui nous est soumis, il manque des garanties quant aux formes de consultation des populations. Il manque aussi des engagements de l'Etat sur les moyens octroyés aux communes en correspondance avec les changements annoncés. Sur la base de ces remarques, la commission laisse le soin à la plénière de se déterminer. Merci.

## M. le Président Claude LISE

Collègue ADENET.

## **M. Lucien ADENET**

Tes services avaient saisi aussi la commission de Transport pour examiner ce dossier. Alors, la commission Transport a estimé que le projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à proximité de l'action publique, va dans le bon sens. Elle a noté cependant, qu'il est nécessaire d'instaurer un véritable statut de l'élu. Et puis, nous avons également dit qu'il faudrait que les moyens soient donnés aux Collectivités pour exercer toutes ses compétences.

#### M. le Président Claude LISE

Quelle autre commission?

#### **Mme Marie-Line LESDEMA**

Là, là, cela fait un moment que je demande.

Alors, commission des Affaires européennes.

#### **Mme Marie-Line LESDEMA**

Alors, contrairement aux autres commissions, au niveau de ma commission, nous avons émis beaucoup, beaucoup de réserves et surtout beaucoup d'interrogations. Parce qu'un avis réservé sur le projet de loi relatif à l'engagement de la vie locale et à proximité de l'action publique. Elle constate à nouveau, un effeuillement de la vie locale, un éparpillement à propos de la gestion de la ville et à nouveau une logique de dédoublement. On constate aussi des différences de traitement, certains élus étant laissés pour compte. Parce que quand on regarde l'article, on dit, on est très étonné, dispersion de la politique de gestion de la ville, dispersion des EPCI, des élus municipaux qui sont laissés pour compte, demande de vérification de l'article 2. Nous avons posé la question au service qui était là, sur le volet d'incompatibilité de certains des salariés. Parce que cela a attiré mon attention sur l'article 2 Bis, l'incompatibilité du salarié de mandat, de conseiller communautaire avec l'exercice de l'emploi salarié au sein de l'EPCI, ne s'étendra plus à un emploi salarié au sein de ses communes membres. Quand on dit « plus », ça parlera du futur, cela veut dire que dans le présent, là, cette incompatibilité de mandat de conseiller communautaire ne peut pas... enfin, un salarié d'un EPCI ou d'une commune, membre ne peut pas être un élu de cette commune. Nous avons des exemples où nous voyons que nous avons des élus de ville qui sont des salariés de communauté de communes. Donc c'est là que je voudrais l'éclaircissement parce que c'est quelque chose qui ne sera plus valable à partir du moment où ce texte sera voté, mais aujourd'hui, quelle est la situation réelle de ce personnel, de ces personnes qui sont dans cet état de fait? Donc, je me suis posée la question, j'attends, puisqu'il y a l'article L237-1 qui parle du mandat justement, de cela, que je vais lire, parce que je sais qu'il y a des personnes, j'espère qu'il y aura des personnes qui pourront me porter la précision parce qu'aujourd'hui, nous avons l'article L237 qui dit, du Code Electoral, qui a été modifié par la loi du 13 mai 2013 en son article 23, il indique in extenso « le mandat de conseiller municipal est incompatible avec l'exercice d'un emploi salarié au sein du Centre Communal d'Actions Sociales de la commune. Le mandat de conseiller communautaire est incompatible avec l'exercice d'un emploi salarié au sein du Centre Intercommunal d'Actions Sociales créé par les établissements publics ». Ça, c'est son alinéa 1, dans l'alinéa 2, on dit que : « Le mandat de conseiller communautaire est incompatible avec l'exercice d'un emploi salarié au sein de l'établissement de coopération intercommunal ou de ses communes membres ». C'est là que je voudrais avoir cet éclaircissement. Cet article a été modifié par la loi numéro 2013-403 du 17 mai 2013, relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral conformément à son article. Donc, cela veut dire que cela a pris effet aux élections de 2014. L'article dans sa version modifiée s'applique à compter du prochain, s'est appliqué à partir du... enfin, au prochain renouvellement général des conseillers municipaux des 23 et 30 mars 2014. Donc, le projet de loi relatif à l'engagement de la vie locale et la proximité de l'action publique envisage bien de modifier cet article, envisage, en supprimant aux deux, les mots « ou de ses communes membres ». Cela n'a toujours pas été fait puisque je vois que le texte vient devant le Sénat et le 23 octobre 2019.

#### **Mme Marie-Line LESDEMA**

Ça vient devant le Sénat, après au Sénat. En tous cas, je veux le texte...

(Discussion au micro)

#### **Mme Marie-Line LESDEMA**

Je veux avoir le texte, c'est pour cela que je pose la question. Je ne suis pas un sachant, ni une savante, je suis très honorée par tous les collègues qui savent que c'est venu, c'est revenu, c'est reparti. Je veux qu'on me porte la preuve du texte disant que c'est venu, c'est reparti, parce que je ne comprends pas pourquoi maintenant dans cet article du 23 octobre, enfin dans cet engagement du 23 octobre 2019, on dit, on parle d'un article 2 Bis, qui parle à nouveau et dit « ne s'étendra plus », je dis même plus parce que je me pose la question. Donc, j'attends qu'on me porte réponse. Alors, comme certains, je vais demander le texte, je vais demander le code, je veux voir. Et c'est pareil, je suis très étonnée dans l'article 6 où on recommence à créer les offices du tourisme. Donc, on dit à un moment qu'il y a un manque de financement, il y a des difficultés, donc on fait des communautés de cent. Donc, il y a trois grands. Il y a celui du Centre de l'île, il y a celui du Sud, il y a celui du Nord. Aujourd'hui, on nous apprend que... l'article 6 nous dit qu'il y aura à nouveau des créations d'offices du tourisme. Moi, je ne comprends pas. Après, on nous dit « Le maire ou le représentant », dans le titre 2 et l'article 12, on dit que le maire ou le représentant de l'Etat peuvent prendre un arrêté de fermeture après mise en demeure de l'exploitant, ou du propriétaire de se conformer aux aménagements et travaux prescrits ou de fermer son établissement recevant du public. Ça, je trouve que c'est un chose très bien, parce qu'on a de plus en plus d'établissements recevant du public qui ne sont pas aux normes, et le fait qu'il y a à nouveau... le fait que le maire, parce qu'avant ce n'était que le représentant de l'Etat, et maintenant le fait qu'il y ait le maire c'est une bonne chose parce que le maire, c'est quand même l'élu de proximité. Pourquoi, je parle d'élus à deux vitesses ? Parce qu'à un moment on dit, j'ai posé la question, je ne sais plus dans quel article, mais un article qui dit... voilà, c'était en plus sur les menaces, c'est très bien. La commune est tenue de souscrire un contrat d'assurance visant à couvrir les coûts résultants de son obligation de protection à l'égard du maire, d'un élu municipal le suppléant ou ayant reçu une délégation où l'un des élus ayant cessé ses fonctions quand il fait l'objet de poursuites pénales. Quand je pose la question de savoir, est-ce que tous les élus qui ne sont pas des élus, des adjoints au maire sont sous cette protection? Il me répond apparemment que les élus, je ne parle même pas des élus de la minorité, je me dis que dès qu'on n'est pas adjoint au maire, on n'est pas compté dans cet article 30. Donc il faut qu'on soit très sensible à cela, parce que je veux dire dans le cadre de son mandat d'élu, il faut qu'on soit également protégé, que la loi nous protège, qu'on soit un adjoint, qu'on soit un élu municipal. Voilà mes questions, mes questionnements et on m'a toujours dit qu'il n'y a pas de questions bêtes, donc merci de répondre.

## M. le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Collègue CONCONNE.

## **Mme Catherine CONCONNE**

Il aurait été tellement intéressant qu'on ait une version à jour de cette loi disponible sur Internet, autrement dit sortie Sénat. Il y a eu près d'un millier d'amendements sur cette loi qui a commencé par le Sénat, parce que cela relève des compétences du Sénat, la vie locale, Président tu le sais et le Sénat à tout pouvoir sur ce texte ; et je crains qu'on ne débatte sur des choses qui n'existent plus, qu'on ne débatte pas de choses qui existent désormais. Vraiment, quand on est à ce stade de consultation, il aurait été vraiment souhaitable, c'est disponible sur Internet, très facile à imprimer qu'on aille chercher la version à jour. Ce texte a été voté, il a été extrêmement modifié, à près de milliers d'amendements, cela a été 7 jours et 7 nuits de débat, et il a été voté. Ces modifications ont été tellement importantes, que chose rare, Président tu en sais quelque chose, il a été voté à l'unanimité moins une abstention, tellement il y a eu des choses qui sont allés dans le sens aussi bien de la Majorité que de l'Opposition. Et la Majorité, n'est pas du côté du Gouvernement au Sénat, elle est chez les Républicains. Donc cela aurait été vraiment bien qu'on ait une version, sortie Sénat de ce texte, cela permettrait de parler de quelque chose qui est aujourd'hui, un peu plus à jour que cette version qui n'est pas à jour du tout.

#### M. le Président Claude LISE

Collègues, je pense qu'il faut nous faut tenir compte de ce que viens de dire la collègue Catherine CONCONNE, parce que nous ne sommes pas devant un avis qui nous est demandé. C'est nous-mêmes qui nous sommes auto-saisis en pensant que c'est quand même quelque chose qui nous intéresse directement. Mais, on ne peut pas s'amuser à débattre à l'infini, surtout qu'on voit qu'il y a déjà beaucoup déjà de réserves, de choses qui posent problèmes, alors que le texte est déjà très différent. Donc moi, je propose qu'on ajourne ce...

#### **Mme Marie-Line LESDEMA**

Président, je ne peux pas entendre cela.

#### M. le Président Claude LISE

Comment?

## **Mme Marie-Line LESDEMA**

Je ne peux pas entendre que tu dises cela. Moi, je travaille à partir d'un feuillet qu'on m'a remis, je n'ai pas à aller sur internet pour trouver un document à jour.

# M. le Président Claude LISE

Attends, attends, à quel moment je t'ai parlé de...

## **Mme Marie-Line LESDEMA**

Non non mais au départ...

## M. le Président Claude LISE

S'il te plaît. Mais non, je n'ai pas... Si tu m'as écoûté, j'ai dit que...

#### **Mme Marie-Line LESDEMA**

J'ai écoûté, tu as dit... que les réserves.

Si ce texte... Je ne t'ai pas dit....

## **Mme Marie-Line LESDEMA**

Et je suis la seule à avoir émis des réserves parce que j'ai travaillé à partir d'un texte qui m'a été remis et j'ai posé des questions et je n'ai pas eu de réponse.

## M. le Président Claude LISE

Ce n'est pas moi qui t'ai mis ce texte. Moi, je ne demande à personne d'aller sur internet mais personnellement je ne vais pas rester des heures à débattre d'un texte qui a déjà évolué. Je ne vois pas pourquoi je ne vais pas croire une collègue qui est au Sénat, qui me dit que le texte en ce moment est déjà profondément modifié. Et comme je sais que c'est comme cela que ça se passe habituellement, ce n'est pas un avis qu'on nous demande sur un texte qui est voté, enfin, un texte qui est achevé, et le plus souvent d'ailleurs on nous demande l'avis quand le texte est déjà voté; mais normalement c'est quand il est achevé qu'on nous demande un avis. Mais là, si nous nous prononçons sur un texte qui n'est pas le texte définitif, nous risquons de débattre de choses inutilement. Il me semble que le plus sage, c'est par conséquent, de renvoyer à la prochaine plénière, l'examen d'un projet d'avis, mais venant de nous-mêmes, si entre-temps on ne nous a pas demandé un avis. Je ne sais pas ce que tu penses, en tant que rapporteure.

#### **Mme Aurélie NELLA**

Il s'agissait pour les élus de l'Assemblée, d'être au fait des discussions qui étaient en cours au moment où effectivement l'initiative a été prise. Entre-temps effectivement il y a eu le débat parlementaire, il a été enrichi, les éléments complémentaires ont été adressés aux élus qui se sont saisies de ce texte en commission; et d'ailleurs justement, l'intervention de la collègue LESDEMA est relative à une disposition qui ne figure pas dans le rapport, et qui est issu justement des travaux parlementaires. D'accord ? Donc, elle est intervenue sur une évolution du texte, donc concernant les questions d'incompatibilité entre la fonction d'élu est le statut de salarié, d'accord? Donc, cela ne figure pas dans le rapport, c'est qu'elle a été mise au fait par les services de la version issue des débats. C'est ce que je voulais préciser concernant... Non, mais c'est vrai, tous les élus auraient dû effectivement peut-être l'avoir. Là, je... Effectivement. Oui puisqu'il s'agissait justement d'être dans la transparence, d'apporter de l'information aux élus, c'était une volonté forte de la Présidente De la commission Textes, et je pense qu'elle doit être saluée, puisque nous n'avons pas été saisis de ce texte mais la volonté a été que, tous les élus qui sont aussi des élus de proximité soient au fait des évolutions législatives qui les concernent. Donc ça, je crois qu'il faut quand même marquer ce point positif. Que les dispositions qui soient issues du débat parlementaire au Sénat, soient transmises aux élus qui n'ont pas forcément, effectivement, l'obligation où la vocation à aller les chercher par euxmêmes, cela peut être fait de manière très simple et rapide puisque la volonté était d'être dans la transparence. Concernant la question du tourisme, puisque Marie-Line LESDEMA a posé la question à l'article 6, puisque le texte rouvre aux communes touristiques érigées en stations, classées de tourisme, la possibilité instituée par la loi, je passe les détails, de déroger au transfert de la compétence, promotion du tourisme dans la création d'office de tourisme. Si on doit l'appliquer en Martinique, cela ne concernerait vraisemblablement que la commune du Marin. Donc il n'y a pas de chamboulement particulier.

(Discussion hors micro)

#### **Mme Aurélie NELLA**

Selon les éléments qui m'ont été donnés par les services, ce serait la commune du Marin.

#### **Mme Catherine CONCONNE**

Aucune commune de Martinique n'est classée station tourisme.

## **Mme Aurélie NELLA**

Moi, ce sont les éléments qui m'ont été remontés par les services, s'il y a une erreur, moi je concède, on va vérifier. Il n'y a aucune difficulté dessus.

## **Mme Catherine CONCONNE**

Il ne faut pas confondre Station Nautique et station tourisme. D'accord ? Aujourd'hui, document écrit de la Préfecture, aucune commune de Martinique n'est classée, station tourisme. Et à l'occasion de ce débat, j'ai obtenu du ministre, Sébastien LECORNU qui était venu le présenter, que l'on puisse revoir la procédure de classement tourisme, qui est excessivement lourde et qui empêche a énormément de communes de pouvoir adopter ce label. Mais aujourd'hui, il y a des stations nautiques, il y a des stations voiles, mais il n'y a aucune commune de Martinique sur les 34 qui soit officiellement classée station tourisme. Il y a peut-être des démarches en cours, mais aucune aujourd'hui ne l'est parce que les conditions sont drastiques, qualité de l'eau, enfin bref, il y a énormément de conditions qu'aujourd'hui beaucoup de Communes ne peuvent pas remplir. Les conditions sont trop, trop draconiennes et on va veiller à pouvoir les alléger pour la Martinique compte tenu de notre caractère globalement touristique.

# Mme Aurélie NELLA

D'accord. On va faire les vérifications nécessaires puisque le débat est venu en commission Textes, et nous avons demandé aux services de vérifier auprès du service tourisme de la Collectivité, de nous transmettre les éléments, ce qui a été fait et c'est l'information qui m'a été rapportée, s'il y a une erreur, on l'apprend.

#### M. le Président Claude LISE

Alors au fond collègues, je pense que nous pouvons nous dire que l'initiative a été une bonne initiative, d'informer l'Assemblée de l'existence de ce texte qui nous concerne. Cela a permis déjà de voir un peu un certain nombre de dispositions, la tendance générale; mais pour donner vraiment un avis il vaut mieux que nous ayons le texte définitif, qu'on puisse travailler dessus. Je pense que le plus sage c'est de renvoyer l'affaire mais enfin... Tu veux intervenir collègue CLEON là-dessus ?

#### M. Georges CLEON

Oui Président. Le texte a été examiné au Sénat, il a été modifié. Mais il me semble que le texte n'est pas arrivé au bout de son parcours d'examen parlementaire. Il faut qu'il aille après à l'Assemblée nationale.

(Discussion hors micro)

#### M. Georges CLEON

D'accord, d'accord, donc il me semble que la procédure d'auto-saisine, est une très bonne initiative, et nous pouvons réfléchir à partir de ce texte modifié et faire des propositions dont nos parlementaires pourront se saisir éventuellement. Par exemple, à l'article 28 du titre 4, il y a une disposition qui veut que dans les petites communes de moins de 3 500 habitants, les conseils municipaux puissent voter une augmentation des indemnités des maires. Donc en commission on a réfléchi à cela et on s'est dit qu'on pourrait adopter une disposition similaire à celles qui existent à l'article précédent, article 27, c'est à dire que le gouvernement s'engage à compenser ces augmentations d'indemnités parce que c'est une source, premièrement de difficultés budgétaires pour ces petites communes-là qui n'ont pas beaucoup de moyens, mais aussi politiquement c'est quelque peu embêtant que les élus augmentent leurs indemnités, sans qu'il y ait de compensation égale votée par l'État.

## **Mme Marie-Line LESDEMA**

Excusez-moi.

## M. le Président Claude LISE

Collègue LESDEMA.

#### **Mme Marie-Line LESDEMA**

Puisque j'ai le bon texte apparemment, je voudrais quand même avoir la réponse sur la protection des élus qui ne soient pas des adjoints au maire ou des suppléants du maire, dans l'article 30. Justement si la collègue a discuté de cela, au-delà de la collègue du Conseil Exécutif, peut-être qu'elle peut nous expliquer ou je ne comprends pas parce que c'est bien précisé : « souscrire un contrat d'assurance visant à couvrir les coûts résidant dans son obligation... », on parle surtout de l'élu avec une délégation. Donc j'aimerais avoir... Parce que jusqu'à maintenant l'élu était proposé dans son exercice quand bien même. Et là on a l'impression que certains élus sont sortis du dispositif.

#### **Mme Aurélie NELLA**

Je ne crois pas que ce soit cela le sens du texte. On va quand même le vérifier, mais il s'agit plutôt d'étendre la protection puisqu'il est précisé par ailleurs que dans les communes de moins de 1000 habitants, le montant de la souscription ferait l'objet d'une compensation par l'État. Par contre sur d'autres points, comme l'a relevé le collègue CLEON, il n'y a aucune disposition financière prévue par l'État, évidemment.

(Discussion hors micro)

#### **Mme Aurélie NELLA**

Oui ce n'est pas obligatoire mais Ça n'a pas été... Il n'y a pas de compensation prévue par l'État, il y a par ailleurs, comme l'a relevé le collègue CLEON, la possibilité de faire évoluer les indemnités des élus. Je ne crois pas que ce soit la préoccupation majeure, mais la possibilité est ouverte, et notamment, la prise en compte des petites communes, des élus de petites communes puisque c'est essentiellement en direction des petites communes que ce texte a vocation à s'appliquer et à rééquilibrer un certain nombre de dispositions en faveur de ces élus de proximité.

Bien. Est-ce qu'il y a d'autres éléments que vous voulez faire déjà remonter? Puisqu'il me semble que de toute façon nous serons obligés de revenir.

## **Mme Aurélie NELLA**

Non mais, ce que tu as indiqué Président, et je crois que pour aller dans la continuité de prendre acte de l'existence de ce texte, c'est d'examiner effectivement sur quelle mesure nous pouvons être force de proposition pour la suite des débats. Et l'Assemblée serait tout à fait dans son rôle.

## M. le Président Claude LISE

Oui mais moi je veux bien recueillir les propositions. Alors il y a déjà ce qui a déjà été dit. Est-ce qu'il y a d'autres propositions que vous voulez faire? Alors il n'y en a pas? En même temps on veut débattre, on veut maintenir mais en même temps il n'y a pas de proposition, je ne sais plus que faire.

#### **Mme Aurélie NELLA**

C'est une information qui est apportée aux élus.

## M. le Président Claude LISE

Collègue CONCONNE.

## **Mme Catherine CONCONNE**

Oui, la démarche que tu proposes Président est très bonne. Moi, je pense que c'est un texte important qui, dans sa forme remaniée doit être pris en considération par les élus. Personnellement, j'ai saisi les 34 mairies de Martinique, les 3 EPCI, je les ai invités à une séance de travail, cela s'est très bien passé, j'ai eu beaucoup de proposition d'amendements qui sont remontées des mairies, certains ont été adoptés et repris par le groupe, voire par d'autres groupes. Mais le texte ira après à l'Assemblée nationale mais reviendra certainement devant le Sénat où sera discuté en CMP avec un point important du Sénat, parce que c'est la compétence du Sénat, la vie locale. Donc il n'est pas interdit aujourd'hui, que des élus se saisissent du texte, travaillent au fond dessus et remontent des propositions quand ce texte va paraître devant l'Assemblée nationale. Cela risque d'être dans des temps assez brefs, il y a une conférence d'ordre du jour le 5 novembre prochain, peut-être qu'on verra inscrit à l'ordre du jour le passage de ce texte à l'Assemblée nationale. Moi, je pense que c'est un texte dont il faut se saisir, parce que c'est parti de la grogne des élus, c'est parti d'un certain nombre de choses, il y a des situations qui concernent la Martinique qu'il fallait prendre en compte, parce qu'on n'est pas la France, il y a des choses importantes. La question sur les offices du tourisme a été soumis par de nombreux maires qui ne trouvent pas satisfaction dans le regroupement dans les EPCI de la compétence tourisme. Cela a été remonté, et je ne crois pas que ce soit la Martinique seulement, il y a eu beaucoup de remontées y compris au niveau français. Donc, je suis d'accord pour l'auto-saisine de ce texte, c'est une très bonne initiative, mais également que l'on puisse travailler dessus pour qu'au prochain passage à l'Assemblée nationale qui risque d'être dans des termes assez rapide, eh bien, que l'Assemblée de Martinique puisse porter ses propositions. Si on attend trop, cela risque d'être trop tard.

#### M. le Président Claude LISE

Oui mais le problème c'est qu'on n'a pas de plénière, là, très rapidement. Donc avec le timing que tu indiques, je ne vois pas comment faire.

#### **Mme Catherine CONCONNE**

Peut-être qu'il va passer plus tard, je n'en sais rien mais... Voilà.

(Discussion hors micro)

#### M. le Président Claude LISE

Comment?

#### **Mme Catherine CONCONNE**

L'ordre du jour va sortir le 5, on verra.

#### **Mme Aurélie NELLA**

Président, je crois que l'intervention de la collègue CONCONNE est tout à fait en conformité avec ce que nous indiquons, et nous sommes entièrement d'accord. Je crois que l'initiative, elle est saluée, l'avis des commissions comporte déjà des propositions que nous pouvons travailler, et puis après nous ne sommes peut-être pas obligés d'attendre une prochaine plénière pour formaliser la position de la Collectivité. Mais les élus qui sont au fait maintenant de ces dispositions, peuvent faire remonter aux parlementaires leurs propositions éventuelles, tout simplement.

#### **Mme Catherine CONCONNE**

Même un membre de l'Assemblée qui est député, il me semble.

#### **Mme Aurélie NELLA**

Me semble-t-il.

#### M. le Président Claude LISE

Très bien, donc est-ce que vous êtes d'accord sur cette manière de faire ? Ce qui veut dire que vous continuez à travailler, vous allez d'abord au texte tel qu'il est à l'heure actuelle, comme l'a fait la collègue LESDEMA. Vous relevez les éléments sur lesquels vous voulez faire des propositions, et puis vous les transmettez directement. Moi, j'aurais souhaité que parallèlement à l'envoi aux parlementaires, vous nous adressiez aussi au Bureau de la présidence pour que je puisse avoir une vue globale de tout ce qui est remonté, et que moi-même, je m'associe à la démarche en faisant remonter sans qu'on ait besoin de faire avaliser par une plénière. On fera remonter toutes les propositions. Est-ce que cela vous va ? Donc, on ne vote pas là, et par conséquent je te remercie pour les questions que tu as présentées. Et j'appelle quand même parce qu'il nous faut avancer un peu. Mes chers collègues, je voulais arrêter à 20h30, mais vu tout ce qu'il nous reste à faire, je pense qu'il faut quand même que le collègue LAVENTURE commence, d'autant qu'il y a un certain nombre de questions qu'il peut regrouper. Il me dit qu'il pourrait même terminer. Mais non, on ne peut pas parce qu'il y a quand même une décision modificative qui exige la présence du CESECEM.

(Discussion hors micro)

#### M. le Président Claude LISE

Non, il n'est plus présent. Il est présent ? En tout cas, commençons. Collègue LAVENTURE va nous présenter la question... S'il vous plaît.

#### **Mme Marie-France TOUL**

Président, il y a un point d'ordre.

#### M. le Président Claude LISE

Oui, un point d'ordre ? Oui, collègue MONPLAISIR.

#### M. Yan MONPLAISIR

Président est-ce qu'on pourrait fixer l'heure d'arrêt ?

#### M. le Président Claude LISE

Moi, je propose 21h30 maxi.

(Discussion hors micro)

#### M. le Président Claude LISE

C'est trop tard? Et bien 21h? On fait une demi-heure. Il aura déjà bien avancé. 21h, on est d'accord? Bon, on y va. Il y a 23 à... Alors, je vais vous dire, 23 à 30. Ce sont des questions concernant des garanties et le collègue LAVENTURE, je crois même qu'il a fait un tableau, n'est-ce pas? Il va nous présenter cela en une seule fois comme il sait le faire. Voilà. Vas-y.

#### M. Miguel LAVENTURE

Monsieur le Président, mes chers collègues, on a effectivement un exercice auquel on est très rôdé, qui consiste à nous prononcer sur des demandes de garantie pour des emprunts que les bailleurs sociaux envisagent de réaliser pour un certain nombre d'opérations. Alors, effectivement, la formule habituelle vous est proposée, d'un examen groupé de ces demandes de garantie. Je rappelle que nous les présentons au fil de l'eau, de leur transmission à nos services pour permettre à l'ensemble des bailleurs sociaux d'être les plus diligents possible par rapport aux sollicitations qu'ils expriment vis-à-vis de la Collectivité. Alors on va énoncer les différentes opérations.

23/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA MARTINIQUE À HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 5 965 601 € DESTINÉ À LA CONSTRUCTION DE 60 LOGEMENTS (39 LLS ET 21 PLS) EN VEFA - QUARTIER ACAJOU AU LAMENTIN

#### M. Miguel LAVENTURE

D'abord il y a une demande qui est présentée par la SIMAR qui concerne la construction de 60 logements dont 39 LLS et 21 en VEFA au quartier Acajou et qui concerne un montant de prêt total de cinq millions neuf cent soixante-cinq milles six cent un euro (5 965 601 €). La sollicitation vis-à-vis de la Collectivité porte sur 40 % de ce montant soit deux millions deux cent quatre-vingt-six mille deux cent quarante euros (2 286 240 €). Il y a une programmation qui nous permet d'espérer que ces travaux seront terminés pour la fin de cette année, ou le début de l'année prochaine. Il y a ensuite une série d'opérations qui est proposée par la SM HLM.

24/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ MARTINIQUAISE D'HLM À HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 295 683,00 € DESTINÉ À LA CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS (8 LLS ET 4 LLTS) SITUÉS ROUTE DE BELE – FOND CADRAN À SAINTE-MARIE

#### **M. Miguel LAVENTURE**

D'abord la construction de 12 logements dont 8 LLS et 4 LLTS à Sainte-Marie, à Fonds Cadran. Le montant prévu est de deux cent quatre-vingt-quinze mille six cent quatre-vingt-trois euros (295 683 €) pour la totalité du prêt. La partie concernant la Collectivité qui est à garantir est de cent quarante-sept mille huit cent quarante -et-un euro cinquante (147 841,50 €).

25/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ MARTINIQUAISE D'HLM À HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 70 699,60 € DESTINE À LA CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS (5 LLS ET 2 LLTS) SITUÉS AU 26 RUE HOMERE CLEMENT AU FRANCOIS

#### M. Miguel LAVENTURE

En ce qui concerne l'opération de 7 logements dont 5 LLS et 2 LLTS, rue Homère Clément au François. Les montants sont respectivement pour le total de soixante-dix mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros (70 699 €) et de trente-cinq mille trois cent quarante-neuf euros quatre-vingts (35 349,80 €) pour la partie à garantir.

DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ MARTINIQUAISE D'HLM À HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 599 165,00 € DESTINE À LA CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS (16 LLS ET 8 LLTS) SITUES AU QUARTIER EUDORCAIT SUD À SAINTE-MARIE

#### M. Miguel LAVENTURE

Concernant l'opération à Sainte-Marie, au quartier Eudorcait qui porte sur 24 logements dont 16 LLS et 8 LLTS. Les montants sont respectivement de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent soixante-cinq euros (599 165 €) au total, et de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingt-deux euros (299 182 €) pour la partie à garantir.

DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ MARTINIQUAISE D'HLM A HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 182 123 € DESTINE A LA CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS (6 LLS ET 3 LLTS) SITUES A LA RUE CARLOS FINLAY – QUARTIER ERMITAGE A FORT-DE-France

#### M. Miguel LAVENTURE

Une opération à Fort-de-France de 9 logements composée de 6 LLS et 3 LLTS au quartier Ermitage porte sur un montant total de cent quatre-vingt-deux mille cent vingt-trois euros (182 123 €) en prêt, à garantir soixante-douze mille huit cent quarante-neuf euros vingt (72 849,20 €).

29/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ MARTINIQUAISE D'HLM À HAUTEUR DE 60 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 914 126 € DESTINÉ À LA CONSTRUCTION DE 96 LOGEMENTS (80 LLS ET 16 LLTS) SITUÉS A ZAC AVENIR AU SAINT-ESPRIT

#### **M. Miguel LAVENTURE**

Au Saint-Esprit, 96 logements dont 80 logements en LLS et 16 LLTS au quartier Avenir, montant total du crédit, neuf cent quatorze mille cent vingt-six euros (914 126 €). A garantir, cinq cent quarante-huit mille quatre cent soixante-quinze euros (548 475 €) soit au total pour la SMHLM, deux millions soixante-et-un mille sept cent quatre-vingt-seize euros (2 061 796 €), le montant correspondant à garantir est de, un million cent quatre mille quatre-vingt-dix-huit euros (1 104 498 €).

27/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ DECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA GUADELOUPE (SEMAG) À HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 7 617 357,90 € POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 57 LOGEMENTS TYPE QUARTIER FOURNIOLS A SAINTE-MARIE

Troisième opérateur concerné par cette série, c'est la SEMAG pour une opération en VEFA de 57 logements de type LLS au quartier FourniolS à Sainte-Marie pour un montant total de crédit de sept millions six cent dix-sept mille trois cent cinquante-sept euros quatre-vingt-dix (7 617 357,90 €). Le montant à garantir pour lequel la CTM est sollicitée est de trois millions huit cent huit mille six cent soixante-dix-huit, quatre-vingt-quinze (3 808 678,95 €), ce qui fait qu'au global, pour l'ensemble du programme qui nous est proposé pour les trois bailleurs sociaux, il s'agit de recourir à des emprunts qui au total sont de quinze millions six cent quarante-quatre mille sept cent cinquante-cinq euros cinquante (15 644 555 ,50 €). La CTM est sollicitée pour apporter sa garantie et permettre ainsi l'attribution de ces crédits pour un montant total de sept millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille dix-sept euros quatre-vingt-quinze (7 299 017,95 €). Voilà Monsieur le Président, les éléments concernant la présentation des garanties d'emprunts pour lesquels la Collectivité est sollicitée aujourd'hui.

#### M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Logement Habitat.

#### **Mme Stéphanie NORCA**

Président, pour nous c'est un avis favorable.

#### M. le Président Claude LISE

Merci. Commission des Finances.

#### M. Yan MONPLAISIR

La commission des Finances se félicite de constater que nos imprécations sont un peu entendues, puisque le nombre de logements qui sera livré et le nombre d'engagements sont en progression après un lent démarrage, mais qui se justifiait sans doute par le rythme suivi jusqu'alors. Nous avons enfin une augmentation significative du nombre de logements qui seront construits, répondant ainsi aux besoins, aussi bien, de ceux qui ont la nécessité de se loger que des entreprises qui ont besoin d'avoir de l'activité; et donc, cela contribue à démontrer une fois de plus

que la Martinique est effectivement en progrès dans beaucoup de domaines, y compris celui de la commande publique ou parapublique.

#### M. le Président Claude LISE

Bien. Qui demande la parole ? Collègue LORDINOT.

#### **M. Fred LORDINOT**

Merci Monsieur le Président. Avec vous, je vais me réjouir de ces garanties accordées aux constructeurs de logements, sociétés de constructions d'habitations pour des loyers modérés, pas encore suffisamment modérés, de mon point de vue, pour beaucoup de familles martiniquaises. Mais je constate que la Collectivité donc, la CTM a les moyens d'apporter des garanties. Aujourd'hui, on est très en deçà du seuil. Puisque d'après les documents que vous m'avez fournis, c'est 6,5 % n'est-ce pas ? du montant total des recettes réelles de fonctionnement, donc on peut encore garantir. Mais, je voudrais apporter un certain nombre de précisions, notamment aux Samaritains. Puisqu'il y a trois dossiers qui concernent Sainte-Marie, Fond Cadran, Eudorcait et Fourniols. Donc, je me réjouis que la Collectivité Territoriale de Martinique apporte ces garanties d'emprunt aux constructeurs. Et, je voudrais dire à mes compatriotes Samaritains, que le porte-parole du maire de Sainte-Marie qui attaque sans arrêt sur les réseaux sociaux la Conseillère territoriale, Nadine RENARD et moi-même, se trompe de cible. Parce que si j'étais maire, j'aurais essayé de travailler avec les deux Conseillers territoriaux, d'autant plus qu'ils ne siègent pas sur les mêmes rangs à l'Assemblée, l'une pour la Majorité et moi-même, votre serviteur pour la Minorité. Donc, répéter à longueur de déclaration que les Conseillers territoriaux issus de Sainte-Marie ne font rien, c'est me semble-t-il, aller dans une très mauvaise direction et je le dis très aimablement au porte-parole politique de Monsieur le Maire, d'arrêter de dénigrer les représentants de la section nord, dont Sainte-Marie, à l'Assemblée de Martinique. Et, je voudrais rétablir quelque chose, le travail de maire est difficile, il y a des élections et vous êtes ici très nombreux à être maires ou à vouloir devenir maire. Il ne faut pas raconter n'importe quoi aux citoyens. Lorsque je prends les trois plans de financement qui concernent la construction de ces logements à Sainte-Marie, je ne vois pas de contribution financière de la Ville de Sainte-Marie. Il ne faut pas dire aux Samaritains que c'est la ville qui construit les logements. Donc si les Conseillers territoriaux font leur boulot, il faut laisser les Conseillers territoriaux faire leur boulot, parce qu'en ce qui me concerne, je ne suis pas responsable de la situation financière de la Ville de Sainte-Marie, ni de son déficit de gestion de deux millions (2 000 000 €) d'euros en 2018. Je ne suis pas non plus responsable de ce niveau exorbitant de l'imposition locale puisque, après Case-Pilote, la commune de Sainte-Marie c'est l'endroit où on paie le plus d'impôts fonciers en Martinique. Enfin, je voudrais plaider et je pense que la collègue de la Majorité n'y verra pas d'inconvénient pour que les importantes subventions accordées par la CTM à la Ville de Sainte-Marie soient maintenues et utilisées. Concernant la construction d'un stade, le coût c'est onze millions cent mille euro (11 100 000 €), la commune ne porte que huit cent vingt mille euros (820 000 €) et je vois près de cinq millions d'euros de report de subvention dans le budget primitif de la Ville de Sainte-Marie. Donc, je demande au porte-parole politique du maire de Sainte-Marie d'utiliser les subventions qui sont mises à sa disposition pour réaliser ce stade et d'arrêter d'attaquer les Conseillers territoriaux qui défendent tous les dossiers présentés par la Ville de Sainte-Marie.

#### M. le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres prises de parole ? S'il n'y en a pas... Oui, collègue MONTROSE.

#### **Mme Diane MONTROSE**

Non, juste porter les informations s'agissant des dossiers qui ont été présentés par le collègue LAVENTURE, dire que pour l'ensemble de ces projets, ce sont des projets qui sont déjà en cours de livraison, notamment ceux de Sainte-Marie. D'ailleurs, Monsieur LORDINOT et Madame RENARD le savent. Donc, ce sont des projets qui sont en cours de livraison. Et puis, dire également que les bailleurs ont l'obligation de nous donner leurs cotations et nous avons aussi reçu la cotation d'un des bailleurs sociaux qui nous demande des garanties d'emprunts, qui a été coté C3 et donc, il nous donne une certaine sécurité à pouvoir garantir les emprunts et C3, c'est un niveau de sécurité fort. Voilà.

#### M. le Président Claude LISE

Collègue RENARD.

#### **Mme Nadine RENARD**

Oui, merci Président. Je ne pensais pas intervenir mais comme j'ai été citée par le collègue LORDINOT, je voudrais quand même apporter quelques précisions. Je crois que nous avons toujours, comme il l'a dit, soutenu tous les projets qui ont été présentés au nom de la Ville de Sainte-Marie, et moi-même, j'ai fait la démarche auprès du maire de Sainte-Marie pour être l'ambassadeur au niveau de la Collectivité des besoins éventuels de la commune. Cette démarche, je l'ai faite, si maintenant la Ville de Sainte-Marie ne sollicite pas ses Conseillers territoriaux, nous n'y pouvons rien. Mais en tous cas, personnellement, je me tiens à la disposition de la Ville. Alors, je voulais quand même préciser les propos du collègue LORDINOT et je crois que le collègue Daniel MARIE-SAINTE pourra peut-être apporter des éléments de précision là-dessus, mais l'un des points sur lesquels, nous avons été interpellés, concerne notamment, l'entretien des routes et notamment, le désherbage de certaines routes qui semble-t-il posent problème. Je sais que le collègue MARIE-SAINTE a déjà eu l'occasion de répondre à ce sujet sur d'autres réseaux, on dira, mais peut-être peut-il apporter quelques éléments de précisions là-dessus.

#### M. Miguel LAVENTURE

Je vois la belle unanimité sur cette question, comme d'habitude, qui est renforcée par le fait que certaines villes ont des ardents défenseurs dans l'Assemblée, en dehors de l'Assemblée. Je trouve cela merveilleux, et je pense que le collègue MARIE-SAINTE, le moment venu, peut-être pas maintenant parce que je crois qu'il y a d'autres dossiers à voir, pourra apporter tous les éclairages utiles. Comme il va luimême présenter d'autres dossiers, je suggère qu'il regroupe l'ensemble de ces interventions à ce moment-là.

#### M. le Président Claude LISE

Bien. Nous sommes effectivement, pris par un timing terrible parce qu'il est bientôt 21 heures et les collègues ont dit qu'ils veulent partir à 21 heures donc on passe au vote. Donc, contre ? Abstention ? Donc, adopté à l'unanimité.

Vote

Contre?

Abstention ? Pour ? Adopté à l'unanimité

#### M. le Président Claude LISE

Est-ce qu'on fait la question 31 pour terminer la soirée ? Au moins pour qu'on ait... on sera juste à mi-parcours seulement. Collègues, petit point de procédure, on a oublié de faire sortir tous ceux membres du conseil d'administration de Société HLM. Donc, je vais refaire voter en leur absence. Ils ne sont pas plus nombreux que cela ? Ça y est ? Est-ce que c'est le même vote que tout à l'heure ? Contre ? Abstention ? Pour ? Bon, eh bien, c'est l'unanimité.

Vote Contre? Abstention? Pour? Adopté à l'unanimité

#### M. le Président Claude LISE

On peut demander à la collègue de revenir et nous allons donc terminer avec la question 31. Contribution de la fiscalité locale, la transition énergétique voulue de la programmation pluriannuelle de l'énergie, la Collectivité Territoriale de Martinique.

# 31/ CONTRIBUTION DE LA FISCALITE LOCALE A LA TRANSITION ENERGETIQUE VOULUE DANS LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ENERGIE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

#### **M. Miguel LAVENTURE**

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous allons avec cette question franchir un pas supplémentaire dans les dispositions que la Collectivité met en œuvre concrètement pour être dans une bonne cohérence par rapport à tout ce qu'elle a retenu comme objectif en matière de transition énergétique. Nous avons des documents qui ont été approuvés par l'Assemblée, unanime avec la contribution de toute une série de partenaires. Bien entendu, la Collectivité pour toute la part qui lui revient, y compris en termes d'initiative pilote, souvent, mais aussi EDF, l'ADEM et le résultat c'est que, chaque fois que nous le pouvons et bien on franchit une étape. La précédente plénière nous a donné l'occasion, en termes d'éclairage public, de voter un programme pour 25 communes, de soutien à une organisation plus économe et plus responsable en matière d'éclairage public. Eh bien nous vous proposons de franchir donc, une nouvelle étape, là maintenant, en utilisant la compétence qui est la nôtre, en matière d'octroi de mer pour agir sur la fiscalité des véhicules qui sont en circulation. Alors nous savons que la question du transport automobile est assez centrale en matière de de consommation d'énergie et que les tendances que nous souhaitons renforcer, c'est bien entendu d'être plus économe en énergie mais également plus efficace en termes de respect de l'environnement. Donc, il y a les volets convergents de la démarche, et le rapport souligne à toute la part qui est celle de la dimension transport dans le mix de consommation énergétique de la Martinique. Et, il se trouve que nous pouvons y contribuer en incitant à utiliser des modes en matière de véhicule qui soient plus conforme aux objectifs que nous visons, c'est-à-dire à privilégier, je dirais, des véhicules qui soient moins voraces en termes d'énergie fossile et surtout qu'il y ait moins d'impact en termes de bilan carbone. Et c'est la raison pour laquelle, nous proposons de faire évoluer le dispositif qui existe actuellement en termes de taxation des véhicules hybrides et électriques, de manière à ne pas maintenir une situation dont nous avons héritée en arrivant, mais qui, au regard de nos volontés partagées, pourrait évoluer. Et par conséquent, très clairement pour aller au bout du propos, l'idée est de faire passer le tarif d'octroi de mer qui aujourd'hui est, suivant les catégories, soit de 10 %, soit de 7 %, de le faire passer à 5 % de manière à ce que nous puissions donner là, un signal de la volonté de la Collectivité de faire en sorte que, y compris dans cette dimension là, eh bien, nous soyons dans la cohérence, je répète, portée par nous tous ici. On l'a vu à chacun de nos débats, de faire en sorte qu'on puisse avoir une pratique énergétique plus satisfaisante. Voilà. Donc, sans allonger Monsieur le Président, comme vous l'avez souhaité, le rapport fournit des détails sur les capacités de flotte qui existent, la proportion, les évolutions, etc. Mais bon, je pense que ce qui importe c'est ce vers quoi nous allons et c'est ce que je me suis efforcé d'exprimer ici en mots, j'espère, simples et clairs.

#### M. le Président Claude LISE

Merci. Avis de la commission Développement durable.

#### **M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE**

Oui, la commission Développement durable a analysé le dossier, et se satisfait de voir qu'enfin on va pouvoir démarrer dans la transition énergétique surtout au niveau des véhicules. Par contre, elle note aussi, la présence... Si on fait le distinguo pour les véhicules électriques et hybrides, il faudrait aussi faire une action concernant les ombrières. C'est-à-dire ne pas directement s'occuper uniquement des véhicules mais voir les incidences. Parce que lorsqu'on va augmenter le nombre de véhicules électriques, il faudrait qu'on arrive à stabiliser le réseau électrique, puisque les véhicules vont se recharger sur le réseau électrique. Donc, il va falloir mettre en même temps une annotation et faire tout ce qu'il faut de façon à ce que les véhicules soient rechargés par des panneaux photovoltaïques. Et donc il y aura une installation des ombrières et tout le système nécessaire, à ce qu'on n'écrase pas le niveau de la stabilité du réseau électrique. C'est aussi cette intervention. Et comme les ombrières coûtent très chers, il faudrait qu'on arrive aussi à faire un geste de façon à pouvoir diminuer le taux pour que tout un chacun puisse se fournir en ombrière et pouvoir avoir son véhicule électrique, voilà.

#### M. le Président Claude LISE

Merci. Avis de la commission Transport.

#### **M. Lucien ADENET**

Oui Président, c'est un avis favorable de la commission Transport et la remarque qui a été faite par notre collègue, c'est une remarque que nous avons faite aussi à la commission Transport.

#### M. le Président Claude LISE

Très bien. Commission des Finances.

#### M. Yan MONPLAISIR

Monsieur le Président de la commission des Finances tu donnes l'avis ?

#### M. Michel BRANCHI

Vas-y, vas-y. Donc effectivement, cette proposition de baisse du taux d'octroi de mer concernant les véhicules hybrides et électrique, notamment a reçu un avis favorable dans notre commission puisque c'est une participation de notre Collectivité, parce que c'est une perte de recettes quand même. C'est une perte de recettes de notre part à la transition énergétique. Et, je voudrais profiter de cette occasion, mais ça c'est à titre personnel, pour faire observer que c'est une prérogative que nous avons, de fixer les taux d'octroi de mer, et que cette prérogative elle est menacée. Elle est menacée parce que, l'octroi de mer dans sa forme actuelle va aller jusqu'en 2020, et que nous sommes entrés dans un processus aujourd'hui, de réévaluation de cet instrument, aussi bien par les autorités européennes que par les autorités françaises. Il y a donc un processus d'examen, il y a des inspections générales des finances, et surtout, il y a eu l'avis de l'autorité de la concurrence qui a rendu l'octroi de mer de manière unilatérale et de manière non scientifique d'ailleurs, responsable de la vie chère dans les départements d'outre-mer. Ce qui sert d'alibi à Madame la Ministre de l'Outre-Mer, pour dire que l'octroi de mer est une vieillerie du temps de Colbert et qu'il faut donc en clair, le supprimer. Alors, nous avons adopté une motion en juillet à l'unanimité sur le maintien de l'octroi de mer. Et je dois me féliciter, nous devons nous féliciter que les socioprofessionnels Martiniquais ait adopté, à l'initiative de l'AMPI, une déclaration où toutes les organisations socioprofessionnelles ont demandé le maintien, en particulier, des différentiels de taxation entre les produits importés et les produits locaux. Je les ai reçus en tant que Président de la commission des Finances et je leur ai posé la question : « mais comment se fait-il que vous ayez pu obtenir l'accord de ceux qui représentent l'importation ? ». J'ai été un petit peu méchant, et ils m'ont répondu qu'ils ont été... qu'ils ont compris que la production locale joue un rôle important dans l'emploi, ce qui ne les empêchera pas quand même de défendre leurs intérêts d'importateur. Donc, je profite de cette occasion pour dire, et répéter que l'octroi de mer, bien sûr, c'est le budget des communes, on en a parlé tout à l'heure. C'est-à-dire que c'est deux cent quatre millions d'euros (204 000 000 €) en 2018, qui ont été alloués aux communes. C'est un milliards trois cents millions (1 300 000 000) sur l'ensemble de l'Outre-Mer. Et pour notre Collectivité c'est soixante-douze millions (72 000 000) dans notre budget de fonctionnement qui nous permet, précisément, de peut-être tout à l'heure en partie, de faire face à nos impératifs financiers. Alors, on peut imaginer une taxe soidisant régionale, une sorte de TVA qui serait perçue par l'État et redistribué, je veux le dire, de façon discrétionnaire par l'Etat dans les communes. Alors qu'avec l'octroi de mer, le Conseil Général, Monsieur le Président LISE, ça a été repris par l'Assemblée régional. Le Conseil Général, le Conseil Régional ont établit des critères de répartition des communes qui sont des critères, je dirais, objectifs. Mais surtout l'octroi de mer c'est un instrument de développement économique, alors le mot « protection » n'est pas en odeur de sainteté dans l'économie dominante néolibérale, mais je ne connais pas de pays qui ait franchi le cap de développement, y compris les dragons asiatiques, s'ils n'ont pas utilisé, à un moment ou à un autre, un système de protection de leur marché intérieur. Par conséquent, c'est récurrent, l'octroi de mer donne l'urticaire aux Jacobins, aux Jacobins français et aux eurocrates. conséquent, nous devons constamment défendre, à la fois, l'instrument de développement économique, mais un élément de pouvoir local parce qu'il n'y a pas de pouvoir local sans pouvoir fiscal. Il n'y a pas de pouvoir local, alors on me dira 73-74, etc. Peu importe. Mais aujourd'hui, plus la question du développement se pose au peuple martiniquais, plus il comprend qu'il doit avoir les instruments de décisions locaux pour impulser ce développement. Voilà ce que je voulais dire à propos de ces menaces qui sont sérieuses, puisque des projets qui sont déjà probablement dans les tiroirs visent tout simplement à déposséder les élus martiniquais de cet instrument de développement économique, et cela va dans le sens d'ailleurs, de toute une série de décisions qui sont des décisions, disons, de recentralisation. Voilà ce que je voulais dire.

#### M. le Président Claude LISE

Bien. Vous avez la parole. Collègue LORDINOT.

#### M. Fred LORDINOT

Merci Président.

#### M. le Président Claude LISE

Je vous signale qu'il est 21h07. Vvas-y

#### **M. Fred LORDINOT**

Oui, mais je pense compte tenu de l'importance du sujet, on peut se consacrer 5 minutes parce que les organisations socioprofessionnelles dans leur unanimité nous ont adressé un courrier, Monsieur le Président et notamment aux membres du Bureau. Et je considère que cette belle unanimité doit trouver un relais au sein de notre Assemblée. Parce que comme cela a été dit, le dispositif est menacé par les libéraux qui aujourd'hui sont de plus en plus puissants, à l'Union Européenne, mais aussi par des Martiniquais qui font courir un certain nombre de faux bruits, des fausses vérités sur l'octroi de mer. Et, je voulais donc rappeler cette position comme cela a été fait par le collègue, des socioprofessionnels qui disent que ce dispositif dont la forme actuelle, a fait l'objet, par le passé, de négociations à Bruxelles, qui a validé les principes et fondements juridiques, a permis depuis 1970 de créer 40 000 emplois industriels dans les régions d'Outre-Mer. Et les socioprofessionnels disent ceci, et je m'adresse là, particulièrement au Président de la Commission Fiscalité, qui est aussi le Conseiller exécutif. Je pensais formuler la proposition demain à l'occasion du vote de la décision modificative, mais comme ce n'est pas sûr que je sois présent demain, je veux la formuler maintenant. A ce jour aucune évaluation n'a permis d'identifier d'alternative permettant d'apporter à la production locale un soutien du niveau d'efficacité des différentiels de taxation entre production et importation. Donc, les socioprofessionnels et c'est signé par Madame la Présidente de l'AMPI, Madame Lucie MANUEL, Madame CAPRON, la Présidente de Contact Entreprise, Madame ROSE qui est Présidente de la CPME, et puis les trois Présidents de chambre ainsi que le Président du Medef et de la FTPE. Sur cela je voulais faire une proposition au collègue, l'occasion ce n'est pas le moment de la DM, mais que nous mettions une somme dans le BS de l'ordre de cent (100) ou cent cinquante mille euros (150 000 €) environ, à mon avis, pour faire une étude pour apporter des éléments pour contrebalancer les études qui sont actuellement diligentées par la direction Europe, qui va commencer une série d'études en Guadeloupe, une étude qui vise à évaluer l'efficacité de ces régimes fiscaux spécifiques pour relever les défis structurels, et à estimer l'impact potentiel dans le futur des différentes options en termes de politiques publiques. Alors, il y a une étude de cas, entre juillet 2019 et mai 2020. Il y a une étude qui sera menée aussi à la Réunion du 4 au 8 novembre, et à la

Guadeloupe du 11 au 15 novembre, et une enquête en ligne qui va commencer à partir du 1er novembre jusqu'au 30 novembre pour les 5 régions ultrapériphériques. La proposition que je voudrais vous formuler, collègues, c'est que nous à la Collectivité de Martinique, nos financions notre propre étude en accord avec les organisations socioprofessionnelles, pour montrer que le soi-disant effet inflationniste de l'octroi de mer n'est pas du tout vérifié, qu'un mètre cube d'eau produit par une usine, propriété de la Collectivité Territoriale au Lorrain sort à environ 20 centimes d'euros, mais que nous, Samaritains par exemple, nous la payons cinq euros et quelques et plus cher que les habitants du Sud. Ça, ce n'est pas l'octroi de mer. Concernant non plus le prix d'un certain nombre de denrées ici, importés, il est possible de travailler sur les composantes du prix et de démontrer que ce n'est pas l'octroi de mer qui est la cause de l'inflation. Et, il y a d'autres sujets qui intéressent les Martiniquais, donc la proposition que je formule, collègues, c'est que nous financions notre propre étude en accord avec les socioprofessionnels et que nous, justement, demandions à l'Etat de mettre à notre disposition les données de l'INSEE, des douanes et de la direction régionale des finances publiques. Données qui jusqu'à maintenant, me semble-t-il, ne nous sont pas accessibles, pour pouvoir démontrer l'impact de cette taxe sur la compétitivité des entreprises martiniquaises, et que l'effet de protection n'aboutit pas à une inflation excessive, en tout cas en Martinique, puisque par définition lorsque vous mettez une taxe à l'importation, c'est vrai que cela élève le niveau du prix, mais que ce n'est pas l'octroi de mer qui fait que les prix augmentent, la vie chère en Martinique de ce point de vue. Donc ça c'est pour la proposition et j'espère que, je ne suis pas là demain, quelqu'un peutêtre va la proposer aussi aux collègues, la formuler aussi au Président de la commission des Finances. Concernant maintenant l'octroi de mer sur les véhicules, dans le tableau que vous nous avez remis, j'ai fait simplement quelques additions. En 2020, d'après ce que vous nous dites, il y aurait 390 véhicules hybrides et véhicules électriques qui seraient importés pour une dépense fiscale de trois cent quatre vingt treize milles euros (393 000 €) environ. Pour 2021, là vous dites qu'il y aurait 409 véhicules pour une dépense fiscale de quatre cent onze mille euros (411 000 €). Compte tenu des enjeux soulignés par le collègue, compte tenu de la nécessité d'équiper le pays des bornes électriques, il y a de jeunes entrepreneurs en Martinique qui se sont lancés dans ce secteur et qui, à mon avis, ont quelques perspectives très prometteuses. Il y a deux jeunes entrepreneurs martiniquais qui sont vraiment au combat, comme on dit, dans ce secteur. Il faudrait peut-être qu'on accélère le processus de mise en place des bonnes. Mais oui, mais nous avons un potentiel énorme concernant le solaire et les bornes qui seraient à énergie renouvelable, donc équiper le maximum de bonnes ; mais donner un signal encore plus fort, et la proposition que je formulerais, c'est que nous mettions le taux d'octroi de mer à zéro et l'octroi de mer régional à 2,5 %. Ce qui ferait que... Il est vraiment très en forme le Président de la commission des Finances. Et donc, donner un signal fort à tout un secteur pour une dépense fiscale qui finalement n'est pas très importante, peut-être qu'on peut le faire sur trois, quatre ans et voir comment on peut développer le parc des véhicules électriques, et surtout aussi, accompagner les Collectivités et que la CTM elle-même donne l'exemple en équipant par exemple, ses parkings de bornes et que pour les véhicules propriétés, je sais qu'il y a des véhicules en location de la CTM, qu'on organise cette transition vers des énergies plus douces. Voilà pour ma proposition.

#### M. le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes? Oui collègue ADENET.

#### M. Lucien ADENET

Très rapidement. Nous avons examiné effectivement, comme disait le collègue LORDINOT, lors de la réunion de cette commission, sous la commission Développement durable, la contribution de l'octroi de mer à l'augmentation des prix en Martinique. Et nous nous sommes rendu compte, on a fait toute une démonstration pour nous avec des administratifs qui sont très pointus sur ce sujet, et nous avons constaté que l'octroi de mer n'est qu'un élément dans la composition des prix, puisqu'il y a des frais financiers, il y a les frais de stockage, donc c'est très peu de choses. Et puis, nous avons aussi fait une remarque aussi qui est, à notre avis, très importante, c'est que même si aujourd'hui nous décidons d'abaisser le taux de l'octroi de mer sur les véhicules hybrides, les véhicules électriques, même si nous avons un manque à gagner, mais pour la santé des martiniquais, pour la réduction des gaz à effet de serre, pour toute une série de raisons qui sont bénéfiques pour le pays, nous faisons quelque chose qui est remarquable. Donc, c'est ce que nous avons dit. Et puis la remarque que nous avons faite aussi, c'est que nous avons dit que nous allons vers des véhicules propres ; donc c'est de l'énergie propre, mais pour alimenter ces véhicules, il faudrait avoir recours de moins en moins à de l'électricité venant de l'énergie fossile. Donc j'en ai terminé Président, voilà ce que je voulais dire.

#### M. le Président Claude LISE

Collègue RENARD.

#### **Mme Nadine RENARD**

Oui, merci Président. très Rapidement, juste dire qu'effectivement cette démarche est à saluer, puisqu'on va dans le sens de l'accompagnement de la transition énergétique et qu'il faudra aussi être vigilant sur l'évaluation de l'efficacité de cette démarche, puisqu'en fait il y a certains manques à gagner pour la Collectivité, mais l'intérêt c'est aussi d'avoir des prix beaucoup plus attractifs pour les consommateurs et s'assurer que réellement cette baisse de l'octroi de mer sera répercutée par les concessionnaires en proportion équivalente pour que le consommateur voit une réelle diminution du prix et que ces véhicules deviennent effectivement beaucoup plus accessibles.

#### M. le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention? Sinon je te demande de conclure.

#### M. Miguel LAVENTURE

Pour ne pas être long puisque ce sont des sujets qui font l'unanimité, d'abord nous réjouir de ce que l'orientation qui est proposée soit partagée et appuyée par tout le monde et c'est cohérent avec, encore une fois, la politique retenue ici, de façon très collective en matière de transition énergétique. Deuxièmement, remercier les collègues qui ont donné à nouveau, l'expression d'une volonté constante, constante de la Collectivité dans la défense de l'octroi de mer. Je rappelle que collègue BRANCHI l'a dit, nous avons, au cours des trois dernières plénières, à deux reprises, voté des motions extrêmement fermes. Mais je veux à mon tour, souligner que les menaces qui ont été évoquées par plusieurs collègues sur cette question de l'octroi de mer sont réelles, puisqu'il y a de nombreuses instances au niveau

gouvernemental, qui aujourd'hui se sont emparées de ce sujet, et en particulier, les instances très référentielles de l'inspection générale des finances et de l'inspection générale de l'administration, ont été très officiellement missionnées par le gouvernement pour réfléchir à des évolutions éventuelles de l'octroi de mer, et par conséquent nous sommes là, devant une manière, je dirais, d'engagement vers une remise en question qui va nécessiter notre détermination la plus farouche. Et c'est pour cela que la forme de déclaration commune qui a été mise en œuvre par les organisations socio-économiques est extrêmement importante dans le message qui est ainsi délivré, et qui, vous le savez, a été très clairement le fruit de l'action de la Collectivité qui a dit très explicitement aux acteurs économiques que seule une unanimité martiniquaise au-delà des instances politiques, mais qui inclus très clairement l'ensemble des responsables économiques, que seule cette unanimité martiniquaise permettrait de déclencher un sursaut auprès de ceux qui aujourd'hui, ont entamé des réflexions, voire des actions qui puissent porter atteinte à l'octroi de mer. Mais allons plus loin, cette unanimité martiniquaise doit ensuite être contagieuse auprès des autres RUP. Et je rappelle que c'est ainsi que nous avons procédé, il y a un an et demi, nous nous en souvenons, lorsque l'évaluation à miparcours du dispositif actuel qui est réputé se terminer en 2020, nous a permis, non seulement de confirmer ce qui existe, mais de faire en sorte que les différentiels de taux auxquels faisait allusion le Président de la commission des Finances aient été renforcés pour un certain nombre de produits qui sont venus s'ajouter aux listes qui Et par conséquent, l'occasion qui nous est donnée à travers les interventions des collègues sur cette nécessité de maintenir l'octroi de mer et d'y veiller de manière très militante. Eh bien, il faut que nous puissions la porter le plus activement, solidairement et fortement possible. Bon, la formule, elle est maintenant désormais connue puisque nous voyons qu'elle a été reprise un peu par tout le monde, la proposition est claire c'est « ne touche pas à notre octroi de mer » y compris parce que c'est aujourd'hui l'expression, n'est-ce pas collègue BRANCHI, d'un pouvoir local à travers un pouvoir fiscal, et c'est surtout, et cela a été dit par le collègue LORDINOT, c'est la réalité du constat qu'aujourd'hui, aucun dispositif n'a été formulé avec une capacité d'efficacité qui puisse atteindre celle de l'octroi de mer. Mais par conséquent, peut-être faudra-t-il demain, sur la suggestion faite ici, voir comment faire cause commune dans les marges de réflexion qui peuvent être mises en oeuvre par les uns et les autres ; et je pense que sur ce point-là il n'y aura pas de difficulté à faire en sorte que nous puissions opérer avec des moyens partagés, voilà. Monsieur le Président, j'en ai fini.

#### M. le Président Claude LISE

Merci, nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Abstention ? Donc adopté à l'unanimité.

Vote Contre ? Abstention ? Pour ? Adopté à l'unanimité

Il est 21h24, je vais suspendre la séance et je vous propose collègues, que nous reprenions demain à 9h. C'est ce qui va nous donner la possibilité de finir vers 15h00.

Maintenant, si on commence beaucoup plus tard, il est clair qu'on en aura pour toute la journée. Voilà. En tous cas, comme l'Assemblée m'a donné une sorte de pouvoir, j'ai entendu ce matin, on m'a dit qu'on me donne les pleins pouvoirs, donc tous ceux qui vont arriver une demi-heure après l'heure dite n'auront droit qu'à une intervention dans la matinée. Voilà.

(Applaudissements)

#### M. le Président Claude LISE

Alors la séance est levée. Non, elle est suspendue. Elle est suspendue, pardon.

(Séance terminée à 21h25)

#### ASSEMBLEE PLÉNIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

### **SÉANCE DU JEUDI 31 OCTOBRE 2019**

Salle Camille DARSIERES

#### M. le Président Claude LISE

La séance est reprise. Donc, je donne tout de suite la parole au collègue Miguel LAVENTURE qui est le rapporteur de la décision modificative n°3 du budget de la Collectivité Territoriale de Martinique. Donc, nous commençons la série de rapports présentés par la collègue LAVENTURE par cette décision modificative.

## DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

#### M. Miguel LAVENTURE

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous allons regarder ensemble la décision modificative n°3 qui vous est proposée pour cette année 2019. Alors, j'ai envie de dire, mais de manière un p'tit peu prosaïque, que la 3 n'est pas très différente de la 2 et de la 1, dans son principe et dans son organisation, puisqu'il s'agit, d'une part, de budgétiser un certain nombre de recettes certaines, que nous avons enregistrées ces derniers temps, et d'autre part, de procéder à des ajustements, au regard de la situation d'exécution du budget à la date où nous sommes. Alors, en termes de chiffres, la balance des mouvements réels de cette opération, conduit à un total de 9 588 199, 60 €, évidemment, cette balance vaut pour les dépenses comme pour les recettes conformément à la règle d'équilibre budgétaire, et s'agissant des éléments qui vous sont proposés, vous voyez dans le rapport qui vous a été transmis, en plus du document comptable, l'ensemble des opérations qui ont été proposées pour avoir cet élément. Les recettes, je répète, sont des recettes certaines, en particulier celles qui résultent des encaissements qui ont pu être fait sur les différentes rubriques qui ont été enregistrées au cours de l'année, en particulier, celles, qu'on évoquait hier, un peu de l'octroi de mer. Et en ce qui concerne les ajustements de dépenses, eh bien, en fonctionnement, il y a, là aussi, un équilibre entre les dépenses et les recettes pour un montant de 7 831 718,81 (sept million huit cent trente et un mille sept cent dix-huit euros quatre-vingt-un), et en investissement 1 756 586 € (1million sept cent cinquante-six mille cinq cent quatrevingt-six euros). Le principe qui a piloté cette opération est celui que nous avons déjà exposé à l'occasion des décisions modificatives précédentes. Nous sommes aujourd'hui au 31 octobre, et par conséquent nous arrivons à la fin quasiment, enfin à 2 mois près, de l'exercice, et il s'agit donc dans ces conditions de positionner les crédits budgétaires pour en optimiser l'utilisation. Alors c'est l'occasion de rappeler, une fois de plus, que les crédits budgétaires qui sont inscrits au budget sont ceux qui permettent les paiements, et que la règle d'or c'est de disposer de la ressource nécessaire pour que les paiements impératifs puissent être effectifs dans l'exercice, ce qui n'est pas nécessairement, je dirais, le cas de toutes les opérations. A cet égard je vais indiquer que les crédits budgétaires qui vous sont proposés en mouvement tiennent compte de la réalité d'exécution d'un certain nombre d'opérations où, chemin faisant, au cours de l'année, on a pu constater la nécessité de disposer de moyens supplémentaires pour certains chapitres, alors que d'autres manifestaient des disponibilités probables telles qu'on peut les anticiper pour la fin de l'exercice au 31 décembre. A cet égard je veux souligner plusieurs opérations. La première d'entre elles concerne la gestion des fonds européens. Nous aurons l'occasion tout à l'heure d'examiner toute une série de dossiers et de programmations, mais vous aurez noté que dans les documents qui vous sont transmis il est fait état d'une diminution de 10 millions d'euros en termes de crédits budgétaires au titre des fonds européens. Alors disons tout de suite pour qu'il n'y ait aucun malentendu, et éviter aucune mauvaise interprétation, que ces 10 millions ne mettent en rien en cause la possibilité de réaliser les programmes dans leur globalité pour que les objectifs qui nous sont assignés soient tenus. Quand nous parlerons des fonds européens un peu plus tard, je ferai d'ailleurs un point sur l'avancée de l'exécution des programmes, et en particulier, l'atteinte que nous espérons effective, avec les marges nécessaires, des objectifs qui nous sont assignés en termes de dépenses, contrôlées d'abord par la Direction des Fonds Européens, puis par la DRFIP, pour éviter tout risque de dégagement d'office. La diminution des crédits proposés concernant la gestion des fonds européens, le chapitre gestion des fonds européens, s'explique par plusieurs événements. Je vais en citer quelques-uns qui permettront d'illustrer très simplement, et d'une manière très significative pour chacun, de quoi il s'agit. Il y a des opérations qui au moment où le budget a été établi avaient un profil d'exécution qui conduisait à nécessiter de disposer d'une ressource pour pouvoir effectuer des paiements. Il se trouve que les profils d'exécution n'ont pas été effectifs comme on l'avait imaginé, et que par conséquent, les sommes qui devaient être dépensées au cours de cet exercice 2019 ne le seront pas. Deux cas pour bien concrétiser ce que je dis. Le premier, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler ici, au cours des deux dernières plénières. C'est le cas de l'aéroport. Vous savez que cette opération qui n'est pas portée par la CTM, bien entendu, qui est portée par la SAMAC, a fait, je dirais, l'objet d'une mise en œuvre qui a été affectée par une difficulté lourde, puisque l'entreprise pilote, le groupement d'entreprises à qui a été attribué l'essentiel du marché concernant cette opération, a eu sa maison mère qui a été mise en redressement judiciaire, et s'est trouvée, par conséquent, mécaniquement dans une situation d'incapacité de pouvoir tenir les engagements contractuels pris dans le cadre des marchés. Concrètement cela veut dire quoi ? Cela veut dire que le planning des travaux qui avait été prévu, et donc des dépenses qui avaient été annoncées a dû être renégocié. Je crois pouvoir dire, je répète, ce n'est pas la CTM qui est maître d'ouvrage, je me fais donc ici le relais des informations recueillies auprès du maître d'ouvrage la SAMAC; je crois pouvoir dire qu'au moment où nous parlons, la perspective de reprise a bon rythme, du chantier et donc des dépenses, s'organise sur des horizons compatibles avec le programme sur lequel cette opération s'inscrit, c'est-à-dire le programme 2014-2020, qui bénéficiera pour ce genre d'opération d'un débord qui permette d'y imputer des dépenses correspondantes. Mais concrètement pendant l'année 2019, au cours de laquelle, la difficulté que je viens de d'évoquer s'est manifestée, les dépenses initialement prévues, telles qu'elles ont été budgétées en décembre 2018, au moment du vote du budget 2019, et bien ces dépenses-là n'ont pas pu être réalisées, et ne seront pas réalisées au niveau qui avait été prévu, et par conséquent, crée des disponibilités budgétaires qui ne seraient évidemment malvenues, en tout cas, ce serait un acte de mauvaise gestion que de les maintenir dans leurs positionnements. Il est donc proposé de faire en sorte que ces crédits non nécessaires au déroulement du chantier puissent être utilisés à d'autres opérations dont l'urgence et l'imminence de réalisation n'est pas discutable. Je vais prendre un deuxième exemple qui est assez analogue, en tout cas, on va dire dans la même famille d'opération. Il s'agit du Grand Port Maritime. Vous vous en souvenez, nous avons dès 2017 été heureux de pouvoir annoncer que cette opération de 50 millions d'euros pour laquelle un financement FEDER de 16 millions d'euros était prévu, se mettait en place, et comme l'envergure de ce projet justifiait qu'on en parle en plénière, nous avons, en son temps, donné tous les détails utiles pour que chacun en connaisse à la fois les contenus et les rythmes d'exécution. Nous avons gardé en tête également que nous sommes revenus sur cette opération par voie d'avenant qu'il fallait établir, compte tenu du fait que les discussions au moment de l'établissement des attributions de marchés, ont conduit à revoir un certain nombre d'éléments constitutifs de cette opération. Et tout cela a été signé, tout cela a été positionné, et bien entendu, les (inaudible, coupure d'éléctricité) Et bien entendu les crédits ont été inscrit. Et dans ces conditions a été en particulier budgété au titre de l'année 2019, après d'ailleurs une première inscription en 2018 qu'il a fallu repositionner, a été donc budgété au titre de 2019, les crédits devant correspondre aux premières dépenses liées à l'exécution de ces marchés. Je pense que beaucoup d'entre nous savent, et probablement ailleurs aussi, que ce chantier n'a pas démarré. Sur l'essentiel de son contenu, il y a des éléments qui ont pu être lancés, parce qu'au moment de passer à l'exécution du marché sont apparues des réalités environnementales dont il fallait tenir compte. De quoi s'agit-il? Des espèces coralliennes protégées ont été identifiées sur le site où devait se dérouler les opérations. Par conséquent des autorisations particulières devenaient nécessaires, des études spécifiques devaient être engagées, et la décision a été prise par le maître d'ouvrage, je le redis, ce n'est pas la CTM qui est le maître d'ouvrage, c'est le Grand Port Maritime qui est le maître d'ouvrage. La CTM a été informée de ce que la révision qui commence d'abord par des études et qui ensuite conduira à éventuellement faire évoluer le projet, amenait mécaniquement à ce qu'il n'y ait pas de dépenses à hauteur de ce qui avait été prévu en 2019. Et donc en octobre 2019, il serait évidemment insatisfaisant de maintenir des crédits dont nous sommes surs qu'ils ne pourront pas être utilisés d'ici la fin de l'année ; en revanche il est de bonne gestion de les repositionner pour pouvoir permettre la réalisation d'opérations qui sont aujourd'hui en capacité d'être mises en œuvre, disons sans des aléas de telle nature. Ceci pour bien comprendre que dans l'un et l'autre cas, premièrement il ne s'agit pas de la remise en cause des projets. Ce qui veut dire que le programme aéroport, nous espérons qu'il sera réalisé intégralement, dans la durée du programme européen, tel qu'il est défini aujourd'hui, et pour le contenu qui a été retenu. Que deuxièmement, en ce qui concerne le port, le programme sera réalisé peut-être pas à l'identique, parce qu'il faudra évidemment tenir compte d'une réalité physique ; on n'est pas sur des acteurs économiques entreprises qui ont des difficultés et qui ont un souci ; on est sur une réalité environnementale, dont on ne peut pas ni discuter l'existence, ni ignorer la prégnance. Et donc le programme sera réalisé de manière ajustée sur la base de ce que le maître d'ouvrage, seul qualifié en la matière, transmettra à l'autorité de gestion. Mais pour l'heure, les crédits qui lui avaient été réservés pour permettre les paiements diligents vont être repositionnés. Il y a d'autres opérations que j'aurais pu citer, elles sont moins importantes en volume. Et pour l'essentiel les 10 Millions dont il vous est proposé la diminution, en ce qui concerne cette DM3 au titre de la gestion des fonds européens, s'illustre par ces réalités-là. Alors si vous souhaitez d'autres précisions, je pense que nous serons évidemment disponibles pour pouvoir les apporter, mais je voulais éclairer fortement les fondements de la décision qui vous est proposée. Alors bien entendu, au moment où nous auront à voter le budget 2020, il s'agira d'apprécier comment les repositionnements pourront être considérés comme susceptibles d'être mis en œuvre en tout ou partie pendant l'année 2020, et en assurer la traduction budgétaire, pour qu'effectivement, ce que je viens de dire, à savoir la réalité de l'exécution des projets ne soit pas à mise en cause. Les 10 millions qui ont été ainsi expliqués, ils s'ajoutent à des opérations qui, elles aussi, trouvent des explications sur un certain nombre d'autres chapitres budgétaires, de manière à pouvoir, évidemment, doter des lignes, des chapitres pour lesquelles les besoins sont manifestes, de manière assez symétrique. Je voudrais ainsi souligner les inscriptions complémentaires qui interviennent au chapitre 902, en termes d'investissement, pour 9 594 774,04 €, vous voyez que l'on est très près des 10 millions, pour que nous voyions bien la façon dont, je dirais de manière un peu grossière, mais les chiffres, ils s'ajustent évidemment au centime près, pour que nous voyons donc bien comment nous essayons de faire en sorte que la disponibilité évidente, forcée, qui apparaît en un endroit est mise à profit pour alimenter des dynamiques. Des dynamiques qui portent pour un certain nombre d'entre elles toujours dans le secteur de l'activité BTP, et qui par conséquent, nous permettent de souligner un autre message, à savoir que nous essayons de faire en sorte qu'à travers la DM3, les éléments d'ajustement que nous organisons sont des éléments qui concourent à maintenir un niveau d'activité pour les acteurs économiques concernés. Je ne vais pas rentrer dans le détail de toutes les opérations. J'ai voulu focaliser sur ce qui est majeur, dominant, chacun a les tableaux sous les yeux, nous voyons bien qu'il y a là des éléments fondamentaux, et par conséquent donc Monsieur le Président, mes chers collègues, je pense avoir ainsi à la fois donné l'esprit de la démarche de la DM3, qui je répète ne fait que confirmer, renforcer ce que nous avons déjà vécu partagé avec les DM1 et IDM2. Deuxièmement, indiquer qu'elle a été l'inspiration technique comptable qui nous a donné la possibilité de procéder ainsi, et troisièmement sécuriser dans l'esprit, j'espère, de chacun, le fait qu'une opération dont on modifie la dotation budgétaire en crédits de paiement, c'est-à-dire en possibilité concrète, immédiate de payer les dépenses, ne signifie pas la remise en cause de l'exécution à terme de l'opération elle-même, même si celle-ci doit pour les raisons de nécessité que j'évoquais, être repositionnée, reformatée, redéfinie dans certains de ses aspects. Je vous remercie.

#### M. le Président Claude LISE

Bien collègue je vais appeler le Président du CESECEM, Monsieur Patrick LECURIEUX DURIVAL pour qu'il nous présente la position, et nous donne l'avis du CESECEM. Président tu as la parole.

#### M. Patrick LECURIEUX-DURIVAL

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les élus, avant de vous lire l'avis du CESECEM je voulais quand même attirer votre attention sur le fait que notre avis a été élaboré à un moment où nous n'avions pas les informations qui viennent de nous être données. Donc on a donné un avis en fonction des informations que nous possédions à ce moment-là. Je vous fais grâce de tout ce qui a été écrit précédemment. Je commence donc juste à la présentation

générale. Le CESECEM est appelé à donner son avis sur la DM3 2019 de la CTM qui se présente comme suit :

En mouvement budgétaire : 9 588 199,60 € (Neuf millions cinq cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante centimes). En mouvement réel : 9 588 199,60 € (Neuf millions cinq cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-dixneuf euros et soixante centimes). Cette décision modificative numéro 3 intègre, s'agissant du budget principal, la section d'investissement pour + 7 831 612 € (sept millions huit cent trente-et-un mille six cent douze euros), et la section de fonctionnement + 1 756 886 € + (un million sept cinquante-six mille huit cent quatrevingt -six euros), soit donc au total de 9 588 199 € (Neuf millions cinq cent quatrevingt-huit mille cent quatre-vingt-dix-neuf euros). S'ensuit un tableau dont je vous fais grâce, et je continue l'avis. Donc à ce stade de l'analyse le CESECEM s'interroge sur la diminution des 10 millions des dépenses d'investissement en matière de fonds européens, alors même que le compte administratif de 2018 faisait apparaître un montant important de restes à réaliser à raison de 14 millions d'euros. Ce montant de reste à réaliser étant dû à une sous-consommation des crédits en 2018, pour 23 197 153€ (vingt-trois millions cent quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante-trois euros) consommés en 2018, contre 38 055 611 € (trente-huit millions zéro cinquante-cinq mille six cent onze euros) de crédit voté. Dépenses d'investissement donc moins 10 millions, et dépenses de fonctionnement moins 1 200 000 € (un million deux cent mille euros). Pour rappel le montant inscrit au BP 2019 était en recette de fonctionnement 6 777 592 € (six millions sept cent soixante-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-douze euros), et en recette d'investissement 52 684 914 € (cinquantedeux millions six cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent quatorze euros). CESECEM rappelle qu'à l'occasion du vote du compte administratif de 2018, il soulignait avec force la nécessité pour la CTM d'amplifier les actions engagées pour améliorer l'accès aux fonds européens au plus grand nombre. S'agissant de l'analyse et plus particulièrement de l'enseignement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, avec9 594 714 € (neuf millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent quatorze euros) en dépenses d'investissement. Pour rappel le montant inscrit au BP 2019 faisait apparaître en dépenses d'investissement un montant de 31 764 777 € (trente et un millions sept cent soixante-quatre mille sept cent soixante-dix-sept euros) et en dépenses de fonctionnement 123 984 773 € (cent vingt-trois millions neuf cent quatre-vingtquatre mille sept cent soixante-treize euros). Le CESECEM dans son avis relatif au BP 2019 avait fait remarquer que les dépenses d'investissement avaient diminué d'environ 7 % par rapport au BP 2018. Le CESECEM demandait par ailleurs qu'une attention particulière soit portée sur la rénovation des CFA, des bâtis scolaires existant, et leur mise aux normes. Il note que l'effort déjà engagé par la CTM tout au long de l'exercice 2019 pour permettre l'avancement des travaux de reconstruction du lycée Schoelcher, la réalisation de travaux dans les CFA, les établissements d'enseignement et le versement des dotations d'équipement des collèges et des lycées, se poursuivent. S'agissant du RSA et de la régularisation du RMI, en dépense de fonctionnement : 5 927 253 € (cinq millions neuf cent vingt-sept mille deux cent cinquante-trois euros). Pour rappel, il avait été inscrit au BP 2019 en dépense de fonctionnement : 203 691 288 € (deux cent trois millions six cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre huit euros). Le CESECEM note une nouvelle fois que l'obligation de solidarité nécessite un effort exponentiel de la Collectivité Territoriale. Le CESECEM constate que ce poste de dépense qui représentait déjà 18,61 % de la structure du budget de 2019 qui était en légère augmentation par rapport à 2018, a encore augmenté tout au long de l'année. Le CESECEM renouvelle donc sa demande d'agir sur les actions de relance de l'activité économique, ce qui devrait agir sur l'emploi, et par voie de conséquence, diminuer ou tout au moins, limiter cette dépense obligatoire. S'agissant de la santé et de l'action sociale hors RSA, nous avons en dépenses d'investissement : 1 348 139 € (un million trois cent quarante-huit mille cent trente-neuf euros), et en dépenses de fonctionnement 3 291 332 € (trois millions deux cent quatre-vingt-onze mille trois cent trente-deux euros). Pour rappel le BP 2019 affichait les sommes de :

- En dépenses d'investissement 3 691 530 € (trois millions six cent quatrevingt-onze mille cinq cent trente euros),
- Et en dépenses de fonctionnement 138 643 357 € (cent trente-huit millions six cent quarante-trois mille trois cinquante-sept euros).

S'agissant des personnes âgées le CESECEM avait déjà pris acte des dispositions proposées pour favoriser le maintien à domicile. Le CESECEM dans ses derniers avis souhaitait que la CTM finance ces actions en mettant aussi l'accent sur des lieux d'hébergement partagés, ce qui permettrait de diminuer les coûts finaux supportés par les familles et où par la Collectivité. Le CESECEM note avec satisfaction l'inscription de ces dépenses nouvelles pour l'accompagnement des établissements d'hébergement de personnes âgées, des personnes atteintes de handicap, et de la petite enfance.

Concernant le solde de participation de la CTM au financement du plateau technique du CHUM le CESECEM reconnaît l'utilité de cette action en espérant qu'elle permettra un meilleur accès aux soins pour les Martiniquais.

En ce qui concerne le transport, en matière de dépenses de fonctionnement, nous avons 82 242 € (quatre-vingt-deux mille deux cent quarante-deux euros) et en dépenses d'investissement 4 995 880 € (quatre millions neuf cent quatre-vingt-quinze milles huit ente quatre-vingts euros)

En recette de fonctionnement 178 425 € (cent soixante-dix-huit mille quatre cent vingt-cinq euros) et en recette d'investissement, zéro. Pour rappel, il avait été inscrit au BP 2019, en dépense d'investissement : 23 118 480 € (vingt-trois millions, cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingts euros), et en dépense de fonctionnement 80 515 441 € (quatre-vingts millions cinq cent quinze mille quatre cent quarante-et-un euros). Le CESECEM note encore l'arrivée d'une recette nouvelle de 178 425 € (cent soixante-dix-huit mille quatre cent vingt-cinq euros) qui viendra alimenter les besoins en financement de ce secteur. Par ailleurs, il notre l'inscription d'une dépense de 4 995 880 € (quatre millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingts euros) pour améliorer le réseau routier par la CTM. Le CESECEM interroge de nouveau la CTM à propos du financement des grands projets annoncés par la CTM, c'est-à-dire l'extension du TCSP vers Schoelcher, Trinité, Sainte-Luce, et les différentes études et afférentes. S'agissant du secteur de l'économie, en dépenses de fonctionnement nous avons moins 435 565 € (quatre cent trente-cinq mille cinq cent soixante-cinq euros), et en dépenses d'investissement moins 1 719 966 € (un

millions sept cent dix-neuf mille neuf cent soixante-six euros). Pour rappel le montant des inscriptions au BP 2019 était de :

- En dépenses de fonctionnement : 17 091 958 € (Dix-sept millions quatrevingt-onze mille neuf cent cinquante-huit euros),
- Et en dépenses d'investissement : 23 134 400 € (Vingt-trois millions cent trente-quatre mille quatre cent euros). Le CESECEM déplore la diminution de cette dotation, alors même que dans ses avis précédents il avait insisté sur la nécessité de dynamiser le secteur économique pour dynamiser l'emploi.

S'agissant du secteur de l'éducation, comme l'avait demandé le CESECEM dans ses avis pourtant sur le budget primitif de 2019 de la CTM et la décision modificative numéro 1, un effort a été fait en ce qui concerne la rénovation et la mise aux normes des bâtiments scolaires et les structures de formation. L'ajout de 7 221 529 € (Sept millions deux cent vingt-et-un mille cinq cent vingt-neuf euros) pour le financement des chantiers de reconstruction, notamment du lycée Schœlcher et de la cité scolaire Joseph Lagrosilière, ainsi que le versement des dotations d'équipement des collèges et lycées confirment l'orientation forte que s'est fixé la CTM en matière d'éducation et de formation.

S'agissant du secteur du RSA et de la régularisation Du RMI, dans un contexte économique et financier restreint, la CTM doit faire face à des difficultés de gestion dues au retard de versement des dotations de l'État dans ce secteur. L'ajustement des crédits liés aux allocations individuelles de solidarité d'un montant de 10 102 083 € (dix millions cent deux mille quatre-vingt-trois euros), révèle une aggravation de la situation sociale de la population. Le CESECEM note les efforts consentis à l'ajustement des crédits liés aux allocations individuelles de solidarité. Il observe également que l'augmentation des dépenses dans ce secteur impacte fortement le budget de la Collectivité. En dépenses d'investissement 450 000 € (Quatre cent cinquante mille euros) et en dépenses de fonctionnement 5 927 253 € (Cinq millions neuf cent vingt-sept mille deux cent cinquante-trois euros). S'agissant de l'administration générale le CESECEM prend acte des efforts fournis en matière d'entretien et de maintenance des bâtiments administratifs, de location et de sécurité. Il rappelle qu'il est important que les structures de la Collectivité soient aux normes et sécurisées afin d'assurer le bien-être et la sécurité des personnes et des biens, compte tenu de la vulnérabilité polymorphe de la population martiniquaise face aux risques naturels, technologiques et entropiques. Le CESECEM prend acte des efforts réalisés par la CTM dans les secteurs impactés par la décision modificative numéro 3, et l'encourage à les poursuivre. En conclusion, parmi les engagements supplémentaires, le CESECEM note une rallonge budgétaire dans le secteur de la santé de l'action sociale, de l'APA et du RSA, mais également aux mises aux normes des bâtiments scolaires, mais regrette les baisses des lignes budgétaires de la gestion des fonds européens, de la culture, de la vie sociale, de l'action économique et de l'environnement. Cet avis a été adopté à l'unanimité des membres présents dans sa séance du 23 octobre 2019. Je vous remercie.

#### M. le Président Claude LISE

Merci Président. Je vais interroger la commission des finances.

#### M. Michel BRANCHI

La commission des finances a pu bénéficier des éclaircissements qui ont été apportés ici même en séance, sur la baisse des fonds européens. Mais, elle a formulé quand même une recommandation. D'une manière générale, elle souhaite que la présentation des rapports soit plus explicite en ce qui concerne les variations en plus et en moins du tableau présenté. Cependant, elle a émis un avis favorable sur cette décision modificative. Par ailleurs, plusieurs conseillers ont interrogé le Conseiller exécutif, sur la situation de la trésorerie de la CTM. Il résulte de la discussion que cette situation de trésorerie est tendue pour un ensemble de facteurs qui ont été détaillés. Mais, il s'agit surtout de conclure...Il a été conclu en tout cas devant les conseillers qu'en définitive, que malgré un allongement des délais de paiement que les fournisseurs sont payés. De la même manière, la commission a interrogé la direction des finances sur l'état actuel des emprunts, et il a été indiqué que deux emprunts de trésorerie ont été réalisés, l'un auprès de la Banque Postale de 15 M€ (Quinze millions d'euros), l'autre auprès de la Caisse d'Epargne de 30 M€ (Trente millions d'euros). Par ailleurs, l'information a été recueillie que l'emprunt à long terme, budgété pour 2019, était en cours de négociation pour être obtenu pour la fin de l'année. Voilà, en résumé l'état des discussions qui ont été extrêmement approfondies avec le Conseiller exécutif, et le diRecteur des finances de la CTM.

#### M. le Président Claude LISE

Merci toutes les commissions qui veulent s'exprimer le peuvent à l'heure actuelle. Donc, je demande aux différents Présidents de commissions ou ceux qui ont été délégués par leur commissions pour intervenir. De me proposer maintenant de donner leur avis. Donc, collègue ADENET.

#### **M. Lucien ADENET**

Bonjour Président, bonjour chers collègues. La commission Transport a bénéficié d'un certain nombre d'informations pour comprendre le tableau qui nous est présenté avec les diminutions et les augmentations de crédit, c'est-à-dire les ajustements en recette et en dépenses. Donc on a pu avoir les informations, notamment les informations que le collègue rapporteur nous a données ce matin concernant les fonds européens. Donc la diminution tant en investissement qu'en fonctionnement. Je dois dire ensuite que la commission Transport a noté que cette décision modificative numéro 3 pour l'exercice budgétaire 2019 s'inscrit dans la démarche initiée par le Président du Conseil Exécutif, d'ajustement régulier à la réalité des inscriptions budgétaires en recettes et en dépenses. La Commission a approuvé le besoin de soustraire les crédits de paiement sous les chapitres budgétaires qui risquent d'être sous-consommés, afin de renforcer les secteurs où l'avancée des travaux et la réalité sociale du pays imposent un complément de crédit de paiement. La Commission a réaffirmé que cette mécanique d'ajustement périodique, logique, par rapport à une gestion d'autorisation de programme et d'autorisation d'engagement mérite d'être poursuivie. C'est donc un avis favorable de la commission à ce projet de DM3. Voilà Président, j'en ai terminé.

#### M. le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Eteint ton micro. Oui, collègue CLEON.

#### M. Georges CLEON

Alors j'interviens à deux titres. Bonjour tout le monde d'abord. La commission Politique de la Mer a émis un avis favorable avec une abstention. Et la commission Infrastructure Développement du Numérique a émis un avis favorable après avoir recueilli les mêmes informations que celles qui ont été émises par le collègue BRANCHI, Président de la commission Finances.

#### M. le Président Claude LISE

Collègue BAURAS.

#### **Mme Christiane BAURAS**

Oui Président. Je pense que la DM il n'y avait pas grand-chose à dire, sinon que la commission Logement a souscrit à tous les ajustements nécessaires qui ont été portés. Et puis nous avons, comme disent mes collègues, nous avons eu les éclairages qui pourraient effectivement nous gêner par le service finances de la CTM. Et après un petit débat entre nous, nous avons effectivement porter un avis favorable.

#### **M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE**

Monsieur le Président, bonjour. La commission Développement durable, ainsi que la commission Développement Agricole Agro-transformation et Elevage, ont examiné le projet de modification de la DM et ont émis un avis favorable.

#### M. le Président Claude LISE

Collègue PINVILLE.

#### **Mme Josiane PINVILLE**

Bonjour à tous. Je m'exprime au nom de la commission Formation et Insertion. Nos avis et observations sont les mêmes que celles du camarade BRANCHI, dans la mesure où nous avons fait une commission commune. Donc avis favorable.

#### M. le Président Claude LISE

Je passe la parole aux collègues qui veulent intervenir. Alors, juste avant, puisqu'il s'agit d'un document budgétaire, je rappelle que la règle c'est 99 minutes de temps de parole pour la Majorité et 54 minutes pour l'Opposition. Donc, là maintenant, on a le décompte qui va figurer, il n'y a pas de contestation. Donc, à chaque prise de parole, cela va s'ajouter, on va partir de zéro, et puis vous allez pouvoir visualiser. On va tout remettre à zéro. Donc, je ne vous demande pas forcément d'aller jusqu'à épuisement du quota de part et d'autre. Mais, il ne faut pas dépasser son quota, voilà, c'est ça le sens. Il y a un p'tit problème technique ? Est-ce que ce que vous visualisé est à zéro ? Ça va ? Collègue LORDINOT.

#### M. Fred LORDINOT

Monsieur le Président, Monsieur le Président du CESECEM (Conseil Economique Social Environnemental de la Culture et de l'Education de Martinique), très chers collègues, Mesdames, Messieurs. C'est la décision du renoncement. Celle qui aujourd'hui bute devant une réalité, le refus de mobiliser l'emprunt budgétaire pour financer l'investissement. C'est un très mauvais signal de notre point de vue, envoyé à la fois à l'Etat et à l'Union européenne qui contrôle l'usage des fonds européens par les régions et les Collectivités devenues autorités de gestion. C'est un mauvais signal. Réduire de plus de 11 millions d'euros les crédits budgétaires annoncés au budget

primitif sur les fonds européens montre à quel point aujourd'hui vous êtes encaillés. Parce que l'année dernière, je l'ai dit, vous aviez prévu trente-huit millions 38 000 000, et vous en avez réalisé 23, il y avait près de... le CESECEM le dit, il dit quatorze millions (14 000 000), mais le chiffre est plus près de quinze millions (15 000 000), c'est quatorze millions huit cent mille euros (14 800 000 €) de crédits reportés puisque vous nous aviez dit qu'il y avait trente-quatre millions d'euros (34 000 000 €) de dépenses engagées non mandatées, dont vingt-six millions d'euros (26 000 000 €) en investissement. Je vous invite donc à appliquer la note que le Président du Conseil Exécutif vous a adressée très chers collègues du Conseil Exécutif. J'avais lu cette note, la note du 12 juillet ; le Président du Conseil Exécutif vous demande de privilégier les dossiers financés sur les fonds européens sur le contrat de convergence et de transformation, ainsi que la dotation de soutien à l'investissement. Il vous demande aussi de privilégier les dossiers dont le mandatement interviendra à partir de 2020. Vous ne le faites pas. Et pourtant, vous nous donnez dans la DM un document d'engagement avec des autorisations de programme et des autorisations d'engagement pour Trois milliards soixante-quatre millions neuf cent trente-quatre milles deux cent trente-quatre euros (3 064 934 234 €). Donc on ne peut pas dire d'un côté qu'il n'y a pas d'argent, et ne pas mobiliser l'emprunt budgétaire, nous présenter Trois milliards d'euros (3 000 000 000) d'opérations à venir, et nous dire mais finalement on ne peut pas mobiliser les fonds européens. Je suis à votre disposition, nous sommes à votre disposition, nous élus de l'Opposition pour travailler ensemble. Et nous répétons les propositions, nous répétons les propositions : mise en place d'un budget annexe le plus rapidement possible, mise en place à l'intérieur de l'unité de gestion de fonds européens de la CTM d'un accompagnement intensif, renforcé, auprès des porteurs de projets, y compris les Collectivités. Troisièmement, mise en place d'un fond de préfinancement. Sans cela vous allez buter sur le même écueil. Vous ne pourrez pas mobiliser les 59 millions d'euros que vous-mêmes, vous avez annoncé. Donc je vous le dis, nous sommes à votre disposition pour collaborer. Oui c'est l'état d'esprit dans lequel nous, Opposition, nous sommes. Comme ce matin ou le Président nous a demandé d'arriver plutôt, je sais oui, je plains les Martiniquais, il y a de grosses intempéries, le François est sous l'eau, la route du Robert est coupée, il faut penser à nos compatriotes c'est vrai, oui, il y a des solutions. Mais nous étions là nous faisons Donc qu'on ne vienne pas me dire que demain matin que c'est l'Opposition qui bloque le système. Nous étions là et nous faisons le quorum. Et vous avez 33 élus. Vous avez la Majorité, vous pouvez fonctionner sans l'Opposition. Qu'on ne vienne pas me dire demain matin c'est l'Opposition qui bloque. L'Opposition fait des propositions. Et c'est ce que nous allons formuler maintenant. Concernant un domaine important que vous avez développé à la page 25, le développement de l'e-administration, l'administration numérique.

Vous dites dans ce document: poursuivre l'action de modernisation et de sécurisation du réseau télécom et du réseau de d'information de la CTM; vous dites évoluer vers l'e-santé, évoluer vers l'e-commande publique et le paraphore électronique. Voilà ce qui est écrit dans le document. A partir de janvier 2020 la transmission des factures sous forme dématérialisée sur le portail Chorus pro devient obligatoire pour les très petites entreprises. C'est un vrai changement. Ce portail, c'est un portail gratuit mis à disposition par les Collectivités, des entreprises qui doivent transmettre, les très petites entreprises, moins de 10 salariés, quel que soit

votre chiffre d'affaire. Vous travaillez avec une Collectivité, aujourd'hui vous devez transmettre la facture par voie électronique. C'est un gain de temps naturellement pour le suivi et le traitement des factures, c'est moins de frais d'affranchissement et d'archivage papier; c'est aussi la possibilité du suivi en ligne sur l'application de vos factures. Je suis au regret de vous dire que cela ne fonctionne pas. Aujourd'hui, l'application Chorus pro ne fonctionne pas à la CTM. Lorsque l'entreprise dépose sa facture, pendant des mois elle n'a plus rien, et cela lui pose un problème pour escompter sa facture. Je sais que des efforts... Et je salue le travail fait ici par les agents. Il y a des agents très compétents, je ne vais pas les citer parce que cela peut leur porter préjudice si un membre de l'Opposition dit qu'ils sont compétents. Mais il y a des gens très compétents dans l'administration. Aujourd'hui, peut-être faut-il doter l'administration des moyens pour lui permettre de faire fonctionner ce système, et de sortir du double système de réception de facture qui existe actuellement à la CTM. Là encore, je dis que l'Opposition est prête à travailler, et la collègue n'est pas là, la Conseillère exécutive, mais il y a le Président de la commission des Affaires économiques qui est là. Aujourd'hui il y a un gros effort à faire pour accompagner les entreprises martiniquaises dans la digitalisation. Tout à l'heure on va parler peut-être d'un très beau dossier dans les fonds européens, on va dire que c'est un modèle de progiciel de gestion intégrée, il y a une grosse société martiniquaise qui est en train de passer à la digitalisation, et c'est naturellement un projet que nous allons soutenir. Mais il n'y a pas que les grosses entreprises qui ont besoin de cela. Dans vos prévisions vous avez mis trois cent mille euros (300000 €) environ sur l'année 2019-2020. Moi, j'aimerais bien savoir si cet argent est utilisé, et mis à la disposition des petites entreprises? Et là nous voulons formuler une proposition qui est celle de l'affacturage inversé. C'est une technique qui permet à une entreprise de céder sa facture à un factor moyennant paiement d'intérêt. Mais l'affacturage collaboratif inversé fait que c'est la Collectivité qui propose le factor et qui signe un contrat avec l'entreprise. Et une fois que ce contrat est passé, l'entreprise peut obtenir l'avance des fonds en trois jours. Et c'est la Collectivité qui s'occupe du paiement du factor. Les frais sont diminués pour les entreprises. Vous allez trouver une documentation assez abondante sur cela. Le gouvernement est en train dans la loi PAC, de privilégier cette affaire. Notre proposition c'est que l'on mette en place, nous ici à Martinique, et que nous soyons les pionniers. Ça va aider beaucoup d'entreprises, je le dis ici devant vous. C'est vrai que la tendance peut être à attaquer l'entreprise martiniquaise, et dire qu'elle est toujours prise à défaut, que c'est elle qui n'est pas assez compétitive, que c'est elle qui ne fait pas bien les choses. Mais, vous avez vu à l'aéroport c'est un groupe italien INSO qu'on a pris qui était cinq millions d'euros (5 000 000 €) soi-disant plus cher que l'entreprise, une autre entreprise qui agit localement. Mais vous avez vu elle a fait faillite. Ils sont partis là ils ont laissé l'aéroport en plan. Donc cela veut dire que les multinationales peuvent faire faillite aussi, et se dégager lorsqu'elles estiment que la situation n'est pas bonne. Et pourtant c'était le fleuron du BTP italien. Donc, aujourd'hui, plutôt que de sans cesse attaquer l'entreprise locale, peut-être qu'il faut l'aider, à un moment donné. Parce qu'on peut lui demander d'être compétitive, on peut lui demander de prendre des apprentis, on peut lui demander d'aider les associations. Mais comment le fera-t-elle, si elle ne vit pas, si elle n'existe pas? Et donc voici une des solutions, l'affacturage collaboratif inversé. Je le répète nous sommes prêts. Président de la commission des Affaires économiques, Président de la commission Finances ensemble, on peut décider, moi je suis prêt à travailler avec vous pour voir comment on peut le mettre en place. Parce qu'il y a un vrai problème avec BPI France qui gère des crédits de la Collectivité Territoriale de Martinique, et qui aujourd'hui impose un gage espèce aux entreprises qui cèdent les créances, à des conditions de taux qui, de mon point de vue, ne sont pas acceptables. Voilà, ça c'est la réalité de la gestion de la petite entreprise martiniquaise. Donc ce que je souhaite, c'est que Chorus pro fonctionne pour fluidifier les paiements. Il y a déjà des efforts qui ont été faits. Je dois le dire depuis mon intervention, oui, oui, oui, il y a des efforts qui ont été faits, mais il faut les poursuivre ; il ne faut pas lâcher l'effort notamment sur les retenues de garantie. Vous avez vu? Je vous invite à regarder les faillites au tribunal de commerce. Vous avez vu? Il y a des entreprises qui travaillent avec les Collectivités, et qui ont sombré ; et cela personne ne peut s'en réjouir, personne, personne. Donc voilà des choses qui sont possibles. Concernant un domaine qui me semble aussi déterminant, c'est celui du financement des entreprises. Toujours dans le même document vous dites, la Collectivité, à la page 8, continuera à encourager toutes les initiatives entrepreneuriales individuelles, mais la priorité ira à la structuration des filières et à l'offre des méthodes alternatives, à la subvention publique par la mise en place d'un fonds de fonds. Le fonds de fonds, à ma connaissance il n'existe pas, et là je ne vois pas des crédits pour le financer. Je vois que dans l'action économique et sur le fond européen vous enlevez des crédits. Mais ce fonds de fonds il est nécessaire très chers collègues, il est nécessaire aux entreprises. Et peut-être que tout à l'heure, je ne sais pas s'il faut en parler maintenant, il y a une entreprise installée en Martinique qui mérite d'être aidée, c'est le groupe France Antilles. Oui, vous avez comme moi même dû lire cette page de France Antilles. L'avenir de France Antilles se jouera dans les 30 prochains jours. Et qu'est-ce qu'il dit le diRecteur général de France Antilles ? Il dit et ben oui, l'État doit venir au secours mais les Collectivités locales aussi. Parce que nous avons des contraintes qui sont liées à notre marché. Il dit quoi ? Sans nouveau financement c'est la disparition de France Antilles et de France Guyane à très brève échéance. La solution optimale d'une parution plusieurs fois par semaine nécessitera une mobilisation rapide de l'ensemble des acteurs et des partenaires, les lecteurs, les annonceurs, les partenaires financiers privés, les Collectivités territoriales et l'État. eh bien, proposition de travail avec le Président de la commission des Finances. Je suis à votre disposition ainsi que mon collègue Président de la commission des Affaires économiques, comme les autres collègues, pour voir comment, par les outils financiers qui existent, la Collectivité Territoriale de Martinique peut participer au plan de sauvetage du quotidien France-Antilles. Et notamment en finançant une bonne partie de la digitalisation, ce qu'on appelle la mise en place de logiciel intégré c'est l'Entreprise Ressource Planning. Ouais, les anglo-saxons sont très fort dans ça. Oui, oui on va me critiquer je sais, mais vous connaissez ma position. Mais c'est vrai qu'il y a une nouvelle culture anglo-saxonne dans la finance, qui est portée par l'actuel Président de la République française, vous savez que c'était un banquier. Et pourquoi pas? Je dis et pourquoi pas? Il ne s'agit pas de défendre un groupe capitaliste, il s'agit de faire que l'information quotidienne soit accessible sur du papier et de manière digitale à un maximum de Martiniquais. Vous vous souvenez j'avais mis ici à ce pupitre deux drapeaux devant moi, un drapeau rouge vert noir et le drapeau bleu blanc rouge, parce que nous devons assumer notre bilinguisme, la langue Créole est la langue française. Nous pouvons donc aujourd'hui décider, au nom de la Francophonie, faire que pour l'intégration dans la Caraïbe, nous ayons un grand quotidien en langue française, qui soit la référence dans les Caraïbes et en Guyane. Ouais, c'est ça le projet de la Francophonie. C'est ça la défense des auteurs martiniquais qui écrivent en français et en créole. Action économique fonds de fonds, action économique et fonds de fonds, la DM3. C'est ça la DM3, l'action économique. Mais je constate que vous enlevez des crédits plutôt que d'ajouter des crédits. Mais je dis, voilà, on me dit qu'on va créer un fonds de fonds à 28 millions d'euros (28 000 000 €) je ne le vois pas. On me dit qu'on a mobilisé trois millions huit cent mille euros (3 800 000 €) je ne les vois pas. Donc c'est vrai que peut-être que je ne suis pas dans la DM3, mais je suis dans quoi alors? On est... c'est quoi? On parle de quoi au juste? Si on ne parle pas des entreprises martiniquaises? Je sais que ça vous dérange, mais il faut dire la réalité, parce qu'il y a des salariés qui sont impliqués. Il y aura un plan social si l'entreprise ne trouve pas des investisseurs pour qu'elle soit sauvée. Donc très chers collègues, nous pouvons, je crois, réfléchir à cette solution. Je crois que les Martiniquais sont attachés à leur quotidien. Pour ma part, je le lis tous les jours, et j'y trouve des informations qui sont égales à celles que je trouve dans la presse quotidienne régionale française. Donc une fois de plus l'économie numérique, collègues, l'économie numérique, c'est cela, c'est faire qu'aujourd'hui de jeunes Martiniquais brillants, nous avons la chance d'avoir un pays avec de brillants informaticiens, eh bien oui, on ferait une sorte de cas d'école pour qu'un quotidien installé sur les trois régions françaises, la Guyane, la Guadeloupe et la Martinique, puisse être, je le répète, une référence en matière de digitalisation. J'en terminerai pour déplorer avec vous la DM3, la diminution des crédits pour la culture, la vie associative. Réaffirmer à longueur de discours que la jeunesse est une priorité, et réduire les financements, là c'est un très mauvais signal. J'en ai terminé merci.

#### M. le Président Claude LISE

Qui demande parole ? Collègue CLEM BERTHOLO.

#### **Mme Manuella CLEM-BERTHOLO**

Bonjour Président, bonjour chers collègues. Le système d'organisation et de fonctionnement de la Collectivité s'appuie sur un certain nombre de règles. L'une d'entre elle, est de travailler les dossiers en commission. Il est dommage, je dirais même regrettable de ne pas bénéficier de plus d'expertise et de connaissances qui s'étalent ici, en plus d'expertise et de connaissances qui ne laissent entrevoir, tout au moins pour les Martiniquais, à minima des solutions. En tout cas ce qu'il faudra retenir et ce que j'invite les Martiniquais à retenir, c'est que la Collectivité Territoriale de Martinique inscrit le pays dans une trajectoire de maîtrise de ses dépenses par une gestion de ses moyens au plus près des besoins et des attentes des acteurs économiques, les entreprises, les familles, les ménages. Il me semble pour ma part que c'est une vision réaliste, et je trouve que cette DM mérite d'être reconnue à sa juste valeur. C'est une très bonne DM. Merci.

#### M. le Président Claude LISE

Merci. Collègue MONPLAISIR.

#### **M. Yan MONPLAISIR**

Simplement Monsieur le Président, à ce stade de nos discussions, je propose que vous demandiez à Madame TORPILLE de nous éclairer sur un point sur lequel je rejoins le collègue LORDINOT quant à la préoccupation qu'il indique, son souhait de voir mis en place ce fonds de fonds qui est le fonds Jérémie. Donc étant donné qu'il y

a des informations qui nous ont été données, notamment, au sein des commissions, mais malheureusement, c'est vrai que d'habitude il est présent en commission, mais qu'il n'a pas pu venir, je souhaiterais que Madame TORPILLE peut-être, avec votre accord Monsieur le Président, puisse nous éclairer sur ce point, parce qu'elle dispose d'informations qui me paraît important que tous les élus connaissent.

#### M. le Président Claude LISE

Je suis tout à fait d'accord. Je vais donner la parole à la Conseillère exécutive, mais bien entendu, j'ajouterai à due proportion son temps de parole que je répartirai des deux côtés

#### **Mme Marinette TORPILLE**

Merci Président. Bonjour chers collègues. Alors concernant ces outils financiers, lors de la dernière plénière ou l'avant-dernière plénière, on avait demandé à ce qu'on puisse scinder en deux parties, même en trois parties, le fonds de fonds. C'est-à-dire que nous avons un fonds de fonds d'investissement donc on appelle le fonds Jérémie, qui est mis en place, et à côté de ce fonds de fonds nous avons deux autres fonds, des fonds de prêt à taux zéro qui sont prévus également. Les fonds de prêt à taux zéro sont des appels d'offre qui vont être faits sur le territoire, enfin qui doit être fait de façon générale auprès d'opérateurs spécialisés et le fonds Jérémie c'est un fonds qui a une gestion un peu plus lourde qui demande donc de rechercher une société de gestion qui peut faire ce type d'opérations; et donc là aussi nous avons un autre appel d'offre qui est mis en place. Alors concernant aujourd'hui l'état de la procédure de ces trois fonds. Nous avons donc aujourd'hui mobilisé auprès des fonds européens des fonds, nous avons fait une demande. Cette demande devrait nous permettre de mobiliser ces fonds. Et en attendant nous avons lancé l'appel d'offre. Je pense que si ça n'a pas été fait cette semaine, ce sera fait la semaine prochaine. L'appel d'offre est lancé pour les opérateurs et pour la société de gestion. Donc aujourd'hui on peut dire que la procédure de mise en place de ces fonds, est, je dirais, en bonne voie, et sera normalement possible d'être opérationnelle pour 2020. Alors concernant toujours le fond Jérémie, l'appel d'offre est un peu plus long, parce que là nous avons un autre type de consultation, donc ce sera toujours pour 2020, mais on sera plus en milieu 2020, et pour les autres fonds, pour le prêt à taux zéro on sera en début 2020. Donc aujourd'hui on peut dire que ces outils financiers seront disponibles en partie en premier semestre 2020 pour les prêts à taux zéro, et en deuxième semestre 2020 pour le fonds Jérémie. Ce sont des procédures qui sont très longues avec des délais incompressibles, et c'est pour cela que nous avons ce décalage dans les deux types de prêt. Mais, là où je voudrais rassurer les collègues, et rassurer la population, notamment les entreprises, ces outils financiers seront disponibles en 2020.

#### M. le Président Claude LISE

Nous reprenons le cours normal alors ? Est-ce que tu veux continuer ?

#### M. Yan MONPLAISIR

Merci Monsieur le Président, je voulais simplement remercier d'abord Madame la Conseillère TORPILLE, et puis indiquer que malheureusement la mise en place de ces dispositifs que nous appelons de nos vœux, est compliquée, complexe, lourde, incontournable, parce qu'il y a des procédures, des procédures d'appel d'offre ; et pour travailler dans un groupe qui travaille sur ce sujet avec Marinette TORPILLE, nous avons à l'esprit la nécessité d'aller vite avec un rétroplanning sur lequel nous

sommes très vigilants, nous avons des réunions quasiment tous les 15 jours ou quelques fois toutes les semaines, pour faire le point avec les services, pour faire le point avec les organismes qui nous accompagnent. Donc je voulais simplement sur ce point-là, à la fois rassurer le collègue qui légitimement s'interroge, surtout que c'est un dossier sur lequel nous avons eu à insister. Et je me réjouis de voir que les choses sont sur les rails. Je suis moi-même conscient que le temps pour les entreprises est une notion qui échappe souvent à certains. Et donc Marinette TORPILLE étant comme moi sensible, et comme le collègue LORDINOT à ses problèmes de délais, je le rassurerais en disant que nous sommes là-dessus vraiment très à cheval. Quant au reste, je pense que nous ne sommes pas, nous ne pouvons pas être à l'abri des aléas. Il se trouve qu'il y a un aléa sur le port, un sur l'aéroport. Ce sont effectivement de gros dossiers; d'un côté c'est une entreprise qui est défaillante, et dans le contexte actuel on sait que ça arrive, même à de très grosses entreprises. Ce qui prouve que même quand on est une grosse entreprise on n'est pas à l'abri des difficultés. De l'autre côté nous sommes trop sensibilisés, trop sensibles aux problèmes de l'environnement, pour ne pas comprendre l'intérêt qu'il y a, et qui est d'ailleurs un intérêt incontournable, parce que là aussi on est cadré aujourd'hui par la loi. Il faut compenser, si on doit d'une manière ou d'une autre, avoir un impact sur le biosystème, et en l'occurrence sur les coraux, il faut compenser et ceci nécessite des études, des propositions de méthode, l'acceptation de ces propositions par les autorités compétentes qui se trouvent être à la fois locales et nationales. Et donc, le port nous a fait savoir que sur des travaux qui avaient été effectués par le port, c'està-dire, si on peut dire des structures artificielles, il y a eu, ce qui prouve que notre écosystème n'est pas si mauvais que cela, il y a eu des coraux qui ont poussé. Et que ceci étant constaté au moment où on allait engager les travaux, et dans le stade d'étude pour la mise en œuvre des travaux, et bien il faudra attendre qu'on ait trouvé une solution de compensation sur le plan environnemental. Donc tout ça, ce sont deux gros dossiers, et évidemment on comprend qu'il faille disposer entre-temps des ressources financières qui sont ainsi ipso facto dégagées. Et ce que nous aurions pu, par contre, ce que nous aurions pu regretter, je dirais, opposer à ceux qui gèrent ces fonds européens, c'est de ne pas constater le plus vite possible, et le plus rapidement possible, cette incapacité à ceux à qui on a attribué ces fonds de les utiliser, et en quelque sorte, de tout de suite prendre les dispositions pour les réaffecter ailleurs. Donc moi, ça me paraît être une mesure de bonne gestion, qui d'une certaine manière me rassure. Quant à la situation de trésorerie, nous nous sommes inquiétés de cette situation de trésorerie, ayant eu connaissance des difficultés que rencontrait un certain nombre d'entreprises, et nous nous sommes inquiétés de savoir si la situation de trésorerie était une situation qui était, qui devenait alarmante. Là-dessus nous avons été rassurés par, je dirais, ceux qui gèrent cette trésorerie, qui nous ont indiqué d'abord que nous avions un solde de trésorerie positif, et que donc ce qui s'opposait au paiement des entreprises ça n'était pas l'indisponibilité de ressources en trésorerie, mais que c'était dans le cadre des délais, je n'ose pas les qualifier de normaux parce qu'ils sont pour moi tout à fait toujours anormaux, parce que trop longs, mais en tout cas, je dirais, que c'est lié aux procédures qui sont quelquefois longues et lourdes. J'en profite d'ailleurs pour dire que nous avons un vrai problème, je ne sais pas comment le régler, nous ne savons pas et nous n'avons pas de réponse là-dessus pour l'instant, c'est le problème des retenues de garantie. Il y a des sommes énormes qui sont bloquées, que les entreprises ne peuvent pas percevoir. Je signale quelles sont bloquées, pour une bonne partie d'entre elles, pour des engagements qui sont antérieurs à la mise en place de notre Collectivité. Et donc ça ne relève pas de la responsabilité directe. Tu sais... Ecoûtez, moi j'essaie de ne pas faire de polémique. Je sais que ça fait sourire, mais je ne peux pas non plus taire des vérités. Je ne peux pas taire des vérités, mais puisque ça fait sourire, je vais et sans esprit de polémique encore une fois, je vais donner une information qui ne va pas plaire. Nous avons interrogé aussi sur le fait de savoir si certaines difficultés qui nous revenaient, non pas à la mécanique de trésorerie, mais à la mécanique budgétaire étaient inhérentes, je dirais, à notre manière de mettre en dynamique ces ressources, et une bonne partie des difficultés que nous avons pu rencontrer sur le plan budgétaire sont liées au fait qu'il y avait des engagements qui n'étaient pas couverts précédemment à la mise en place de notre Collectivité que nous avons dû assurer. Voilà, puisque je ne voulais pas le dire, mais on me force à le dire, parce qu'on pense que je veux polémiquer, je le dis, voilà. Comme ça, comme ça je n'ai pas voulu le dire parce que je me suis dit, tiens ils vont dire encore, j'amène des faits, j'amène des faits parce que moi... De la même manière et ceux qui m'ont... Malheureusement, vous n'étiez pas pour la plupart à cette réunion, mais le Président de la commission des Finances peut en attester et d'autres qui ont assisté à cette commission, nous avons eu un échange très franc, très direct. Et j'ai insisté sur le fait de la nécessité... Je rejoins là-dessus le collègue LORDINOT, de payer les entreprises en temps. Les entreprises ne peuvent pas servir de banquier aux Collectivités, parce que les banquiers ne suivent pas les entreprises très souvent. Et dès que vous avez des difficultés de paiement pour que quel qu'échéance que ce soit, du fait que vous n'avez pas été payé pour des choses que vous avez effectuées, eh bien votre banquier il vous retire tout de suite le peu de crédit qu'il avait pu vous donner antérieurement. Et donc, nous sommes...Tous ceux qui sont confrontés à cette réalité-là, tous ceux qui vivent cette réalité-là, qui ont les pieds dans la réalité, tous ceux-là, ils savent qu'il faut faire en sorte de payer les entreprises dans les temps. Les entreprises très souvent, une bonne partie de leur charge ce sont des salaires. Vous n'allez pas dire à vos salariés, je n'ai pas été payé depuis 3 mois, 6 mois, ou 10 mois, attendez que je sois payé pour vous payer. Donc l'entreprise paie tous les mois, elle a donc un engagement tous les mois, le banquier lui-même quand il vous débite les intérêts c'est tous les mois, et etc. etc. Et, on ne peut donc pas se dire ah ben bon, on va finir par les payer, donc lagenw pa ped, donc ou ké tchimbé lagenw. Mé si, ou pa tchimbé lagen-en jodiya, sé jodiya pou péyé ou pren fè. Donc, nous avons une responsabilité très lourde. Nous avons demandé au diRecteur des finances, est-ce que nos délais étaient anormaux. Il nous a dit qu'à son sens, de son point de vue, il considérait qu'on pouvait faire mieux, si on arrivait à mieux organiser, à mieux fluidifier, à mieux expliquer aux entreprises qu'elles étaient les procédures et les documents qu'elles devaient fournir, et puis peut-être aussi à certains services, les nôtres, sans doute, ceux de l'Etat aussi, comment on pouvait accélérer les choses. Mais ce qu'il nous a également indiqué, c'est que les délais de paiement de cette Collectivité, sont des délais de paiements beaucoup plus « normaux » « si je puis utiliser ce terme, en tout cas meilleur que les autres. Alors on ne peut pas se satisfaire de ça. Comparaison n'est pas raison, mais quand je me regarde je me désole, quand je me compare je me console. Et donc d'une certaine manière, nous devons faire mieux, mais assurance nous a été donné que nous n'avons pas de problème à ce niveau-là dans l'immédiat, qu'un crédit à moyen terme sera mobilisé d'ici la fin de l'année pour permettre de faire, d'éviter précisément, ces difficultés. Ce qui nous a été indiqué également c'est qu'un certain nombre de travaux, nous n'allons pas pleurer là-dessus, nous devons nous en réjouir, un certain nombre de travaux comme le lycée Schoelcher avance sur un rythme plus élevé que ce que nous avions anticipé, et que de ce fait, nos engagements, aussi bien sur le plan de la procédure de traitement des documents qui sont fournis en attestation et pour les paiements; mais aussi de la gestion de notre trésorerie soient un peu accélérés pour répondre au rythme d'accélération de ces travaux. Moi je n'ai pas cessé, d'ailleurs le Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE, je ne dirais pas qu'il était agacé, mais il avait une petite pointe d'énervement quand quelquefois je lui disais d'accélérer les chantiers, et maintenant il me reproche presque de les avoir trop accéléré, sans doute qu'il m'a entendu; en tout cas, ce qui est vrai, et je le remercie d'avoir publié ça sur son site, c'est que le constat que l'on peut faire c'est que beaucoup de travaux sont en cours, beaucoup de travaux ont été lancés, et j'ai été assuré et rassuré sur le fait qu'on ne ralentira pas le rythme de nos engagements en raison d'une quelconque difficulté budgétaire ou de trésorerie. Donc voilà ; je pense que cette DM3, elle peut paraître « pas très ambitieuse ». C'est un ajustement un peu technique, et puis d'ici quelques temps je pense que nous allons voir des choses plus significatives qui correspondront à des besoins qui aujourd'hui ne se sont pas exprimés.

#### M. le Président Claude LISE

Collègue HAJJAR.

#### M. Johnny HAJJAR

Merci Président. D'abord dire qu'une décision modificative c'est une modification du budget. Il y a plusieurs jurisprudences de droit qui font savoir qu'une décision modificative modifie le budget, donc c'est un document budgétaire. On est sur le fond, et ce qu'il y a d'intéressant c'est que les chiffres ne mentent pas. Il faut pouvoir les lire comme il faut ; et je comprends la difficulté aussi bien du côté de l'Exécutif que de l'Assemblée d'afficher que tout est rose, que tout va bien, et puis que finalement les choses sont plus compliquées que cela. Ce n'est pas aussi clair et net. Et quand on fait une petite analyse, très simple, rapide; en fonctionnement effectivement moins 1,2 million sur la gestion des fonds européens. Je suis sur le fonctionnement. Moins 2,3 millions sur l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage. Je ne peux lire que ce que j'ai en face de moi, c'est-à-dire le document qui nous a été remis. Moins un million culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs. Donc, des diminutions dans des domaines qui sont censés être porteurs pour la Martinique, et qu'aujourd'hui, eh bien, le choix politique a été de les baisser. Cela montre qu'il y a un décalage très clair entre le discours et les actes. Voilà les actes donnés ici. Alors qu'est-ce qui augmente en fonctionnement ? Parce que les dépenses de fonctionnement augmentent, elles augmentent de 7,8 millions d'euros. Mais quand on fait le constat qu'est-ce qui augmente? L'APA, c'est pour les personnes âgées qui ne sont pas autonomes. Donc on a juste sur l'APA, cela veut dire qu'on a mal évalué l'APA sur l'année. Cela me paraît un peu compliqué à comprendre. Et puis on a juste sur le RSA, 6 millions sur le RSA, alors qu'on a expliqué qu'il y avait moins de chômeurs, que tout allait bien. Et comme vous le faites chaque année, puisque vous l'avez fait, le CESECEM le dit, vous l'avez fait l'année dernière, vous le refaites cette année, vous ajoutez avant la fin de l'année plusieurs millions d'euros. Il y a un budget d'affichage qui montre qu'il n'y a pas beaucoup de dépenses au niveau du RSA, le nombre de chômeurs est limité, mais si vous augmentez de plus de 6 millions d'euros, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que le nombre de chômeurs a augmenté, ou alors vous avez fait exprès de ne pas mettre la totalité de ce que vous saviez qu'il fallait mettre depuis le début de l'année. C'est l'un ou l'autre, choisi ça zot lé-a. Donc plus 6 millions d'euros pour le RSA, c'est plus de chômeurs. Il y a des chômeurs que vous n'avez pas voulu indiquer en début d'année qui sont chômeurs. Et la réalité, elle est là, elle est factuelle, on parle de fait là. La réalité elle est factuelle, et donc ça fait une augmentation du budget en fonctionnement de plus de 7 millions d'euros. Et je tiens à rectifier ce que j'ai cru entendre, parce qu'il ne faut pas non plus exagérer. L'augmentation de l'investissement dans cette décision modificative est de plus 1,7 millions d'euros. Je répète plus 1,7 millions d'euros. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que sur les 220 millions d'euros, à priori que vous aviez inscrit dans le budget initial, il y a une augmentation de 0,77 % de l'investissement. C'est-à-dire quasi nulle. Puisqu'effectivement, les collègues l'ont dit, et je vais m'appliquer à travailler sur ce volet investissement. La diminution des fonds européens pour 10 millions d'euros. Ce qui est dramatique, c'est que quand on regarde sur 2018-2019, ça n'arrête pas de diminuer. C'est toujours la faute des autres, il n'y a pas de souci. Mais je vais donner un peu plus d'explications. Mais c'est quand même un très mauvais indicateur, un très mauvais signal. Alors que vous donnez le sentiment qu'il y a des dépenses et une consommation des fonds européens à un bon rythme, eh bien, chaque année vous n'arrêtez pas de diminuer, juste avant la fin de l'année. Parce que j'ai bien compris que vous avez omis de dire, mais il ne faut pas que les gens entendent, ajuster budgétairement c'est à la rigueur une sincérité, c'est même faire le bien que d'ajuster pour permettre que les dépenses se fassent réellement. Mais vous oubliez de dire que c'est aussi une manière de faire en sorte que votre compte administratif qui sera arrêté au 31 décembre 2019 ne soit pas ne sois pas si catastrophique, puisque vous aurez retiré les fonds européens qui n'auront pas été engagés, ni consommés, pendant l'année; ce que vous avez fait également l'année dernière. Donc, c'est une manière de masquer un fonctionnement de l'année en termes d'investissement et de politique publique qui n'est pas en lien avec la réalité. On affiche beaucoup, et avant la fin de l'année, on retire tout ce qui n'a pas pu être fait pour dire, mais non, on a fait tout ce qu'on avait dit qui allait être fait, mé zot tiré lagen-en. Moins un million d'euros sur la culture, vie sociale, jeunesse sports et loisirs; moins 1,7 millions d'euros sur l'action économique. J'ai entendu dire que l'action économique était le moteur et qu'il fallait investir moins 1,7 millions d'euros. Sur l'environnement, moins 3,2 millions d'euros. Ah oui, pour qu'on ne dise pas que je ne donne que les moins, je vais donner les plus. Il y a 2 plus. Deux plus qui sont très simples. Alors, bien sûr, sur le vocable « transport » on a l'impression que c'est une dynamique politique en matière de transport. Non : entretien des routes plus 5 millions, c'est bien on va mettre plus de goudron sur les routes, ça va aider les voitures. C'est très bien comme investissement. Plus 5 millions d'euros sur les routes, pas transport, je n'appelle pas cela le transport. Et puis l'entretien des bâtiments, 9 millions d'euros sur l'entretien des bâtiments. Mais quand on met tous les moins et tous les plus, il nous reste un tout petit million et demi d'investissement pour cette année. C'est un très mauvais signal. Quand on sait, et vous le dites vous-même, hier tout allait bien, aujourd'hui on commence à relativiser. Quand on parle de la DM, finalement la situation n'est pas si au top que ça, on commence à ouvrir les yeux en se disant, oui mais, si je me compare on est mieux que les autres. Eh ben bel! Trois fois plus de chômeurs en Martinique, une activité économique atone, moins 300 millions d'euros d'avertissement en moins.

(Discussions hors micro)

#### M. Johnny HAJJAR

Est-ce que je peux terminer?

#### M. le Président Claude LISE

Collègues, laissez le collègue terminer...

#### M. Johnny HAJJAR

Je vais être très clair. Ce n'est pas compliqué, vous allez sur l'INSEE, vous rajoutez les 23 000 personnes qui sont dans le halo du chômage, c'est-à-dire qui ne sont pas considérées directement comme des chômeurs parce qu'elles n'ont pas travaillé une heure dans la semaine, parce qu'elles ne sont pas en recherche active d'emploi, vous rajoutez ces 23 000, d'accord, pour avoir un chiffre de la réalité du chômage et de la précarité à la Martinique. Alors on peut essayer d'aveugler des gens qui ne savent pas lire, mé pa essayé fè mwen compren ke....

(Brouhaha)

#### M. Johnny HAJJAR

Oui, oui, oui...Vous ajoutez...Bien, je voudrais terminer ...

(Discussions hors micro)

#### M. Johnny HAJJAR

Bien... que mon temps de parole sera arrêté...

#### M. le Président Claude LISE

Collèges s'il vous plait... non-collègues, collègues s'il vous plaît vous nous obligez à arrêter les temps de parole, ça va encore allonger. Donc laissez le collègue aller jusqu'au bout parce que bon, il y a un quota de temps. De toute façon ceux qui veulent répondre vont répondre dans le quota qu'il y a de l'autre côté. Donc poursuis, poursuis.

#### M. Johnny HAJJAR

Donc, je répète, il faut ajouter au nombre de chômeurs, identifiés, déclarés, les 23 000 personnes qui sont dans le halo du chômage que tout le monde peut identifier sur le site de l'INSEE. Et quand on regarde les différents documents budgétaires de la Collectivité Territoriale de Martinique sur les trois dernières années on va bien voir que l'investissement a chuté de plus de 300 000 millions d'euros. Mais on va continuer pour peut-être donner du sens aux chiffres qui sont donnés. Alors qu'est-ce qu'on constate finalement, globalement dans cette DM ? On constate qu'il n'y en a pas de projet propre à la CTM, puisque finalement on ne s'appuie en plus que sur des gros porteurs de projets pour utiliser des fonds européens qui sont des recettes dont nous avons la gestion, dont vous avez la gestion à la Collectivité Territoriale de Martinique, parce que vous êtes autorité de gestion ; mais que vous ne consommez pas avec un risque important de dégagement d'office, signalé à chaque fois. Je ne rappelle pas l'historique qui vous avait fait perdre du temps en détruisant le groupement d'intérêt public qui gérait les fonds européens. Mais vous oubliez très clairement les petits et les moyens porteurs. Parce que quand j'entends ce qui se

passe ; il y a beaucoup de petits et de moyens porteurs qui ont déposé des dossiers, qui sont sans réponse, qui ne sont pas accompagnés, à qui on préfère dire non, alors qu'ils sont en capacité de pouvoir créer de l'emploi et de l'activité, s'ils pouvaient bénéficier de ces fonds européens. Eh bien non, et on veut donner le sentiment, on est dans l'affichage, eh bien sortez de l'affichage! Et puis quand on parle de délai de paiement des entreprises. Je l'ai entendu subrepticement comme ça, les délais de paiement des entreprises sont trop longs. On est même arrivé à un stade aujourd'hui, où même quand l'entreprise a une notification de marché et qu'elle est censée recevoir les sous, quand elle va voir la banque pour faire une cession de créance, c'est-à-dire que la banque rachète la dette de la CTM dans les mains de l'entreprise, eh bien, la banque dit non, parce que comme c'est la CTM elle n'accepte plus aujourd'hui. Cette situation-là, je l'ai vécu avec beaucoup de chefs d'entreprises qui sont bloqués; parce que non seulement vous ne payez pas, mais en plus les banques refusent, comme c'est la CTM, de faire les rachats de cession de créance ; et ça c'est un drame. C'est un drame, parce que j'ai entendu parler des dizaines de familles qui ont besoin de vivre dignement. Eh bien la première des dignités c'est de leur permettre d'avoir leur salaire surtout quand le service est fait. D'autant que, et c'est là où c'est le plus gros drame, c'est que l'argent est là. Vous avez les moyens de payer et vous ne payez pas. C'est là où c'est dramatique. Quand on n'a pas les moyens de payer je peux comprendre que les choses soient difficiles, mais quand on a les moyens de payer, et que vous ne payez pas, là, les choses sont dramatiques. Et si je parle du niveau social, il y a des entreprises de portage de repas, notamment une dans le sud qui a été liquidée, simplement parce que la CTM n'a pas versé sa quotepart, et qu'elle n'a pas pu subvenir aux besoins de ses salariés. Et, il y a des dizaines de personnes qui percevaient certainement l'APA, qui n'ont pu avoir le portage de repas. Et, il y en a d'autres encore dans le Nord et le centre Atlantique, parce qu'ils viennent nous contacter également pour nous dire qu'est-ce qui se passe; alors que vous avez l'argent. Donc cette gestion qui pour moi, ne parait pas correcte et sainte, il faut arrêter ça. Quand on sait aujourd'hui, qu'il y a de grandes difficultés dans le pays, il ne faut pas les masquer. Il ne faut pas faire en sorte qu'elles soient sous le tapis et qu'elles n'apparaissent pas, elles vont réapparaître, puisque le mandat est pour une durée limitée. Et donc vous verrez, l'heure du bilan ne va pas tarder, mais le bilan global. Vous aurez beau essayer de reculer la réalité de l'absence de projet, la réalité de l'absence d'investissement, la réalité, eh bien, de l'assèchement en gros par le non-investissement des moyens financiers publics, parce que l'INSEE le dit très clairement, il n'y a pas de commande publique aujourd'hui. Il n'y a pas de commande publique qui permettrait justement de générer de l'activité et de créer de l'emploi. Alors essayer de voter plutôt que d'essayer de rappeler, de vous faire croire à vous-même que tout va bien, d'ouvrir les yeux, de sortir de cette bulle, d'accepter d'entendre les critiques qui pourraient être constructives si elles portent simplement sur des projets sur lesquels il faut investir. Et je vais terminer sur deux points. Le premier c'est que, non seulement vos chiffres ne sont pas sincères, et vous le savez, pour une raison simple, parce qu'il n'y a pas eu de déficit en 2015, il y a eu un excédent. Et la requête au tribunal, et je tiens à le dire ici précisément ne porte pas sur excédent ou déficit, puisque la Chambre Régionale des Comptes, dans son rapport du 14 septembre 2016 a confirmé qu'il y avait un excédent et pas un déficit. Donc vous aurez beau le répéter 25 fois, vous aurez beau essayer de dire autre chose, les magistrats de la finance ont déjà établi qu'il y avait un excédent dans le compte administratif de la Région 2015. Par contre, notre requête porte sur l'intégration, c'est-à-dire la correction, parce que normalement le Préfet qui a déféré le compte que vous avez jugé déficitaire, quand il a eu le retour, donc la décision de la Chambre Régionale des comptes devait vous obliger de faire intégrer et de corriger les comptes qui venaient après, ce que vous n'avez pas fait. Et donc, c'est une simple demande d'intégration des corrections, parce que ce qu'il est important de retenir, et c'est ça qui est fondamental, et c'est ça qui est fondamental, ce qui a été demandé puisque comme l'Etat n'a pas assumé, comme pour le moment sous l'ex-palais de justice on n'entend pas parler d'Etat, parce que vous avez violé un protocole tripartite entre l'État, la ville de Fort-de-France, et l'ex-Conseil Général. La ville de Fort-de-France a donné les terrains qu'elle devait donner à l'Etat pour la construction de la cour d'appel, l'État a donné au Conseil Général, en héritage, le terrain de l'ex-plais de justice, et le Conseil Général dans le protocole que j'ai ici en ma possession, montre bien à l'article 2, montre bien les engagements du Département de la Martinique, c'est-à-dire que le Département s'engage à céder à la ville de Fort-de-France l'ex-palais de justice, signé en 2005 par le Préfet de Région Yves DASSONVILLE, par le Département de la Martinique, le Président du Conseil Général Claude LISE, par le maire de la ville de Fort-de-France, Serge LETCHIMY.

(Brouhaha)

#### M. Johnny HAJJAR

Eh bien, cette convention tripartite a été violée de manière unilatérale, alors que le terrain ex-Renan qui appartenait à la ville a été cédé à l'Etat. La réalité, elle est là. Et quand j'entends dire qu'il n'y a pas de volonté de... je l'ai entendu dans les médias, il n'y a pas d'ultimatum. La lettre du 17 juillet 2019 du Président du Conseil Exécutif dit quoi ? Au maire de Fort-de-France qui a respecté ses engagements sur l'ex-hôpital civil, et aujourd'hui, la ville est spoliée, parce qu'on refuse de faire cette cession. Et bien signé par Monsieur MARIE-JEANNE : « je vous informe que l'Assemblée de Martinique, lors de la séance du 21 mai, a autorisé la résiliation de la convention de mise à disposition. L'abandon du principe de la cession, l'abandon du principe de la cession de manière unilatérale et seule, et pire, compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir prendre toutes dispositions pour libérer le site à la date du 31 octobre 2019. » Si ça ce n'est pas un ultimatum, je ne sais pas comment ça s'appelle. Alors devant la spoliation, devant la manipulation, devant une volonté manifeste de nuire, et bien il y a eu des cris d'exaspération, et un cri de colère pour dire stop, ça suffit. La soumission s'arrête...

(Brouhaha)

#### **M. Yan MONPLAISIR**

C'est une violence qui n'est pas acceptable.

#### M. Johnny HAJJAR

La soumission s'arrête là. La soumission s'arrête là, et nous sommes là pour dire stop à cette manipulation.

#### **M. Yan MONPLAISIR**

C'est du makoutisme. C'est du makoutisme.

#### M. Johnny HAJJAR

Et cette DM...cette DM...Je souhaiterais terminer s'il vous plaît.

#### M. Yan MONPLAISIR

C'est du makoutisme. C'est du makoutisme.

#### M. le Président Claude LISE

Collègues, s'il vous plait. S'il vous plaît, collègues, collègues, nous allons perdre du temps...

(Brouhaha)

#### M. Yan MONPLAISIR

Il essaie de défendre encore le colta, mais nous n'allons pas accepter la violence, et nous n'allons pas accepter que l'on fasse la promotion de la violence surtout quand on est responsable de ce niveau.

(Brouhaha)

#### M. Yan MONPLAISIR

Il n'y a pas d'excuse, il n'y a il n'y a pas d'excuse...

(Brouhaha)

#### M. Jean-Claude DUVERGER

Nous n'allons pas accepter le fait que vous nous empêchez de parler.

(Brouhaha)

#### M. Jean-Claude DUVERGER

Voilà les conditions qui nous font partir. Voilà les conditions qui nous font partir...

#### M. le Président Claude LISE

Collègues, s'il vous plait....

#### M. Jean-Claude DUVERGER

Vous faites ce que vous voulez, et vous nous empêchez de parler.

#### M. Yan MONPLAISIR

Pas du tout, pas du tout, je ne peux pas.

#### M. Jean-Claude DUVERGER

Vous avez 90 minutes, et nous n'en n'avons que 54. Acceptez nos 54 minutes. Nous acceptons vos 90.

#### M. le Président Claude LISE

Collègue, je vais être obligé de suspendre.

#### M. Jean-Claude DUVERGER

La violence c'est aussi les bras d'honneur.

#### M. le Président Claude LISE

S'il vous plait, je vous demande de part et d'autre d'arrêter. Il faut laisser le collègue aller jusqu'au bout. Il y a des collègues qui sont inscrits, qui pourront répondre. Donc, s'il vous plait, je demande au collègue de poursuivre son intervention sur son temps de parole.

#### M. Johnny HAJJAR

Merci Président. Je vais terminer puisqu'il faut bien comprendre. J'ai donné une position claire sur la question de la DM, et montrer qu'il faut sortir des discours, et comparer avec les actes. Cette DM-là aujourd'hui, n'est pas un bon signal, c'est un très mauvais signal. Et, il est évident que nous ne pourrons pas, compte tenu du manque de sincérité budgétaire depuis des années, affiché, et dans l'attente d'une décision qui, quelle qu'elle soit, nous amènera à poursuivre la bataille parce que l'excédent est avéré, non discuté ; la Chambre Régionale des Comptes l'a entériné, il n'y a pas de débat dessus. Et sur cette DM-là, nous ne pouvons que voter contre. Un, parce que ce n'est même pas une question d'ambition, il est en train de marquer très clairement le comportement différent par rapport au discours, l'absence d'investissement, et finalement, pigé lé pli piti, pou ke certin trapé épi maské la réalité.

### M. le Président Claude LISE

Collègue LESDEMA.

### Mme Marie-Line LESDEMA -

Merci Président. Je voudrais qu'on revienne à l'ordre du jour, enfin au point qu'on est en train de discuter qui est la DM3. Cette décision modificative, on sait qu'un budget modificatif ce sont des plus et des moins. Moi je voudrais dire aujourd'hui, merci à la Collectivité de mettre notre réseau routier de façons comme on va dire bidjoul. Je m'adresse aux Martiniquais qui ne savent pas lire, dont ma mère qui certainement ne sais pas lire, mais comme ça elle sait écoûter, donc elle va comprendre ce que je dis ; parce qu'aujourd'hui on traite les Martiniquais pratiquement d'analphabets parce qu'on n'est pas d'accord avec des choses ; et on me parle de violence. Il y a des moments où on ne défend pas l'indéfendable. Aujourd'hui, oui, plus de 5 millions sur le réseau routier. Si la ville de Fort-de-France faisait la même chose, mes voisins qui habitent aujourd'hui au Calvaire n'auraient pas subi, ce qu'ils subissent aujourd'hui, où on ne peut ni sortir, ni entrer du Calvaire parce que ça fait plus de 6 mois que l'on interpelle la ville pour arranger un mur qui aujourd'hui s'est écroulé suite aux pluies.

(Applaudissements)

#### **Mme Marie-Line LESDEMA**

Oui. Oui, nous prenons nos responsabilités. Nous avons une vision de notre Majorité. Cette vision de Majorité on ne peut pas nous la détourner, c'est comme ça que nous voulons. Oui aux plus de 7 M que nous avons mis sur l'éducation pour faire face aux travaux de la reconstruction du lycée Schœlcher, malgré tous les problèmes qu'on nous a cherché. Oui aux travaux dans les collèges et lycées, ainsi qu'aux versements que nous avons versés, les dotations que nous avons versées hier pour les collèges et pour les lycées. Oui pour le secteur de la solidarité. Plus de 10 millions sont ajoutés, oui. Aujourd'hui, on nous parle des moins il peut avoir des moins quand vous avez besoin de plus de solidarité en quelque part. oui, pour le RSA, oui pour l'APA. Nous

avons besoin de tenir compte de l'évolution de la défense du territoire oui. Concernant les établissements d'hébergement des personnes âgées, des personnes atteintes de handicap, oui pour plus de 2 millions d'inscription prévu, oui pour le plus de 1 million. Oui, bravo pour le 1 million budgétisé pour le plateau technique du CHUM. Oui, il faut tenir compte de cela. Oui pour le secteur de l'administration où nous avons mis plus de 2 millions pour couvrir..., 2 millions c'est plus de 2 millions, 2 7 762 pour les besoins en matière d'entretien et de maintenance des bâtiments administratifs, pour mettre en sécurité nos administratifs, pour nous mettre nousmêmes en sécurité. Donc ces ajustements sont valables. Et je dis que si chacun prenait ses responsabilités, aujourd'hui on ne serait pas là à accuser et à détourner l'attention des Martiniquais en parlant de choses qui n'ont rien à voir ici. Donc, je dis oui, aux plus de 9 millions qui sont en mouvement budgétaire, en mouvement réel sous cette décision modificative 3. Bravo aux élus de la Majorité, bravo au Président de l'Exécutif, d'écoûter quand nous avons besoin de quelque chose et de le faire. Oui, hier nous avons voté pour que les petites structures qui sont sur l'insertion puissent bénéficier de fonds européens, pas de fonds européens comme jusqu'à maintenant ils savaient qu'ils ne pouvaient pas y aller parce que c'était trop important. Il faut arrêter d'attaquer les fonds européens en faisant comprendre que ce sont des fonds qui sont faciles à récupérer pour de petites entreprises c'est vrai que ce n'est pas facile. Mais nous sommes dans un budget contraint et nous devons en tenir compte de ce budget pour que nous n'ayons pas justement à promettre des choses à faire voter des choses que demain matin nous ne sommes pas en capacité de payer ses entreprises. Oui à la nécessité, oui à la réalité des choses, oui au budget que nous avons et oui pour ce que nous faisons. Voilà ce que j'avais à dire.

(Applaudissements)

#### M. le Président Claude LISE

Collègue BRANCHI.

#### M. Michel BRANCHI

Merci Président. Il est certain que nous entendons un certain nombre de contrevérité, notamment sur le plan de l'appréciation de la situation économique générale et la question du chômage. Alors là je voudrais rappeler d'ailleurs aux Martiniquais qui nous écoûtent que l'un des éléments essentiels de la loi de décentralisation en 1982 c'est qu'en dépit des transferts de compétences successifs en matière de développement économique, la politique économique et la politique de l'emploi c'est de la responsabilité de l'Etat; et que par conséquent les mesures qui sont prises, notamment en matière d'accompagnement des chômeurs, sont appliquées par une administration que tout le monde connaît, l'administration de Pôle Emploi. Néanmoins, notre Collectivité avec ses moyens s'efforce de participer à la lutte contre le chômage et pour l'emploi. Alors sauf à accuser Pôle Emploi de falsification, je dirais que les chômeurs, ceux qu'un Pôle Emploi appelle les demandeurs d'emploi de catégorie A, c'est-à-dire ceux qui n'ont aucune activité, eh bien, entre le 2e trimestre 2018, et le deuxième trimestre 2019 qui sont les chiffres les plus récents, sont passés de 42 960 à 40 400. C'est-à-dire qu'il y a une diminution en un an de 2 560 chômeurs sans activité. Ça c'est la réalité. En ce qui concerne les chômeurs ABC, ceux qui incluent ce que le collègue appelle, ce qu'on appelle le halo du chômage, ils sont passés de 53 410 à 51 220.

### M. Michel BRANCHI

C'est-à-dire une baisse de 2 290 chômeurs, de ce qu'on appelle le halo du chômage. Alors vous permettrez que sans faire un cours d'économie, je vois ma collègue Karine MOUSSEAU qui est professeur d'économie qui me regarde, alors je fais attention à ce que je dis... Le halo du chômage a été quantifié par l'INSEE il y a quelques années, parce que les économistes hétérodoxes auxquels j'appartiens, ont critiqué l'INSEE, en lui disant que dans un pays comme la Martinique il y a des gens qui ne s'inscrivent pas au chômage et qui sont des chômeurs. Avec l'enquête emploi c'est une autre statistique, ce n'est pas celle de Pôle Emploi. C'est publié avec une enquête chaque année, et qui permet d'évaluer ceux qui désireraient un emploi et ceux qui ne s'inscrivent pas, et qui sont effectivement des chômeurs. Et ce halo du chômage est sensiblement égal d'une année à l'autre. Donc mettre au compte de la CTM les 23 000 personnes qui sont recensées depuis plusieurs années dans cette enquête, c'est une abomination de la pensée. C'est une falsification éhontée, c'est une manipulation statistique déshonorante. Alors, je ne voudrais pas terminer cette intervention sans revenir sur ce que l'on a dit sur les fonds européens. Je pense que notre Conseiller exécutif apportera des éclaircissements, et je me contenterai de dire une seule chose ; c'est que, la complexité des fonds européens ne résulte pas d'une décision de la Collectivité Territoriale de la Martinique, mais précisément de la Commission européenne. Et que nous essayons de les rendre, grâce à l'implication des personnels de la DFE, la Direction des Fonds Européens, les plus intelligibles possibles, aussi bien pour les grandes entreprises que sont les petites entreprises. Et que le fait d'anticiper le fait que les fonds que nous avions prévu au budget 2019, ne serons pas utilisés en cours d'exécution du budget et de les reporter, notamment pour le RSA, notamment pour l'éducation, c'est de la bonne gestion. Et comme nous savons, comme nous espérons que les projets en question, le port, l'aéroport, nous siégeons avec notre collègue MONPLAISIR notamment au conseil de surveillance du port, nous siégeons avec le collègue NARCISSOT au conseil de surveillance de l'aéroport, et que nous savons que ces projets seront réalisés, eh bien nous décalons dans le temps le paiement, et nous permettons à Madame SAITHSOOTHANE que je regarde, de pouvoir faire face aux chefs d'établissements qui nous demandent d'abonder, parce qu'il y a des imprévus dans la gestion d'un établissement scolaire. Et je terminerai làdessus, une décision modificative c'est précisément un exercice banal de gestion budgétaire, entre ce que l'on a prévu et puis la réalité qui se fait tous les jours. Alors, nous faisons des ajustements, non pas d'autorisation de programme, nous faisons des ajustements de crédit de paiement pour qu'on puisse faire face aux dépenses qui se présentent, et cela c'est un principe de réalité, c'est un principe d'honnêteté, c'est un principe sincérité budgétaire. J'en ai terminé.

### M. le Président Claude LISE

Collègue CHARTPENTIER-TITY.

#### M. Clément CHARPTENTIER-TITY

Merci. Bonjour Président, bonjour à tous les collègues conseillers exécutifs et conseillers territoriaux présents. Sur plusieurs choses que j'ai entendues, des éléments fantaisistes qui ont été présentés par un membre de l'Opposition, je voudrais rappeler simplement une lecture que j'avais faite à la dernière séance

plénière sur les analyses de l'INSEE, concernant l'année 2018 où l'INSEE affirmait que l'année 2018 avait été une année favorable pour l'économie de la Martinique. Et l'INSEE prenait plusieurs éléments, non seulement la hausse de l'emploi salarié, la hausse de la création d'entreprise, la hausse de la création de société, la hausse du tourisme, etc. etc. Donc venir aujourd'hui dire tout à fait le contraire avec des énormités, disant que le chômage avait triplé, moi je dis que là on est tombé bien bas. Ce que je voulais dire également, parce qu'il y a eu des hors-sujets qui ont été fait, mais il faut répondre également aux hors sujets. C'est-à-dire qu'effectivement je sors de conseil municipal hier ou plutôt avant-hier, de Fort-de-France, où un certain nombre de conseillers municipaux de la Majorité se sont évertués à donner des discours sur cette question du palais de justice, chacun se relayait l'un après l'autre, des discours absolument interminables pour se présenter comme des victimes absolument... comment dirais-je, poussées dans leurs derniers retranchements, etc. Je ne vais pas rentrer dans les détails des documents mais qui seront portés à la connaissance du public, et qui le sont déjà au fur et à mesure. Mais je voulais dire que cette opposition qui était majoritaire en 2010 pour le Conseil Régional, en 2011 pour le Conseil Général, donc ils sont restés « au pouvoir » en Martinique pendant au moins 5 ans. Le document de référence dont parle le collègue de l'Opposition qui date de 2005, s'il devait régler cette question, pourquoi ne l'ont-ils pas réglé entre 2010 et 2015?

(Applaudissements)

### M. Clément CHARPTENTIER-TITY

Alors, pour revenir à des choses plus positives nous avons, le collègue BRANCHI l'a rappelé, nous avons des conseillers territoriaux qui sont membres des conseils de surveillance du port et de l'aéroport, et nous savons que par exemple, en ce qui concerne le port, on a parlé hier de développer toute la panoplie des métiers concernant l'économie bleue. Ce serait bien que ceux qui font partie du conseil de surveillance du port, et peut-être même les administrateurs du port puissent nous donner, je ne dis pas les métiers qui seront libérés, mais les métiers également qui seront en voie de création dans cette partie de l'économie martiniquaise. Et il serait bon également au niveau de l'aéroport de connaître par les acteurs eux-mêmes, l'importance économique, l'impact économique qu'a l'aéroport et qu'aura un aéroport agrandi comme le projet le prévoit. Donc je ne serai pas plus long, je vous remercie

#### M. le Président Claude LISE

Collègue NARCISSOT.

### **M. Marius NARCISSOT**

Merci Président. C'est vrai qu'on nous oblige à venir corriger les propos que nous entendons et qui ne reflètent pas la réalité. Je crois que lorsqu'on site des institutions comme l'AFD, comme l'INSEE ou encore l'IEDOM, je crois qu'il faut ne pas se contenter de blablater comme j'ai entendu hier, mais c'est de lire ce que les spécialistes, les ingénieurs statistiques produisent et rendent. Et là, sans jugement de valeur, mais avec une lecture factuelle. Je crois qu'il faut arrêter ce jeu de manipulation de l'opinion publique. Parce que nul ici n'est un représentant de l'AFD, ni de l'IEDON, encore moins de l'INSEE. Soyons simplement des rapporteurs de la lecture de ces gens qui font ce travail; et non pas tronquer les chiffres pour

manipuler l'opinion publique. Mais je veux que l'opinion publique retienne que des propos qui ont été tenus ne sont pas la réalité. Et on ne vient pas travestir la réalité, même si nous sommes en période électorale. Je veux rappeler que le rapport qu'émet l'IEDOM et qui reprend la conjoncture économique du dernier trimestre là en octobre ; qu'est-ce qui ressort ? Et le collègue BRANCHI l'a dit, une hausse de l'indicateur du climat des affaires. L'ICEA, il dit qu'au deuxième trimestre 2019, que ce climat des affaires, il s'inscrit en hausse de + 1,8 points. On ne peut pas dire que ça ne va pas. Il dit qu'il s'établit au-dessus de sa moyenne et que les chefs d'entreprise interrogés notent une amélioration de la conjoncture. On ne peut pas venir dire le contraire ici. Ils disent que justement ce solde-là s'appuie sur des prévisions d'investissement favorables des chefs d'entreprise. On ne peut pas venir dire le contraire ici. Ce rapport dit que l'inflation se stabilise. Quand l'inflation se stabilise, cela veut dire quoi ? Que l'économie va mal ? Quand on dit qu'après une hausse qui avait été enregistrée au premier trimestre 2019 que l'indice des prix à la consommation marque le pas au deuxième trimestre, ça veut dire que ça va mal? Et que mesurer en glissement annuel que l'inflation recule à + 1 point, + 1 % en fin juin. Ça veut dire que ça va mal ? Je crois qu'il faut arrêter. Et que les indices montrent encore que dans ce rapport qu'il y a une amélioration du marché du travail. Je viens d'entendre que le chômage augmente. Il faut arrêter de mentir. Et je rejoins le collègue BRANCHI qui vient de le dire. Mais pour ces gens, la meilleure pédagogie c'est la répétition, collègue BRANCHI. Permets que je le dise. Il est écrit dans ce rapport qu'à la fin juin, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, le collègue BRANCHI l'a dit, c'est-à-dire ceux qui n'ont aucune activité, eh bien, il s'établit à 40 400 personnes. On recule de moins 1,5 %. Ça veut dire que ça va mal? En variation trimestrielle il a dit dans ce rapport que même sur un an, les demandeurs d'emploi significativement sont en baisse de moins 6 %. Est-ce que ça va mal? Toutes les catégories d'âge concernées par cette baisse notent une amélioration. Et on vous le donne dans le rapport pour ceux qui l'ont mal lu.

(Problème de micro)

#### M. Marius NARCISSOT

Voilà, c'est revenu. Donc, je faisais la démonstration de celui qui a dit que le chômage va mal. eh bien, sur la catégorie des 25-49 ans, c'est moins 2 % de recul. Sur la catégorie des moins de 25 ans, c'est moins 1,8 % de recul. Et on vous dit, dans une moindre mesure les plus de 50 ans, même les plus de 50 ans, en recule de moins 0,5 %. Et on vient vous dire que le chômage s'aggrave en Martinique. Il faut arrêter de manipuler, lisez les rapports. Ne les commentez pas, lisez-les ; le peuple comprendra, le peuple n'est pas imbécile. Le peuple comprend et le peuple sait lire. Et je viens dire encore une chose, c'est que lorsqu'on lit ce rapport, pour ceux qui ont dit que la consommation de crédit était en recul, eh bien le rapport précise que le maintien de la consommation des ménages au deuxième trimestre, eh bien cette consommation était rigoureuse. Pourquoi ? Parce qu'on a une hausse de plus de 3,8 %. Ce rapport dit qu'il y a un regain de l'investissement des entreprises, et que les chefs sont particulièrement optimistes quant à leurs efforts ils et qu'au deuxième trimestre le solde des prévisions d'investissement, d'investissement, il est en hausse dans tous les secteurs. Et il est très important, notamment dans le secteur...Collègue Karine MOUSSEAU, dans le tourisme, les secteurs des services aux entreprises, l'industrie agroalimentaire et le BTP aussi. Alors comment peut-on venir dire que la Martinique va mal, l'économie plonge? Alors qu'il y a des spécialistes qui écrivent le contraire. Je crois que le peuple martiniquais doit l'entendre aujourd'hui. Il est écrit clairement que le climat d'affaires du secteur touristique demeure très bien orienté. Tous les soldes d'opinion restent au-dessus du seuil d'amélioration. Comment peut-on venir dire ici que ça ne va pas? Dans le secteur des services aux entreprises il est dit que l'amélioration du climat s'est confirmée au deuxième trimestre, et que le courant d'activité continue son redressement selon les chefs d'entreprise. Ce sont les chefs d'entreprise qui s'expriment, pas des personnes mal intentionnées. Au sein du secteur industriel l'amélioration de la confiance des entrepreneurs c'est le plus marqué. Et on vient dire ici que l'économie va mal. Lisez le rapport de l'INSEE, lisez le rapport de l'AFD, lisez le rapport de l'IEDOM. Et ne dites pas n'importe quoi au peuple martiniquais. Alors Président ? puisqu'on a dit qu'on a diminué le sport et qu'on ne s'occupe pas du sport, je crois que ce mépris, nous ne pouvons pas le laisser passer comme cela. Parce que trop d'efforts ont été réalisé pour le sport. Notamment pour corriger ce qui a été fait. Et collègue, CHARPENTIER-TITY, je veux rappeler quelques souvenirs, quelques chiffres, parce que les chiffres sont têtus, les chiffres sont là et ils parlent d'eux-mêmes. Rappelons que lorsque nous sommes arrivés en 2015, ce sont 6 785 000 € d'arriérés que nous avons trouvés entre 2010 et 2015 dans le sport. Et qu'estce que nous avons fait lorsque nous sommes arrivés ? Eh bien, entre 2016 et 2018 nous avons résorbé les engagements non honorés, à hauteur de 4 300 000 € sur ces 6,5 millions. C'est pratiquement 65 % que nous avons résorbé. Il ne faut pas exagérer, il ne faut pas mentir. Et je veux aller encore plus loin, pour dire que le solde de 2,3 millions qui restait c'était des sommes non justifiées ou encore qui étaient déjà réalisées. Mais le plus important c'est le contraire de ce qui a été dit. Qu'est-ce que nous avons fait? Eh bien, sur ces trois exercices, de 2016 à 2018, ce sont 23 millions qui ont été injectés dans le sport, à raison de 8,5 millions en 2016 parce que nous avons fait ce travail pour résorber. 7 millions en 2017 et 7 800 000 en 2018. Et combien nous avons fait pour l'accompagnement des acteurs sportifs? 13 millions d'euros ont été injectés pour les ligues, les associations et les comités. 3 millions pour l'IMS. 4,2 millions pour tout ce qui est équipement, le golf, la piscine, le stade Louis Achille et les autres. Et je vais terminer pour dire que ce sont 3 300 000 € qui ont été injectés dans le sport pour les aides aux équipements et aux autres Collectivités. 23 millions d'euros qui ont été injectés là, sur cette période. Et on vient dire que rien n'a été fait. Eh bien, je crois qu'il faut se féliciter pour dire que lorsqu'on a résorbé les arriérés et qu'on injecte une somme aussi importante, il y a un travail qui a été fait pour le sport. Je ne peux pas laisser dire ici qu'on a diminué les aides au sport. Voilà Président.

(Applaudissements)

# M. le Président Claude LISE

Merci. Collègue Karine MOUSSEAU.

#### **Mme Karine MOUSSEAU**

Bonjour à toutes et à tous. Effectivement je pense que la répétition c'est l'art de la pédagogie. Ce que je veux dire c'est qu'à un moment il faut qu'on arrête aussi de dire des énormités. Comment on peut dire, aujourd'hui, dans cette Assemblée, à des Martiniquaises et des Martiniquais qui nous regardent, que le chômage en

Martinique a été multiplié par 3. J'espère que mes élèves de terminale sont devant leur poste de télévision. Je pense, puisqu'ils sont en vacances. C'est une énormité. Les chiffres de l'INSEE de l'IEDOM, enfin...Mes collègues les ont cités, je ne vais pas les reprendre, ils sont évidents, ils sont parlant le chômage baisse, le chômage diminue. Et je crois que cela fait des années que ce n'est pas arrivé en Martinique. Donc ça il faut le noter. Quand ça va il faut dire que ça va. La croissance économique reprend aussi. Le collègue n'en a pas parlé. Ça aussi cela fait des années que ce n'est pas arrivé. Et moi je veux particulièrement, évidemment parler du secteur du tourisme, dans lequel nous avons de très bons résultats depuis 2017, puisque depuis 2017 nous avons dépassé le million de touristes Et ça ce n'était historiquement jamais arrivé. Donc, il faut le noter aussi. Le nombre de touristes continue d'augmenter, et en particulier, le nombre de touristes de séjour. C'est-à-dire ceux-là mêmes qui remplissent nos hôtels, nos restaurants, nos gîtes, qui font des activités terrestres et nautiques ; donc ceux-là même qui font vivre notre économie. Et encore une fois, je crois au tourisme comme colonne vertébrale de l'économie martiniquaise, et comme secteur qui peut continuer à tirer notre croissance économique, et surtout à créer des emplois qualifiés pour nos jeunes martiniquaises est martiniquais. Ce secteur va bien. Je sais que cela fait peut-être mal de l'entendre pour certains. Le tourisme de séjour tout simplement nous partons en 2015 de 530 000 touristes de séjour, et nous sommes aujourd'hui à pratiquement 600 0000 touristes de séjour. L'année 2018 c'est une très bonne année, et l'année 2019 sera encore meilleure puisque nous avons déjà les chiffres. Les 4 premiers trimestres de l'année 2019 sont les meilleures. On détient déjà le record historiquement de la Martinique en tourisme de séjour. Donc voilà, voilà il faut le dire. Il faut le dire, le tourisme va bien, crée des emplois, tire notre croissance économique. Bien sûr, il y a encore des choses à faire. Nous nous y attelons. Nous allons d'ailleurs voter deux dossiers pour des rénovations d'hôtel, l'hôtel « Plein Soleil » au François, et l'hôtel « Suite Villa ». Donc la Collectivité va encore investir pour l'hôtellerie, continuer d'investir. Il y a encore des choses à faire, un gros travail. Nous nous y attelons. Je pense qu'on est sur la bonne voie et qu'il faut qu'on continue. Sans vouloir faire de l'autocongratulation, continuons ainsi. Voilà ce que je voulais dire.

#### M. le Président Claude LISE

Merci. Collègue DUVERGER.

#### M. Jean-Claude DUVERGER

Merci Président. Salut à tout le monde je vais parler très calmement. Moi j'applaudis ceux qui disent des choses qui sont vraies. Si un collègue dit qu'en 2016 nous avons payé 4 000 000 d'arriérés, j'applaudis. Mais je retiens qu'en 2016 il y avait les 4 millions. Je retiens qu'il n'y avait pas ce trou financier dont on parle.

(Applaudissements)

### M. Jean-Claude DUVERGER

Quand un collègue parle je l'écoûte, des fois nous disons les mêmes choses. Oui il faut lire les documents, oui il y a des spécialistes, ça peut être l'IEDOM ou l'INSEE ou la Chambre Régionale des Comptes. Ce sont des spécialistes. Et, il nous faut apprendre à lire et à respecter ce qu'écrivent les spécialistes. Mais, je ne suis pas gêné ici pour dire que personnellement moi, j'ai des difficultés des fois pour lire les chiffres. Même quand on est en réunion entre nous, je demande des explications à

ceux qui ont fait cette école-là. J'étais travailleur social. Je demande, oui, ça peut être difficile pour les gens. Mais si on veut détourner et dire qu'on a accusé des gens d'être analphabètes, on fait ce que l'on veut. Mais je sais que ce n'est pas cela. Tout à l'heure quand nous parlions, j'ai entendu faux, faux, faux, cela ne nous a pas gêné parce que vous êtes moins de 33, vous étiez 22 au moment. Mais on a supporté ici 200 le jour où on allait voter, chi chi chi, donc vous êtes dans le prolongement. Je croyais que vous étiez différents.

(Discussions hors micro)

### M. Jean-Claude DUVERGER

Je suis élu ici. Je t'aime bien, mais tu vois je ne t'interromps jamais. Peut-être que... Je ne t'interromps pas sauf à me dire que tu m'aimes, mais moi aussi. Je veux dire, ne disons pas n'importe quoi en prenant le peuple à témoin. Il y a des propos qui ont vexé sur la violence. La naissance même, la naissance de la CTM parle de CASUS BELLI. J'invite les Martiniquais et les Martiniquaises à aller sur internet, ça s'écrit CASUS Belli de regarder, déclaration de guerre. Je n'invente pas. Mwen pa fo en fwensé, mwen pa fo en latin. Déclaration de guerre, la naissance. Je n'ai pas vu des gens s'élever contre cela. Maintenant, je reviens puisque tout le monde demande que l'on revienne un peu sur la DM. Je ne peux entendre, je ne sais pas si le chômage a augmenté ou diminué. J'écoûte, et si j'apprends qu'on a dû augmenter le RSA, je m'interroge. Je ne sais pas, ce n'est pas un problème. Ecoûtez...si le chômage, ce n'est pas nous-seuls qui allons régler le problème du chômage. Mais je ne peux pas ne pas me poser des questions, et souvent je fais cela, Ho papa i ni plis Rmiste! Ho papa i ni plis RSA! Je ne peux pas m'en empêcher. Mais vous avez le droit de me dire que je me trompe. Ce n'est pas une manière de voir, mais je ne sais pas aussi si tous les gars que je vois... Parce qu'on dit que les Martiniquais nous écoûtent, mais ouais, s'ils travaillent et puis nous écoûtent, nous mentons, mais s'ils ne travaillent pas, ils sont d'accord. Que ceux qui ne travaillent pas nous écoûtent et entendent mé cou menniè yo ka di bagailla bésé mwen pa ka trouvé en travail? Ou que ceux qui sont trouvé, yo ka di cou menniè yo ka bagail-la pa bésé epi mwen trouvé? Le jugement est peut-être dans la rue. Mais, j'ai entendu trois choses. J'ai entendu le CESECEM dire qu'il y a eu une diminution dans l'investissement. C'est un rapport que j'ai lu. J'ai entendu la collègue de l'Exécutif dire mais il y a des difficultés, c'est long pour mettre en place et le fond JEREMI, etc. l'Europe. Je dis mais...C'est pourquoi, de temps en temps, quand on met en place un outil, avant de changer cela va nous prendre du temps. Expérimentons et proposons notre changement. Il y avait un outil. Comment cela ? On débarque sur les fonds européens. Moi-même, j'ai été premier Président du PLI de Fort-de-France, j'ai dû écrire à l'Europe un jour, sur la manière de nous aider. Yo ka mandew investi épi aprè yo ka baw lagen-en. De temps en temps, donnez-nous 50 % de ce que vous allez nous donner avant. Et puis, j'ai entendu le collègue dire qu'il y a des aléas. Comment on ne peut pas nous accuser quand même si des entreprises n'ont pas pu mener à bien leurs projets. Mais rien ne m'empêche de dire, en bato péri pa ka empéché dot navigé. Eske i ni dot projets ki la épi nou pas satisfait? C'est une question, c'est une réponse. Cela ne veut pas dire ke sé fot nou si yo pé paf è sa. Je dis que pouvons-nous faire ? Parce qu'en face de nous, ce n'est pas moi qui ai chanté « Ou ou voici le loup ». Mé i ni en lou cé l'Europe. I ké veillé lagenw. Donc si on peut, parce qu'untel a montré une faiblesse pour réaliser un projet, aider à la réalisation d'autres projets. Notre rôle ici c'est quoi ? C'est de consommer. Cela veut dire que je ne peux pas arriver, et puis dire écoûtez, je n'ai pas consommé, ce n'est pas de notre faute, c'est la faute à nos partenaires. Donc, il nous faut faire des efforts. Je prends un exemple. J'ai discuté avec un collègue qui est responsable, on parlait des DCP. Mais ce n'est pas à la CTM de faire les DCP c'est au comité des pêches, mais le comité des pêches ne pouvant pas faire, n'a pas cette technicité, j'avais demandé, très sagement, pourquoi on ne peut pas les aider à réaliser le dossier, avancer l'argent, é yo ka remboursé nou. Ce qui est fort possible. Donc, ce n'est pas un truc contre. Tout bagail ka allé bien, ou tout bagail alé mal adan 4, 5 ans. Mais ce n'est pas cela le problème. Le problème c'est si nous sommes satisfaits ou si nous ne sommes pas satisfaits. Alors je veux dire que quand on dit qu'il faut apprendre à lire, il faut apprendre à respecter un certain nombre de choses, commençons par nous-mêmes. Et je suis absolument d'accord avec celui qui dit que nous étions là pendant 4,5 ans, pourquoi on n'a pas réglé le problème du palais de justice? Je suis absolument d'accord. Parce que jamais je n'avais pensé qu'une Collectivité locale serait plus méchante que l'Etat. Jamais, cela ne m'a pas effleuré. Ce sera pour un autre jour. Mais on peut commettre des erreurs. Je n'avais jamais imaginé que ce serait possible. Jamais imaginé cela. Maintenant, cela s'est fait, demain on verra comment faire autrement. Mais n'allez pas nous accuser quand même d'avoir été naïf à ce point, de penser qu'entre nous, on serait moins méchant que l'Etat. Je vais terminer mais en disant que toutes les questions que je pose...Le tourisme a augmenté, mais je suis content, Madame la responsable du tourisme. Je suis content si le nombre de touristes augmente. Mais j'ai été à l'ODTM, mais mon rôle c'était qu'un jour, et mon espoir et mon espérance, c'était que ça augmente. Et parce que ça augmente, je souhaite que ça continue d'augmenter, y compris l'an prochain. Et je te félicite si tu es à la base de cela. Mais je ne commettrai pas d'erreur en félicitant aussi la directrice qui n'est plus là. C'est avec elle aussi. Je la félicité, je ne sais pas pourquoi elle n'est plus là, mais en tout cas, je vous félicite, y compris elle. Y compris elle. Donc, dans la réalité, il nous faut bien avancer. Le compte du RSA, mais oui, il faut donner l'argent aux gens. Mais oui, il faut les aider. C'est le niveau zéro. Sé sa ou pa ni pou démarrer. Mé pli ou ni moun inscrit pouy touché lagen-en, sé pli ni moun ki bisoin lagen-en, é sa ki bisoin lagen-en sé chomè. J'ai fini.

#### M. le Président Claude LISE

Collègue MONPLAISIR.

#### M. le Président Claude LISE

Collègue MONPLAISIR.

## M. Yan MONPLAISIR

Président merci. Je remercie le collègue pour le ton apaisé qu'il a utilisé. Je crois que c'est un peu normal que quelquefois ça monte, mais quelquefois aussi il faut un petit peu ramener les choses à un peu plus de calme. Si des fois il y a des échanges un peu vifs, c'est parce que peut-être qu'il y a des choses qui heurtent, et notamment, moi je crois qu'il y a des choses qu'on ne peut pas dire, parce qu'elles ne correspondent pas à la réalité, à la vérité. Par exemple, dire que le chômage augmente alors qu'il diminue. On peut dire que ce n'est pas acceptable qu'il y ait 40 000 chômeurs à la Martinique, je le dis, on peut le dire ; mais si le chômage diminue il faut accepter de dire qu'il diminue. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est dans tous les documents publics. Et le nombre de chômeurs peut diminuer, et le nombre de personnes au RSA

peut augmenter dans le même temps. Et si le nouvel indice c'est le nombre de personnes qui sont au RSA, il faut le dire. Mais ce n'est pas la réalité du niveau du chômage. Cela veut dire qu'il y a plus de personnes qui sont dans une situation où il faut mettre en place des dispositifs de soutien, ce que nous faisons. Ce que nous faisons, et nous avons indiqué, et le Président lui-même l'a vécu quand il était Président du Conseil Général, et nous le disons en permanence, que l'Etat nous a transféré cette charge, sans nous donner les moyens, on le sait. Mais, est-ce que nous devons ne pas faire face à cette réalité parce que l'Etat se défait de ses responsabilités, et les laisse assumer par d'autres. Donc, moi je voudrais aussi qu'on comprenne. Il est vrai qu'il y a des Majorités et des oppositions, et que le rôle de l'Opposition en dehors de contrôler, ce qui est indispensable, en dehors de proposer, ce qui arrive quelquefois, c'est aussi de critiquer. Mais soyons très martiniquais. Ne critiquons pas en permanence notre pays. Pourquoi je le dis? Pas seulement parce que je suis dans la Majorité, mais surtout parce que je sais l'impact que cela a, et on le sait, c'est une donnée économique à prendre en compte. Si vous dites en permanence aux gens que tout va mal, ils accrochent la situation. Et il y a un certain nombre de chefs d'entreprises, et je me dis avec beaucoup de solennité, des chefs d'entreprise qui servent d'exemple dans la réussite en France et dans les Outre-Mer; et qui donc, de ce fait, ont eux aussi une responsabilité très lourde dans notre pays, qui pour des raisons que je ne comprends pas, systématiquement depuis un certain nombre d'années, est-ce pour se dédouaner dans un phénomène d'extension et d'expansion et de développement dans d'autres départements d'Outre-Mer, et apparaître ainsi moins martiniquais. Mais ces chefs d'entreprise, systématiquement, critiquent notre pays, leur pays à l'extérieur, ici, en disant systématiquement que tout ce qui se fait à la Martinique n'est pas bon ; en disant systématiquement que la Martinique ne va pas bien; en disant systématiquement que les choses vont mieux ailleurs ; en disant systématiquement qu'à la Réunion c'est parfait ; même quand les Réunionnais ne renvoient pas l'ascenseur; systématiquement que la Guadeloupe est mieux gérée, même quand on sait la situation où se trouvent les Collectivités, et je le regrette, de la Guadeloupe, avec la démission forcée du maire de Pointe-à-Pitre, avec les nombreuses mises en examen, avec les rapports de la Cour des comptes. Ça ne suffit pas à donner à nos compatriotes un regard positif du travail fait par les Martiniquais. Même quand on vit et qu'on s'enrichi dans ce pays, on continue à dire que ce pays ne va pas bien. Alors moi je voudrais que cela cesse. Je voudrais que ce Martinique bashing s'arrête. Je voudrais que ceux qui disent que leur pays est dans une situation catastrophique regardent la réalité des choses. Jamais ils n'ont exporté autant de bananes ; jamais ils n'ont importé autant de voitures ; jamais ils n'ont importé autant de containers ; jamais il n'y a eu de tels chiffres en matière de construction de logements sociaux; jamais il n'y a eu autant de touristes qui ont visité ce pays ; jamais il n'y a eu un recul sur une période aussi longue du chômage. Alors je sais que ça ne suffit pas, je sais qu'on n'est pas content, je sais qu'on peut faire mieux, je sais qu'il faut s'engager pour faire mieux. Mais de grâce, ne transformons pas les réalités, de grâce ; ne disons pas qu'une chose ne va pas quand les éléments chiffrés prouvent le contraire. Ne disons pas que le chômage augmente quand il diminue; ne disons pas qu'on ne réussit pas dans le domaine du tourisme quand les chiffres sont là ; ne disons pas que tout va mal dans le bâtiment quand nous augmentons nous la commande ; celle de l'État diminue, celle de certaines Collectivités est nulle, l'investissement. Nous, nous faisons des efforts, dans le même temps avec de la rigueur. Je veux évacuer aussi deux choses. Ça sera sortir un peu du débat, mais comme d'autres s'en sont tellement éloignés, je me crois autorisé à le faire. La première chose c'est qu'on ne peut pas, et je ne veux pas que l'on continue à tenter de le faire, soit faire diversion, soit justifier. Il y a eu des actes et à travers des propos qui sont d'une violence et d'une responsabilité que je souhaite ne plus voir se renouveler dans mon pays. Et c'est pour cela que je veux que les Martiniquais dans leur ensemble soient pris à témoin, et par leurs remarques, par leurs observations, y compris sur internet, je les invite à le faire. Qu'ils disent, nous n'acceptons pas dans un pays comme le nôtre que ceux qui doivent donner l'exemple, donnent au contraire le mauvais exemple, c'est-àdire celui de la violence, de l'appel, c'est un appel public à la violence. Et si demain un Monsieur que l'on va déléguer pour aller faire un contrôle pour savoir s'il y a de l'amiante dans le bâtiment en question, si ce Monsieur se présente là, je veux être certain qu'il ne va pas se faire agresser physiquement. Et si je ne dénonce pas suffisamment celui qui aura alors à porter cette responsabilité, j'autorise cette personne à exercer de la violence. Voilà pourquoi il ne faut pas faire diversion. Quant à faire diversion, revenons sur le fond du problème. Puisque d'aucun, et j'espère qu'à l'occasion Monsieur le Président, peut-être qu'un conseiller ou un autre, pour ne pas les citer, Daniel MARIE-SAINTE, pourrait nous donner quelques éléments d'information, je sais qu'il en a sur ce sujet. Mais revenons sur le principe. Pourquoi on n'a pas transféré ? Quelqu'un a posé cette question. On n'a pas transféré pour une raison très simple, c'est qu'on avait écrit le cours de l'histoire, et qu'on se disait que soi-même serait soi-même, et qu'on réglerait le problème de la Martinique. Puisqu'il était décidé que tout en haut on mettrait celui qui gérerait, puisqu'il continue de le faire, la mairie de Fort-de-France, alors qu'il n'en est plus le maire, et qu'étant tout en haut de la pyramide, il réglerait lui-même tous les problèmes, et qu'il valait mieux laisser le bien dans une structure qui avait les moyens d'investir, plutôt que de les transférer à une structure dont on sait que malheureusement elle ne sera pas en mesure d'investir. C'est pour cela que tout simplement,

(Discussions hors micro)

#### M. Yan MONPLAISIR

Oui je sais que cela peut être considéré comme faux par certains, mais la réalité c'est cela. Et la réalité, les Martiniquais la connaisse. Ce sont eux qui ont écrit une autre histoire. Ce sont les Martiniquais qui ont dit, cette histoire-là on n'en veut pas, et on va écrire une histoire différemment, ce qu'ils ont fait. Et par voie de conséquence aujourd'hui, il faut accepter les conséquences de son imprévoyance, puisqu'on n'avait pas prévu que les illettrés allaient comprendre ce qui se passait, et seraient en mesure de voter autrement. Alors aujourd'hui, on constate quoi? Qu'il y a eu une lettre qui a été écrite en janvier 2015 à ma connaissance, par non pas le maire de Fort-de-France, mais le premier adjoint du maire, qui était celui qui parlait au nom du maire, il avait donc...je veux préciser qu'il avait autorité, pour ne pas le citer et Monsieur PACQUIT, qui écrit au Président de la Région d'alors, dont on pensait qu'il serait le Président de la Collectivité de demain, qui lui écrit pour lui dire, je vous rends le bien, plutôt garder le puisqu'il est à vous, je ne le prends pas pour la bonne et simple raison que ce que je souhaite c'est que vous y édifiez un musée d'art moderne. Tiens, ça me rappelle quelque chose, il me semble que c'est le projet que nous avons présenté, un musée d'art moderne, d'art contemporain qui serait la volonté partagée et de la Région d'alors et de la ville de Fort-de-France. Rien n'a changé. C'est exactement ce que nous voulons faire aujourd'hui. Alors pourquoi ne veut-on pas? Parce que moi au bout d'un moment je fais semblant de ne pas comprendre, parce que je comprends en général les intentions, mais après je préfère mettre les pieds dans le plat. Comme ça pour les Martiniquais qui ne sauraient pas lire et qui n'auraient pas compris. Les choses vont être plus évidentes. Ce que l'on nous reproche aujourd'hui, c'est tout simplement que nous allons réaliser ce que d'autres, nous aussi d'ailleurs, mais d'autres disons, faisons-leur le crédit, ce que d'autres ont pensé. Ce ne sont pas toutes les pensées qui sont mauvaises. Si le Maire de Fort-de-France représenté par Monsieur PACQUIT, et la Région d'alors, présidé par Monsieur LETCHIMY, en étaient arrivés à la conclusion qu'il fallait ériger là un musée d'art moderne, d'art contemporain, mais nous sommes sur le même avis que vous, et puis nous en avons les moyens. Et nous allons le faire. Pourquoi nous empêcher de rentrer dans ce lieu? Il faut aussi que les Martiniquais sachent qu'on ne peut pas nous opposer le fait qu'il y ait les ateliers du SERMAC, ce qui est très bien qui se soient installés dans ce lieu provisoirement, avec l'assentiment de tout le monde, de toutes les parties, des deux parties. Pourquoi ? Parce que les locaux du SERMAC n'étaient pas en état. De l'argent a été donné pour réparer les locaux. Les travaux ont été engagés. Ils n'ont pas été menés à terme, parce qu'il n'y avait pas assez d'argent pour le faire. Pas assez d'argent de la Collectivité ou de la Région. Vous savez bien qu'il faut une contrepartie de celui qui fait les travaux. Et il n'était pas en mesure de faire ces travaux. Qui est responsable de cette situation-là? Et au lieu de demander, mais n'est-ce pas, peut-être qu'on ne veut pas. Au lieu de demander une solution pour résoudre les problèmes de tout le monde, on préfère en faire un sujet politique, et on préfère bloquer le processus de mise en œuvre de ce projet pour être certain qu'il ne se fera pas. Je ne suis pas d'accord avec cette manière de voir. Et je le dis sans aucune arrière-pensée politique. Un musée comme celui-là au centre de la ville, c'est un outil qui a été pensé et il a été bien pensé. Notre ville qui est visitée par beaucoup de touristes, a besoin d'outils comme cela pour se développer et se valoriser. Et avoir au cœur de la ville, dans un bâtiment dans l'intérêt architectural ne mérite pas d'être souligné tellement il est évident. Avoir au cœur de la ville un musée qui va permettre aux Martiniquais, quel que soit leur âge, mais aussi à nos visiteurs d'apprécier la qualité de nos plasticiens, de, je dirais, se nourrir culturellement, c'est évidemment quelque chose qu'il faut faire. N'essayez pas de dire qu'il ne faut pas le faire. Comment, vous, allez vous le faire ? Avec quel argent vous allez faire cela? Avec quel argent? Écoûtez-moi, moi je comprends, je comprends la politique, je comprends les travers de la politique, mais quand même, mettez en avant l'intérêt de notre pays. Ne pensez plus simplement que vous êtes sur un petit coin de politique qu'il convient de conforter, une image politique qu'il convient de défendre au-delà de l'intérêt général. Ce n'est pas comme ça qu'il faut concevoir la politique. Et je le dis avec beaucoup de sympathie, j'allais dire d'empathie. Essayons de travailler ensemble quelquefois, quelquefois, essayons de construire ensemble pour notre pays, de ne pas nous opposer systématiquement dans des attitudes stériles et contreproductives. Ne faisons payer...C'est exactement, et j'en termine là-dessus. C'est exactement ce que j'ai voulu dire, que nous avons voulu dire. Quand je me suis engagé sur le mot d'ordre « Ba Péyi-nou-a en chans », moli bay. C'est ce que je voulais dire. Soyons intelligents. Quelquefois on s'accroche, mais construisons ensemble. Nous sommes tous des enfants de ce pays. Comment cela ne peut pas être entendu ce cri-là? Comment peut-on systématiquement cliver ? Comment peut-on systématiquement opposer, comment peut-on appeler à la violence des Martiniquais contre des Martiniquais ? Arrêtez çà, on n'en veut plus !

(Applaudissements)

### M. le Président Claude LISE

Collègue ADENET.

#### M. Lucien ADENET

Je vais consacrer mon intervention au domaine du Transport. Dans la décision modificative... Ça va pour le compteur? La décision modificative qui nous est soumise, on nous propose un complément de plus de cinq millions d'euros (5 000 000 M€) pour l'amélioration du réseau routier de la Collectivité Territoriale de Martinique. Et j'ai déjà entendu cela ici, à plusieurs reprises que le réseau routier ne fait pas partie du transport, du secteur du transport. C'est une aberration. Les infrastructures routières, les infrastructures portuaires, les infrastructures aéroportuaires font partie du secteur des transports. Bien sûr, il y a l'organisation, la modernisation du transport, aussi. C'est ce qu'il faut comprendre. Donc, dans une décision modificative on inscrit une somme de plus de cinq millions d'euros (5 000 000 M€), pour améliorer le réseau routier, eh bien, on est tout à fait dans le cadre du transport. Ce matin, quand j'ai laissé le sud, j'ai laissé Rivière-Pilote, pour venir ici, eh bien, les nouvelles circulaient déjà pour dire que la RN5 était inondée. Sa pa té vré. Malgré les pluies abondantes que nous avons eu sur la Martinique, depuis hier, pendant toute la nuit, la RN5 était en bon état, les voitures pouvaient circuler correctement, il n'y avait aucune trace d'eau, parce que nous avons mis les moyens pour faire en sorte que cette partie du territoire soit à la hauteur des attentes des utilisateurs de ce réseau routier, de cette partie du réseau routier. Je vais donner quelques informations concernant le transport. Vous savez, on fait croire aux Martiniquais, que la CTM et Martinique Transport c'est la même chose. Oui, oui, oui. Martinique Transport c'est un établissement public qui a été créé pour l'organisation du transport sur l'ensemble du territoire. Dans Martinique Transport nous avons quatre autorités organisatrices du transport. Nous avons la CTM, nous avons l'Espace Sud, nous avons Cap Nord, et nous avons la CACEM. Je parle là aux Martiniquais pour que les Martiniquais comprennent bien. Et Martinique Transport a un budget propre. Donc, c'est ce qu'il faut comprendre. Et le plus gros Co-financeur de Martinique Transport c'est la CTM qui apporte environ plus de soixante millions d'euros (60 M€). Et il y a des informations que nous... Nous avons très récemment organisé un conseil d'administration de Martinique Transport, il n'y a pas bien longtemps. Et nous avons pris, lors de cette réunion, des décisions très importantes. Vous vous rappelez, il y a eu très récemment, un élève, un enfant du sud qu'on avait abandonné dans un transport scolaire, qu'on avait oublié, eh bien, Martinique Transport a décidé de mettre en place ce qu'on appelle des accompagnateurs d'enfants dans les écoles maternelles, sur l'ensemble du territoire. Et ces accompagnateurs d'enfants, ce sont des emplois que l'on va créer en Martinique. Ce sont des personnes qui seront formées, ce sont des personnes qui auront du matériel pour exercer leur compétence avec des trousses, et ce sont des personnes qui ont une compétence, qui ont un travail particulier à faire, c'est de faire en sorte que ces accompagnateurs regardent bien sous les bancs, sous les sièges, s'il n'y a pas des petits enfants couchés sous les bancs. Donc, ça c'est quelque chose d'important. On a fait d'une pierre deux coups. On a sécurisé le transport au niveau du transport scolaire des enfants des classes maternelles, et on a également permis à un certain nombre de Martiniquais de trouver un travail. Donc, ça aussi c'est quelque chose de très important. Et puis, je voudrais dire quelque chose qui va plaire à ma collègue Karine MOUSSEAU. Nous sommes dans l'interconnexion des réseaux qui existent en Martinique. Nous avons pris la décision de connecter le réseau interurbain de personnes, Sud Lib au TCSP. Et ça c'est quelque chose d'important. Parce que, très prochainement, quand un touriste arrivera à Fort-de-France le dimanche, et bien ce tourisme doit prendre le TCSP, les bus à haut niveau de service, si vous voulez, les BHNS, ensuite arrivé à Mahault, prendre un bus de Sud lib, pour arriver sur la plage des Salines. Donc, vous voyez bien que nous travaillons. Le travail d'envergure que nous sommes en train de mettre en place, ce travail-là évolue, et ce travail-là se fait de jour en jour. Donc, c'est ce que je voulais dire. On est en train de mettre en place une réorganisation du transport collectif de personnes sur la Martinique, après le réseau sur le nord Caraïbe avec les taxicos, après le réseau du TCSP, après le transport par voie maritime, eh bien, lors de ce dernier conseil d'administration, nous avons aussi envisagé de mettre en place un réseau interurbain de personnes sur le nord atlantique. Donc, voilà un peu le schéma de notre réorganisation du transport, et nous allons, à terme arriver à ce qu'on appelle l'interopérabilité. C'est-à-dire qu'on pourra, avec un même ticket, un même billet, circuler sur l'ensemble de tous les réseaux de transport de personnes en Martinique. Donc, voilà ce que je voulais dire. Merci Président.

### M. le Président Claude LISE

Merci collègue. Y a -t-il d'autres demandes? Sinon, nous allons...Bien sûr le rapporteur va intervenir. Bon, il n'y a pas d'autre demande, donc je te passe la parole.

#### M. Miguel LAVENTURE

Merci Président. Alors, le débat a été long. La DM3, comme souvent c'est le cas des documents budgétaires a été l'opportunité saisie par plusieurs collègues pour évoquer des sujets un peu périphériques, parfois même carrément disjoints. Mais c'est normal que l'Assemblée se saisisse de toutes les circonstances pour s'exprimer. Alors, je vais essayer d'être le plus factuel possible. Je pense que tous les collègues ont bien intégré la philosophie de la démarche. Et même quand il y a eu, on va dire, des interprétations multiples, je n'ai pas le sentiment qu'on a besoin de répéter, de manière trop accentuée que l'esprit de notre démarche c'est bien d'optimiser l'utilisation des crédits. Redisons que le budget, ce sont des crédits de paiement, que les décisions qui sont prises par ailleurs pour la réalisation d'un certain nombre d'opérations de fond sur autorisation de programme, qu'il y a des autorisations de programme abondantes qui existent et qui permettent, par conséquent de prendre les décisions multiples auxquelles nous procédons. Tout à l'heure, lorsque nous aurons à examiner les demandes de fonds européens, eh bien, nous allons prendre des décisions de programmations, et nous allons donc très concrètement décider d'affecter des montants aussi bien en fonds européens qu'en contrepartie CTM, pour la réalisation d'un certain nombre d'opérations. Ce sont des affectations qui interviennent en autorisation de programme. Et après, il y a, bien entendu, je répète à exécuter la mise en œuvre de ces décisions en termes de paiement. Et ce sont les crédits budgétaires qui permettent de faire les paiements. Alors, pour tordre le cou à peut-être quelques embarras de compréhension, nous allons redire deux ou trois choses. Les opérations dont nous avons parlé concernant l'aéroport, concernant le port, concernent des sommes pour des montants extrêmement importants. Je donne une précision pour bien évaluer les dimensions des sujets que nous évoquons. Concernant l'opération du port, je redis, dont le coût total est de cinquante millions d'euros (50 M€) et dont l'attribution, en termes de fond européens, portait sur seize millions (16 M). Il était prévu qu'une première étape qui est le versement d'une avance, et rien que l'avance porte sur plusieurs millions d'euros. L'opération du port n'ayant pas pu être mis en œuvre pour l'essentiel, les conditions n'étaient donc pas remplies pour verser l'avance, et j'ai presqu'envie de dire que c'est tant mieux, parce qu'on voit bien qu'au bout du compte, on aurait été dans un embarras d'avoir à verser une avance sans que pour autant l'opération conduise à la bonne fin que l'on espérait. Mais on imagine bien qu'il n'y a pas simultanément, comme cela, disponible, immédiatement par une sorte de conjonction miraculeuse des chronologies des autres opérations, pile poil, une ou plusieurs opérations suffisamment importantes et ayant avancées suffisamment vite pour qu'on dispose sur la tranche crédit européens, de l'opportunité pour pouvoir compenser immédiatement. Je dis cela parce que j'ai entendu tout à l'heure quelques regrets, comme si c'était une sorte de réservoir que l'on avait, dans lequel on allait pouvoir puiser à volonté, et un peu à la demande comme cela, de manière primesautière, non. Et par conséquent donc, dans ces conditions, ayant fait le constat de ce que l'opération ne peut pas se dérouler en l'état, mais que l'on maintient l'objectif de la faire finalement, on utilise, à titre provisoire, intermédiaire, la dotation rendu ainsi disponible pour pouvoir faire d'autres projets. Et quand les collègues qui sont intervenus ont évoqué, par exemple, la question des routes. Oui, cela n'a rien d'humiliant, cela n'a rien de minorant, cela n'a rien de banalisant. Ça n'a rien de dérisoire de dire qu'on renforce le réseau routier. C'est même un élément fondamental de notre pratique. D'abord, parce que ça permet, puisqu'il faut que le tourisme soit la colonne vertébrale de la Martinique, eh bien, d'avoir des conditions qui fassent que nous ayons un vrai tourisme intégré. Qu'est-ce qui fait la prospérité touristique de la Martinique ? On a dit que ce sont des personnes qui viennent, et qui par conséquent, vont au restaurant, circulent, achètent dans la proximité. Mais, il faut qu'ils se déplacent. Et une des caractéristiques du tourisme à la Martinique c'est que c'est un tourisme intégré. Cela veut dire qu'à partir du moment où la personne a débarqué en Martinique, sauf le touriste de croisière qui est là pour quelques heures, et qui par conséquent est relativement positionné sur les dispositifs préétablis. Eh bien, le touriste, il est libre. On n'est pas dans les formules un peu confinées qui peuvent exister dans les autres iles de la Caraïbe, de tourisme qui soit souvent dans du all inclusive, mais qui est en fait all exclusive par rapport au territoire dans lequel il est. On est au contraire dans un tourisme très présent. Et ben, il va sur la route. Eh bien, rien que cet aspect-là justifie que nous puissions avoir une attention. Et puis, il y a le bonheur de chaque Martiniquais de pouvoir utiliser un réseau routier qui soit en bon état. Et le réseau routier est précisément, je parle sous le contrôle du collègue Daniel MARIE-SAINTE, il fait partie de ces éléments pour lesquels, premièrement, on sait qu'il y a une capacité d'offre de prestation d'entreprise en termes de BTP qui est susceptible de répondre vite. Et deuxièmement, on sait qu'il y a un volume potentiel qui permet que quand justement une marge de paiement apparait, de l'utiliser de la manière optimisée. Rassurez-vous, il en faudrait encore beaucoup plus pour pouvoir atteindre les objectifs qui nous sont proposés. Je prends un p'tit peu de temps pour dire cela. Ce n'est pas parce que ceci est fondamental, mais c'est parce que cela révèle la nécessité d'essayer de rentrer, ce n'est pas une obligation, mais c'est quand même une invitation, dans une dynamique de compréhension de cette mécanique de la décision modificative. Celle-là, c'est la troisième. C'était déjà dit au moment de la deuxième, et la première, et puis, il y en aura probablement une quatrième. Donc, autant que nous soyons le plus imprégné possible de cela, parce que c'est comme cela que nous arrivons à faire en sorte que l'argent qui est dans le budget soit utilisé de la manière la plus favorable. Alors, un mot, ça a été beaucoup débattu, et je pense que les réponses ont pu être suffisantes, mais je veux simplement en tirer un p'tit élément de philosophie. Un mot sur la situation de la Martinique. Je crois que nous pouvons avoir deux attitudes. Vous savez, je suis très à l'aise, parce que je suis de toute l'Assemblée ici, probablement, celui qui peut dire qu'il a le plus à son compteur, d'années d'opposition. Et par conséquent, je n'ai rien à apprendre de qui que ce soit en matière de posture dans l'Opposition. eh bien, précisément, je pense qu'aujourd'hui, étant dans cette situation, j'ai envie de dire, presqu'inespérée, d'être dans une Majorité, je suis en train de découvrir que l'on peut être extraordinairement positif dans l'Opposition. Parce que le nombre de choses que je vois, que j'ai eu l'occasion de proposer, d'obtenir qu'elles soient mises en œuvre, auxquelles j'ai contribuées, j'y reviendrai tout à l'heure, notamment, concernant l'octroi de mer, eh bien, j'aurais aimé que nous puissions accepter, c'est pour cela que je le dis que je le dis en philosophie, que même si nous sommes dans l'Opposition, sauf à décider d'y rester éternellement, mais je ne m'imagine que l'on soit à un tel niveau de déprime, et bien qu'on puisse se dire, hé ben, je vais apporter mon concours à faire en sorte que la Martinique, celle qui me permet d'être là, puisque je suis élu, hé bien que j'y contribue concrètement. Dire que la Martinique s'effondre, dire que le chômage a un développement, je n'ose même pas dire le chiffre absurde que j'ai entendu, dire que tout va mal, dire que les chefs d'entreprise sont déprimés, dire que...Alors que comme l'a dit élégamment avec évidemment, on va dire, une persistance à rester aussi près du texte que possible, puisqu'il en lisait les éléments de décomposition, notre collègue Marius NARCISSOT, il suffit de lire, les documents qui sont publiés par les instances officielles. Ce n'est pas une agence locale, ce n'est pas un institut maison que nous avons créé pour faire des chiffres pour nous, comme nous le voulons, à notre dévotion, suivant les rythmes, les inspirations et les méthodes que nous aurions choisies, non. C'est le dispositif national et international qui fait que l'INSEE donne des chiffres, que l'IEDOM donne des chiffres; qui fait que nous pouvons précisément nous appuyer sur un arsenal à partir duquel nous pouvons débattre avec qui que ce soit, où que ce soit, parce que nous avons faits les bonnes écoles, et que nous avons, pour nourrir notre démarche, des informations pertinentes, indiscutables. Alors, les nier, en venant ici faires des proclamations de désespérance. Cela n'a pas de sens. Que l'on ait son propre dépit, ok, ça relève de chaque dispositif que celui-ci ou celui-là choisira de mettre en œuvre à titre personnel. Il y a des méthodes pour cela. Mais vouloir propager la désespérance en Martinique, c'est mauvais. C'est aussi mauvais que la question de la violence. Parce que cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'on instille dans l'esprit des Martiniquais, une manière d'être, une manière de se comporter, une manière de faire. Excusez-moi, j'ai été suffisamment longtemps dans l'Opposition pour savoir que ce n'est pas cela que l'on doit faire. Je ne veux faire la leçon à personne, je veux simplement témoigner, et je l'aurais dit sans mon expérience personnelle. On dirait mais pour qui il se prend ? Mé mwen ka vini di zot mi sé sa mwen viv, qa la mwen yé, é mi atjeman nou ka twavail ensem.

### M. Miguel LAVENTURE

Eh bien, je propose que nous puissions essayer d'avancer, de ne pas être dans l'affrontement permanent. Je ne reviens pas sur les questions de violence, elles ont été suffisamment traitées, et bien traitées. Et j'espère qu'elles auront inspirées toutes celles et ceux qui avaient, un moment, été, je dirai, dans un trouble qui les a conduits à cette pratique, et qui vont se ressaisir, et que désormais nous puissions choisir de travailler ensemble. Je m'arrête là, parce que je voudrais que nous pussions avoir le vote de cette DM3, qui nous permettra de passer au point suivant de l'ordre du jour. Merci beaucoup.

### M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Monsieur le Conseiller. On peut maintenant procéder au vote. Peut-être un...oui, allez-y Monsieur DUVERGER.

### M. Jean-Claude DUVERGER

Une explication de vote. De toute les façons, c'est vrai, je vais dire que nous allons voter contre, parce que nous considérons que tous les chiffres depuis, depuis, ... et on a refusé, d'intégrer ce que des spécialistes on dit, la Chambre Régionale des Comptes, nous pensons que tout est insincère, donc nous votons contre.

### M. le Président Yan MONPLAISIR

Très bien. D'autres demandent d'explication de vote ? Non ? Alors on passe au vote. Levez deux mains si vous avez des procurations, s'il vous plait.

Vote

Abstentions?

Contre?

Pour?

Voté A l'unanimité

Merci. On peut passer au point suivant? Monsieur LAVENTURE.

33/ POLE AGRORESSOURCES ET DE RECHERCHE DE LA MARTINIQUE (PARM) –
DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME
DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 201/-2020- AMIEL'OR : ETUDE DE
LA DIVERSITE DES MIELS DE LA MARTINIQUE – RMAR160118DA0970050

### M. Miguel LAVENTURE

Nous arrivons à la série des opérations concernant les fonds européens. Donc, le dossier 33. Alors, je propose que tu énonces chaque fois le nom du dossier. Monsieur le Président.

#### M. le Président Yan MONPLAISIR

Dossier 33, Pôle agro-ressources et de recherche de la Martinique (PARM) – Demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du programme de développement rural de la Martinique 201/-2020- AMIEL'OR : Etude de la diversité des miels de la Martinique.

### M. Miguel LAVENTURE

C'est une opération qui est portée par notre PARM que nous connaissons bien. Et qui enrichit à la fois la connaissance et la maitrise des pratiques en matière de transformation agro-alimentaire. Je rappelle que le Présidence du PARM est assurée par la CTM qui en a été de tout temps le porteur. Le montant total de l'opération est de cent soixante mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros cinquante-cinq (160 584,55 €), le coût éligible est de cent trente-et-un mille quatre cent trente euros trente-sept (131 430,37 €), le FEADER est sollicité pour cent onze mille sept cent quinze euros soixante-dix-huit (11 715,78 €), l'Etat apportant une contrepartie de dixneuf mille sept cent quatorze euros cinquante-cinq (19 714,55 €). Cette opération, elle a pour objectif de permettre d'avoir une meilleure traçabilité et connaissance des questions de miel à la Martinique. Nous sommes très heureux de cela, parce que cela va enrichir à la fois la connaissance du sujet et évidemment, les maitrises de ces produits pour une postérité commerciale plus forte.

#### M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Monsieur LAVENTURE ; Est-ce qu'il y a des rapports de commission là-dessus ? Allez-Y Madame RENARD.

### **Mme Nadine RENARD**

Merci. Bonjour chers collègues, bonjour à tous. La commission développement agricole a analysé ce dossier et a émis un avis favorable sur ce projet. Etant entendu que le projet AMIEL'OR est un projet qui est porté par le PARM et d'autres acteurs, puisqu'il y a également d'autres partenaires comme le Parc Naturel de Martinique, le syndicat des apiculteurs de Martinique qui sont également partenaires sur ce projet qui s'inscrit en fait dans les projets mis en œuvre dans le cadre du réseau RITA, donc le Réseau d'Innovation et de Transfert en Agriculture. Donc, un avis favorable sur ce projet.

### M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Madame. Monsieur le Président de la commission des Finances conjointe Développement, Monsieur BRANCHI, allez-y.

### M. Michel BRANCHI

La commission a beaucoup apprécié ce projet. Et il nous a été indiqué d'ailleurs que l'objectif de cette étude c'était d'aboutir à terme à la labellisation des miels de Martinique.

### M. le Président Yan MONPLAISIR

Madame LESDEMA pour les affaires européennes.

### **Mme Marie-Line LESDEMA**

Merci Monsieur le Président. Notre commission a émis un avis très très favorable sur ce dossier. Et en plus, nous félicitions le PARM de cet acte de protection de note miel. Parce que trop souvent, justement, le PARM, c'est bien cela ? C'est le PARM. Il y a le Parc, mais moi, je tiens à signaler l'effort, puisque c'est le PARM qui est le plus gros investisseur sur cela, Et cela permet justement à nos miels de trouver toute leur place dans le miel de Martinique. Bravo.

#### M. le Président Yan MONPLAISIR

Très bien. Il y a d'autres commissions qui se sont prononcées ? Non ? Sinon, y a-t-il des demandes d'intervention ? Pas de demande d'intervention. On passe au vote ?

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?

Voté A l'unanimité

Très bien. Monsieur LAVENTURE on passe au point suivant qui est le point 34 : SARL société d'abattage de Grande Rochelle. Demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du programme de développement rural de Martinique 2014-2020 – Modernisation des outils de production.

### M. Miguel LAVENTURE

Alors, cette opération...

### M. le Président Yan MONPLAISIR

Une seconde Monsieur le Conseiller LAVENTURE. Oui.

### M. Daniel MARIE-SAINTE

Comme il y a des administrateurs du PARM dans la salle, parmi ceux qui votent, pour que le vote ne soit entaché d'illégalité, peut-être il faut noter...

(Discussions simultanées)

#### M. le Président Yan MONPLAISIR

A juste titre, j'ai voulu aller trop vite, on va demander aux administrateurs du PARM de sortir. Alors, je sais qu'on n'a pas toujours ce réflexe, mais il faut qu'on essaie d'y penser, donc, systématiquement, et effectivement, je repasse la présidence à... Très bien, messieurs, je vous en prie, Mesdames, voilà. Alors je revote, personne je pense ne va changer d'avis.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité

## M. le Président Yan MONPLAISIR

Très bien, cette fois-ci on a le décompte, moins les administrateurs. Vous avez pris note. Très bien, merci. Je repasse la parole au Président qui est revenu.

34/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE MARTINIQUE 2014-2020 – MODERNISATION DES OUTILS DE PRODUCTION – RMAR040219DA0970002

# M. le Président Claude LISE

Bien, donc, collègue LAVENTURE.

### M. Miguel LAVENTURE

Alors la société d'abattage de Grande Rochelle présente un dossier de modernisation de ses outils de production. Le coût total du projet est de cinq cent neuf mille quatre-vingt-six euros quatre-vingt-six (509 086,86 €), le coût éligible est de quatre cent dix mille cinq cent vingt- sept euros quarante-et-un (410 527,41 €) sur lequel le FEADER est sollicité pour cent cinquante-cinq mille trois cent quinze euros vingt-trois (155 315,23 €), l'Etat intervenant en contrepartie pour vingt-sept mille quatre cent huit euros cinquante-sept (27 408,57 €). Alors quand on dit abattage c'est dans le domaine de l'aviculture, avec comme partenaire d'ailleurs au capital dans cette opération, la société Martinique Aviculture, mais aussi un partenaire qui est Martinique Nutrition Animale.

#### M. le Président Claude LISE

Alors, collègues je propose que le collègue LAVENTURE, comme d'habitude, fasse l'ensemble des fonds, en tout cas, par fonds, qu'il regroupe par fonds, et puis nous allons voter globalement. Surtout que nous sommes un p'tit peu pris par le temps, parce qu'on a dû déjà libérer le restaurant, et le personnel du restaurant, il faudra bien le libérer avant 16h. Donc, cela nous force à aller un p'tit peu plus vite.

35/ MARINGA GAEL – DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – MISE EN PLACE D'UN ELEVAGE DE CAPRINS LAITIERS (DJA)-RMAR040118DA0970106

### M. Miguel LAVENTURE

Le dossier suivant est intéressant aussi parce que c'est un jeune agriculteur, et par conséquent, il s'agit à la fois d'une dotation en agriculture, DJA, mais également, d'un projet d'investissement programme plan d'entreprise comme on dit, avec un montant total de deux cent quarante-et-un mille huit soixante-quatorze euros zéro neuf (241 874,09 €), un coût éligible de deux cent trente mille trois cent quarante-quatre euros zéro neuf, 230 344,09 €, FEADER cent soixante-six mille quatre cent vingt-trois euros soixante (166 423, 60 €), et Etat vingt-neuf mille trois cent soixante-huit euros quatre-vingt-huit (29 368, 88 €.)

36/ EARL LES VERGERS DE CALYPSO – DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – MISE EN PLACE D'UN ATELIER DE POULES PONDEUSES ET VERGER (JA) – RMAR040118DA0970113

#### M. Miguel LAVENTURE

Alors ensuite, nous avons une opération présentée par EARL les Vergers de Calypso pour la mise en place d'un **atelier** de poules pondeuses et aussi un verger. Là aussi c'est une opération jeune agriculteur, avec un coût total de deux cent cinquante-quatre mille deux cent cinquante-quatre euros quatre- vingt- cinq (254 254,85 €), un coût total éligible de cent seize mille deux cent treize euros cinquante-huit (116 213,58 €), FEADER sollicité pour cent cinquante-cinq mille quarante-deux euros quinze (155 042,15 €), Etat en contrepartie pour vingt-sept mille trois soixante euros trente-neuf. (27 360,39 €)

37/ SARL HABITATION BOCHET DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – PLANTATION DE BANANE SUR 14,55 HA (RAMENES A 08,40 HA) EN 2019 ET INVESTISSEMENTS (INELIGIBLE) – AAP 4.1.1 N°4 CANNE-BANANE – RMAR040118DA0970143

#### M. Miguel LAVENTURE

Toujours concernant le FEADER. Nous avons une opération plus classique de plantation de banane, proposée par la SARL habitation Bochet, avec des investissements associés. Le coût total du projet est de deux cent quinze mille cent cinquante-cinq euros trente-sept (215155,37€), le coût éligible est de cinquante-cinq mille vingt-quatre euros soixante-dix, (55 024, 70€), le FEADER est sollicité pour vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-cinq euros quarante-neuf (29 385,49 €), la CTM intervenant en contrepartie pour quatre mille cent vingt-six euros quatre-vingt-six (4 126, 86 €). Juste une petite précision pour expliquer que l'opération inclut des postes qui n'ont pas pu être retenus d'où la différence importante entre le coût total éligible et le montant de l'opération à l'origine.

38/ EARL SAINT HELENE- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – SECURISATION ET DEVELOPPEMENT D'UN ATELIR BOVIN ENGRAISSEUR (OBJECTIF 150 BROUTARDS) – RMAR040118DA970199

### M. Miguel LAVENTURE

Opération suivante toujours concernant le FEADER, le EARL Sainte-Hélène. Il s'agit cette fois-ci de la sécurisation et du développement d'un atelier de Bovin engraisseur. Le coût total du projet cent quatre-vingt mille sept cent douze euros seize (180 712 ,16 €), coût éligible cent quarante-cinq mille cinq cent vingt-huit euros vingt-trois (145528, 23 €), FEADER quatre-vingt-douze mille sept cent soixante-quatorze euros vingt-quatre (92 774, 24 €), l'Etat est en contrepartie pour seize mille trois cent soixante et onze euros quatre-vingt-treize (16 371,93 €).

39/ FILA SAS- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE- 2014-2020 - MQ0021836 - TRANSFORMATION DIGITALE DU GROUPE FILA »

#### M. Miguel LAVENTURE

Alors l'opération suivante est une opération, je ne sais pas dans quel ordre, est-ce que c'est le bon ordre que j'ai là ? L'opération suivante est une opération FEDER FSE qui a été évoquée par un collègue tout à l'heure, qui l'avait prise en illustration de son soutien à la démarche en matière d'utilisation du numérique, puisqu'il s'agit de l'entreprise FILA SAS qui s'engage dans la transformation digitale de son groupe avec un recours assez massif aux techniques du numérique. D'ailleurs les chiffres parlent d'eux-mêmes le coût total du projet est de un million quatre cent trente-cinq mille euros (1 435 000 €), le coût éligible : un million trois cent quinze mille neuf cent cinquante et un euros dix-sept, (1 315 951,17 €), le FEDER est sollicité pour un million (quatre cent trente-quatre milles deux cent deux euros cinquante-quatre (434 202 ,54 €), la CTM intervenant en contrepartie pour soixante-cinq mille sept cent quatre dix-sept euros cinquante-cinq (65 797,55 €).

40/ COMMUNAUTE AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE- mq0021836- MQ23358- « ACQUISITION D'ENGINS ET DE MATERIELS MUTUALISES POUR LA COLLECTE DES ALGUES SARGASSES ET LEUR TRANSPORT VERS DES LIEUX DE TRAITEMENT »

#### M. Miguel LAVENTURE

Opération qui va évidemment se situer dans un contexte d'actualité que chacun connaît. Les deux opérations qui suivent sont des opérations concernant les opérations, les actions de collecte de sargasse, de collecte et d'enlèvement des algues sargasses opérés par d'abord donc la communauté d'agglomération de l'Espace Sud, et puis nous verrons tout à l'heure la même chose pour Cap Nord. Donc, il s'agit de l'acquisition d'équipement, de manière à permettre une intervention sur un mode de mutualisation par les EPCI sur le territoire de leurs compétences, pour le compte, évidemment des communes concernées. Le coût total du projet d'un million trois cent soixante-douze mille cinq cents (1 372 500), le montant éligible est le même, le FEDER est sollicité pour cinq cent quarante-neuf mille euros (549 000 €), l'Etat intervenant pour six cent quatre-vingt-six mille deux cents euros (686 200 €), le maitre d'ouvrage apportant évidemment le solde cent trente-sept mille deux cent cinquante (137 250 €).

41/ CAP NORD MARTINIQUE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE- mq0021362 - « ACQUISITION D'ENGINS ET DE MATERIELS MUTUALISES POUR LA COLLECTE DES ALGUES SARGASSES ET LEUR TRANSPORT VERS DES LIEUX DE TRAITEMENT »

#### M. Miguel LAVENTURE

Deuxième opération toujours concernant la problématique des sargasses avec, je l'annonçais Cap Nord, toujours l'acquisition d'engins pour ensuite des mises en œuvre dans le cadre de pratiques de mutualisation pour les communes concernées. Coût total du projet un million trois cent seize mille (1 316 000), le montant éligible est le même, le FEDER est sollicité pour (526 400 €), l'Etat apporte six cent cinquante-deux mille trois cent quatre-vingt-onze euros (652 391 €), et le maitre d'ouvrage, donc Cap Nord, apportant le complément.

42/ COMMUNE DU FRANCOIS - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE-MQ0021944 – « TRAVAUX DE MODERNISATION DU HALL DES SPORT »

#### M. Miguel LAVENTURE

Maintenant, nous parlons d'une autre opération, toujours dans le cadre du FEDER avec une opération présentée par la ville du François, en termes de modernisation d'un équipement qui existe depuis déjà de nombreuses années, qui est le hall des sports. Le coût total du projet est de deux millions cent quatre-vingt-onze mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros (2 191 994 €), le coût éligible est de deux millions trois mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros (2 003 994 €), le FEDER est sollicité pour un million vingt-sept mille six cent euros (1 027 600 €), l'Etat apporte huit cent cinq mille cent quatre-vingt-dix-sept euros (805 197 €), la CTM: cent neuf mille soixante-quinze euros (109 075 €), et évidemment, le bénéficiaire apporte le solde. L'intitulé est assez parlant, il s'agit de moderniser le hall des sports du François qui va

trouver en cette affaire-là une occasion de..., pas seulement une nouvelle jeunesse, mais une nouvelle dynamique à travers une nouvelle dimension d'opération pour le bien des sportifs de la commune et des alentours, j'imagine.

43/ COMMUNE DE SAINT-PIERRE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 – MQ0021672 - RENOVATION DE LA CATHEDRALE

### M. Miguel LAVENTURE

Opération suivante, alors toujours présentée par une commune, cette fois-ci c'est la commune de Saint-Pierre. Alors, nous avons eu l'occasion ici d'en voir l'expression à plusieurs reprises. Là, il s'agit de ce que nous espérons être l'ultime étape, elle est plus massive que les tranches précédentes, et elle devrait constituer, suite et fin, si je peux dire, de ce qui est attendu concernant Saint-Pierre, dans les dynamiques que nous connaissons d'attractivité renforcée de la ville de Saint-Pierre. Avec un coût total de projet de cinq millions cent un mille cinq cent cinquante-huit euros vingt-cinq (5 101 558, 25 €), le coût éligible est le même, le FEDER est sollicité pour trois millions cent vingt-six mille cent soixante-huit euros soixante-neuf (3 126 168, 69 €), la CTM : sept cent mille euros (700 000 €) en contrepartie et l'Etat, parce que c'est un bâtiment classé pour un million vingt mille trois cent onze euros soixante-cinq (1 020 311,65 €; la Collectivité ville de Saint-Pierre apportant, évidement le complément. C'est une opération qui devrait démarrer assez vite, parce que maintenant tous les préalables ont été réalisés quasiment. L'architecte qui est un architecte en chef des bâtiments de France est très mobilisé sur cette opération. Nous avons fait des séances de travail encore récemment sur le sujet. Et j'espère que ces travaux vont aller bon train, parce qu'ils vont permettre de parachever ce qui a déjà été conduit depuis plusieurs années sur cet édifice référentiel.

44/ LA SUITE VILLA SNC - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIRE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE-2014-2020 - MQ0021362- « PROJET D'EXTENSION DE LA SUITE VILLA »

### M. Miguel LAVENTURE

Maintenant, nous allons voir deux opérations qui ont été évoquées tout à l'heure, dans la discussion précédente par notre collègue du CMT, qui sont deux opérations touristiques. La première c'est la Suite Villa qui est un projet d'extension, modernisation et extension avec une capacité par conséquent, qui va être renforcée. Un établissement qui va faire l'objet d'une opération de deux millions cent soixante-sept mille trois euros (2 167 300 €), le coût éligible est lui de deux millions vingt-huit mille six cent quatorze euros (2 028 614 €), le FEDER est sollicité pour neuf cent soixante-treize mille sept cent trente-cinq euros (973 735 €), la CTM intervenant en contrepartie pour cent quarante-deux mille trois euros (142 003 €), le bénéficiaire apporte évidemment le complément. Puisque ce sont des opérations qui sont financées à 50 %.

45/ VILLA LAGON SARL- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIRE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE-2014-2020 - MQ0021886 - MODERNISATION ET AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DE L'HOTEL PLEIN SOLEIL »

#### M. Miguel LAVENTURE

Deuxième opération, donc toujours touristique. Il s'agit de l'hôtel Plein Soleil. Alors autant la première est très bord de l'eau, autant l'autre est moitié bord de l'eau, et qui par conséquent, elle, est dans une dynamique de modernisation et d'adaptation évidemment, aux demandes du marché. Le coût total est de huit cent soixante-quatorze mille deux soixante-seize euros cinquante-huit (874 276,58 €), c'est le même pour le montant éligible, le FEDER est sollicité pour quatre cent dix-neuf mille six cent cinquante-deux euros soixante-seize (419 652,76 €), la CTM intervient en contrepartie pour cent quatre mille neuf cent treize euros dix-neuf (104 913,19 €).

46/ COMMUNE DE SCHOELCHER- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIRE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020- MQ0018428 – « AMENAGEMENT VISANT A ACCUEILLIR DES ACTIVITES ECONOMIQUES, TOURISTIQUES ET CULTURELLES DIVERSIFIEES FACE A L'ESPACE NAUTIQUE GEORGES DUFEAL »

#### M. Miguel LAVENTURE

Toujours au titre des opérations FEDER qui ont une résonnance touristique, mais pas que, culturelle, également d'animation on va dire du territoire. C'est une opération proposée par la ville de Schoelcher, pour des activités économiques, touristiques et culturelles sur l'espace, pour ceux qui connaissent, qui se trouve en face de l'espace nautique Georges DUFEAL. Le coût de l'opération est de huit cent mille euros (800 000 €), le FEDER est sollicité pour cent cinquante mille euros (150 000 €), la CTM intervient au titre de la CRC pour cent quarante mille euros (140 000 €) et l'Etat pour trois cent cinquante mille euros (350 000 €), le bénéficiaire apportant évidemment, le solde de l'opération.

47/ COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE-2014-2020- MQ0021836 – « AMENAGEMENT, SECURISATION ET VALORISATION DU DOMAINE DE FOND SAINT JACQUES »

### M. Miguel LAVENTURE

Toujours au titre du FEDER, il y a une opération qui est portée par la CTM, parce que c'est un bien culturel que nous connaissons bien qui fait partie des points d'encrage patrimoniaux de la CTM. Il s'agit du domaine de Fond Saint-Jacques avec des travaux d'aménagement et de valorisation qui ont été prévus à hauteur de un million quatre cent dix-huit mille quatre cent trente-deux euros quarante-cinq (1 418 432,45 €), le coût éligible est de un million trois cent soixante-treize mille huit cent soixante et onze euros cinquante (1 373 871,50 €), le FEDER est sollicité pour six cent cinquante-deux mille cinq cent cinquante-huit euros quatre-vingt-seize (652 558,96 €), l'Etat intervient au titre des affaires culturelles pour un montant analogue si cent quatre-vingt-six mille neuf cent trente-cinq euros soixante-quinze (686 935,75) €, le maitre d'ouvrage, c'est-à-dire la CTM nous-mêmes, portant évidemment le complément pour le bouclage du plan de financement.

48/ COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE-2014-2020- MQ0022978 – « PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE FSE DE LA CTM 2019-2020 »

## M. Miguel LAVENTURE

Et puis dernière opération, elle est également portée par la CTM, il s'agit d'une opération classique que nous connaissons, on en a quasiment à chaque séance, une opération pour ce qu'on appelle l'assistance technique, c'est-à-dire la prise en charge de rémunération d'un certain nombre de personnes qui interviennent dans la dynamique de mise en œuvre des fonds européens. Le coût de l'opération est d'un million sept cent seize mille cinq cent trente-et-un euros soixante-quatre (1 716 531,64 €), le FSE est sollicité pour un million trois cent vingt-quatre mille quatre cent trois euros seize (1 324 403,16 €), et bien entendu, le maitre d'ouvrage, la CTM met le complément. Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues l'énoncé de présentation des opérations qui sont proposées à programmation fonds européens pour cette séance.

#### M. le Président Claude LISE

Merci. Donc, je vais interroger les commissions. Je demande aux collègues d'être très concis pour que nous tenions le rythme. Alors, affaires européennes ?

#### **Mme Marie-Line LESDEMA**

Comme c'est parti dans tout. Disons que pour le dossier 34 on dit qu'on donne un avis favorable. Alors, quand il n'y a pas d'observation particulière, je dis avis favorable, 34, 35, 36 avis favorable. Pour la SARL Bochet, c'est une demande d'attribution d'aide européenne. Et il me semble que c'est un appel à projet. C'est bien cela? Celui-là. Donc, au niveau de la commission, nous avions eu quand même une demande pour rappeler qu'il y a eu des investissements qui sont inéligibles, parce que dans l'appel à projet, il n'est pas prévu cela. Et je demandais justement au Conseiller exécutif en charge des affaires européennes, de bien tenir compte, parce que c'est du cas par cas. On ne peut pas toujours vouloir faire du résultat... J'aimerais bien que tu puisses me porter une réponse, parce qu'on en a parlé. Je rappelais qu'il fallait mettre l'humain au cœur du projet pour l'implantation répondant aux appels à projet. Donc, il était nécessaire de faire du cas par cas afin de faire partager cet ethique en fonction des spécificités de la configuration des lieux. Donc, on ne peut pas dire systématiquement non, à la protection des traces, et à l'utilisation d'engins. Et en plus, je disais qu'il fallait faire en sorte que ces appels à projet n'aient pas trop l'impression d'être bien dirigés, enfin que ce ne soit pas quelqu'un qui rentre dedans. Il faut qu'il puisse y avoir une ouverture un peu plus grande. J'aimerais bien que l'on puisse tenir compte de cela. Sinon, après le reste des dossiers sont avec un avis favorable. Sur le dossier 40, il est noté que sur ce dossier la CTM n'intervient pas en qualité de financeur. Avis favorable également. Avis favorable également pour le dossier 42 sur la modernisation du hall des sports de la ville du François. Sur le dossier 43, c'est un avis favorable, mais je demanderai qu'il y ait une attention, une vigilance accrue sur ce dossier afin que ce projet soit finalisé. Parce que, je crois que cela fait...Les demandes se succèdent sans qu'il y ait une vraie fin de chaque opération. Donc, je demandais une vigilance, parce que je crois c'était à peu près, quand on regarde, près de 300 000 sur le premier et puis jusqu'au quatrième, cela faisait pratiquement un million. Pourquoi ne pas terminer complètement une première tranche, même si on ne fait pas d'ingérence dans la façon de gérer la commune, mais vigilance pour que les dossiers ne soient pas chacun en milieu de gué. Sur le dossier 44, la Suite Villa, alors je ne sais pas si tu as parlé de ce dossier, mais on en a parlé tellement. Demande d'attribution d'aide européenne, nous avons donné un avis très favorable, parce qu'il faut donner un signal fort au monde du tourisme, surtout sur les hébergements. Donc, c'est important justement que l'on puisse travailler, beaucoup plus de dossiers du tourisme pour que chacun se sente bien, pour qu'on soit content de venir en Martinique avec des établissements dignes de ce nom. Et il est souhaité, par contre, je demandais que la délibération relative à sa mise en œuvre soit effectuée très rapidement. Parce que nous prenons des décisions ici, et on est étonné quelque fois que les délibérations et les mises à disposition des fonds prennent du temps. Donc, aussi pareil, que l'on puisse faire rapidement remonter les délibérations pour pouvoir faire les conventions. Et puis, tous les autres dossiers jusqu'au dossier 46 c'est un avis favorable. Le dossier 47 sur la demande d'attribution de l'aménagement sécurisation et valorisation du domaine de fonds Saint-Jacques, la commission demandait des précisions sur l'état d'avancement du projet, ce serait intéressant. Et c'est pareil sur la demande d'aide pour le programme d'assistance technique. Comme on nous reproche, ou souvent nous demandons de faire payer les uns et les autres, pour une fois que c'est nous qui devons faire entrer des sous, puisque c'est un remboursement de l'Europe à l'assistance technique de la CTM, nous demandons également au service de faire diligence pour que ce dossier soit traité dans les meilleurs délais. Et il en est de même pour la société du François, l'hôtel Plein Soleil également qui a fait une demande. Soyons vigilant aussi que toutes les délibérations soient faites dans les meilleurs délais, parce que nous avons besoin de faire rentrer des touristes, c'est bien, mais de les héberger convenablement. Donc, nous sommes très sensibles à ce suivi. Et je vais profiter de la présence de l'Exécutif en charge des affaires européennes, mais également en charge du tourisme pour que plus de projets touristiques nous soient proposés. En tout cas, nous soient présentés en commission pour les faire avancer dans les meilleurs délais. Par ailleurs, j'avais demandé lors de la réunion, que tous les projets qui sont votés et qui ne passent pas forcément en plénière, qu'on puisse avoir un regard dessus. Je rappelle à Messieurs et à Mesdames les Exécutifs, que le Martiniquais qui nous rencontre, ce n'est pas son problème que l'on soit de l'Assemblée ou de l'Exécutif, il a besoin d'avoir une réponse. Nous sommes des élus pour eux, au même niveau. Donc, de grâce, je répète à nouveau ma demande, que toutes les décisions qui sont prises en Conseil Exécutif, remontent aux élus de façon globale pour qu'on puisse savoir, connaître l'avis de la Collectivité.

# M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement agricole sur les dossiers qui concernent cette commission-là.

#### **Mme Nadine RENARD**

La commission a été saisie sur les dossiers qui relèvent du FEADER, à savoir les rapports 34 à 38, et nous avons émis un avis favorable sur l'ensemble de ces dossiers.

# M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement économique et tourisme.

#### M. Yan MONPLAISIR

Nous avons émis un avis favorable sur tous ces dossiers et en particulier sur les dossiers concernant le secteur du tourisme.

#### M. le Président Claude LISE

Commission Politique de la mer.

### M. Georges CLEON

La commission a émis un avis favorable sur les rapports 40, 41, et 46 également.

### M. le Président Claude LISE

Commission BTP Équipements.

### M. Georges CLEON

Sur les rapports 39, 42, 43, avis favorable. La commission a tenu à insister sur le fait que le rapport 43 qui traite de la cathédrale de Saint-Pierre, des fonds européens, que cette ville a une particulière sollicitude de la CTM, un fort soutien, puisque nos services ont très fortement accompagné la ville de Saint-Pierre, afin que tous ces dossiers puissent aboutir. Et que tout soit ramassé, toute opération qui restait encore à mettre en œuvre sont ramassées en une seule phase 2 afin que nous puissions avancer résolument et affirmer notre soutien à cette commune.

#### M. le Président Claude LISE

Commission Culture.

#### **Mme Christiane EMMANUEL**

Bonjour Président, bonjour chers collègues. La commission culture n'a pu se réunir pour des raisons techniques, mais j'ai pu me joindre à la réunion de la commission de Monsieur Georges CLEON, et pouvoir bénéficier des…comment dirais-je, des argumentaires des différents services de la CTM. Donc, je réponds pour le 43, je ne peux que donner, 46, 47 et 49 un avis favorable concernant les différents dossiers, et bien entendu en supportant vivement et en appuyant vivement sur le dossier de Fond Saint-Jacques qui est nécessaire, je le répète encore. Parce que c'est un espace qui est nécessaire pour les artistes, un lieu de fabrique, et une fois ce chantier livré, il pourra être en réseau avec d'autres salles de la Martinique. Merci.

#### M. le Président Claude LISE

Merci et on termine par la commission des Finances.

#### M. Michel BRANCHI

La commission des Finances, en fait s'est tenue conjointement avec la commission Développement économique, donc nous avons émis un avis favorable. Nous voulons souligner d'ailleurs que pour cet ensemble de dossiers, ce sont quand même vingt millions d'euros (20 M€) d'investissement avec un apport des fonds européens, d'environ dix millions (10 M) et un soutien quand même de la CTM de 1,7 millions. Voilà donc une nouvelle séance qui montre l'avancée de notre Collectivité en matière d'investissement.

#### M. le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Collègue LORDINOT.

#### M. Fred LORDINOT

Président, sur le dossier 47, domaine de Fonds Saint-Jacques, je partage ce qui a été dit par les intervenantes précédentes. C'est un chantier emblématique, et il serait bon que nous, membres de l'Assemblée, nous soyons informés sur l'évolution de ce chantier. Ça concerne la commune de Sainte-Marie, c'est une intervention de la Collectivité Territoriale de Martinique soutenu par les Conseillers territoriaux de Sainte-Marie, et le Maire de Sainte-Marie a l'occasion-là de nettoyer les abords du centre qui sont propriétés de la commune, notamment l'espace de jeux qui jouxte le domaine de Fond Saint-Jacques, qui me semble-t-il est dans un état d'abandon aujourd'hui, et qui mérite d'être entretenu par cette commune. Concernant ce chantier, il est important, il y a une cité scolaire qui sera construite à Charpentier, tout près. J'espère que là la collègue SAITHSOOTHANE est très attachée à l'ouverture des sites comme moi-même, aux établissements scolaires. Là il y a un partenariat à nouer, qui existait à l'époque, je ne sais pas, en tout cas, qui a toujours été encouragé par les Conseillers territoriaux de Sainte-Marie pour que le lieu bénéficie aussi aux jeunes et qu'il ne soit pas, vous savez qu'il y a cette tentation permanente squattérisé, qu'il y ait bien aussi un dispositif de protection qui soit mis en place, et puis surtout, qu'il y a une très célèbre chapelle, j'espère que là aussi, très prochainement, Monseigneur MACAIRE viendra donner une bénédiction lorsque le chantier sera terminé.

(Discussions hors micro)

# M. Fred LORDINOT

Hé oui, puisqu'il y a le chantier de la cathédrale de Saint-Pierre, tout à l'heure on va en parler. Lieu emblématique, touristique, ce sont des lieux touristiques. Ce sont des lieux et le tourisme cultuel est un tourisme qui fonctionne, puisqu'il y a beaucoup de Martiniquais qui vont, en ce moment même, je crois même qu'il y a des élus qui sont à Rome. Je n'ai pas pu y aller avec l'archevêque père David. Donc, c'est important, parce que je vois des signes, considéré, bon mwen ka palé la religion. Oui, oui, oui, mais j'appartiens à une famille très investie de catholiques, voilà, je le dis; Et je dis aussi qu'il y a plusieurs aspects. Il y a un projet, je vous l'ai déjà dit, il y a des projets à valoriser dans le programme lancé par l'évêché, 40 Millions d'euros pour réparer 40 bâtiments. Là on peut voir flécher des fonds européens, puisqu'on cherche des projets. Il faut trouver à dépenser l'argent de l'aéroport, alors, allons faire des projets. Donc, le tourisme cultuel est un tourisme qui a de l'avenir dans notre pays. En ce qui concerne un projet emblématique, celui-là c'est le projet du groupe Biométal, et là vous serez d'accord, collègues, c'est celui de la digitalisation du principal groupe d'entreprise qui fournit les armatures de béton ainsi que de la tôle. Beaucoup de Martiniquais utilisent la tôle fabriquée localement, mais qui fait un projet emblématique en matière de digitalisation. Et je souhaiterais, cher collègue qu'il y ait d'autres projets comme ça qui soient soutenus, parce que l'enjeu de la digitalisation est fondamental pour la compétitivité des entreprises martiniquaises. Et tout à l'heure j'ai donné l'exemple du groupe France-Antilles où à mon avis notre Collectivité peut participer au sauvetage de cette entreprise en finançant tous ces aspects digitalisation. C'est beaucoup de financements, vous avez vu, d'ingénieurs et de logiciels donc, du numérique. Là, il y a des choses à faire et, à mon avis, on peut consacrer deux trois millions d'euros de fond public parce que c'est cela l'avenir. Enfin, les dossiers 41, et je crois 40, collecte des sargasses. Deux projets déposés par les communautés d'agglomération de Cap Nord et Espace Sud. Je vous avoue que...bon, vous allez me donner l'explication, mais je m'interroge... Il s'agit de financer des équipements pour enlever des sargasses. Bon, vous savez qu'il y a un homme politique célèbre du nord qui avait inventé le kit sargasses. Vous mettez un polo, de préférence avec un crocodile, vous mettez un pantalon escampé, et puis vous mettez vos mocassins, vous cherchez une pelle, on vous fait photographier, et vous dites que je combats les sargasses. Ce kit, naturellement, on ne va pas le faire financer par l'union européenne. Il se reconnaitra, l'auteur du kit. Mais là on cherche à se faire financer les équipements. Mais je vois qu'il y a de fortes réserves du service instructeur, collègues et c'est là où peut-être il faut qu'on fasse attention. Parce qu'on nous dit que pour Cap Nord, la délibération de Cap Nord, et le plan de financement n'ont pas encore été fournis. Enfin, c'est ce qui est marqué, je ne sais si depuis c'est arrivé. On nous dit qu'il n'y a pas de pièce relative au marché public, ni cahier des charges de la consultation. On nous dit aussi qu'il n'y a pas de projet de convention de mise à disposition, ni un descriptif des procédures de collecte et d'usage exclusif des investissements ; Là je reconnais la compétence des cadres de la Collectivité. C'est vrai que c'est un sujet délicat. Parce qu'on ne peut pas demander du financement pour des matériels, pour ramasser des sargasses, et puis demain matin, on voit ces équipements qui sont utilisés à autre chose. Vous savez que les conventions actuelles interdisent cela. D'où une proposition. Ce n'est qu'une proposition. On peut étudier ou pas. Sur le dispositif des sargasses, peut-être très chers collègues, le collègue LARCHER n'est pas là, il est Président d'une communauté. Il y a des collègues qui sont vice-Présidents de communauté. Peut-être faut-il constituer un syndicat mixte ouvert avec les trois communautés d'agglomération et la Collectivité Territoriale de Martinique pour couvrir tout le champ de la Martinique, puisque toutes les communes de Martinique appartiennent à un EPCI, un établissement de coopération intercommunale. Nous aurions donc une couverture territoriale totale, et le syndicat mixte aurait comme objet aussi la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations. Cela veut dire qu'aujourd'hui le syndicat pourrait intervenir pour le drame qui se produit à Rivière-Pilote actuellement, puisqu'on vous a envoyé des vidéos, comme moi-même, la ville de Rivière-Pilote est sous l'eau. Mais il y a deux millions d'euros qui ont été votés depuis un certain nombre d'années pour faire les études. J'espère qu'on va trouver deux millions d'euros pour faire l'étude et puis mettre en branle les travaux pour les familles qui vivent à Rivière-Pilote. Donc, un syndicat mixte ouvert qui réunit les trois communautés et la Collectivité Territoriale. On se rapproche de l'Etat pour constituer un groupement public d'achat, puisqu'il s'agit d'acheter des tracteurs, des bennes, mais il s'agit aussi d'acheter des bateaux. La ville du Robert, je crois a déjà deux bateaux. Pourquoi laisser la charge...? Il me semble, je ne sais pas, je ne suis pas sûr. Il me semble, j'ai dit il me semble. Collègue si ce n'est pas cela, tu vas me reprendre, c'est tout. Je ne connais pas bien aussi bien que toi, la question des sargasses. Mais je fais une proposition, donc, il faut étudier. La proposition c'est de dire, peut-être qu'il faudrait constituer un groupement avec l'Etat pour acheter à la fois des engins terrestres et des engins maritimes. Puisqu'il faut enlever les sargasses en mer, et couvrir la totalité, je dirais, du champ GEMAPI, gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations. Et troisième élément de l'architecture, créer une société publique locale, puisque la société ne peut travailler que pour des Collectivités publiques. Ce qui fait que nous aurions l'outillage politico-administratif et là partir à la recherche de subventions européennes. Parce que quand je regarde le dossier de l'Espace Sud, je vois qu'il y a une des communes du littoral atlantique qui n'est pas incluse c'est la commune du Marin. Donc, il n'est pas là le collègue, mais dans les cartographies qui sont publiées sur internet, lorsqu'on montre les zones qui sont fortement impactées, il n'y a pas de différence entre les communes. Donc, demain matin, est-ce que l'Union Européenne ne peut pas s'inquiéter du fait qu'on veuille protéger le littoral, mais qu'on exclut en fait. Je ne sais pas, le collègue n'est pas là. J'ai vu que dans le dossier, comme moi-même vous l'avez lu, la commune du Marin n'est pas intégrée. Donc, peut-être aussi n'y a-t-il pas là de convention de mutualisation? Mais pourquoi ne pas travailler ensemble, puisque vous avez des collègues qui sont dans les communautés de communes et des collègues qui sont à la CTM, à la convention de mutualisation, ce qui va permettre d'utiliser, je le répète, les matériels, pas seulement pour les sargasses. Parce qu'il y a, je pense que vous le savez, un vrai danger que les dossiers soient retoqués, puisque s'ils ont été financés par l'Union Européenne pour des sargasses, et qu'ils sont utilisés pour d'autres fins, l'Union Européenne peut demander le remboursement des subventions. Et là, nous aurions un programme pluriannuel sur trois, quatre ans, qui nous permettrait à la fois d'assurer l'acquisition des investissements, mais surtout la maintenance. Parce que vous savez que plusieurs communes ont des difficultés à assurer la maintenance des engins qui tombent en panne. Mais il y a un autre point aussi que je souhaiterais soulever, notamment pour les questions du développement durable, c'est la définition, et bon je dirais, la gestion des points de collecte de sargasses ? Quels sont les points de collecte aujourd'hui qui sont définis sur chaque communauté ? Parce que demain matin, nous-mêmes élus, nous ne devons pas souffrir le reproche de déposer des sargasses sur la terre alors qu'on sait qu'il y a du plomb, du zinc, toutes espèces de matériaux nocifs dedans. Donc, il me semble que le dialogue avec l'Etat doit être soutenu, très sérieux, pour qu'on nous dise très précisément, quels sont les points de collecte qui sont retenus par l'état concernant le stockage des sargasses sur terre? Et pourquoi pas, demander dans le cadre des programmes opérationnels de financer l'organisation de ces points de collecte, puisqu'il faudra un certain nombre de matériaux pour éviter les infiltrations dans le sol, et là nous introduirions aussi un dossier concernant ces points de collecte des sargasses sur le territoire martiniquais. Voilà les quelques propositions que je voudrais faire, et naturellement, je voterai ces dossiers.

# M. le Président Claude LISE

Collègue LEBRAVE.

#### **Mme Lucie LEBRAVE**

Merci Président. Justement le collègue LORDINOT a insisté sur les points 40 et 41 puisque ce sont des projets portés par les EPCI du nord et du sud. Et en entendant la proposition qu'il a faite concernant un syndicat mixte, il y a quand même l'urgence à traiter, puisque depuis quelques années, les communes sont impactées par le problème des sargasses. Notamment pour le sud, ce serait bien que ce dossier-là soit voté aujourd'hui, puisqu'il y a une urgence. Parce que le Vauclin fait partie des communes impactées. Et c'est la raison pour laquelle cette aide va pouvoir mutualiser les moyens de l'Espace Sud, pour pouvoir vraiment aider la population qui en souffre. Puisqu'il n'y a pas uniquement une population qui vit auprès des plages, il y a des effets connexes, même ceux qui sont en hauteur ont des conséquences dues aux émanations de gaz au-delà du proche immédiat. Donc, c'est la raison pour

laquelle je vais demander, comme l'a dit la collègue LESDEMA, une fois ces dossiers votés, que les décisions soient prises et suivies d'effets de façon rapide. Parce qu'il y a une population qui souffre depuis des années, et ce n'est pas par hasard s'il y a eu récemment une conférence internationale sur les sargasses dans l'ile voisine, donc des solutions sont en train d'être proposées. Mais il y a quand même l'immédiat. Parce qu'il y a une cohabitation qui n'est pas agréable avec tout ce qu'il y a comme conséquence. Merci.

#### M. le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes ? Oui, collègue BERNABE.

#### Mme. Kora BERNABE

Merci Président. Bonjour à tous. Je sais que, collègue LAVENTURE, vous nous faites des points d'étape sur l'état d'engagement et de mandatement des fonds européens à chaque séance, et je voudrais savoir ce que nous visons cette année, fin 2019, en matière d'engagement et de mandatement sur les fonds européens ? Donc, FEADER, FEAMP, FEDER, FSE ? Et je voudrais aussi connaître le délai moyen, aujourd'hui, qui existe entre le dépôt du dossier et le conventionnement ? Je voudrais savoir aussi pour les jeunes agriculteurs, combien de DJA ont déjà été accordés depuis le début du programme opérationnel ? Combien de demandes il y a en attente ? Combien il y a eu de déchéance de dossier ? J'en ai entendu parler. Et pour quelles raisons il y a eu des déchéances de dossiers ? Et puis qu'en est-il du prochain programme opérationnel ? Est-ce qu'on va commencer à travailler dessus ? Sur ce PO, la fin est inscrite fin 2020, est-ce que se sera prolongé ? Et comme la demande de la collègue LESDEMA en amont, est-ce que ce serait possible d'avoir accès aux dossiers qui ont été instruits et qui ne passent pas en plénière ? Voilà, merci.

### M. le Président Claude LISE

Collègue MARTINE.

### M. Raphael MARTINE

Président, merci. Je veux m'associer, bien sûr aux propos tenus par certains collègues sur le dossier numéro 43 ayant trait à la rénovation de la cathédrale de Saint-Pierre. Bien, sûr, j'émets le vœu que ce soit la dernière fois que nous ayons à débattre et à nous prononcer sur ce dossier qui n'a que trop duré. Vous le savez, c'est un dossier qui date aussi. Que les travaux soient menés à terme au plus vite pour permettre une réappropriation de l'espace à la fois par les usagers pierrotins, mais aussi par nos amis visiteurs qui nous font l'amitié de venir visiter notre ville d'art et d'histoire. Donc, j'émets le vœu que les travaux démarrent et cette fois-ci arrivent à terme.

# M. le Président Claude LISE

Je passe la parole à la collègue LEOTIN, Conseillère exécutive, qui demande à nous apporter des éléments. ?

#### **Mme Marie-Hélène LEOTIN**

Merci Président. Bonjour. Plusieurs collègues ont posé des questions à propos du domaine de Fond Saint-Jacques, donc c'est là-dessus que je voudrais apporter rapidement des éléments. Le domaine de Fond Saint-Jacques est en chantier, depuis 2018. Il y a d'importants travaux de réhabilitation. Ces travaux sont réalisés on peut

dire à plus de 90 %. On touche vraiment à la fin des travaux, mais malheureusement, l'entreprise a arrêté le chantier, parce qu'il y a des factures que nous devons, que la CTM doit à cette entreprise et qui ne sont pas payées, des factures qui ne concernent pas le domaine de Fond Saint-Jacques, en fait, qui sont bien antérieures, et qui concernent d'autres chantiers que cette entreprise a réalisé. Nous sommes en train de rattraper le retard, parce qu'il reste vraiment très peu de choses à réaliser sur Fond Saint-Jacques. Nous sommes en train de rattraper le retard en ce qui concerne le paiement des factures, et nous espérons qu'en 2020, le domaine de Fond Saint-Jacques sera rouvert à la fois pour sa valeur patrimoniale, mais aussi comme lieu de résidence pour les artistes et de spectacle. Voilà ce que je peux dire pour le moment.

## M. le Président Claude LISE

Merci. Donc, je passe la parole au rapporteur qui va donc répondre aux questions, et collègues, je vous rappelle que nous allons d'abord, bien entendu voter, je rappelle qu'il faudra que tous ceux qui sont concernés par un dossier ou un autre, les membres des conseils d'administration des EPCI concernés notamment Cap Nord, etc. Chacun sait le dossier qui le concerne et il faudra donc que tous ces collègues-là sortent pour nous permettre de voter. Voilà. Donc, Monsieur le rapporteur, et je redis que je suis absolument obligé d'interrompre à 14h30. Donc, tu as la parole.

### M. Miguel LAVENTURE

Merci beaucoup. Alors je vais essayer de répondre de manière un peu groupée, mais sans rien escamoter, parce qu'il y a des choses tout à fait intéressantes qui ont été dites. Alors d'abord, la collègue LESDEMA a souligné, elle est sortie, mais ce n'est pas grave. Elle a souligné la nécessité, je commence par cela, parce que c'est un peu transversal des diligences, Monsieur le Président, des diligences à tous égards des traitements des dossiers une fois qu'ils sont passés ici. Je sais que le Président LISE a déjà donné des consignes au secrétariat pour qu'il y ait une forme d'attention particulière qui soit donnée aux délibérations. Donc, la collègue LESDEMA a insisté dessus. Alors, je sais que la consigne a été donnée de manière à ce qu'elles puissent être finalisées et signées rapidement, envoyées au contrôle de légalité, puisque c'est la règle, et ensuite, évidemment, c'est la DFE qui prend la suite, qui prend la main pour faire en sorte que nous ayons les conventions, puisque la décision étant prise, le bénéficiaire a besoin de la convention généralement pour se précipiter chez son banquier, d'abord pour confirmer. Généralement les banquiers ont un peu anticipé mais pour confirmer que l'argent attendu va arriver, et cela permet ensuite les choses. Donc, je veux simplement dire que nous allons être, évidemment plus insistants pour faire en sorte que cela fonctionne. Elle a également dit qu'il était nécessaire, elle appelle cela, « de faire attention à l'humain » qu'il était nécessaire de procéder à des adaptations suivant les dossiers des dispositifs qui sont pris, y compris quand il s'agit d'appel à projet, parce qu'il y a des exclusions notamment sur des types de dépenses, comme les aménagements fonciers qui peuvent parfois avoir des conséquences sur les conditions de travail des personnels qui sont concernés. Donc, on intègre cela, et puis un élément, également très transversal, c'est le fait de porter à connaissance des collègues des décisions qui sont prises en Conseil Exécutif par nos collaborateurs des Assemblées, Monsieur EUSTACHE entend cela, et je sais que c'est une de ses préoccupations, Monsieur PRIAM aussi, c'est que les décisions qui ne sont pas traitées en plénière, celles qui ne résultent pas d'une délibération en plénière, qui sont prises en Conseil Exécutif, qu'elles puissent être quand même portées à connaissance des élus, et pas simplement à la fin de l'année lorsqu'il y a le récapitulatif qui intervient avec l'ensemble du bilan de l'année. Je pense que tout cela est entendu, et pris en compte par l'ensemble de nos équipes. Alors, il y a eu quelques échanges importants, évidemment parce que c'est l'actu, sur la problématique des sargasses. C'est l'actu, mais c'est une actu qui dure. Et c'est une actu qui est impactante. J'ai envie de traiter de manière dissociée, d'une part les suggestions de fond qui ont été faites par le collègue sur les aspects un peu organisationnels, de manière à ce qu'il y ait des dispositifs qui permettent de faire plus large, plus sécurisée et sur la durée. Alors, comme la collègue LEBRAVE a expliqué, je crois que c'est une chose que les Collectivités concernées vont entendre, mais qui ne peut pas être de réalisation immédiate. Et puis, il y a là aussi les questions d'urgence, c'est faire en sorte que, comme on l'a dit tout à l'heure, que les délibérations sortent vite et puis les conventions, et que les choses aillent rapidement. Un écho rapidement sur la conférence internationale qui s'est tenue en Guadeloupe. J'y ai participé seulement pendant deux jours, c'est-à-dire le vendredi et le samedi, étant retenu en Martinique, y compris le jeudi jusqu'à 17 heures par la première réunion du comité de programmation du contrat de convergence et de transformation que nous avons approuvé ici et qui a été signé ensuite le 8 juillet à Paris, et pour lequel il y a une trentaine de millions d'opérations qui ont été signées. Le collègue BOUTRIN qui est ici a participé à la totalité de la conférence en Guadeloupe, puisqu'il y est allé dès le premier jour, dès le mercredi, donc peut-être apportera-t-il quelques informations tout à l'heure, s'il le souhaite. Je veux simplement dire pour ce que j'ai pu vivre, que cela a été une circonstance extrêmement riche en termes d'information, en termes de partage d'expérience, puisque nous avions des représentants vraiment de toute la Caraïbe, depuis le Mexique, c'est-à-dire pas simplement les îles de la Caraïbe, mais également les pays qui ont des frontières qui baignent dans la mer des caraïbes, jusqu'au Costa Rica, la Colombie, enfin bon, et évidemment toutes les îles de la Caraïbe qui étaient représentées à des niveau élevés, parce que c'était généralement des représentations ministérielles. Et par conséquent dont, beaucoup de techniciens. J'espère beaucoup des actes qui seront, nous a-t-on annoncé disponibles assez rapidement, et que tout ceci va nourrir les appréciations de chacun, et nous permettre ainsi d'opérer. La proposition qui est faite aujourd'hui, elle est une proposition qui est faite aujourd'hui, elle est une proposition en termes d'urgence. Alors elle obéie à deux aspects fondamentaux. Le premier, et cela ne va étonner aucun d'entre nous, parce que nous y sommes chacun très attentif, c'est la libre administration des Collectivités. Cela veut dire qu'un EPCI, communauté d'agglomération nous propose un projet, et évidemment, nous pouvons l'interroger, le questionner le recommander, etc. mais il est évident que nous pouvons difficilement lui dire ton projet il n'est pas bon, il faut le refaire. La libre administration des Collectivités est pour chacun d'entre nous un élément fondamental. Et donc, plus il y aura de la concertation, plus il y aura des discussions en amont, mieux ce sera, mais lorsque nous avons un dossier, encore une fois, sauf objection fondamentale, eh bien, nous le traitons en ce qu'il est, y compris les insuffisances en termes de garanties de maintenance, de garanties de mutualisation. Pourquoi telle ville n'est pas dedans? On pose la question. On nous explique que, que, que que. Bon, etc., etc. En revanche, ce que nous pouvons faire, et c'est le deuxième volet, c'est essayer de voir comment des éléments, je dirais, non aboutis de manière aussi parfaite que nous le souhaitons, n'entravent pas le dérouler du projet. Alors, moi, je suis content qu'il ait pu être relevé par des collègues que nous présentons le projet, alors même que nous aurions été fondés à attendre avant de le faire. En particulier, il n'y a pas la délibération du conseil communautaire, mais le conseil communautaire, nous le savons, comme pour nous-mêmes, il y a un délai de convocation, il y a un dossier à transmettre, etc. Et donc, nous disons, ok, il y a une demande qui a été faite, il y a généralement une position du bureau communautaire qui est plus souple et qui par conséquent peut se réunir plus aisément, on fait le pari que la délibération du conseil communautaire va nous arriver. En toute hypothèse, on va signer la convention sur la foi de la délibération quand elle sera disponible. Mais en attendant, eh bien, on ne diffère pas, sinon, il aurait fallu reporter l'examen de cette opération au mieux, à fin novembre, et nous savons, évidemment, les nuisances qui résultent de tout cela. Les points de dépôt, là où on va éprendre, bon bref, tout cela, c'est la responsabilité...Alors nous attirons l'attention, mais nous pouvons difficilement dire tant que nous n'avons pas la totalité du détail de cela, on ne finance pas. Donc, on est dans cette situation du compromis, où, premièrement, nous respectons, encore une fois, de manière très attentive et très ...comment je vais dire cela, très nourrie de considération pour les intéressés de leurs compétences pour la libre administration. Donc, le compromis entre cela, le fait d'aller vite et le fait aussi de respecter les contraintes de la règlementation communautaire. Il faudra au moment de la commande, passer par les procédures de commandes publiques, évidemment, en attendant on demande un DCE, on demande un minimum de choses, y compris des indications pour les coûts, parce que cela ne sert à rien d'attribuer, si les montants définitifs ne sont pas bons. Donc, on demande des évaluations documentaires, notamment en termes de devis quand il s'agit de matériels. Envoyez-nous des devis, comme cela ça nous permet de nous faire une idée, on va dire, du coût raisonnable, même si on n'est pas sûr de cela. Mais ça permet ainsi de ne pas être dans une situation où on bloque le dossier. Et par conséquent, on a choisi et les Présidents d'EPCI concernés avec qui je me suis entretenu personnellement, savent que c'est dans cet état d'esprit que nous allons, et que cela n'est pas très confortable pour nous, pas pour eux non plus, mais que nous essayons de faire en sorte qu'on ne diffère pas davantage. Alors, probablement que nous aurons à revenir sur ces questions de sargasse assez prochainement, et étudier en tout cas, la proposition qui a été formulée d'organisation un peu spéciale à plusieurs niveaux, y compris, avec une SPL qui pourrait être, on va dire le format opérateur. Je n'en dis pas plus pour ne pas être trop long. Il y a également des questions qui ont été posées par la collègue Kora BERNABE sur un certain nombre d'informations. Je ne reviens pas sur le partage de ce qui se fait en dehors de la plénière, on vient d'en parler, mais aussi sur demain, et...Non d'abord sur maintenant et le passé, c'est-à-dire les jeunes agriculteurs. Je ne sais pas si on va le passer, mais je souhaite que ce soit le cas, le PowerPoint, nous avons l'indication, mais on va l'envoyer déjà. Et sur demain, c'est à dire les orientations, oui, il y aura une discussion qui va s'organiser, y compris avec les partenaires professionnels, les structures professionnelles pour que précisément, nous puissions arriver avec des éléments préparés qui seront le fruit des attentes des uns et des autres. Mais comprenons bien que c'est un exercice qui est un exercice qui a ses limites. Les sargasses dont nous venons de parler, il n'y en avait pas un mot dans le programme initial, pour une raison toute simple c'est que l'accentuation du phénomène sargasse est relativement récente, même s'il y a eu quelques épisodes significatives avant. Et donc, ceux qui nous ont précédé, ce n'est pas un reproche, n'ont pas mis le mot sargasse ou la démarche sargasse comme étant une démarche prioritaire dotée de moyens financiers identifiés. Et par conséquent, nous avons demandé l'an dernier, aux instances communautaires qui ne sont pas nécessairement très rapides, parce qu'il y a des pratiques, de bien vouloir intégrer cette dimension-là. Donc le programme a été modifié, et c'est ce programme modifié qui nous permet, déjà à la séance précédente, c'est à dire celle de septembre, d'avoir retenu et financé, vous vous en souvenez, le dispositif concernant les barrages côtiers pour le Robert, et deuxième étape, les opérations proposées par les deux communautés d'agglomération Cap Nord et Espace Sud, aujourd'hui, et puis il y a d'autres éléments que nous espérons pouvoir également prendre en compte, en ajustement, puisque l'enveloppe est définie une fois pour toute, et par conséquent, ce qu'on met en plus, eh bien, il faut le prendre sur ce qui existe déjà. Donc, voilà résumé un peu rapidement les éléments de réponse aux différents collègues. Je veux juste dire en plus, que sur la question de Saint-Pierre, nous avons été extrêmement clairs. J'ai personnellement organisé, il y a 10 jours, une réunion avec le maire de Saint-Pierre, son équipe technique, l'architecte en chef des bâtiments de France qui est domicilié à Paris, mais qui a la responsabilité, et qui vient ici, par conséquent, de manière régulière, sur l'exigence de respect de l'opération. Nous avons demandé un planning qui nous a été donné. Nous avons retenu l'idée que nous allions garder un contact au moins une fois par trimestre pour savoir exactement le dérouler des opérations. Parce que nous sommes, comme nous tous ici, attentifs à faire en sorte que les temporisations, les temporalisations qui avaient été prévues soient respectées. Mais nous avons une autre exigence qui d'ailleurs regroupe un peu une question de Kora BERNABE, c'est que notre programme est de 2014-2020, et il ne va pas s'arrêter le 31 décembre 2020, on a un bonus de trois ans. En fait de deux ans derrière, donc 2021, 2022 pour finir. Et après, on aura une petite resucée pour faire les derniers ajustements, puisque vous avez bien vu que ça va ça vient. Je ne vais pas reprendre les exemples du port et de l'aéroport, etc. Mais il nous faut caler les prévisionnels de manière suffisamment serrée, mais en discussion avec les acteurs pour qu'eux-mêmes intègrent ces données, et que par conséquent, on ne se retrouve pas après à être dans des difficultés. Vous savez que clôturer un programme c'est une chose extrêmement difficile, et que si on a fait quelque chose qui n'est pas une tranche opérationnelle, vous savez que la sanction est terrible. Cela veut dire qu'on considère que l'opération n'est pas satisfaisante, qu'elle n'est pas conforme au programme, et il faut rembourser. Par conséquent donc, on est extrêmement vigilant, donc, je suis content que la question ait été posée pour dire qu'il nous faut mettre de la diligence que nous avons un peu de marge, c'est pour cela qu'on n'est pas dans un affolement, je dirais, de prise de tête. Mais il faut que nous soyons, dans nos relations avec les bénéficiaires dans une clarté, pas pour mettre de la pression, mais dans une clarté de respect des plannings. C'est la raison pour laquelle, pour reprendre l'exemple de Saint-Pierre, nous avons donné notre accord pour présenter cette opération aujourd'hui sur la base d'un planning établi sur une base mensuelle, mais dont nous allons vérifier la mise en œuvre de manière trimestrielle, Monsieur Bruno MESNIL qui est ici qui est le diRecteur des Fonds européens sait que c'est le deal qu'on a passé avec la ville de Saint-Pierre pour être bien sûr qu'on ne se retrouve pas dans des dérapages qui nous mettraient en difficulté. Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues.

#### M. le Président Claude LISE

Le collègue MARIE-SAINTE demande à apporter quelques précisions. Je lui demande d'être concis, parce que je vais devoir suspendre. Vas-y.

### **M. Daniel MARIE-SAINTE**

Non, non, c'est pour répondre aux collègues qui renouvellent leur demande d'être informé des décisions du Conseil Exécutif. Alors, je vais m'exprimer là, en tant que porte-parole du Conseil Exécutif. C'est pour dire aux collègues que ce que nous faisons, nous mettons en place pour pouvoir informer, non seulement les collègues qui souhaitent l'être, mais tout le monde. Il faut savoir qu'au sortir de chaque Conseil Exécutif, en tant que porte-parole, je rédige un communiqué qui reprend l'ensemble des décisions. Ce communiqué est publié sur internet, et parfois, avec un léger retard en vidéo qui figure sur le site de la Collectivité. J'ouvre une parenthèse pour dire que je le mets également sur ma page Facebook. J'essaie de le faire assez rapidement, et de manière assez transparente pour que ceux qui le souhaitent puissent connaître rapidement les décisions, qu'ils puissent y avoir accès. Donc, retenez que c'est également sur le site officiel de la Collectivité. Ce n'est pas instantané, il y a un p'tit retard, le temps de le réaliser. Deuxièmement, les services qui nous assistent, rédigent un relevé de décision qui est également publié. Et surtout j'insiste là-dessus, je pensais que le collègue Miguel LAVENTURE allait en parler, il y a un site internet qui s'appelle europe-martinique.com qui est régulièrement renseigné et qui donne la totalité des décisions prises, il y a la liste des bénéficiaires. Vraiment c'est transparent. Je sais qu'il y a parfois certains bénéficiaires qui ne souhaitent pas qu'on diffuse leurs noms, mais en tout cas, vous pouvez aller sur ce site, vous aurez toutes les informations. C'est ce que je viens de faire, j'ai vu que c'était à jour jusqu'à septembre 2019. Donc, ils ont rattrapé un p'tit peu le retard. Donc, je voulais dire cela aux collègues. Maintenant c'est vrai qu'il y a des collègues qui souhaitent recevoir sur support papier, comme on dit. Je pense que les services qui assistent, ça s'appelle service de l'administration générale, en tout cas, le collègue est derrière là, le collaborateur, je pense peut-être qu'il peut le transmettre sous forme papier, sous forme d'e-mail les relevés de décision du Conseil Exécutif. Voilà les communications que je voulais faire. Merci.

#### M. le Président Claude LISE

Merci.

# **Mme Marie-Line LESDEMA**

Président. Président, je sais que tu vas devoir finir. Je remercie le collègue Daniel MARIE-SAINTE. Personnellement, je ne vais pas sur Face Book. Je voudrais avoir communication de façon digitale. Qu'on me l'envoie sur mon mail, comme on m'envoie toutes les informations. Et je ne parle pas seulement sur les fonds européens, je parle de l'ensemble des décisions. Donc, c'est ce que je demande, et je pense que l'ensemble de mes collègues c'est pareil, qu'on ait une traçabilité de cela. Je ne vais pas tous les jeudis, ou tous les deux jeudis, aller écoûter des rapports, je n'ai pas le temps pour cela. Puisque professionnellement je travaille encore. Par contre, si on me l'envoie sur mon mail, j'ai le temps de le regarder, de la stabiloter, de faire ce que j'en veux et de repérer les personnes qui me posent des questions. Merci.

#### M. le Président Claude LISE

Bien, nous passons au vote collègue. Alors, je demande à celles et ceux qui sont concernés par la décision que nous allons prendre, sur l'ensemble des dossiers de quitter la salle le temps du vote.

(Discussions hors micro)

# M. Jean-Claude DUVERGER

Le vote c'est sur l'ensemble?

# M. le Président Claude LISE

Oui, c'est sur l'ensemble.

(Discussions hors micro)

# M. le Président Claude LISE

Sauf si ça fait sortir tout le monde.

(Rires)

#### M. le Président Claude LISE

J'espère que non. J'espère que non. On va faire l'expérience. Quels sont ceux qui doivent sortir ?

(Discussions hors micro)

#### M. le Président Claude LISE

Il y a aussi François et Schoelcher.

(Discussions hors micro)

#### M. le Président Claude LISE

Oui, à condition qu'ils fassent partie de l'Exécutif. Bien sûr. Voilà, ça y est ? Faisons vite collègues. Bon je pense que ça y est. Tous ceux qui font partie des exécutifs sont sortis ? Donc, je pose la question. Quels sont ceux qui sont contre l'adoption de toute la série de délibération présentée. Explications de vote.

# M. Jean-Claude DUVERGER

S'il y avait d'autres projets de l'Europe on les aurait votés. Donc, on vote...

# M. le Président Claude LISE

Au moins ceux-là. Voilà, très bien. Donc, il n'y a pas d'opposition du côté de l'Opposition. Est-ce qu'il y en a du côté de la Majorité ? Tout le monde prend part au vote ? Il n'y a pas d'abstention non plus ?

Vote Abstentions ? Contre ? Pour ? Voté A l'unanimité

Donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie. La séance est suspendue.

#### M. le Président Claude LISE

Chers collègues installez-vous. La séance est reprise le rapporteur va présenter le dossier.

49/ FINALISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE D'INSCRIPTION DES « VOLCANS ET FORETS DE LA MONTAGNE PELEE ET DES PITONS DU NORD DE LA MARTINIQUE » AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO, ANNEES 2019-2020 5PARC NATUREL DE LA MARTINIQUE.

#### M. le Président Claude LISE

Le rapporteur a la parole.

# M. Miguel LAVENTURE

Monsieur le Président, merci. Je pense Président, chers collègues que nous allons assez vite rentrer dans le vif de ce sujet-là, parce qu'il est connu de chacune et chacun d'entre nous, et il bénéficie, ce sont les circonstances du calendrier, d'une actualité qui a souligné l'importance de cette matière. Une actualité positive, puisque les choses se présentent bien. De quoi s'agit-il? Il s'agit, comme l'a rappelé le Président LISE à l'instant, de cette procédure d'inscription des, je cite « des volcans et forêts de la montagne Pelée et des Pitons du nord de la Martinique, donc inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, et nous allons j'espère aboutir de manière satisfaisante, après tous les efforts qui ont été déployés au cours de ces dernières années, intensifiés au cours des six derniers mois, même derniers jours, puisque notre persévérance, notre organisation, notre unanimité martiniquaise, à souligner, à porter au plus haut niveau cette démarche qui j'espère va se traduire, je le répète, par un aboutissement heureux. Tout ceci s'organise avec un organisme, avec une structure support, qui est le Parc Naturel de la Martinique. Et l'objet du rapport est précisément de pouvoir confirmer la mission donnée au Parc Naturel de la Martinique, et évidemment lui attribuer les moyens de ressources financières pour pouvoir faire face à toutes les nécessités de cette mission prestigieuse, mais qui a évidemment ses coûts de mise en œuvre. Donc sans faire trop de développement, parce que je le répète, c'est une matière que tout le monde connait, et qui encore une fois, on l'a vécu intensément ces derniers temps. Le rapport vise à se prononcer sur la participation de la CTM, à hauteur de deux cent cinquante mille euros (250 000 €), à savoir 100 000 € en 2019 et 150 000 € en 2020, donc participation que l'on propose d'accorder au Parc Naturel de la Martinique pour toutes ces démarches qui arrivent maintenant en phase de finalisation, et j'espère, je le répète encore une foi, couronnées par l'inscription des volcans et forêts de la montagne Pelée et des Pitons du nord de la Martinique, c'est l'intitulé officiel, au patrimoine mondial de l'UNESCO, pour célébrer ce que nous savons être quelque chose d'exceptionnelle. Bien entendu, mandat au Président du Conseil Exécutif pour la mise en œuvre de...

# M. le Président Claude LISE

Non, parce qu'en plus le Conseiller exécutif BOUTRIN qui est Président du Parc et qui est la cheville ouvrière de cette question, qui n'a pas pu venir exposer précisément parce qu'il est concerné, et qu'il pourra rester quand même pendant le vote parce qu'il n'est pas membre de l'Assemblée. Je le précise pour que ce soit clair. Comme quoi, la séparation, même quand on croit qu'elle n'existe pas, elle existe belle et

bien. Il peut rester pendant le vote. Alors, il me demande la parole d'ailleurs. Non ? j'ai cru que tu avais levé le doigt.

#### M. Louis BOUTRIN

Président, merci. Je crois qu'il y a pas mal de collègues de l'Assemblée qui m'ont interpellé à l'extérieur de l'Assemblée, si tu ne vois pas d'inconvénient, on va écoûter les collègues et puis je vais essayer d'apporter des éléments de réponse aux regards de l'actualité très récente, et je dirais, de la bonne nouvelle venant de Paris, merci.

#### M. le Président Claude LISE

Très bien. Donc, j'interroge d'abord les commissions. La commission Culture.

#### **Mme Christiane EMMANUEL**

Avis favorable.

# M. le Président Claude LISE

Développement durable.

#### M. Charles JOSEPH ANGELIQUE

Avis favorable.

### M. le Président Claude LISE

Développement économique et tourisme. Je suppose que...

# M. Yan MONPLAISIR

Nous avons siégé conjointement avec la commission des Finances, nous avons émis un avis favorable.

# M. le Président Claude LISE

Très bien. Donc, vous avez la parole. Qui souhaite intervenir ? Y-a-t-il des questions ? Oui, collègue NARCISSOT ;

# M. Marius NARCISSOT

Je crois que le compte rendu qui est là, il dit l'essentiel. C'est pourquoi je propose de passer directement à un point qui est important, c'est que le collègue BOUTRIN qui a représenté la Collectivité avec le Préfet lors de cette désignation, est-ce qu'il peut nous dire quelques mots ? Comment cela s'est passé ? Et puis, vers quoi nous allons. Je crois que c'est surtout cela qui est important qu'on sache.

#### M. le Président Claude LISE

Très bien. Y a-t-il une question? Collègue DUVERGER.

#### M. Jean-Claude DUVERGER

Je pense que comme toutes les commissions ont donné un avis favorable et qu'elles maitrisent ce n'est pas la peine, on peut passer au vote.

#### M. le Président Claude LISE

Non, mais le porteur du dossier a certainement des choses à nous dire, mais je lui demande de ne pas être long, puisqu'il y a beaucoup de collègues qui souhaitent rentrer pas trop tard, et nous avons encore pas mal de questions, plus deux questions orales, il ne faut pas oublier cela. Donc tu as la parole collègue BOUTRIN.

Sauf s'il y a.... parce qu'après lui, je vais donner la parole au rapporteur et puis on va...Donc, collègue BERNABE. Vaut mieux qu'on pose toutes les questions, pour qu'éventuellement il puisse répondre.

# **Mme Kora BERNABE**

Merci Président. Je ne sais pas si c'est le collègue LAVENTURE ou le collègue BOUTRIN qui répondra à la question. Je voulais savoir sur le dossier UNESCO ce qu'il en sera de la sylviculture et de l'agroforesterie dans le cœur de bien et dans les zones tampon ?

#### M. le Président Claude LISE

Très bien, donc, s'il n'y a pas d'autre question, donc collègue BOUTRIN tu interviens et ensuite le rapporteur va conclure et on passera au vote. Vas-y.

#### M. Louis BOUTRIN

Je remercie le collègue Miguel LAVENTURE qui s'est accaparé du dossier puisque...

#### M. Miguel LAVENTURE

On lui a attribué le dossier pour permettre au collègue BOUTRIN de ne pas être en situation de confusion.

# **M. Louis BOUTRIN**

Tout à fait. Je suis admiratif de voir, je dirais, cette capacité qu'a notre collègue à pouvoir prendre des dossiers et les porter, même quand effectivement on lui demande de le faire au pied levé. Donc, il s'est vraiment accaparé...et cela, il faut lui rendre hommage, et je profite pour le saluer. Juste un point important. Je crois que ce dossier qui a été initié depuis 2010, lors du grenelle de l'environnement, il a été demandé à ce qu'on réalise un grenelle de la montagne Pelée par le député Alfred MARIE-JEANNE, en juin 2010. Dans la foulée de sa demande, le député MARIE-JEANNE avait demandé à ce qu'on puisse organiser également la candidature de la Martinique pour l'inscription de la Montagne Pelée et des pitons du nord au patrimoine mondial de l'UNESCO, et je profite pour dire, c'est le patrimoine mondial, la convention de 1972, la plus prestigieuse. Il existe d'autres inscriptions au patrimoine qui est le patrimoine immatériel, à l'instar de ce que les jamaïcains ont pu obtenir le reggae ou nos voisins de Guadeloupe, le Gros ka, et on espère, la Yole, que ces biens sont inscrits au patrimoine immatériel. Par contre, c'est la convention de 2003. La convention de 1972, qui est la plus prestigieuse, mais la plus difficile à obtenir. Pour donner un exemple, actuellement, il y a sur l'ensemble du territoire français 45 biens qui sont labélisés UNESCO. Il y a un seul bien classé mixte, c'est le Mont Saint-Michel qui a effectivement un caractère culturel par l'Abbaye, et puis un caractère naturel par la belleté du site. Au-delà de cela, il y a 5 biens, qui sont 5 biens naturels sur l'ensemble de la France. Un seul se situe sur l'hexagone, ce sont les volcans d'Auvergne qui ont été retenus, cela fait deux ans de cela. Tout le reste se situe en Outre-Mer et un bien en Corse. C'est une candidature qui est une opportunité extraordinaire pour la Martinique. Et je le dis, parce que nous venons après un certain nombre d'élus, après des efforts considérables pour le pays d'accueil du nord. Je pense notamment aux efforts de Madeleine de GRAND-MAISON qui a porté à bout de bras un certain nombre de projets. Le Président LISE également, quand il était Président du Conseil Général. Il y a eu beaucoup de congrès, de colloques autour de la Montagne Pelée. Comment faire de la Montagne Pelée un atout de développement. Nous avons toujours suscité une réflexion, et nous avons toujours cherché à tirer profit de notre drame de 1902. Or, avec cette candidature, nous avons une réelle opportunité, puisque ce n'est pas moins de 25 millions d'euros pour un projet de développement. C'est vrai que nous avons tous à l'esprit la lisibilité internationale. Et quand vous regardez les émissions, par exemple, récemment sur TF1, on aura une émission très prochainement qui s'appelle « Echappées Belles », c'est cela ?

(Discussions hors micro)

#### M. Louis BOUTRIN

Voilà. Il y a beaucoup de chaines qui s'occupent aujourd'hui, et qui sont intéressées par la mise en valeur de notre bien, et qui nous accompagnent. Ce qui veut dire qu'il y a même des américains également qui vont venir en tournage. Cela veut dire que la lisibilité a commencé. Jean-Rémi VILLAGEOIS qui est le diRecteur du port, est allé à Hambourg en Allemagne et en Angleterre, il a rendu, je dirais, le label UNESCO de la Montagne Pelée et des pitons. Cela booste, même pour la croisière, cela booste notre destination. Donc, nous n'avons pas là, en matière de visibilité internationale, de souci à nous faire, c'est entre 40 et 60 % de visiteurs en plus. Donc, chers collègue Présidente du CMT, nous avons une carte à jouer sur ce secteur qui est celui du tourisme, à mettre en place des formations. Et j'en viens au projet de territoire, parce que si effectivement c'est un projet de territoire, cela veut dire que nous allons monter en puissance, monter en compétence également, et quand on monte en compétence, il faut qu'il y ait les formations, parce qu'il n'est pas question qu'on puisse développer un territoire, et que ça soit d'autres qui puissent profiter, alors que la jeunesse du nord est déjà victime de la fracture territoriale et nous subissons de plein fouet dans le nord, l'exode rural, et on voit bien qu'au-delà même de l'exode rural, 4 000 jeunes martiniquais quittent le pays. Donc ce projet qui est un projet de territoire, un projet structurant, nous devons anticiper et mettre en place des formations, des formations grâce à l'institut de formation aux métiers de l'environnement que le Parc met en place, également, des formations en matière de développement touristique, ne serait-ce que sur ces deux secteurs. Donc, c'est pour cela que je voudrais, avant que nous puissions entrer dans le nannan, dans le cœur même du dossier, comprendre les enjeux pour la Martinique, ce label UNESCO. Et c'est pour cela que je lance un appel pour que toutes les associations, tous les clubs services, tous ceux qui s'occupent de biodiversité, d'environnement, tous les élus de tout bord politique, que nous puissions faire peuple derrière ou à coté de cette candidature, parce que nous avons une étape à jouer devant les instances internationales, puisque la décision doit être prise certes, avant le 31 janvier 2020. Le Président de la République va retenir notre dossier, vraisemblablement, puisque c'est l'avis et le choix de trois ministères, ministère de la Transition écologique, ministère de la culture et ministère des affaires étrangères qui ont donné un avis favorable pour que ce soit notre dossier qui soit retenu par le Président de la République. Donc cette étape, une fois que nous l'avons franchie, le Président de la République va déposer le dossier de la France, un dossier, une candidature par état membre devant les instances internationales de l'UNESCO. In fine, en juillet 2021, le jury international va se réunir pour décerner ou pas le label UNESCO. Voilà ce qui nous attend. Nous sommes sur deux critères, un critère, on était très attendu là-dessus, c'est le critère biodiversité pour être inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, convention 72, il y a dix critères et il faut être éligible sur au moins un seul critère. Nous sommes sur deux critères puisque nous sommes allés à l'encontre de la volonté de l'avis du comité français au patrimoine mondial qui a estimé qu'il y avait déjà suffisamment de volcan inscrit au patrimoine mondial; c'est vrai, sauf que nous avons eu raison avant tout le monde. Nous avons insisté en 2018 pour que le critère 8 géologie volcanisme soit également retenu. Et je vous explique rapidement. Ce critère 8, la Martinique c'est la seule ile de tout l'arc des petites Antilles à être issue de trois arcs volcaniques successives. La Guadeloupe c'est deux, les autres pays de la Caraïbe, c'est généralement une ère ou deux ères. La seule ile. On connait la constitution géologique de la Martinique à partir de la Caravelle et de Sainte-Anne, plus de 25 millions d'années si on remonte et ensuite le centre de la Martinique et les volcans du nord qui sont apparus dans la dernière ère volcanique. Du point de vue géologique, c'est une exception. Mais du point de vue de la biodiversité, nous avons sur notre territoire, sur un seul lieu, un niveau d'endémisme extraordinaire. Toutes les espèces végétales sont concentrées en un seul lieu, sur un seul territoire, sur le territoire du bien Martiniquais. Et cela c'est quelque chose qu'on ne rencontre dans aucune autre ile. Toutes les études comparatives l'ont démontré. Dernier point important. On sait bien que nous avons un niveau d'entreprisation et d'urbanisation important dans toutes les petites Antilles. Nous avons pu grâce aux pitons du mont Conil qui est situé au nord de la Montagne de la Pelée, conservé une forêt primitive qui existait déjà à l'ère précolombienne. Cela veut dire que les amérindiens, quand ils ont quitté le fleuve de Lorénoc et qu'ils sont remontés vers l'arc des petites Antilles, ils ont trouvé une forêt, et cette forêt, elle existe toujours. Donc sé pas pis Christophe Colomb ki soté ki découvè Martinik, ils avaient déjà découvert cette forêt-là. Et cette forêt primitive a un niveau d'endémisme, là encore exceptionnel. Donc, nous avons dès 2016, en octobre 2016, validé la valeur universelle exceptionnelle du bien martiniquais. Ensuite, en 2017, on a défini le périmètre, et on nous a demandé d'abandonner, et je le dis pour les collègues qui sont dans le sud, d'abandonner les massifs volcaniques du sud de la Martinique, Mon Champan, Mon Jaklin, Mon Larcher tous ces massifs-là pour une raison bien simple, c'est que nous aurions eu des difficultés à pouvoir démontrer notre capacité à gérer ce bien. Et ça nous ramène en 2018, parce qu'il ne suffit pas d'avoir un bien dont la valeur universelle exceptionnelle soit reconnue, il faut être en mesure de démontrer qu'on est en capacité justement de gérer ce bien, de le préserver et de le mettre en valeur. C'est la dernière étape que nous avons franchie en 2018. Alors, vous me direz, et c'est la question que la plupart des journalistes posent, mais qu'est-ce qui a fait qu'en 2018 on ait été recalé, et en 2019 on ait été retenu ? La réponse est claire. Deux choses. Premièrement, nous arrivons à un niveau, bon les dossiers c'est 1 100, 1 500 pages. Ce n'est pas là-dessus, une fois que la complétude du dossier est acquise, et que la valeur universelle est reconnue, c'est du lobbying. Nous avions face à nous, l'an passé, le Maire de Bordeaux, Président de l'espace urbain de Bordeaux, c'est la communauté urbaine, mais ça a été transformée en Métropole, face çà nous Alain JUPPE, qu'on ne présente plus, entré au conseil constitutionnel peu de temps après, et également le Président du département de Charente Maritime, Dominique BUSSEREAU. Il y a un lobbying extraordinaire qui se fait. Et ce lobbying a été favorable au phare de Cordouan dans l'estuaire de la Gironde qui a été retenu, parce qu'ils étaient déjà sur la liste indicative depuis 2002. Nous, nous y sommes depuis 2014. Deuxième point important, on n'a pas, ce qui explique « l'échec » de 2018, c'est que nous avons eu, Président, raison trop tôt. Et je m'explique. En 2019, il y a un rapport de l'union international pour la conservation de la nature qui sort, ce rapport et qui dit qu'il y a une lacune au niveau de l'UNESCO, et que le seul type de volcan qui manque dans le classement UNESCO, c'est type péléen. Or, le type péléen c'est celui qui est issu des recherches et des travaux d'Alfred LACROIX après les éruptions de 1902. Or, ce rapport est sorti en 2019. 2019 aussi, nous avons pu obtenir le label forêt d'exception, c'est un label national pour les forêts des volcans, des pitons et de la montagne Pelée. Label national, un club très fermé. Il y avait 53 candidats, 13 ont été retenus et sur toute l'Outre-Mer, une seule candidature a été retenue, c'est celle de la Martinique et le label a été décerné au Président du Conseil Exécutif en juillet 2019. Donc, voilà Président, nous avions tous les atouts, maintenant, face à nous, nous avions cette année la Maison Carré de Nîmes, et la Baie des Anges de Nice, portée par le maire de Nice Christian ESTROSI avec le lobbying continu. Il a choisi comme Président pour porter la candidature, l'ancien ministre de la culture Aillagon. Donc, vous voyez bien que même à ce niveau le Lobbying, mais nous avons bon espoir que le Président de la République va choisir, ira dans le même sens que l'avis du comité français au patrimoine mondial. Voilà chers collègues ce que je voulais vous dire sur cette candidature. N'oubliez pas, c'est une candidature de la CTM et de l'Etat. Ceci explique la présence des préfets, puisqu'en 2016, ce n'était pas le même préfet, mais le préfet de Martinique faisait partie de la délégation pour pouvoir défendre au nom de l'Etat notre candidature. Il l'accompagnait, et je représentais le Président du Conseil Exécutif pour que la Collectivité effectivement accompagne son projet. Le projet est porté par le Parc Naturel de la Martinique, au nom de l'Etat et de la CTM. Donc, c'est vraiment une candidature CTM qu'on ne puisse pas s'y méprendre. Dernier point, quand nous sommes sortis de l'audition, le préfet a dit, hé bien, qu'est-ce qu'ils nous ont charcuté. Parce que pendant deux heures, les membres du jury qui sont des experts, qui connaissent mieux la Martinique, toute la biodiversité de la Martinique que nous tous réunis dans la salle, ce sont de véritables experts, qui vous posent des questions sur la continuité écologique entre les pitons et la montagne, et qui vous disent aujourd'hui d'abandonner, comme ils n'ont pas trouvé de continuité écologique entre les deux, donc, d'abandonner les pitons. Donc, on est revenu sur heureusement notre critère 8, pour démontrer qu'il y a une continuité géologique et c'est de cette géologie que nait toute la biodiversité que l'on trouve dans la zone. Donc, il y a eu là des débats sur notamment les espèces exotiques et invasives, sur le réchauffement climatique, les conséquences du réchauffement climatique sous la biodiversité, mais toutes des questions, on avait déjà les réponses dans le dossier, donc, nous renvoyons à chaque fois les membres du jury à l'épais travail qui a été fait. Du point de vue de la géologie, nous avons été accompagnés par l'institut physique du globe de Paris avec son diRecteur, le professeur CHOFIDON et le professeur BOUDON qui est une sommité au niveau de la volcanologie actuellement mondiale. Donc, voilà chers collègues les informations, les précisions que je voulais vous apporter. Et nous avons tous, collectivement au niveau de la CTM à être très fiers de cette candidature, en espérant que l'ensemble des Martiniquais, pas seulement les maires, mais les associations concernées par ce projet puissent nous accompagner. Un exemple, la commune du Robert, qui n'a rien à voir avec le périmètre a pris une délibération, je dis cela en face du collègue, en faveur de cette candidature. Voilà chers collègues avec beaucoup d'enthousiasme, mais je dirais, beaucoup d'objectivité également, nous avons une opportunité pour un développement économique du nord, saisissons cette opportunité et mettons en ordre le projet UNESCO. Mesi en pil.

#### M. le Président Claude LISE

Merci collègue. Est-ce que le rapporteur veut ajouter quelque chose ?

# M. Miguel LAVENTURE

Le rapporteur invite au vote.

# M. le Président Claude LISE

Le rapporteur invite au vote. Un vote dans l'enthousiasme, si j'ai bien compris.

#### M. Miguel LAVENTURE

Exactement.

#### M. le Président Claude LISE

Donc, est-ce qu'il y a des collègues qui sont contre ? Abstention ?

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité

C'est un vote acquis à l'unanimité. Et c'est très bien. Donc, il y a quatre dossiers concernant des acquisitions d'emprise. Je demande au rapporteur de nous les présenter en un paquet de quatre et nous allons faire un seul vote sur les quatre, pour toujours aller au plus vite.

# M. Marius NARCISSOT

Président, on peut très bien comprendre comment notre dossier a été défendu, et c'est pour cela qu'on a applaudit notre collègue BOUTRIN, voilà. Merci à lui.

# 50/ ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE 25 M2 SUR LA PARCELLE CADASTREE B 703 N°330 PROPRIETE DE MME JA J-L EPOUSE F

#### M. Miguel LAVENTURE

Donc les quatre rapports, on commence par le numéro 50, très simple : il s'agit de l'acquisition d'une emprise pour l'exécution de travaux routiers, ça se situe du côté du Robert, section mansarde −maternité dans le cadre des travaux d'extension de voieries. L'emprise est de 25 m², l'évaluation des domaines c'est 80 € le m², donc, calcul rapide ça fait deux milles euros (2 000 €), et les vendeurs les propriétaires sont ok pour cela.

51/ ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE, DETACHEE DE LA PROPRIETE AGRICOLE DE M. L C C, CADASTREE SECTION C N° 1227 D'UNE SUPERFICIE DE 2 158 M2, ET INDEMNISATION DES DOMMAGES OCCASIONNES PAR LA REALISATION DES TRAVAUX DE STABILISATION DE TALUS AU QUARTIER BOUT-BOIS AU CARBET.

### M. Miguel LAVENTURE

Rapport numéro 51. Il y a à la fois des questions d'emprise, mais également des questions d'indemnisation. Et par conséquent c'est l'ensemble de tout cela qui vous est proposé sur un site qui est tout à fait différent, puisqu'il s'agit du quartier Bout Bois au Carbet. A la suite des désordres qui sont intervenus sur la route qui est dans

ce secteur, et qui a amené, évidement, à des interventions de manière à permettre l'accès aux personnes du secteur sans difficulté. La récapitulation donne pour l'emprise proprement dite, un montant, alors nous ne sommes pas sur les mêmes valeurs unitaires. Là on est sur du rural de la commune du carbet - Morne Vert. Donc pour l'emprise foncière proprement dite il s'agit de mille soixante-dix-neuf euros (1 079 €). Ensuite, il y a des indemnités qui sont liées à l'opération, puisque c'est un secteur où se pratiquent des activités agricoles, une zone de pâturage, pour 108 €, des bovins qui évidement n'auront plus l'espace pour pouvoir prospérer pour quarante mille euros (40 000 €), des indemnités pour dommages liés aux travaux pour dix mille euros (10 000 €). Alors, le total de tout cela, ça fait un montant de cinquante et un mille cent quatre-vingt-sept euros (51 187 €). Tout ceci, évidemment est convenu avec le propriétaire.

# 52/ ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE 309 M<sup>2</sup> SUR PARCELLE CADASTREE SECTION AL N° 330 PROPRIETE DES HERITERS GL

# M. Miguel LAVENTURE

Il y a également une autre opération qui concerne cette fois-ci des parcelles du côté de la commune du Robert toujours au lieudit HAUGRIN la RN 1, régularisation d'une emprise foncière de 309 m². Tout ceci encore se fait sous l'empire des appréciations des domaines avec un montant des dépenses d'acquisition foncière qui s'établit à douze mille trois cent soixante euros (12 360 €) et puis le fait de pouvoir évidemment donner le feu vert au Président pour qu'il puisse procéder à la signature des actes correspondants.

# 53/ ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE 101 M<sup>2</sup> SUR LA PARCELLE CADASTREE W717 PROPRIETE DE M. E H B ET MME A A S

# M. Miguel LAVENTURE

Et enfin, une opération alors toujours concernant la RN1, mais cette fois-ci le carrefour Sarrault avec l'intervention au niveau d'un rond-point pour en permettre l'utilisation par des véhicules d'un certain gabarit. Il y a une acquisition d'une emprise foncière de 101 m² pour un montant là aussi fait sous contrôle des domaines, évalués à mille cinq cent quatre-vingt-dix euros cinquante (1 590,50 €) et pareillement mandat au Président pour pouvoir procéder à la signature des actes correspondant. Voilà, Monsieur le Président, ramené à l'essentiel l'objet des quatre rapports, interventions foncières qui vous sont présentées.

### M. le Président Claude LISE

Donc, j'interroge la commission BTP équipement.

# M. Georges CLEON

Avis favorable pour toutes les acquisitions.

#### M. le Président Claude LISE

Commission des Finances.

# M. Michel BRANCHI

L'avis est favorable.

#### M. le Président Claude LISE

Qui veut intervenir ? Sinon nous passons au vote tout de suite sur ces quatre...Oui, collègue MARTINE.

#### M. Raphael MARTINE

Juste pour dire ma satisfaction s'agissant du dossier 51. Puisque suite à un glissement de terrain au niveau du quartier Bout-Bois, j'avais interpellé à la fois le Conseiller exécutif Louis BOUTRIN, et également le Conseiller exécutif MARIE-SAINTE sur ce dossier. Et aujourd'hui, je suis très satisfait quant à l'aboutissement de ce dossier, puisque nous voyons que les emprises inhérentes à ce dossier sont aujourd'hui prises en compte pour rétablir la circulation au plus vite, ce qui à mon avis va dans le sens de la demande très forte qui a été formulée par un certain nombre de riverains. Donc, je me réjouis que ce dossier ait aujourd'hui un cours très favorable.

# M. le Président Claude LISE

Merci. Donc, nous passons au vote.

Vote Abstentions? Contre? Pour? Voté A l'unanimité

Avant que le conseiller Miguel LAVENTURE quitte la tribune, je veux qu'il nous présente le document qu'il devait nous projeter sur les fonds européens. Compte tenu de la nécessité pour nous d'aller au plus vite, vu la situation que vous connaissez, il va vous faire parvenir le document.

# M. Miguel LAVENTURE

Alors, l'idée est de faire partager l'information par tout le monde, d'autant plus qu'une collègue, je crois que c'est Kora BERNABE qui a rappelé l'engagement que nous avions pris de tenir informé en plénière, les membres de l'Assemblée des avancées au fur et à mesure, de l'exécution. Donc, nous avons le document, mais je pense qu'effectivement sa transmission constitue une modalité qui permettra à chacun de se trouver informé pleinement.

#### M. le Président Claude LISE

Je remercie le Conseiller exécutif LAVENTURE. Je demande au collègue MARIE-SAINTE de nous rejoindre. Il a deux questions à nous présenter. La première c'est la question 54 : Il s'agit d'une convention de partenariat entre la CTM et l'IMFPA, c'est pour la mise en œuvre du dispositif LAREL.

# 54/ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CTM ET l'IMFPA POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF LAREL

# **M. Daniel MARIE-SAINTE**

Merci Président. Je vais résumer, le titre résume déjà. Alors, il s'agit de vous présenter un contrat d'objectifs et de moyens à passer avec l'Institut Martiniquais de Formation Professionnelle pour Adultes, c'est pour la mise en place d'un dispositif intitulé « Pôle Educatif Pédagogique Socioprofessionnel », PEPS, appelé LAREL. C'est

pour permettre, de fè an sèten nonb de moun ripwan larel-yo dans le domaine de la formation professionnelle et dans l'insertion par voie de conséquence, et cela concerne le secteur Nord de la Martinique. C'est pour la période de janvier à décembre 2019. Le dispositif de LAREL qui vise à accompagner les jeunes du nord de la Martinique et c'est une catégorie de jeunes que les européens appellent les NEET mais qui en plus d'être très éloignés de l'emploi, qui sont dans une démarche d'inclusion sociale ou d'insertion professionnelle. Il s'agit de leur permettre par des actions, par la mise en œuvre d'actions d'accompagnements renforcés, éducatifs, pédagogiques, socioprofessionnels. La finalité du dispositif étant la socialisation du jeune préalablement à une démarche de formation ou d'insertion et ce, en conformité avec l'article 1 du contrat de services public qui est joint à votre dossier, et je le rappelle, « la CTM confie à l'IMFPA la mise en place de parcours individualisés et sécurisés de formation professionnelle au profit de bénéficiaires disposant d'un projet professionnel, mais ayant besoin pour le réaliser d'un accompagnement pédagogique, logistique ou social ». On peut se demander, pourquoi simplement dans le Nord ? C'est tout simplement parce que pour le secteur Centre et le secteur Sud, nous avons déjà passé des contrats, des conventions avec deux organismes qui ont un autre label, le label « Ecole de la deuxième chance ». Nous avons donc, une école de la deuxième chance pour le Centre et une école de la deuxième chance pour la région de l'Espace Sud. Donc, il s'agit de cette partie du Nord où il n'y a pas d'école de la deuxième chance, de confier la mission à LAREL. Donc, je rappelle que le public visé par le dispositif est celui des jeunes sans qualification, sans emploi dit « NEETS », qui sont, ni en éducation, ni en emploi, ni en formation, ils sont inactifs, parfois décrocheurs, déçus, démotivés ou contrariés par l'expérience institutionnelle conventionnelle, éducation, formation professionnelle ou emploi. Les critères requis pour intégrer le dispositif sont les suivants : être âgé de 16 à 25 ans ; être inscrit à Pôle Emploi ; être sorti du système scolaire depuis au moins 18 mois ; présenter un parcours d'éducation, de formation ou professionnel inachevé et avec ou sans qualification; présenter ou pas une problématique d'illettrisme; souhaiter s'insérer dans la vie active. La durée et les modalités d'accompagnement. La durée moyenne de parcours au sein de LAREL est de 6 mois, qui peut être prolongé de 8 mois après décision d'une commission en cas de bilan non concluant. Les entrées et sorties du dispositif sont permanentes et l'effectif moyen par promotion est de 10 stagiaires. L'effectif total que nous avons convenu dans les réunions préalables avec l'IMFPA, c'est de 140 jeunes, maximum. L'accompagnement des stagiaires se décline en plusieurs phases. Une première phase qui est la phase de recrutement qui va durer, du recrutement initial, qui va durer un mois et qui comprend un positionnement initial et la mise en place des premiers ateliers pédagogiques : français, mathématiques, anglais, informatique, sport, ce sont les matières de base et la réalisation de bilans conjoints avec le stagiaire. Et, deuxièmement, le recrutement définitif pour une période de 5 mois correspondant à une période d'acquisition, de consolidation. Il s'agit de redynamiser les jeunes stagiaires à travers divers ateliers éducatifs, artistiques, culturels, pédagogiques et de réaliser les immersions dans les différents environnements professionnels. Pour chaque jeune, il y a un référent unique tout au long de la durée de son parcours et ceci, dès le recrutement initial, et ceci, en étroite collaboration avec l'équipe psycho-socio-pédagogique qui accompagne le jeune stagiaire dans sa progression individuelle. L'évaluation des acquis étant fait en continu. Quatrièmement, c'est la validation des parcours. La fin du parcours est sanctionnée par une cérémonie durant laquelle l'attestation de fin de formation et le portefeuille de compétences lui sont remis. Le livret d'apprentissage capitalise les compétences acquises en lien avec la mise en niveau et l'immersion en entreprise. Le jeune est ainsi, suivi jusqu'à 18 mois après la fin du parcours, du parcours fait à LAREL. A l'issu de ce parcours, le jeune doit être en capacité d'intégrer une formation dans un établissement scolaire, s'il a l'âge ou dans un emploi. Financement. Le budget pour l'année pleine est de trois cent mille euros (300 000 €). Vous avez les documents, ce budget prévisionnel en annexe. Un projet de convention de partenariat est établi à cet effet et prévoit dans son article 6, les modalités du versement de cette dotation. Alors, au regard des éléments présentés, vous êtes invités à vous prononcer sur la mise en œuvre du dispositif PEPS LAREL par l'IMFPA, le financement de ce dispositif à hauteur de trois cent mille euros (300 000 €) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, la signature d'une convention de partenariat avec l'IMFPA et vous êtes invités à donner mandat au Président du Conseil Exécutif pour signer la convention en partenariat avec l'Institut Martiniquais de Formation Professionnelle pour Adultes relative à la mise en place du dispositif PEPS LAREL.

# M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Formation professionnelle.

#### **Mme Francine CARIUS**

La commission Formation professionnelle, bien évidemment a émis un avis favorable.

#### M. le Président Claude LISE

Commission Insertion.

#### **Mme Louise TELLE**

Avis favorable, Président.

# M. le Président Claude LISE

Finances.

#### M. Michel BRANCHI

Avis favorable.

#### M. le Président Claude LISE

Qui demande la parole ?

# M. le Président Claude LISE

Collègue COÛTURIER.

#### M. Gilbert COÛTURIER

Bonsoir chers collègues. Je crois qu'avec la situation qui règne dans notre pays par rapport à ceux qui sont éloignés de l'emploi et de l'insertion, l'initiative ne peut être qu'être encouragée. Je dois dire que le plus souvent cela arrive à ce que les jeunes, quand ils doivent entrer, ils doivent se préparer pour aller, soit entrer dans des concours, dans des formations, il n'y a pas cette structure de prépa, permettant qu'ils soient vraiment dans larel de l'emploi. Je crois que tous, nous avons entendu que mardi dernier, il y a eu au quartier Pelletier, quelque chose qui s'est passé, deux familles encore une fois, oui, deux familles sont en situation d'attente et de détresse

parce qu'il y a celui de 23 ans où j'ai eu les parents tout à l'heure qui n'attendent pas grand-chose, s'il survit, il sera dans une situation particulière donc rejoindra la liste de nos enfants en situation de handicap. Le deuxième individu, l'autre jeune qui a été déposé devant l'hôpital de Mangot Vulcin, déposé, déposé devant l'hôpital, montre que la situation de notre pays nécessite que nous prenions à bras le corps, la situation de notre jeunesse, mais aussi les secouer puisqu'il faut qu'ils en veuillent. Vous comprenez bien que parfois on a envie de faire beaucoup de chose mais ils n'ont pas envie. Sé gran moun ki di'y « Bef ki pa swef pa a bwè ». Donc, il faut qu'on puisse susciter l'envie chez eux. C'est pour cela que je pense qu'une telle situation est extraordinaire, mais parfois, et je prends l'exemple, toujours de l'IMFPA qui a organisé sur le Gros-Morne, le 16 septembre dernier, et 19 septembre dernier, deux réunions pour des jeunes qui devaient entrer en formation et ensuite Pôle Emploi, toujours dans la même dynamique pour accompagner ces jeunes. Et qu'est-ce que nous avons observé pour le nombre de jeunes qui allaient participer à cette formation, Madame la Présidente, elle a pu en témoigner, on a vu assez rapidement qu'il fallait organiser un moyen pour qu'ils puissent arriver sur le lieu de formation. Donc, ça aussi, ce sont des éléments qu'on doit prendre en considération. J'en profite pour dire que dans cette dynamique, cette démarche, est-ce qu'il ne faudrait pas penser, parce qu'ils sont au Nord, même si nous sommes en train d'organiser le transport sur le Nord, est-ce qu'il ne faut pas penser qu'avec Martinique Transport, mettre un service spécial avec les sociétés qui sont retenues, pour qu'elles puissent acheminer, emmener ces jeunes vers le centre, le lieu de formation. Présidents de commissions et cher collègue rapporteur, je crois que c'est avec plaisir et l'évaluation pour ces 40 jeunes, à un moment donné, on doit le faire pour voir au fait, sur quoi ça va déboucher et comment les accompagner toujours puisque je suppose que ce dispositif va être renouvelé. J'aurais aimé effectivement, que dans les 5 mois qu'ils ont acquis la formation nécessaire, prêts à entrer soit en apprentissage ou dans d'autres écoles comme tu as dit, mais parfois, on constate que ce n'est pas toujours évident puisque je me dis, est-ce que parfois il ne faut pas créer des structures de Prépa ? Est-ce que ce dispositif LAREL n'est pas aussi une manière de faire de la prépa pour eux, pour qu'ils soient fins prêts pour quand ils entrent dans des formations, eh bien, qu'ils soient au diapason.

# M. le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER.

#### M. Jean-Claude DUVERGER

Nous soutenons à chaque fois qu'il y a une formation prépa ou mise au travail. Cela veut dire que sensibiliser des jeunes avec le travail parce que la situation de chômage, ce n'est pas simplement le fait qu'on ne travaille pas, c'est le fait que le dimanche et le lundi se ressemblent. Cela veut dire, qu'on ne se lève pas un matin pour aller quelque part, s'habiller et revenir. Il faut d'un contact, et puis le contact avec le monde professionnel favorise un peu qu'on fasse la formation. Mais enfin tout cela, ce sont des paroles. C'est très bien de mettre en place des actions, peu importe avec la structure, je voudrais simplement demander : le projet nous est présenté aujourd'hui, est-ce que c'est aujourd'hui pour 6 mois ou bien est-ce qu'il est déjà en cours et nous signons en retard ? Parce que cela semble finir en décembre. Si ça finit en décembre, nous sommes déjà en novembre. Donc, quelle est la date de départ et puis la date de fin qui est prévue ? Enfin, ce n'est pas un refus, si cela devait

démarrer, on ferait démarrer de décembre, peut-être à mai ? Mais, le projet nous est présenté aujourd'hui, on avait la possibilité s'il le faut de changer la date, comme si... On va voter un truc sur 6 mois qui est presque fini. Voilà, c'est ce que je voulais dire.

#### M. le Président Claude LISE

Collègue CARIUS.

# **Mme Francine CARIUS**

Alors, je me réjouis de cette proposition de convention, en espérant que l'Assemblée retiendra la proposition. Le dispositif LAREL, le rapporteur l'a dit, cela porte son nom, rimété lé jenn andidan larel-a. C'est un dispositif qui dure 6 mois. Le jeune a un parcours de 6 mois maximum, ça peut être prolongé puisque cela dépend du profil du jeune. Ce qu'il faut noter dans ce dispositif, c'est que compte tenu du fait que la convention est proposée avec l'IMFPA, nous avons effectivement tenu compte de l'éclatement du Nord. Je dois profiter de l'occasion pour remercier l'ensemble des maires du Nord qui ont bien voulu contribuer à la mobilisation des jeunes sur leur territoire. Il y a des exceptions, de rares exceptions, je ne vais pas les citer ici, ce n'est pas cela, le but de la manœuvre. Je dois remercier, bien sûr, le maire du Gros Morne qui a organisé avec ses services, une réunion avec les jeunes de son territoire. Je dois remercier le maire de Case-Pilote, qui spontanément nous a proposé une salle à Case-Pilote pour rencontrer les jeunes, non seulement de Case-Pilote mais des jeunes de tout le Nord Caraïbe. Nous avons vu des jeunes venir de Saint-Pierre, du Morne-Rouge, du Carbet, de toutes les communes de la côte pour rencontrer les services de l'IMFPA, les services de la mission locale qui coordonnait, de façon à ce qu'ils soient beaucoup positionnés sur le dispositif. La même opération s'est déroulée sur le Nord Atlantique, là, je dois remercier le maire du Lorrain qui, spontanément a mis à notre disposition une salle à l'Hôtel de Ville du Lorrain où nous avons pu rencontrer des jeunes qui sortaient de Grand-Rivière, alors, à mi-chemin entre Grand-Rivière et le Robert, et nous avions des jeunes de Grand-Rivière, de toutes les communes du Nord et des jeunes du Robert. Le but, c'est de positionner ces jeunes pour le centre de Trinité. Donc, ils sont accueillis sur le Nord Caraïbe, à Pointe de Jaham puisque c'est là que nous avons un site, et sur le Nord Atlantique à Trinité. Le premier mois, c'est un mois de resocialisation, de remobilisation, de travail sur le projet professionnel, et à partir de la sixième semaine, ils commencent à revoir un peu les savoirs de base, à faire de la culture, la découverte des métiers de façon à ce qu'ils puissent, c'est ça l'avantage que nous avons au niveau de l'IMFPA, c'est qu'ils peuvent suivre un parcours qui va les conduire de la préqualification, voire à la qualification, c'est-à-dire l'obtention d'un titre professionnel en fonction du métier qu'ils choisiront. Et puis, bien sûr, nous pouvons à l'IMFPA, les réorienter parce que la formation qu'ils souhaiteraient suivre ne se déroule pas à l'IMFPA, donc nous avons le devoir de les orienter vers un autre centre de formations, y compris qu'ils reprennent un cursus scolaire en formation initiale puisqu'ils ont encore l'âge. Voilà ce que je voulais dire par rapport à ce dispositif qui me tient beaucoup à cœur parce que j'ai entendu ce matin dire, que nous contribuons à l'augmentation du chômage, nous avons réduit les dotations de la formation. Là, la proposition de convention vient justement tordre le cou à tous ces propos qui ont été tenus et nous continuons notre travail avec les jeunes. La formation professionnelle est pour nous un levier du développement économique, même si on ne le voit pas concrètement, nous sommes dans le factuel,

nous ne sommes pas que dans les chiffres, nous sommes dans le factuel et vous en avez la preuve.

### M. le Président Claude LISE

Bien. Y a-t-il d'autres questions ? Sinon je passe la parole au rapporteur pour ses conclusions.

# M. Daniel MARIE-SAINTE

Oui, je vous remercie. Une partie des réponses ont déjà été données par la Présidente de la commission Formation qui est en même temps la Présidente de l'IMFPA qui est notre partenaire. D'abord, pourquoi ça n'arrive que maintenant? C'est que nous avons voulu coconstruire un dispositif. Cela a pris beaucoup de temps pour les discussions entre les services de la CTM et ceux de l'IMFPA pour qu'on soit bien d'accord sur ce que l'on veut faire. Puisque j'avais déjà annoncé ce dispositif lorsque j'avais présenté ici le contrat de service public passé avec l'IMFPA. J'avais déjà dit que nous aurions eu un dispositif particulier pour les jeunes qui ne peuvent pas d'emblée entrer dans un parcours de formation. Mais il fallait bien définir ce que nous voulions, ça, c'est la première chose qui fait que nous présentons le dossier aussi tardivement. Mais si vous entendez bien, Madame la Présidente CARIUS, vous voyez que la démarche a déjà commencé. Nous avons également noté qu'il y avait en réalité deux nord dans notre pays, on a parlé de la Montagne Pelée et de la chaîne des Pitons. En fait, il y a le Nord Atlantique et le Nord Caraïbe. Et, même le dispositif de transport parce qu'il y a une collègue qui a fait allusion au problème du transport, vous voyez même le schéma de transport, il y aura un transport dans le Nord Caraïbe et j'espère prochainement, puisque cela a été annoncé par Martinique Transport, un transport Nord Atlantique. Donc, il fallait également trouver des lieux d'accueil au Nord Atlantique, alors dans les locaux que nous avons mis à disposition de l'IMFPA, il y a Trinité qui est en plein Nord Atlantique, donc les jeunes qui habitent dans les communes Nord Atlantique seront accueillis à Trinité et ceux qui habitent sur le Nord Caraïbe, nous avons regardé le patrimoine bâti que nous avions là, nous avions qu'une seule possibilité, c'est à Schoelcher, c'est à la Pointe de Jaham dans les locaux et là, nous avons réservé un bâtiment où on va accueillir les jeunes. Mais en même temps, la Présidente vous l'a dit, elle m'en avait déjà rendu compte, les maires des deux zones de la Martinique ont collaboré en mettant à disposition des locaux ponctuellement qui ont permis d'accueillir les jeunes, pour limiter évidemment, la distance qu'ils ont à parcourir jusqu'aux lieux où on leur porte les informations. Deuxièmement, la volonté politique que nous avons, en tous cas c'est que nous conventionnons, c'est qu'il faut donner la possibilité à chacun, quel que soit son niveau, d'entrer dans un parcours de formation et nous avons demandé à l'IMFPA de ne pas les relâcher dans la nature tant qu'on ne l'a pas amené jusqu'à une qualification professionnelle, évidemment, si le jeune veut bien. Donc, il va être préparé. Parce que derrière, après LAREL, l'IMFPA a une autre particularité, c'est un dispositif qui s'appelle L'AP2PI. C'est une permanence d'accueil d'accompagnement pour la préparation à la perfection et à la performance individuelle. Là aussi, c'est un lieu d'accueil de manière que tous les Martiniquais qui ont besoin de formation pour pouvoir avoir une insertion professionnelle, nous avons estimé que la CTM a le devoir, l'obligation même de leur donner cette deuxième chance. Alors donc, tout cela participe à un ensemble. Voilà, le point sur lequel je voulais insister mais effectivement, j'aurais préféré avoir présenté ce dossier plus tôt dans l'année. Mais nous avons pris un risque conjointement avec, enfin, c'est l'IMFPA qui a pris le risque puisqu'elle avait déjà commencé le travail avant même que la convention ne soit signée. Voilà. Je fais un p'tit peu d'autocritique là-dessus, les services n'ont pas... en tous cas ceux qui collaborent avec moi n'étaient pas assez rapide pour que nous puissions présenter cela plus tôt.

#### M. le Président Claude LISE

Nous passons au vote.

# **M. Daniel MARIE-SAINTE**

Il faut que les membres de l'IMFPA sortent.

#### M. le Président Claude LISE

Oui, oui, bien sûr. Oui, explication de vote. Collègue DUVERGER.

### M. Jean-Claude DUVERGER

Juste... parce qu'on va voter mais je voulais que ça soit clair. Je n'ai pas dit que le dossier est présenté tardivement. J'ai dit que la date de présentation pourrait être la date de départ. Ce qui est différent.

# M. le Président Claude LISE

Bien, collègues. Quels sont ceux qui sont contre ? Il n'y en a pas. Abstention ? Donc adopté à l'unanimité.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité

#### M. le Président Claude LISE

Collègue, tu leur dis de rentrer s'il te plaît. Donc nous passons à la question 55. Compte rendu de l'exercice de la délégation du Président du Conseil Exécutif en matière de marchés publics et d'accords-cadres.

# 55/ COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES

#### M. Daniel MARIE-SAINTE

Bien. Alors c'est le devoir de transparence qui est devenu maintenant une habitude, un rituel. A chaque plénière, nous saisissons l'occasion pour vous rendre compte des décisions qui ont été prises au niveau de la commande publique, comme on dit maintenant. Je vous avais indiqué lors des séances précédentes que nous avons utilisé la méthode de la sédimentation. A chaque fois, le rapport est augmenté de quelques pages, c'est pour avoir un effet cumulatif. Donc, j'ai l'honneur de vous soumettre pour information le présent rapport compte tenu de l'exercice de délégation en matière de marché public qui a été confié au Président du Conseil Exécutif. En application de cette délégation pour laquelle je dois vous rendre compte à la plus proche réunion, vous trouverez dans les tableaux joints, les éléments d'information relatifs aux marchés publics visés par celle-ci, par la délégation et

portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 26 septembre 2019. Au cours de cette période, les contrats d'achats suivants étaient conclus : 64 marchés à procédure adaptée pour un montant de trois millions quatre cent soixante-trois mille cinq cent quarante-six euros quinze (3 463 546,15 €); 94 marchés en procédure formalisée pour un montant de huit millions six cent vingt-neuf mille soixante-quinze euros trente-quatre (8 629 075,34 €) et 83 accords-cadres sans mini et sans maxi. Etant entendu que l'accord-cadre devant s'exécuter par l'émission de bon de commande ou de marché subséquents. Le montant initial de ce contrat n'est pas connu au moment de la conclusion de celui-ci. Dans la période sus-indiquée, nous avons émis, 1 055 bons de commande hors marché pour un montant de deux millions sept cent quatre-vingt mille deux cent soixante-dix-neuf euros cinquante-neuf (2 780 279,59 €), 3795 bons de commande liés à des accords-cadres et des marchés de travaux de fournitures, de services pour un montant de cent cinquante-et-un million neuf cent trente-six mille deux cent sept euros quatre-vingt-onze (151 936 207,91 €). Le total des commandes passées sur la période allant du 1er janvier 2019 au 26 septembre 2019 s'élève à cent soixante-six millions huit cent neuf mille cent huit euros quatrevingt-dix-neuf (166 809 108,99 €). Vous noterez que nous avons tenu à mettre l'exhaustivité de toutes les commandes. Eh bien, vous noté d'ailleurs qu'il y a un collègue qui a collationné, cela avait l'air de l'intéresser, le nombre de missions confiées et qui étaient accompagnées d'un voyage à tel ou tel élu, en tous cas c'est le choix que nous avons pris pour qu'il n'y ait plus aucune question que l'on nous poserait quant à la transparence éventuelle ou l'opacité éventuelle. Nous avons essayé de faire en sorte qu'il n'y en ait plus aucune d'apparente. Je suis à votre disposition pour d'autres demandes de renseignements complémentaires.

# Mme la Présidente Marie-France TOUL

Qui demande la parole ? Il n'y a pas d'observations ou pas de questions ? Nous pouvons donc considérer que nous avons pris tous acte, que le compte-rendu a bien été fait.

# **M. Daniel MARIE-SAINTE**

Je voudrais demander une faveur parce que j'ai mobilisé une collaboratrice, est-ce que je peux répondre à une question orale ? Je demande si c'est possible. Au début de la séance, le Président avait dit que c'était à la fin de l'ordre du jour.

#### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Mais il me semble que Madame PINVILLE souhaite retirer.

# **Mme Josiane PINVILLE**

Tenant compte des intempéries et de la volonté de tout un chacun de rentrer

tôt...

# M. Daniel MARIE-SAINTE

Parce que j'avais préparé la réponse.

#### **Mme Josiane PINVILLE**

J'ai demandé de reporter à la prochaine plénière.

#### M. Daniel MARIE-SAINTE

A d'accord.

# **Mme Josiane PINVILLE**

C'est simplement une question de temps.

# **M. Daniel MARIE-SAINTE**

Je suis désolé, j'ai mobilisé la collaboratrice en pensant que...

#### **Mme Josiane PINVILLE**

Sauf si...

# **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Donc voilà, compte tenu de la situation, des intempéries effectivement, la collègue a souhaité reporter sa question orale lors de la prochaine plénière donc, et bien nous sommes désolés.

# M. Daniel MARIE-SAINTE

S'agissant des intempéries, j'avais une communication à faire.

(Discussion hors micro)

# M. Daniel MARIE-SAINTE

Non, non, parce qu'il ne faut pas se précipiter sur les routes. Ça, c'est la première consigne que je donne, parce que tant que la route est barrée, vous libérer trop tôt pour aller encombrer, il vaut mieux attendre que ce soit débarré.

(Discussion hors micro)

### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Autrement dit, il veut nous dire qu'on reste ici.

#### **M. Daniel MARIE-SAINTE**

Parce que, au moment où je parle, puisque j'étais en liaison toute la journée...

### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

On laisse le Conseiller exécutif s'exprimer. C'est important ce qu'il dit.

#### **M. Daniel MARIE-SAINTE**

C'est une question d'actualité. Nous avons eu... parce que le collègue ADENET a dit une chose que je voulais un peu corriger, concernant la RN5. Quand il est passé ce matin, la RN5 n'était pas encore bouchée, mais en mi-journée, voilà les routes qui sont coupées et les informations qui m'ont été transmises par les services. D'abord, la pluie s'est concentrée sur le secteur Est et le secteur Sud. Par exemple, Rivière-pilote, tout le bourg est sous l'eau jusqu'au Lamentin. Toute la partie Place d'Armes est sous l'eau, le grand parking devant le centre commercial est sous l'eau. Sur le territoire du François, la RD31, Perriolat Calebassier, la circulation est interrompue, à Bois soldat, la circulation est interrompue, au quartier Simon au François, circulation interrompue, c'est sur la RN6. Evidemment, je vous donne l'état des routes de la CTM. La RN1, à Desmarinières à Trinité, je ne sais pas si au moment où nous parlons, l'eau est descendue mais en tous cas jusqu'à 16 heures, c'était interrompue. Au

Lamentin, à Manihity, à Rivière-salée la RN5, inondation entre Petit-bourg et Rivièresalée. Si j'ouvre une parenthèse, nous avions des travaux déjà étudiés, des marchés déjà attribués qui coûtent cing millions (5 M€) pour lequel nous ne pouvons pas encore démarrer parce que c'est un travail d'endiguement de la Rivière-salée et de Quatre rivières qui arrosent un p'tit peu cette plaine. Le Conseil Régional avait accepté de réaliser pour le compte de l'Etat, l'endiguement, puisqu'à l'époque, il n'y avait pas encore la loi GEMAPI, c'était encore l'Etat qui était responsable de la protection contre les inondations. Des études ont été menées, il y avait une promesse de subvention à hauteur de 50 %, nous n'avons pas encore de réponse officielle jusqu'à présent donc, nous ne pouvons pas démarrer. Nous avons eu des rumeurs qui courent parce que des échanges entre un technicien de l'Etat et un de la CTM qui laisse à entendre que la réponse serait négative au prétexte qu'il n'y a pas de PAPPI. Le PAPPI c'est le Plan d'Aménagement et de Protection de Prévention des Inondations. C'est un dispositif qui a été mis en place par la loi GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention pour la Protection contre l'Inondation. Le seul hic, c'est qu'au moment où ce projet a été confié à la Région, la loi GEMAPI n'était pas encore publiée.

Est-ce qu'elle peut avoir un effet rétroactif mais en plus s'il doit avoir un PAPPI, la loi dit que ce sont les communautés d'agglomérations à fiscalité propre qui doivent le réaliser, ce Plan d'Aménagement et de Prévention des Inondations donc, nous nous trouvons dans une situation un peu particulière, c'est pourquoi j'ai suggéré qu'une relance officielle soit faite auprès de l'Etat pour que nous ayons une réponse officielle pour savoir si les fonds Barnier qui sont des fonds nationaux pour la protection contre les risques naturels majeurs nous seront accordés ou pas. Parce que le principe de ces fonds, vous n'avez pas le droit de commencer des travaux avant l'arrêté d'attribution. Donc, si la réponse de l'Etat est négative et que l'Assemblée confirme la volonté que ce soit la CTM qui réalise, nous devons trouver des fonds de substitution à ces deux millions cinq (2,5 M€) qui avaient été promis en 2014 mais qui semblent en 2019 jusqu'à présent n'ont pas encore été accordés. Donc je voulais dire que s'il est vrai et je confirme ce qu'a dit le collègue ADENET ce matin, que nous avons fait des travaux mais les travaux que nous avons faits, c'est sur la route RN8 qui part de Petit-bourg en direction de Rivière-pilote, là, nous avons reconstruit un pont, un pont ferral qui n'était pas inondé, ce qui fait que cette partie de la route qui est habituellement en cas d'inondation était dangereuse parce qu'il y avait un gué, il y avait quelqu'un qui a perdu sa vie là, ce pont n'a pas été submergé. Donc les gens pouvaient aller de Petit-bourg à Rivière-pilote sans dommages. Simplement à l'arrivée de Rivière-pilote, un peu avant le cimetière, sur la RN8, le quartier Chevalier, me dit-on, a été sous l'eau, une partie de la journée, à l'entrée du bourg. Donc, à Rivière-salée, c'était inondé. A Rivière-pilote, le bourg, je l'ai dit, au François, le quartier Presqu'ile inondé, c'est le bout de la RN1, RD6, pardon, au Robert, le quartier Four à chaux, la RD29 A, inondée, mais on pouvait quand même passer, c'était inondé sur une seule voie. La RN1 entre Gaschette et Maternité, on pouvait circuler, c'était peu praticable malgré les inondations, de même à quartier Bac à Trinité. Donc, je voulais vous faire part de cela. Nous avons eu très peu de problèmes concernant des éboulements et nos services ont pu dégager à la Coulange à Rivièrepilote, ils ont pu dégager également Bas Mangot à Rivière-pilote, et nous avons un éboulis, la RD28 au quartier Duchesnes qui est un quartier qui est proche de Roches-Carrées donc cet éboulement mais la circulation pouvait se pratiquer sur une voie et nos équipes sont déjà intervenues. Voilà, le petit compte-rendu que je peux vous faire. Evidemment, ma dernière information datait de 16h.

### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Merci collègue, Daniel MARIE-SAINTE pour ces informations précieuses. Je passe la parole au collègue CLEON.

# M. Georges CLEON

Je peux juste compléter parce que j'étais en lien avec le PCO établit à la mairie du Vauclin. La RN6 a été coupée au niveau de Ravine-Plate parce qu'il y avait des arbres et un câble électrique tombé sur la chaussée. Vers midi EDF est intervenu pour rétablir la circulation et enlever le câble et aussi la RD18 au niveau du quartier Neveu au Vauclin.

# **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Ces routes, elles sont praticables ou pas?

#### M. Georges CLEON

RN6 praticable, RD18 praticable mais sur une demi-chaussée. Voilà.

# **Mme. Marie-France TOUL**

Merci pour toutes ces informations qui nous appelle à la plus grande vigilance lorsque nous allons tous et toutes, rentrer chez nous. De toutes les façons... je crois que le collègue BARTHELERY voulait poser une question.

# M. Richard BARTHELERY

C'était juste pour aller dans le sens du Conseiller exécutif, Daniel MARIE-SAINTE. Effectivement, le quartier BAC à Trinité est inondé en ce moment. Il y a eu beaucoup d'eau, et c'est vrai qu'il mérite une attention particulière. Donc je tenais quand même à dire cela puisque le conseiller était déjà informé sur cela. Merci.

#### M. Daniel MARIE-SAINTE

Je peux ajouter quelque chose, mais il est parti, en tous cas, il y avait les collègues samaritains qui m'ont interpellé, je m'étais promis de répondre à partir d'ici, sur les travaux de fauchage sur les routes autour de Sainte-Marie. Alors, c'est vrai, à un moment donné, l'herbe était très grande, mais ce que je veux dire à l'Assemblée, à tous les élus, c'est que les services ont prévu les calendriers avec certaines fréquences puisque nous avons des marchés avec les entreprises et il y a un programme qui est appliqué systématiquement. Alors, c'est vrai lorsqu'il pleut dans certaines zones de la Martinique, la pousse évidemment de la végétation est plus rapide. Mais, j'informe régulièrement les maires des programmes de fauchage qui ont lieu sur leur territoire et celui de Sainte-Marie en particulier, eh bien, il y a deux semaines, nous avons transmis le programme des travaux d'entretien de curage de buse et d'entretien d'accotements enherbés sur son territoire. Alors peut-être, puisqu'il a été dit que le conseiller municipal sur les réseaux sociaux s'en prenait à la CTM, peut-être que l'information n'a pas circulé, mais j'ai les copies des courriers adressés au maire de Sainte-Marie pour l'informer du programme des travaux que nous devons faire, que nous sommes en train de faire sur les RD qui relient les campagnes de Sainte-Marie vers le bourg. Voilà l'information que je voulais passer. Merci.

#### **Mme la Président Marie-France TOUL**

Merci Daniel MARIE-SAINTE. Pour revenir justement, un peu plus à l'actualité, je pense qu'il est important aussi de remercier tous les services de la Collectivité Territoriale qui agissent et qui sont présents sur le terrain pour rétablir la situation, y compris des services du SDIS et toutes celles et ceux, toutes les équipes qui sont dans cette même dynamique. Donc, comme le collègue Daniel MARIE-SAINTE nous a invité à rester tous de manière, comment dirais-je... ici, de ne pas partir pour ne pas nous mettre en danger (rires) donc je vais demander au Conseiller exécutif Louis BOUTRIN de nous présenter ses dossiers.

# M. Jean-Claude DUVERGER

Je voudrais dire un mot quand même.

# **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Alors, oui.

#### M. Jean-Claude DUVERGER

Je voulais simplement dire... remercier pour les informations qui se passent mais le fait qu'il y ait des problèmes sur les routes ne nous impose pas de rester tard. Sinon, cela remettrait en question la collègue qui enlève son truc pour gagner du temps. Donc dans ce cas-là, nou té ké joué an ccga nou. Parce qu'en même temps elle dit cela et en même temps on continue. Je voudrais dire, j'ai bien entendu ce qu'a dit le collègue MARIE-SAINTE sur un projet avec l'Etat qui n'a pas eu lieu. Ce sera très difficile pour nous, le combat, c'est un peu comme cela que la Ville de Fort-de-France est intervenue sur la rivière Monsieur et la rivière Madame, sans les aides de l'Etat, sans les aides de l'Etat. On nous disait qu'il fallait attendre l'Etat, et on avait des techniciens de la mairie là, qui peuvent dire oui. Maintenant, je le dis comme ça, j'écoûte le collègue BOUTRIN.

# **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Je...

#### M. Daniel MARIE-SAINTE

C'est faux, j'en suis témoin, je ne peux pas laisser parce qu'on laisse à croire que c'est la Ville de Fort-de-France qui a fait...

#### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Collègue MARIE-SAINTE, tu veux intervenir ? Collègue Daniel...

# M. Daniel MARIE-SAINTE

Je suis un témoin. Je suis contre les déformations de l'histoire. Rappel révisionite.

#### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Collègue Daniel MARIE-SAINTE, tu veux intervenir ? Je te donne la parole. Est-ce que tu demandes la parole. Voilà.

# M. Daniel MARIE-SAINTE

Je sais qu'il y a une tendance à réviser l'histoire. Je ne peux pas...

#### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Collègue Daniel MARIE-SAINTE, un point d'ordre.

# **M. Claude BELLUNE**

Juste un point d'ordre. Ce n'est pas une menace, c'est simplement, je fais l'effort de rester, cela fait un moment qu'on m'appelle dans ma commune, je fais l'effort vraiment de rester parce qu'on est déjà arrivé au stade où je pense que ce serait vraiment bête qu'on revienne pour deux ou trois points pour manque de quorum. Mais, il faut aussi faire l'effort de nous libérer, je veux bien qu'il y ait des débats, cela ne me dérange pas, mais je vous dis que je vais être obligé de partir et après, ne dites pas qu'on part parce qu'il n'y a pas de quorum, je dis qu'on part parce qu'on traine, on aurait déjà pu finir cette plénière.

# **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Le collègue Daniel MARIE-SAINTE. Non, collègue ADENET. Le collègue Daniel MARIE-SAINTE intervient de manière... Non, je passe la parole au collègue Daniel MARIE-SAINTE pour qu'il puisse intervenir de manière concise et rapide.

# M. Daniel MARIE-SAINTE

Merci. D'abord, je veux m'expliquer, je suis en liaison puisque le service de la Préfecture m'a fait l'honneur de me mettre dans la liste des personnes à qui on avertit le mode de vigilance, nous sommes encore en vigilance orange. Vigilance orange, c'est en principe un moment où on ne doit pas circuler sur les routes, on doit attendre de revenir en vigilance jaune. Bien...

(Discussion hors micro)

# M. Daniel MARIE-SAINTE

Non, non, je voulais d'abord dire cela, pourquoi j'ai dit ça dans la tribune, ce n'est pas pour vous garder ici. Ça, c'est la première chose. La deuxième chose, plusieurs fois, j'entends ce que le collègue dit. Pour avoir été témoin, j'ai travaillé pendant 30 ans à la mairie de Fort-de-France, je suis entré en 1974. Je connais tout le combat mené pour l'endigage de la rivière Madame, mais celle qui consiste à dire que c'est la mairie qui l'a faite, non. La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre était assurée par l'Etat, c'est vrai, il y avait toute une pression pour que l'Etat le fasse, et on m'avait même donné un ordre comme employé, d'aller mettre un panneau sur le pont de l'abattoir pour marquer que cette rivière appartient à l'Etat. Donc, quand maintenant, on vient raconter aux jeunes générations que c'est la mairie qui l'a fait elle-même, je dis avoir été témoin historique de cela, je suis toujours pour la vérité.

# **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Collègue Daniel MARIE-SAINTE, merci. Je pense qu'il est temps que le collègue Louis BOUTRIN, le Conseiller exécutif BOUTRIN puisse présenter ces dossiers pour qu'effectivement, nous puissions tous et toutes, être libérés.

(Discussion hors micro)

(Rires)

#### M. Louis BOUTRIN

Lucien ADENET, soit rassuré.

# **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

La parole est à Louis BOUTRIN.

# 56/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA VILLE DE DUCOS POUR LA REFECTION DU DOME DU CENTRE MEDICO-SOCIAL (CMS)

# **M. Louis BOUTRIN**

Dossier numéro 56. C'est une demande de subvention de la ville de Ducos pour la réfection du bâtiment abritant le centre médico-social. Vous avez vu le dossier. Il y a une proposition de délibération également à l'intérieur du dossier avec le nom de Francis CAROLE, ce qui est normal, puisque c'est un dossier qui concerne le secteur santé. Mais il se trouve que l'enveloppe d'aide aux communes relève de mon champ de compétence, donc ce qui explique le fait que je présente ce dossier. Donc, chers collègues, voilà un prévisionnel de trente et un mille six cent euros (31 600 €) avec une demande de financement à hauteur de douze mille six cent quarante euros (12 640 €). Il vous est demandé l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la ville de Ducos, d'un montant de douze mille six cent quarante euros (12 640 €) pour refaire le bâtiment qui abrite le centre médico-social, et bien sûr de donner mandat au Président pour suivre ce dossier.

# **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Avis de la commission Finances.

#### M. Michel BRANCHI

L'avis a été favorable.

#### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

La commission Santé. Est-ce qu'il y a une autre commission qui s'est présentée?

#### M. Georges CLEON

Infrastructure, avis favorable.

# **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Merci. Est-ce qu'il y a des observations? Des Question?

#### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Collègue NARCISSOT.

# **M. Marius NARCISSOT**

Pas d'observation. Simplement pour remercier les collègues et dire que c'est un bâtiment qui présente un danger pour les bénéficiaires donc on salue cette décision.

# **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Merci collègue NARCISSOT. Donc, Je mets aux voix.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité

# 57/ PROPOSITION DE PROGRAMME2019 de TRAVAUX EN FORETS PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC ET DE LA SYLVICULTURE (CTM/ONF)

#### M. Louis BOUTRIN

Alors, dossier numéro 57 qui est le programme 2019 de travaux en forêts publics en faveur de l'accueil du public et de la sylviculture. Alors, la collègue BERNABE, tout à l'heure m'avait posé une question sur la sylviculture, je comptais lui apporter des éléments de réponse.

(Discussion hors micro)

#### M. Louis BOUTRIN

Il y a dans ce dossier les éléments de réponse, mais je vais préciser en ce qui concerne la question posée. Pour ce dossier, vous avez deux types de missions qui sont confiées à l'ONF. Ce sont des missions d'accueil du public qui nécessitent effectivement des opérations d'entretien et des investissements sur les aires, sur les sites, sur les sentiers, et également des interventions au niveau de la sylviculture pour exploiter durablement la forêt notamment pour alimenter la filière bois martiniquais avec des essences dites nobles. Pour conduire ces travaux, vous avez, deux options de programme. Une première proposition qui est faite à hauteur de deux millions trente mille trois cents euros (2 030 300 €) et une deuxième proposition minimale celle-là, un million huit cent quatre-vingt-onze mille neuf cent quinze euros (1 891 915 €). Alors la différence entre ces deux programmes relève du fait que dans l'entretien des sites et des sentiers, il y a un certain nombre de passages des équipes de l'ONF pour l'entretien ce qui va augmenter la participation et les coûts. Donc, voilà chers collègues, il vous est demandé de vous prononcer là-dessus. En ce qui concerne la question posée par la collègue. Ça a été au cœur des discussions pour la délimitation des périmètres. Il faut savoir qu'un bien UNESCO, il y a trois périmètres. Le premier périmètre c'est le cœur de bien. 80 % du cœur de bien en ce qui concerne la montagne Pelée, et les dômes de laves érigées qui sont les plus hauts au monde, qui s'appellent les Pitons. Et je profite pour dire qu'il n'y a pas que les pitons du Carbet, puisque la question est posée. Il y a d'autres dômes de laves refroidies qui sont des laves érigées et qui comme le piton du Mont Conil, le piton Marcel ou le Morne Jacob qui est une formation de type piton. Il y a une délimitation qui a été faite, le Cœur de bien, une zone tampon et puis un cadre distant. En ce qui concerne le périmètre pour les activités de sylviculture, nous avons observé que dans le cœur de bien il n'y a pas d'activité de sylviculture en ce qui concerne la Montagne Pelée. Par contre, il y a à peine 10 % de la forêt qui est exploitée actuellement qui se situe dans la zone tampon, des pitons. Donc, la délimitation a tenu compte du périmètre du bien, a tenu compte, justement des activités qui sont autorisées dans la zone tampon. La sylviculture est autorisée dans la zone tampon, et nous avons eu des séances de travail avec la DAF, avec l'ONF, avec tous les partenaires, y compris les communes pour pouvoir délimiter précisément le périmètre de cette zone tampon, tenant compte justement des activités d'exploitation forestières.

#### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Merci pour ces précisions. Avis de la commission Finances.

# **Mme Manuella CLEM-BERTHOLOT**

Avis favorable.

# Mme la Présidente Marie-France TOUL

Est-ce qu'une autre commission a été saisie sur ce dossier ? Je passe au vote.

(Discussion hors micro)

#### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Est-ce qu'il y a des remarques ?

(Discussion hors micro)

### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Je mets aux voix.

Vote Abstentions? Contre? Pour? Voté A l'unanimité

Merci avec la voix du collègue Michel BRANCHI. On passe au rapport 58.

# 58/ MODIFICATION DELA SURFACE D'EXTENSION DE LA ZONE DE PREEMPTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES SUR ILET CHANCEL, COMMUNE DU ROBERT (CONSERVATOIRE DU LITTORAL)

# **M. Louis BOUTRIN**

Il se trouve que la superficie qui a été retenue a été faite à partir de documents cadastraux, or, avec le système SIG, les surfaces ne sont pas du tout les mêmes, puisqu'on doit exclure les zones habitées des espaces sensibles, ce qui n'était pas possible tout à fait sur les outils cadastraux, des documents cadastraux qu'on avait, est maintenant possible grâce à ces images SIG, ce qui nous permet d'avoir une vision réelle des surfaces en espace naturel sensible. Donc, une diminution. Et il vous est demandé, chers collègues, de vous prononcer sur la modification de la surface d'extension de la zone de préemption qui est instituée sur l'ilet Chancel au Robert.

#### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Avis de la commission Finances.

#### M. Michel BRANCHI

La commission Finance a effectivement porté une attention particulière à ce site qui est emblématique, et a émis un avis favorable.

#### Mme la Présidente Marie-France TOUL

Une autre commission s'est-elle saisie ? Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, Monsieur BELLUNE.

#### M. Claude BELLUNE

Je vais être très, très bref. D'une manière globale, nous saluons cela. D'accord ? Il faut bien comprendre que nous saluons cela, puisque c'est une mesure qui vise à protéger notre biotope, à protéger un patrimoine. Par contre, la remarque que je ferai, moi, je considère cela comme une étape. Parce que ce joyau, ce fleuron de notre patrimoine doit être une propriété du patrimoine martiniquais, de toute la Martinique, et ne peut pas être la propriété d'un Martiniquais. Il faut qu'on aille plus loin, et faire en sorte que ce bijou-là devienne un patrimoine martiniquais. Donc, il faut aller plus loin pour faire en sorte de faire entrer cet ilet-là dans le patrimoine martiniquais.

(Applaudissements)

### M. Claude BELLUNE

Nous avons déjà commencé à la ville, et la ville du Robert, pour information, nous avons pris une délibération récemment, pour demander l'expropriation de l'ilet. Je précise pour ceux qui nous écoûtent, que l'expropriation ce n'est pas la spoliation, puisque quand on exproprie, il y a une valeur qui a été définie par les domaines, on indemnise, mais lisez bien dans le rapport, il y a une petite phrase qui dit que sur cet ilet, il y a de l'élevage et regardez ce que cela fait, ça contribue à l'érosion de cet ilet-là. On ne peut plus permettre cela, on doit faire en sorte que ce soit dans le patrimoine martiniquais. Merci.

# **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Merci.

#### M. Louis BOUTRIN

Alors....attends. Ce qu'il vient...Chers collègues...

# **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Juste pour cela, il n'y a pas d'autre observation dans la salle avant que tu ne répondes ?

# **M. Louis BOUTRIN**

Chers collègues, je salue l'intervention du collègue BELLUNE sur cette question. Parce que les activités d'élevage sont incompatibles avec la préservation de l'iguane qui est l'iguane délicatessima qui est l'espèce d'iguane en voie d'extinction qui existe uniquement en Martinique, et uniquement dans cette région. Si nous ne préservons pas l'iguana délicatessima, il disparaitra de la surface de la terre. Donc, on a une responsabilité au regard de la biodiversité, mais c'est un patrimoine également historique, puisqu'il y a des vestiges d'une ancienne poterie, et ça a un caractère paysager indéniable au beau mitan de la baie du Robert. Toutes ces raisons plaident en la faveur de cette proposition que nous allons pouvoir soutenir. Merci.

#### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Vote Abstentions? Contre? On passe au rapport suivant.

59/ DEMANDE DE MODIFICATION ET AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT A LA CONVENTION DU 13 JUILLET 2017 DEFINISSANT LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET D'UTILISATION D'UNE SUBVENTION AU GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DE LA MARTINIQUE (GDSM) POUR LE FINANCEMENT DE SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2016

# M. Louis BOUTRIN

Il s'agit d'une demande de modification et d'autorisation de signer une convention pour définir les conditions d'attribution et d'utilisation d'une subvention au groupement de défense sanitaire de la Martinique le GDSM, pour le financement de son programme d'action au titre de l'année 2016. Chers collègues, il y avait effectivement une première délibération qui avait été prise le 24 janvier 2017. Un acompte de 75 000 € avait déjà été versé en 2017 conformément à la convention. Il s'agit maintenant de modifier l'article 4 de cette convention, et de faire en sorte que l'erreur matérielle qui s'était glissée dans la rédaction soit corrigée. Donc, il vous est demandé d'accepter la modification de l'article 4 de la convention comme suit. Je lis : « le solde de la subvention sera mandaté au prorata des dépenses réalisées sur présentation :

1/ Du rapport annuel d'activité faisant apparaître l'état des dépenses relatives à l'opération, visé et certifié par le représentant légal du groupement ;

2/ Ce qu'il y a de plus important et qui manquait, c'est-à-dire, l'attestation du commissaire aux comptes qui approuve la réalisation des dépenses de l'opération.

Cette partie-là ne figurait pas dans la première convention. Donc, ce qu'on vous demande, chers collègues, pour que l'on soit conforme, et que cette délibération puisse avoir l'avis favorable et passer le contrôle de la légalité, de faire la modification de l'article 4 de la convention.

#### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Avis des commissions pour cette modification.

# M. Lucien ADENET

Commission Agriculture: avis favorable.

#### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Est-ce qu'il y a une autre commission qui a été saisie sur ce rapport ? Est-ce qu'il y a des observations, des remarques ? Alors, je mets aux voix.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité

Nous passons donc au rapport 60.

# 60/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA LIGUE DE TENNIS DE MARTINIQUE POUR LA RENOVATION DU CENTRE DE LIGUE

#### M. Louis BOUTRIN

Dernier rapport qui concerne le sport. Il s'agit d'une demande de subvention qui a été formulée par la ligue de tennis de Martinique pour la réalisation de travaux de rénovation du Centre de Ligue de la Martinique qui se situe au Lamentin. L'ensemble des travaux est estimé à un million trois cent quatre-vingt-quatorze mille cent cinquante euros (1 394 150 €), la CTM est sollicitée à hauteur de quatre cent cinquante mille euros (450 000 €), soit 32,28 % des dépenses prévisionnels. Chers collègues, il vous est demandé de vous prononcer sur la proposition d'attribuer une subvention à hauteur de cent vingt mille euros (120 000 €) au Centre de Ligue de tennis de la Martinique pour la réalisation de ce Centre de Ligue.

### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Avis des commissions. Commission Finances. Madame CLEM-BERTHOLO.

#### **Mme Manuella CLEM-BERTHOLO**

Avis favorable

#### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

La commission Sport a-t-elle été saisie de ce rapport ?

#### M. Marius NARCISSOT

Elle a été saisie, elle a donné un avis, bien que cela ne relève pas de son périmètre, mais a salué quand même car la Ligue de tennis c'est quand même une ligue bien structurée et qui a un projet très important. Donc, cet ouvrage s'impose, et le collègue RANGON et moi, nous nous sommes rendus au conseil d'administration de la Ligue et on avait approuvé cette démarche. Donc, c'est un avis favorable qui a été émis.

#### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Merci. Est-ce qu'il y a des observations ? Ah! L'avis de la commission...

# M. Georges CLEON

La commission infrastructure a émis un avis favorable

#### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Merci. D'autres commissions? Des observations? Des questions? S'il n'y a pas d'observation, pas de question, je mets aux voix.

Vote

Abstentions?

Contre?

Pour?

Voté A l'unanimité

Merci cher collègue. Nous avons une dernière question, une question orale qui sera posée par le collègue CATHERINE, c'est bien cela ? Et je vais remercier le Conseiller

exécutif Louis BOUTRIN. Et donc, c'est le collègue Francis CAROLE qui prend la suite. Donc, le collègue CATHERINE va d'abord poser sa question.

# **M. Felix CATHERINE**

Très bien. Merci Présidente. Ecoûtez, c'est une question pour laquelle nous sommes déjà interpellés, puisqu'il y a des dispositions qui ont été prises lors de la plénière des 20 et 21 juin 2019. En fait, nous sommes interpellés par le personnel et les organisations syndicales. IL nous est revenu après notre question à la plénière des 18 et 19 juillet 2019 que la Présidente du COS CTM aurait saisi le PCE pour solliciter la mise en place des moyens correspondants aux besoins de fonctionnement. Un projet de budget serait adressé au PCE en date du 5 septembre 2019, affichant notamment le tableau des prestations. Alors, voulez-vous nous dire pourquoi ce dossier n'évolue pas, et si les agents de la CTM, privés depuis 3 ans de la participation de leur employeur à l'action sociale, vont continuer à l'être et pour quel motif ? Quand et comment envisagez-vous de régler cette situation pénalisante pour le personnel qui n'a que trop duré, trop trainé, et s'apparentant à de l'entrave. Voilà donc la question du groupe « Ensemble pour une Martinique nouvelle » à l'attention donc du PCE.

# **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Alors, avant que le collègue le Conseiller exécutif CAROLE n'intervienne, je veux rappeler qu'une question orale n'amène pas de débat. Je donne la parole au Conseiller exécutif Francis CAROLE pour apporter des précisions et une réponse.

#### M. Francis CAROLE

Oui, je répondrai très rapidement et de manière très précise. Mais je répondrai aussi à une des guestions qui avait été posée par la collègue Louise TELLE, et je m'étais engagé sur Gaschette et je m'étais engagé à y répondre. Donc je vais le faire. Alors, concernant les déclarations du collègue Felix CATHERINE. Lorsque Félix CATHERINE écrit que la Collectivité a décidé de confier la gestion au COS PTEM, élu en avril 2018 c'est une falsification. Que dit la délibération qui a été votée ? Ceci : Est rejetée la proposition pour la Collectivité Territoriale de Martinique d'adhérer et de confier la gestion des prestations des œuvres sociales du personnel de la CTM au Comité National d'Action Sociale, le CNAS. En aucune manière la délibération que vous avez votée ne dit que cette gestion doit être donnée au COS. Donc, c'est faux d'écrire cela. Deuxième élément de réponse : lorsque vous écrivez, collègue Felix CATHERINE, qu'en substance, nous privons depuis 3 ans le personnel de son bénéfice à l'action sociale, et que vous parlez d'entrave, vous parlez de situation pénalisante, je suis dans l'obligation de rappeler trois choses. La première, c'est que s'il n'y a pas de COS, c'est que le COS de l'ancien Conseil Général et le COS de l'ancien Conseil Régional, se sont affrontés. Et malgré tous les efforts du Président du Conseil Exécutif, du DGS, et de moi-même pour essayer de faire en sorte que ces COS se mettent ensemble, cela a été impossible. Deuxièmement, alors que ce n'était pas notre obligation, nous avons tout fait pour qu'il y ait des élections. Ces élections ont eu lieu et là encore, il y a eu un recours devant la justice, malgré nos efforts. D'autre part, nous avons proposé que nous puissions adhérer au CNAS, pour les œuvres sociales du personnel. Cela a été refusé, alors même que la plupart des Collectivités ont adhéré au CNAS, et que des structures proches de la CTM, comme le Campus Caraïbéen ou encore l'Office de l'Eau ont adhéré au CNAS. Alors, on ne peut pas, aujourd'hui, dire, l'IMFPA aussi. On ne peut pas dire aujourd'hui que la Collectivité, et singulièrement, je vois qui vous visez, le Conseil Exécutif, refuse de créer les conditions pour que les personnes puissent avoir droit aux œuvres sociales. Donc, ce n'est pas de la responsabilité de la Collectivité. Ensuite autre point que je voudrais aborder. Vous nous dites qu'est-ce que nous attendons pour donner l'argent au COS contesté qui est en place, mais dont je ne nie pas l'élection. Eh bien Monsieur Felix CATHERINE, ça ne se passe pas comme cela. Alors, qu'est-ce qui se passe ? Nous avons un COS qui est une association loi 1901, avec lequel nous n'avons aucune convention, qui fait son budget, qui dit, nous avons besoin de tant de millions, et la Collectivité serait dans l'obligation de lui donner cet argent. Je rappelle ceci. Le législateur a laissé le soin à chaque Collectivité Territoriale de déterminer le montant qu'elle entend consacrer à l'action sociale, ainsi que les modalités de mise en œuvre. C'est-à-dire que la Collectivité est libre de décider du montant et des modalités. Donc, un COS ne peut pas nous dire, je veux tant et la Collectivité donne tant. Il faut une convention, il faut une délibération de la Collectivité. Ensuite, la Collectivité a plusieurs possibilités. La Collectivité, évidemment peut agir à travers un COS, comité d'œuvre social, il peut aussi créer un comité d'action sociale, et la Collectivité peut aussi chercher un organisme mutualisateur, c'est un peu le cas du CNAS, et la Collectivité peut aussi faire appel au centre de gestion. La Collectivité n'a aucune obligation de décider que c'est par le COS seulement. Elle peut passer par le COS. Elle peut même dire au COS, oui, nous vous donnons de l'argent, mais il faut adhérer au CNAS. Tout cela est possible et tout cela se pratique aujourd'hui. Mais nous n'avons pas d'obligation de passer par le COS. C'est une des possibilités qui existe. Mais en tout cas, nous voulons dire que pour ce qui nous concerne, en tout cas, moi, pour ce qui me concerne, c'est que je suis au désespoir de constater que depuis plus de trois ans, nous avons essayé de tout faire pour que le personnel bénéficie des œuvres auxquelles il a droit, et qu'à chaque fois nous nous sommes heurtés à des difficultés. Et moi, je ne laisserai pas dire que c'est à cause de nous que le personnel ne dispose pas de ces œuvres auxquelles il a droit. Il y avait une seconde question orale qui avait été posée, par notre...

#### M. Felix CATHERINE

Dont acte, c'est le personnel qui paye les conséquences.

# M. Francis CAROLE

Non, pas dont acte. Le Président du Conseil Exécutif, en dépit des difficultés qui lui ont été imposées, parce que sa volonté c'est de faire en sorte que le personnel ait accès à ses droits, est en train d'explorer d'autres moyens pour voir comment, enfin, on parvient à surmonter ces obstacles qui n'auraient pas dû, de notre point de vue, exister, mais qui existent et il faudra bien faire avec. Concernant la question qui avait été posée par la collègue Louise TELLE, nous voulons dire ceci, cela tient lieu en même temps d'information. Le Président du Conseil Exécutif a affectivement prononcé la fermeture de la pouponnière de Gaschette. Les mineurs, ce sont des enfants de 0 à 3 ans, donc les enfants très jeunes, ont été progressivement transférés vers des assistantes maternelles, et depuis la fin du mois de juin, aucun enfant n'est pris en charge à la pouponnière. La décision a été prise au mois de juillet. Les dotations, jusqu'en août 2019, ont continué à être versées à l'établissement. Il appartient maintenant, et c'est ce que le Président a écrit dans son courrier, il appartient maintenant à l'administrateur judiciaire qui est en place, de préciser les coûts induits par la cessation d'activité, les propositions de reclassement qui

devraient être discutées avec le personnel. La question est de savoir si le Président avait le droit de prendre cette décision. Oui, pour deux raisons, parce que c'est lui l'autorité, c'est lui qui donne l'autorisation, et c'est aussi lui qui l'enlève. Les articles liés à cette question disent très clairement « lorsque l'autorité qui a délivré l'autorisation est le Président du conseil départemental, en l'occurrence le Président du Conseil Exécutif de la CTM, et en cas de carence de ce dernier, le représentant de l'Etat dans le département, peut, après mise en demeure restée sans résultat, prononcer la fermeture ». Mais le Président du Conseil Exécutif ne va pas donner à l'Etat le pouvoir de fermer. Le Président a des responsabilités, et il a pris ses responsabilités. Parce que qu'est-ce qui est posé comme problème? C'est une responsabilité pénale du Président. C'est à dire ke si i pa fè sa i ni a fè i ka alé la jole. C'est sa responsabilité pénale. Et deuxièmement, c'est une obligation règlementaire de protéger les enfants. Alors nous prenons des enfants qui sont chez leurs parents, parce que ces enfants ont des difficultés, nous les plaçons dans des institutions, et quand il y a des situations de maltraitance, nou pa ka fè ayen. Non, il faut trancher. D'autant que je rappelle ceci, à celles et à ceux qui nous écoûtent que cette histoire dure depuis des décennies, et qu'il y a eu une multitude de rapports identifiant ces difficultés qui mettent en danger les enfants dont nous avons la responsabilité. Mais comme parfois le « nous » est au singulier, dont le Président du Conseil Exécutif en particulier a la responsabilité. Et il a pris une décision. Ensuite, je voudrais dire ceci, quand cette décision a été prise, ce n'est pas pour jeter l'anathème sur le personnel. Je ne veux pas que soit répété que c'est parce que le personnel est maltraitant, etc. Ce n'est pas cela le problème ; il y a Gaschette, à la pouponnière, d'excellents professionnels et d'excellentes professionnelles. Des gens qui font leur travail avec beaucoup d'amour, une grande responsabilité. Mais par contre, lorsqu'on voit qu'un système est vicié, qu'il peut générer de la maltraitance en dépit des efforts du personnel, il faut prendre des décisions. Et le Président du Conseil Exécutif a courageusement pris cette décision pour régler une situation qui ne date pas de notre arrivée ici, qui date de plusieurs décennies. Voilà les informations que je voulais apporter de manière résumée. Je vous remercie.

#### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Nous allons donc remercier le Conseiller exécutif Francis CAROLE pour toutes ces précisions. Je vous remercie toutes et tous pour être resté.

FIN A 18h02

# INDEX DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

1/	APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DES 20 ET 21 JUIN 2019, 3 JUILLET 2019, ET 18 ET 19 JUILLET 2019
3/	ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE FORMATION AU LYCEE RAYMOND NERIS ;
4/	SALON FORMEO, EDITION FORMEO. ANNULATION ET REMPLACEMENT DE DELIBERATION57
10/	CEREMONIE DE REMISE DES PRIX AUX JEUNES LAUREATS CONFIES A L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE AU TITRE DES EXAMENS DE L'ANNEE SCOLAIRE 2018/201968
21/	MISE À DISPOSITION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) D'UNE PARTIE DES SERVICES DE L'OFFICE NATIONAL D'INFORMATION SUR LES ENSEIGNEMENTS ET LES PROFESSIONS (DRONISEP) ET D'UN EQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP)98
22/	MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) AU BENEFICE DE L'INSTITUT MARTINIQUAIS DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES (IMFPA) 106
5/	PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ADAPTATION DU LIVRE II DU CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME AU DROIT DE L'UNION EUROPEENNE
6/	PROJET D'ORDONNANCE RELATIF AU REGIME JURIDIQUE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT REGIONAL 112
7/	PROJET DE LOI RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE136
23/ DE	MANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA MARTINIQUE À HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 5 965 601 € DESTINÉ À LA CONSTRUCTION DE 60 LOGEMENTS (39 LLS ET 21 PLS) EN VEFA - QUARTIER ACAJOU AU LAMENTIN146
24/	DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ MARTINIQUAISE D'HLM À HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 295 683,00 € DESTINÉ À LA CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS (8 LLS ET 4 LLTS) SITUÉS ROUTE DE BELE – FOND CADRAN À SAINTE-MARIE147
25/	DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ MARTINIQUAISE D'HLM À HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 70 699,60 € DESTINE À LA CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS (5 LLS ET 2 LLTS) SITUÉS AU 26 RUE HOMERE CLEMENT AU FRANCOIS147
26/	DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ MARTINIQUAISE D'HLM À HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 599 165,00 € DESTINE À LA CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS (16 LLS ET 8 LLTS) SITUES AU QUARTIER EUDORCAIT SUD À SAINTE-MARIE147
28/	DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ MARTINIQUAISE D'HLM A HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 182 123 € DESTINE A LA CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS (6 LLS ET 3 LLTS) SITUES A LA RUE CARLOS FINLAY — QUARTIER ERMITAGE A FORT-DEFRANCE
29/	DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ MARTINIQUAISE D'HLM À HAUTEUR DE 60 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 914 126 € DESTINÉ À LA CONSTRUCTION DE 96 LOGEMENTS (80 LLS ET 16 LLTS) SITUÉS A ZAC AVENIR AU SAINT-ESPRIT148
27/	DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ DECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA GUADELOUPE (SEMAG) À HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE

	7 617 357,90 € POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 57 LOGEMENTS TYPE QUARTIER FOURNIOLS A SAINTE-MARIE
31/	CONTRIBUTION DE LA FISCALITE LOCALE A LA TRANSITION ENERGETIQUE VOULUE DANS LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ENERGIE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
33/	POLE AGRORESSOURCES ET DE RECHERCHE DE LA MARTINIQUE (PARM) – DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 201/-2020- AMIEL'OR : ETUDE DE LA DIVERSITE DES MIELS DE LA MARTINIQUE – RMAR160118DA0970050
34/	DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE MARTINIQUE 2014-2020 — MODERNISATION DES OUTILS DE PRODUCTION — RMAR040219DA0970002
35/	MARINGA GAEL – DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – MISE EN PLACE D'UN ELEVAGE DE CAPRINS LAITIERS (DJA)- RMAR040118DA0970106
36/	EARL LES VERGERS DE CALYPSO – DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – MISE EN PLACE D'UN ATELIER DE POULES PONDEUSES ET VERGER (JA) – RMAR040118DA0970113200
37/	SARL HABITATION BOCHET DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 — PLANTATION DE BANANE SUR 14,55 HA (RAMENES A 08,40 HA) EN 2019 ET INVESTISSEMENTS (INELIGIBLE) — AAP 4.1.1 N°4 CANNE-BANANE — RMAR040118DA0970143
38/	EARL SAINT HELENE- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 — SECURISATION ET DEVELOPPEMENT D'UN ATELIR BOVIN ENGRAISSEUR (OBJECTIF 150 BROUTARDS) — RMARO40118DA970199
39/	FILA SAS- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE- 2014-2020 - MQ0021836 - TRANSFORMATION DIGITALE DU GROUPE FILA »
40/	COMMUNAUTE AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE- MQ0021836- MQ23358- « ACQUISITION D'ENGINS ET DE MATERIELS MUTUALISES POUR LA COLLECTE DES ALGUES SARGASSES ET LEUR TRANSPORT VERS DES LIEUX DE TRAITEMENT »
41/	CAP NORD MARTINIQUE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE- MQ0021362 - « ACQUISITION D'ENGINS ET DE MATERIELS MUTUALISES POUR LA COLLECTE DES ALGUES SARGASSES ET LEUR TRANSPORT VERS DES LIEUX DE TRAITEMENT »
42/ CO	MMUNE DU FRANCOIS - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE- MQ0021944 – « TRAVAUX DE MODERNISATION DU HALL DES SPORT »202
43/	COMMUNE DE SAINT-PIERRE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 — MQ0021672 - RENOVATION DE LA CATHEDRALE
44/ LA	SUITE VILLA SNC - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIRE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE-2014-2020 - MQ0021362- « PROJET D'EXTENSION DE LA SUITE VILLA »203

45/ \	VILLA LAGON SARL- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIRE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE-2014-2020 - MQ0021886 — MODERNISATION ET AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DE L'HOTEL PLEIN SOLEIL »204
46/	COMMUNE DE SCHOELCHER- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIRE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020- MQ0018428 — « AMENAGEMENT VISANT A ACCUEILLIR DES ACTIVITES ECONOMIQUES, TOURISTIQUES ET CULTURELLES DIVERSIFIEES FACE A L'ESPACE NAUTIQUE GEORGES DUFEAL » 204
47/	COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE-2014-2020-MQ0021836 – « AMENAGEMENT, SECURISATION ET VALORISATION DU DOMAINE DE FOND SAINT JACQUES »
48/	COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE-2014-2020- MQ0022978 — « PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE FSE DE LA CTM 2019-2020 »
49/	FINALISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE D'INSCRIPTION DES « VOLCANS ET FORETS DE LA MONTAGNE PELEE ET DES PITONS DU NORD DE LA MARTINIQUE » AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO, ANNEES 2019-2020 5PARC NATUREL DE LA MARTINIQUE218
50/	ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE 25 M2 SUR LA PARCELLE CADASTREE B 703 N°330 PROPRIETE DE MME JA J-L EPOUSE F224
51/	ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE, DETACHEE DE LA PROPRIETE AGRICOLE DE M. L C C, CADASTREE SECTION C N° 1227 D'UNE SUPERFICIE DE 2 158 M2, ET INDEMNISATION DES DOMMAGES OCCASIONNES PAR LA REALISATION DES TRAVAUX DE STABILISATION DE TALUS AU QUARTIER BOUTBOIS AU CARBET
52/	ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE 309 M² SUR PARCELLE CADASTREE SECTION AL N° 330 PROPRIETE DES HERITERS GL225
53/	ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE 101 M² SUR LA PARCELLE CADASTREE W717 PROPRIETE DE M. E H B ET MME A A S225
54/	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CTM ET L'IMFPA POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF LAREL226
55/	COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES232
56/	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA VILLE DE DUCOS POUR LA REFECTION DU DOME DU CENTRE MEDICO-SOCIAL (CMS)239
57/	PROPOSITION DE PROGRAMME2019 DE TRAVAUX EN FORETS PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC ET DE LA SYLVICULTURE (CTM/ONF)240
58/	MODIFICATION DELA SURFACE D'EXTENSION DE LA ZONE DE PREEMPTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES SUR ILET CHANCEL, COMMUNE DU ROBERT (CONSERVATOIRE DU LITTRAL). 241
59/	DEMANDE DE MODIFICATION ET AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT A LA CONVENTION DU 13 JUILLET 2017 DEFINISSANT LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET D'UTILISATION D'UNE SUBVENTION AU GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DE LA MARTINIQUE (GDSM) POUR LE FINANCEMENT DE SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2016
60/	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA LIGUE DE TENNIS DE MARTINIQUE POUR LA RENOVATION DU CENTRE DE LIGUE244

#### INDEX DES INTERVENTIONS

#### Α

ADENET, 31, 36, 48, 89, 99, 101, 105, 111, 114, 118, 119, 134, 137, 152, 156, 166, 193, 234, 235, 238, 243

#### В

BARTHELERY, 236
BAURAS, 77, 79, 167
BELLUNE, 238, 241, 242
BERNABE, 211, 220, 226, 240
BOUTRIN, 114, 115, 120, 124, 132, 134, 213, 218, 219, 220, 221, 224, 226, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245
BRANCHI, 26, 33, 36, 41, 42, 60, 67, 68, 72, 128, 153, 166, 182, 183, 198, 207, 225, 228, 239, 241

#### C

CARIUS, 34, 35, 50, 53, 67, 106, 107, 228, 230, 231

CAROLE, 57, 58, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 104, 105, 106, 107, 108, 239, 245, 246, 247

CASIMIRIUS, 17

CATHERINE, 60, 61, 64, 69, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 95, 96, 244, 245, 246

CHARPENTIER-TITY, 25, 26, 50, 98, 183, 184

CLEM-BERTHOLO, 35, 171, 244

CLEON, 109, 142, 143, 166, 167, 207, 225, 236, 239, 244

CONCONNE, 16, 27, 34, 68, 98, 99, 103, 104, 106, 114, 139, 140, 142, 144, 145

COÛTURIER, 228, 229

# D

DULYS-PETIT, 79
DUVERGER, 19, 43, 49, 67, 69, 92, 93, 94, 100, 105, 110, 112, 117, 118, 119, 120, 130, 131, 132, 135, 180, 187, 188, 197, 217, 219, 229, 232, 237

#### Ε

EMMANUEL, 207, 219

#### Н

HAJJAR, 14, 15, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 74, 93, 94, 104, 124, 125, 126, 175, 177, 179, 180, 181

#### J

JOSEPH-ANGELIQUE, 80, 110, 113, 118, 119, 152, 167

#### ı

LAVENTURE, 12, 145, 146, 147, 148, 150, 151, 156, 159, 194, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 212, 216, 218, 220, 224, 225, 226
LEBRAVE, 52, 53, 210, 213

LECURIEUX-DURIVAL, 162, 163, 164, 165 LEOTIN, 211 LESDEMA, 64, 72, 82, 83, 88, 89, 109, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 181, 198, 205, 216 LIMIER, 52, 107 LISE, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 20, 23, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 49, 50, 52, 53, 54, 56, 57, 59, 60, 61, 62, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 156, 157, 158, 159, 162, 166, 167, 171, 172, 175, 177, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 186, 187, 189, 193, 194, 199, 200, 205, 206, 207, 210, 211, 212, 216, 217, 218, 219, 220, 224, 225, 226, 228, 229, 230, 231, 232 LORDINOT, 16, 26, 27, 30, 32, 33, 34, 35, 41, 50, 51, 53, 54, 56, 61, 63, 73, 78, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 91, 96, 97, 106, 118, 119, 120, 121, 127, 128, 131, 133, 149, 154, 167, 171, 173, 207, 208, 210

#### M

Marie-France TOUL, 101, 103, 137, 233, 234, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245

MARIE-SAINTE, 48, 102, 103, 123, 124, 129, 132, 134, 150, 175, 191, 195, 199, 216, 226, 231, 232, 233, 234, 236, 237, 238

MARTINE, 78, 84, 211, 226

MONPLAISIR, 17, 30, 32, 33, 44, 49, 76, 77, 80, 87, 146, 148, 152, 171, 172, 179, 180, 189, 191, 197, 198, 199, 207, 219

MONTROSE, 12, 13, 17, 150

MOUSSEAU, 183, 186, 194

#### Ν

NARCISSOT, 24, 36, 42, 43, 107, 184, 185, 196, 219, 224, 239, 244

NELLA, 108, 110, 111, 112, 119, 120, 123, 132, 133, 136, 137, 141, 142, 143, 144, 145

NORCA, 66, 68, 74, 148

#### Ρ

PINVILLE, 43, 62, 76, 167, 233, 234 PLANTIN, 68

# R

RANGON, 244 RENARD, 62, 63, 150, 156, 198, 206

#### S

SAÏTHSOOTHANE, 21, 23, 25, 45, 49, 50, 54, 56, 57, 60, 99, 100,

T

L. TELLE, 59, 72, 137, 228 P. TELLE, 53, 54 TORPILLE, 172



# COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Rue Gaston DEFERRE CS 30137 | 97201 Fort-de-France, Martinique

Téléphone : 0596 59 63 00 | Fax : 0596 72 68 10 | Courriel : courrier@collectivitedemartinique.mq

www.collectivitedemartinique.mq